

Annexe B – Analyses de sol

Numéro d'analyse	Commune	Coordonnées GPS	Nom exploitation	Nom exploitant
1	MASNIERES	3°12'42"E 50°6'20"N	EARL D3M	Defossez Daniel
2	HONNECOURT SUR ESCAUT	3°10'51"E 50°1'52"N		
3	HONNECOURT SUR ESCAUT	3°12'19"E 50°1'50"N		
4	LE CATELET	3°14'44"E 49°59'58"N	EARL DE LA CROISSETTE	Mathieu Locquet
5	GOUY	3°16'5"E 50°1'1"N		
6	VILLERET/PONTRU	3°11'16"E 49°56'29"N	EARL DES 3 CERISIERS	Louis Locquet
7	PONTRU	3°12'2"E 49°55'52"N		
8	OSSU	3°11'12"E 50°1'25"N	EARL FERME DU BOSQUET	Gamblon Benoit
9	CREVECOEUR SUR L'ESCAUT	3°16'56"E 50°2'49"N	SCEA DE MORTHO	Franck Puche
10	CREVECOEUR SUR L'ESCAUT	3°16'35"E 50°2'19"N		
11	SERANVILLERS FORENVILLE	3°17'2"E 50°8'5"N	EARL DU MOULIN	Defossez Daniel
12	VILLERS OUTREAUX	3°16'48"E 50°1'48"N	SCEA LE TRIANGLE	Franck Puche
13	SEQUEHART	3°19'46"E 49°56'6"N	SCEA PIERRE JACQUET	Julien Lenoir
14	WALINCOURT SELVIGNY	3°21'32"E 50°3'37"N		
15	MALINCOURT	3°18'38"E 50°2'53"N		

ANALYSE DE RELIQUAT AZOTÉ

ORGANISME RELAIS - OPÉRATION
IMPACT ET ENVIRONNEMENT
2 RUE AMÉDÉE AVOGADRO
49070 BEAU/COUZE

ANALYSE RÉALISÉE POUR :
EARL D3M
1 RUE DE L EGLISE
59266 HONNECOURT SUR ESCAUT

N° AFFAIRE :
OPÉRATION SPÉCIFIQUE :
TECHNICIEN : **Samuel ROUSSEAU**

PARCELLE : 1 - AEN FACE MARCHAND DE BOIS
N° D'ÉCHANTILLON : 26074732
CODE POSTAL : 59241
SURFACE : 9.21
COMMUNE : **MASNIÈRES**

PRELEVEUR : Benoit MILLE (AUREA)
TYPE PRELEVEMENT :
PROFONDEUR DE PRELEVEMENT :
LONGITUDE : E 3°12'42.25"
LATITUDE : N 50°6'20.02"
N° COMMANDE : **NR**
Examen prélevé le : 07/07/2020
Examen reçu le : 09/07/2020
Rapport expédié le : 20/07/2020

AVERTISSEMENT
La dose conseillée ne constitue pas une garantie de rendement. Elle doit être modulée en fonction des événements climatiques de l'année et du potentiel avéré de la culture.

1. RESULTATS DES ANALYSES D'AZOTE MINERAL

Horizons	N° de labo	Humidité % sur sec	Azote ammoniacal N NH4		Azote nitrique N NO3		Total Azote minéral mesure N NH4 + NO3		Total Azote minéral mesure disponible	
			mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha
0/20 cm	26074732	11	9.8	25.9	48.1	127.1	57.9	135	135	
TOTAL			9.8	25.9	48.1	127.1	57.9	135	135	

La traduction des résultats en kg / ha est basée sur la quantité de terre fine par hectare, calculée en fonction de l'épaisseur des horizons, la densité apparente et la pierrosité.
H1 : 2641 t/ha (20 cm, densité = 1.39, 5 % cailloux)
Pour un conseil dose optimal, le reliquat azoté doit être mesuré sur la profondeur potentielle d'enracinement. Le reliquat a été mesuré sur un seul niveau : si la profondeur potentielle d'enracinement est supérieure, la dose conseillée pourrait être surévaluée. Le reliquat azoté accessible est de 135 kg N / ha. Il correspond à la proportion du reliquat mesuré accessible par la culture en fonction de son potentiel de développement racinaire et de la profondeur du sol. La profondeur prise en compte est 20 cm pour le N-NO3 et 20 cm pour N-NH4 H1 : La part d'azote ammoniacal dans le reliquat accessible a été limitée à 7.50 kg/ha.

2. METHODE DU BILAN PREVISIONNEL

Interprétation non demandée.

Besoins	Fractionnement
	Premier apport
	Deuxième apport
	Troisième apport
	Quatrième apport
	Total conseillé

Total besoins

Fournitures

Total fournitures

Dose conseillée globale (Minéral (X) + Organique (X))

Dose conseillée minérale (X)

Agriculteur : EARL D3M

PARCELLE
1 - AEN FACE MARCHAND DE BOIS

3. ELEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DU BILAN AZOTE

N° d'échantillon : 26074732

Système de culture
contexte pédoclimatique

Culture prévue ou en place

Type : MAÏS GRAIN

Variété :

Objectif de rendement :

Stade :

Pesée colza :

Date de plantation :

Date défanage :

Apport organique réalisé ou prévu (deuléma)

Type :

Quantité :

Date d'apport :

Teneur N total (kg/t) :

Teneur N orga (kg/t) :

Apport organique réalisé ou prévu (premier)

Type : Aucun apport

Quantité :

Date d'apport :

Teneur N total (kg/t) :

Teneur N orga (kg/t) :

Précédent

Précédent : BLE

Rdt précédent : 110 Qx/ha

Résidus précédent : Enfous

Fumure N précédente : 150 Kg N/ha

Cipan

Type : Aucun CIPAN

Age :

Date de retournement :

Mode d'exploitation :

Historique culturel

Devenir des résidus :

Fréquence organique :

Type apports organiques :

Ancienne prairie

Type :

Age :

Date de retournement :

Mode d'exploitation :

Les informations reportées ci-dessus correspondent aux renseignements portés sur le questionnaire. En cas d'information erronée ou incomplète, il est recommandé de consulter votre technicien afin d'actualiser si nécessaire le calcul de dose conseillée.

4. COMMENTAIRES

Analyse de terre
ANALYSE RÉALISÉE POUR :
EARL D3M
1 RUE DE L'EGLISE
59266 HONNECOURT SUR ESCAUT
N° lot : 4

ORGANISME INTERMÉDIAIRE :
IMPACT ET ENVIRONNEMENT
2 RUE AMEDEO AVOGADRO
49070 BEAUCOUZE
TECHNICIEN : **Samuel ROUSSEAU**
ZONE :

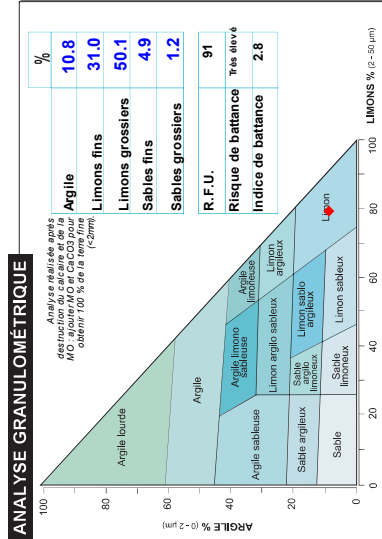
AGRÈMENT
AUREA, agréé pour l'analyse de terre par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les programmes N°1, 12, 13, 14 et 15.
INTERPRÉTATION ET CONSEILS DE FUMURE PK
Interprétation et conseils de fumure PK réalisés par AUREA selon le référentiel COMIFER (actualisations version 2007) et grille de calcul de fumure version 2009) :
* Les normes d'interprétation PK sont établies par type de sol et par classe d'exigence des cultures.
* Les coefficients multiplicateurs des exportations sont obtenus en fonction de la richesse du sol, du nombre d'années sans apport (de P ou de K), de la classe d'exigence de la culture et de la destination des résidus pour K.

PARCELLE : 1 - A
N° laboratoire : 25959939 Surface : 9.21 ha Prof. : 20 cm Commune : MASHNÈRES

LATITUDE : 7000827.31203
LONGITUDE : 715181.99123
Prélevé le : 07/07/2020
Arrivée labo : 09/07/2020
Sortie labo : 29/07/2020

CEC ET ÉQUILIBRE CHIMIQUE

Résultats	Notes
CEC (meq / 100g) Capacité d'échange cationique	Très faible
Ca / CEC (%)	Faible
K / CEC (%)	Satisfaisant
Mg / CEC (%)	Élevé
Na / CEC (%)	Très élevé
H / CEC (%)	
Teneur en substances organiques	



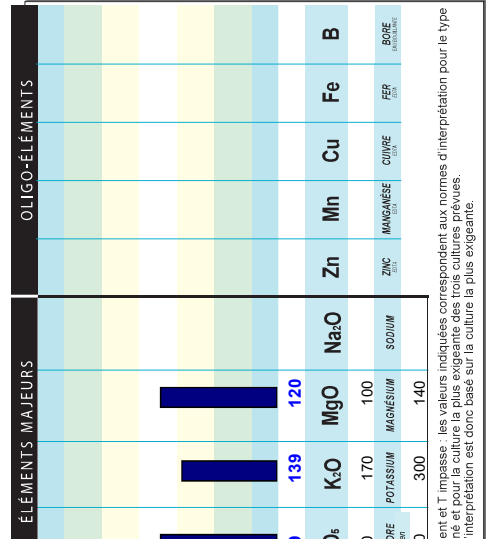
PLAN PRÉVISIONNEL DE FERTILISATION (COMIFER)
Classe d'exigence (pour P₂O₅, K₂O, MgO) ou de sensibilités des cultures à la carence en oligo-éléments : ■ faible ■■ moyenne ■■■ élevée

1 ^{ère} CULTURE (*)	BETTERAVES			100 T Résidus : Entous		
	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
EXIGENCE CULTURE	■	■	■	■	■	■
Normes T renforcement	50	170	35	60	35	1000
Interprétation T impasse	80	300	10	60	35	1000
Exportations (kg/ha) (1)	50	180	10	60	35	1000
Coefficient multiplicateur (2)	1.5	1.7	1	60	35	1000
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	75	305	30	60	30	1000
Apport minéral complémentaire						

EXIGENCE CULTURE	Zn	Mn	Cu	Fe	B	Mo
Normes T renforcement	Zn	Magnésium	Cuivre	Fer	Bore	Molibdène
Interprétation T impasse	■	■	■	■	■	■
Exportations (kg/ha) (1)	■	■	■	■	■	■
Coefficient multiplicateur (2)	■	■	■	■	■	■
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	■	■	■	■	■	■
Apport minéral complémentaire						

ANALYSE CHIMIQUE

pH eau	7.0
pH CaCl ₂	6.1
CaCO ₃ Total %	5.6
CaO (mg / Kg)	<0.1
2196	
1880	
59	
139	
120	
50	
170	
100	
300	
80	
140	



2^{ème} CULTURE (*) BLE 100 Qx Résidus : Entous

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes T renforcement	20	80	10	5
Interprétation T impasse	70	150	10	5
Exportations (kg/ha) (1)	65	50	10	5
Coefficient multiplicateur (2)	1	1	1	1
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	65	50	15	1000
Apport minéral complémentaire				

EXIGENCE CULTURE	Zn	Mn	Cu	Fe	B	Mo
Normes T renforcement	Zn	Magnésium	Cuivre	Fer	Bore	Molibdène
Interprétation T impasse	■	■	■	■	■	■
Exportations (kg/ha) (1)	■	■	■	■	■	■
Coefficient multiplicateur (2)	■	■	■	■	■	■
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	■	■	■	■	■	■
Apport minéral complémentaire						

Matière organique, C/N et Bilan Humique

Matière organique	1.9
Carbone %	1.12
Azote Total N %	0.12
C/N	9.5
K2 %	1.3%
Bilan Humique prévisionnel (selon apport organique) (kg fumure / ha an)	-220

Autres éléments

Autres éléments	AI échangeable	AI total	Se total	Arsenic total	Ca Actif	No total	Fe total	Mn total	Bore total	N NH ₄
Résultats	(mg/kg pes)	(kg/ha pes)	(mg/kg pes)	(mg/kg pes)	(mg/kg pes)	(mg/kg pes)	(mg/kg pes)	(mg/kg pes)	(mg/kg pes)	(mg/kg pes)
MO %	2.20									
Carbone %	1.3									
Azote Total N %	0.11									
C/N	10									
K2 %	>1.5%									
Bilan Humique prévisionnel	-220									

3^{ème} CULTURE (*) METEIL FOURRAGE 10 T Résidus : Entous

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes T renforcement	20	80	10	5
Interprétation T impasse	70	150	10	5
Exportations (kg/ha) (1)	100	200	20	0
Coefficient multiplicateur (2)	1	1	1	1
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	100	200	15	1000
Apport minéral complémentaire				

EXIGENCE CULTURE	Zn	Mn	Cu	Fe	B	Mo
Normes T renforcement	Zn	Magnésium	Cuivre	Fer	Bore	Molibdène
Interprétation T impasse	■	■	■	■	■	■
Exportations (kg/ha) (1)	■	■	■	■	■	■
Coefficient multiplicateur (2)	■	■	■	■	■	■
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	■	■	■	■	■	■
Apport minéral complémentaire						

Méthode d'analyse : Analyse granulométrique (normalisation P 31.07), CEC Méson (NF X 31.120), Matière organique (méthode organique x 1.72, NF ISO 14235), N TO_TAL, mibiose DUJMS (NF ISO 13879), pH eau - correction eau - pH₂₅ (NF ISO 10459), pH CaCl₂ (NF ISO 10459), pH eau - correction eau - pH₂₅ (NF ISO 10459), C, Min, Fe, et Zn (méthode colorimétrique) (NF X 31.121), Bore soluble à l'eau bouillante (NF X 31.122), Eléments Traces Métaux (NF ISO 11835), Oligos, Cu, Mn, Fe, et Zn (méthode colorimétrique) (NF X 31.123), Matière organique (méthode organique x 1.72, NF ISO 14235), N TO_TAL, mibiose DUJMS (NF ISO 13879), pH eau - correction eau - pH₂₅ (NF ISO 10459), pH CaCl₂ (NF ISO 10459), C, Min, Fe, et Zn (méthode colorimétrique) (NF X 31.121), Bore soluble à l'eau bouillante (NF X 31.122), Eléments Traces Métaux (NF ISO 11835). AUREA est agréé pour l'analyse de terre par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les programmes T1 (granulométrie), T2 (granulométrie), T3 (oligo-éléments + T1), T4 (éléments traces + T1), T5 (oligo-éléments + T1), T6 (oligo-éléments + T1), T7 (oligo-éléments + T1), T8 (oligo-éléments + T1), T9 (oligo-éléments + T1), T10 (oligo-éléments + T1), T11 (oligo-éléments + T1), T12 (oligo-éléments + T1), T13 (oligo-éléments + T1), T14 (éléments traces + T1), T15 (oligo-éléments + T1).

ANALYSE DE RELIQUAT AZOTÉ

ORGANISME RELAIS - OPÉRATION
IMPACT ET ENVIRONNEMENT
2 RUE AMÉDO AVOGADRO
48070 BEAU/COUZE

ANALYSE RÉALISÉE POUR :
EARL D3M
1 RUE DE L EGLISE
59266 HONNECOURT SUR ESCAUT

N° AFFAIRE :
OPÉRATION SPÉCIFIQUE :
TECHNICIEN : **Samuel ROUSSEAU**

PARCELLE : 2 - B
N° D'ÉCHANTILLON : 26074734
CODE POSTAL : 59266
COMMUNE : **HONNECOURT**

PRELEVEUR : Benoit MILLE (AUREA)
TYPE PRÉLEVEMENT :
PROFONDEUR DE PRÉLEVEMENT :
LONGITUDE : E 3°10'51.49"
LATITUDE : N 50°15'2.64"
N° COMMANDE : NR
Exemplaire prélevé le : 07/07/2020
Exemplaire reçu le : 09/07/2020
Rapport expédié le : 20/07/2020

AVERTISSEMENT
La dose conseillée ne constitue pas une garantie de rendement. Elle doit être modulée en fonction des événements climatiques de l'année et du potentiel avéré de la culture.

1. RESULTATS DES ANALYSES D'AZOTE MINÉRAL

Horizons	N° de labo	Azote ammoniacal N NH4		Azote nitrique N NO3		Humidité % sur sec	Total Azote minéral mesure N NH4 + NO3 mg / kg TS	Total Azote minéral mesure disponible kg / ha
		mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha			
0/20 cm	26074734	<0.4	1.1	15.8	41.8	8	16.2	43
TOTAL		0.4	1.1	15.8	41.8		16.2	43

La traduction des résultats en kg / ha est basée sur la quantité de terre fine par hectare, calculée en fonction de l'épaisseur des horizons, la densité apparente et la pierrosité.
H1 : 2641 t/ha (20 cm, densité = 1.39, 5 % cailloux)
Pour un conseil dose optimal, le reliquat azoté doit être mesuré sur la profondeur potentielle d'enracinement. Le reliquat a été mesuré sur un seul niveau : si la profondeur potentielle d'enracinement est supérieure, la dose conseillée pourrait être surévaluée. Le reliquat azoté accessible est de 43 kg N / ha. Il correspond à la proportion du reliquat mesuré accessible par la culture en fonction de son potentiel de développement racinaire et de la profondeur du sol. La profondeur prise en compte est 20 cm pour le N-NO3 et 20 cm pour N-NH4

2. METHODE DU BILAN PREVISIONNEL

Besoins	Interprétation non demandée.
Total besoins	
Fournitures	

CONSEIL D'APPORT

Fractionnement
Premier apport
Deuxième apport
Troisième apport
Quatrième apport
Total conseillé

Total fournitures

Dose conseillée globale (Minérale (X) + Organique (X))

Dose conseillée minérale (X)

3. ELEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DU BILAN AZOTE

N° d'échantillon : 26074734

Système de culture
contexte pédoclimatique

Sol
Type de sol :
Limons (288)
% MO :
% cailloux : <10%
Profondeur : 60 cm

Irrigation
Culture irriguée :
Hauteur d'eau :
Teneur en NO3 (mg/l) :

Culture prévue ou en place
Type : BLE
Variété :
Objectif de rendement :
Stade :
Pesée colza :
Date de plantation :
Date défanage :

Apport organique réalisé ou prévu (premier)
Type : Aucun apport
Quantité :
Date d'apport :
Teneur N total (kg/t) :
Teneur N orga (kg/t) :

Apport organique réalisé ou prévu (deuxième)
Type :
Quantité :
Date d'apport :
Teneur N total (kg/t) :
Teneur N orga (kg/t) :

Historique culturel
Devenir des résidus :
Fréquence organique :
Type apports organiques :

Précédent
Précédent : PDT CONSO
Rdt précédent :
Résidus précédent :
Fumure N précédente :

Cippan
Type : Aucun CIPAN
Date destruction :
Dév. végétal :

Ancienne prairie
Type :
Age :
Date de retournement :
Mode d'exploitation :

Les informations reportées ci-dessus correspondent aux renseignements portés sur le questionnaire. En cas d'information erronée ou incomplète, il est recommandé de consulter votre technicien afin d'actualiser si nécessaire le calcul de dose conseillée.

4. COMMENTAIRES

Analyse de terre

ANALYSE RÉALISÉE POUR : EARL D3M
1 RUE DE LEGLISE
59266 HONNECOURT SUR ESCAUT
N° lot : 7

ORGANISME INTERMÉDIAIRE : IMPACT ET ENVIRONNEMENT
2 RUE AMEDEO AVOGADRO
49070 BEAUCOUZE

TECHNICIEN : Samuel ROUSSEAU
ZONE :

PARCELLE : 2 - B Prof. perf. : 20 cm, Commune : HONNECOURT SUR ESCAUT
N° laboratoire : 2595994 Surface : 5 ha
LATTITUDE : 6992554.67297
LONGITUDE : 712980.8995

AGREMENT
AUREA, agréé pour l'analyse de terre par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les programmes T1, T2, T3, T4 et T5.

INTERPRÉTATION ET CONSEILS DE FUMURE PK
Interprétation et conseils de fumure PK réalisés par AUREA selon le référentiel COMIFER (révisions 2009) :

* Les normes d'interprétation PK sont établies par type de sol et par classe d'exigence des cultures.

* Les coefficients multiplicateurs des exportations sont obtenus en fonction de la richesse du sol, du nombre d'années sans apport (de P ou de K), de la classe d'exigence de la culture et de la destination des résidus pour K.

HISTORIQUE DE FERTILISATION

Bon de Commande : NR

CULTURE	Rdt	Résidus		Apport Minéral		Apport Organique	
		P ₂ O ₅	K ₂ O	P ₂ O ₅	K ₂ O	P ₂ O ₅	K ₂ O
Antéprécédent	FDT CONSO	55	Enfouils	NON	OUI	NON	NON
Précédent	BLE	100	Enfouils	OUI	OUI	NON	NON
Nombre d'années sans apport depuis la dernière fertilisation :							
	P	0	K	0			

AGREMENT

PLAN PRÉVISIONNEL DE FERTILISATION (COMIFER)
Classe d'exigence (pour P₂O₅, K₂O, MgO) ou de sensibilités des cultures à la carence en oligo-éléments :

■ faible ■■ moyenne ■■■ élevée

1^{ère} CULTURE (*) BETTERAVES 100 T Résidus : Enfouils

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO	Zn	Mn	Cu	Fe	Mo
Normes	50	170	■	■	■	■	■	■	■
T. renforcement	80	300	■	■	■	■	■	■	■
T. impasse	50	180	■	■	■	■	■	■	■
Exportations (kg / ha) (1)	1	1.2	10	35	60				
Conseil de fumure (kg / ha) (1) x (2)	50	215	30	---					
T de "autres apports organiques"	15	45	10	---					
Apport minéral complémentaire	35	170	30	---					

2^{ème} CULTURE (*) BLE 100 Qx Résidus : Enfouils

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO	Zn	Mn	Cu	Fe	Mo
Normes	20	80	■	■	■	■	■	■	■
T. renforcement	70	150	■	■	■	■	■	■	■
T. impasse	65	50	10	5	---				
Exportations (kg / ha) (1)	0	0	15	---					
Conseil de fumure (kg / ha) (1) x (2)	---	---	15	---					
Apport minéral complémentaire									

3^{ème} CULTURE (*) METEIL FOURRAGE 10 T Résidus : Enfouils

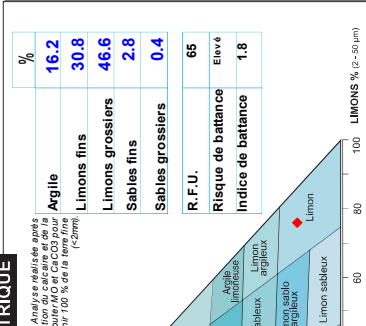
EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO	Zn	Mn	Cu	Fe	Mo
Normes	20	80	■	■	■	■	■	■	■
T. renforcement	70	150	■	■	■	■	■	■	■
T. impasse	100	200	20	0	---				
Exportations (kg / ha) (1)	0	0	15	---					
Conseil de fumure (kg / ha) (1) x (2)	---	---	15	---					
Apport minéral complémentaire									

MOYENNE SUR LA ROTATION

Exportations : (1) Exportations exportés par la récolte. EXIGENCE CULTURE : classification établie par le COMIFER

MOYENNE SUR LA ROTATION		MOYENNE SUR LA ROTATION		MOYENNE SUR LA ROTATION	
(unités / ha)	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO	
SOMME DES EXPORTATIONS (1)	215	430	65	65	
COEF MULTIPLICATEUR MOYEN (2)	0.2	0.5	0.9		
CONSEILS DE FUMURE (3) = (1) x (2)	50	215	60	-	
RENFORCEMENT (4) / DESTOCKAGE (4)	-165	-215	-5		
CONSEIL MOYEN ANNUEL	17	72	20	0	

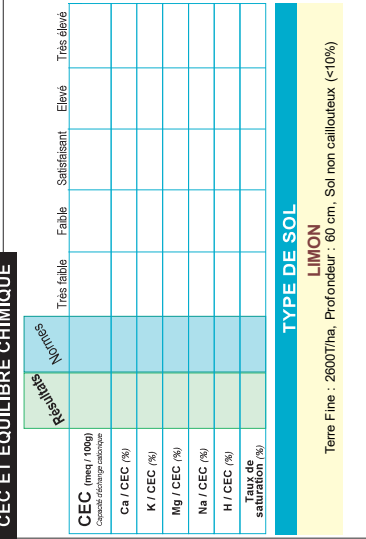
Méthode d'analyse : Analyse granulométrique (normalisation P. 31.07), CEC-Mécan. (NF X 31.120), Matières organiques, cationique organique x 1.72 (NF ISO 14235), N TOC, cationique du nitrate (NF X 31.115), méthode Olsen (NF X 31.122), méthode Kjeldahl (NF X 31.166), oligos : Cu, Mn, Fe, et Zn (méthode EDTA (NF X 31.120), Bore soluble à l'eau bouillante (NF X 31.123), Elements Traceurs Métaux (NF ISO 11835).
AUREA est agréé pour l'analyse de terre par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les programmes T1 (granulométrie), T2 (glycochimie), T3 (oligo-éléments + T1), T4 (éléments traces + T1), T5 (oligo-éléments).



TYPE DE SOL

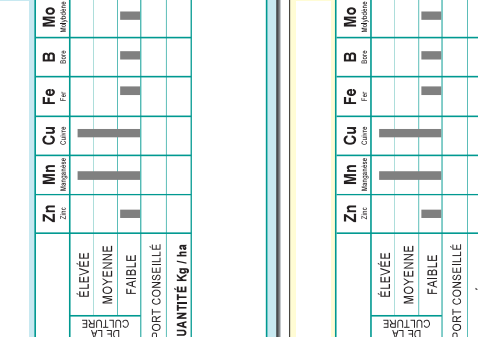
Terre Fine : 2600T/ha, Profondeur : 60 cm, Sol non caillouteux (<10%)

Résultats		Normes	
CEC (mes / 100g) Cation échangeable	CEC (théor / 100g) Capacité cationique	Ca / CEC (%)	K / CEC (%)
8.3	7.8	0.9	7588
pH eau	pH CaCl ₂	CaCO ₂ Total %	
		2940	



ANALYSE CHIMIQUE

Résultats	Normes	Mo	Bore
MO %	2.3	2.20	---
Carbone %	1.34	1.3	---
Azote Total N %	0.14	0.13	---
C/N	9.4	10	---
K ₂ %	1.4%	>1.5%	---
Bilan Humique provisionnel (selon apports organiques) (kg humus / ha an)	-410		



ANALYSE CHIMIQUE

EXCESSIF / TRÈS ÉLEVÉ / ÉLEVÉ / SATISFAISANT / UN PEU FAIBLE / FAIBLE / TRÈS FAIBLE

ANALYSE CHIMIQUE

EXCESSIF / TRÈS ÉLEVÉ / ÉLEVÉ / SATISFAISANT / UN PEU FAIBLE / FAIBLE / TRÈS FAIBLE

AUTRES ÉLÉMENTS

Autres éléments	AI échangeable	AI total	Se total	Arsenic total	Ca Actif	No total	Fe total	Mn total	Bole total	N NH ₄
Résultats										

Matière organique, C/N et Bilan Humique

pH-CaO. Sol très basique. Conditions assez défavorables à une bonne assimilabilité des éléments et à l'équilibre chimique. Risque d'insolubilisation et de blocage des phosphates et des oligo-éléments.

T. renforcement et T. impasse : les valeurs indiquées correspondent aux normes d'interprétation pour le type de sol désigné et pour la culture la plus exigeante des trois cultures prévues. Le graphique d'interprétation est donc basé sur la culture la plus exigeante.

EXPLICATION DES RÉSULTATS

NORMES (pour P₂O₅) : 50
PHOSPHORE Olsen : 80
POTASSIUM Green : 170
MAGNÉSIE Green : 100
SODIUM Green : 300
CALCIUM Green : 140

EXPLICATION DES RÉSULTATS

NORMES (pour P₂O₅) : 50
PHOSPHORE Olsen : 80
POTASSIUM Green : 170
MAGNÉSIE Green : 100
SODIUM Green : 300
CALCIUM Green : 140

EXPLICATION DES RÉSULTATS

NORMES (pour P₂O₅) : 50
PHOSPHORE Olsen : 80
POTASSIUM Green : 170
MAGNÉSIE Green : 100
SODIUM Green : 300
CALCIUM Green : 140

Le graphique d'interprétation est donc basé sur la culture la plus exigeante.

ANALYSE DE RELIQUAT AZOTÉ

ORGANISME RELAIS - OPÉRATION
IMPACT ET ENVIRONNEMENT
2 RUE AMÉDO AVOGADRO
48070 BEAU/COUZE

ANALYSE RÉALISÉE POUR :
EARL D3M
1 RUE DE L EGLISE
59266 HONNECOURT SUR ESCAUT

N° AFFAIRE :
OPERATION SPECIFIQUE :
TECHNICIEN : **SAMUEL ROUSSEAU**

PARCELLE : **3 - C** CODE POSTAL : **59266**
N° D'ÉCHANTILLON : **26074736** COMMUNE : **HONNECOURT**
SURFACE : **5**

PRELEVEUR : **BENOIT MILLE (AUREA)** LONGITUDE : **E 3°12'19.04"** Echantillon prélevé le : **07/07/2020**
TYPE PRELEVEMENT : **N 50°1'50.2"** Echantillon reçu le : **09/07/2020**
PROFONDEUR DE PRELEVEMENT : **NR** Rapport expédié le : **20/07/2020**

AVERTISSEMENT
La dose conseillée ne constitue pas une garantie de rendement. Elle doit être modulée en fonction des événements climatiques de l'année et du potentiel avéré de la culture.

1. RESULTATS DES ANALYSES D'AZOTE MINERAL

Horizons	N° de labo	Azote ammoniacal N NH4		Azote nitrique N NO3		Total Azote minéral mesure N NH4 + NO3		Total Azote minéral mesure disponible kg / ha
		mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha	
HORIZON 1 0/20 cm	26074736	10	5.3	18.6	48.3	20.6	54	
HORIZON 2								
HORIZON 3								
TOTAL			2.0	18.6	48.3	20.6	54	

La traduction des résultats en kg / ha est basée sur la quantité de terre fine par hectare, calculée en fonction de l'épaisseur des horizons, la densité apparente et la pierrosité.
H1 : 2603 t/ha (20 cm, densité = 1.37, 5 % cailloux)
Pour un conseil dose optimal, le reliquat azoté doit être mesuré sur la profondeur potentielle d'enracinement. Le reliquat a été mesuré sur un seul niveau : si la profondeur potentielle d'enracinement est supérieure, la dose conseillée pourrait être surévaluée. Le reliquat azoté accessible est de 54 kg N / ha. Il correspond à la proportion du reliquat mesuré accessible par la culture en fonction de son potentiel de développement racinaire et de la profondeur du sol. La profondeur prise en compte est 20 cm pour le N-NO3 et 20 cm pour N-NH4

2. METHODE DU BILAN PREVISIONNEL

Besoins	Interprétation non demandée.
Total besoins	
Fournitures	

CONSEIL D'APPORT

Fractionnement
Premier apport
Deuxième apport
Troisième apport
Quatrième apport
Total conseillé

Total fournitures

Dose conseillée globale (Minérale (X) + Organique (X))
Dose conseillée minérale (X)

3. ELEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DU BILAN AZOTE

N° d'échantillon : **26074736**

Système de culture
contexte pédoclimatique

Sol
Type de sol :
Craie grasse (295)
% MO :
% cailloux : **<10%**
Profondeur : **30 cm**

Irrigation
Type :
Cultures irriguées :
Hauteur d'eau :
Teneur en NO3 (mg/l) :

Culture prévue ou en place
Type : **BLE**
Variété :
Objectif de rendement :
Stade :
Pesée colza :
Date de plantation :
Date défanage :

Apport organique réalisé ou prévu (premier)
Type : **Aucun apport**
Quantité :
Date d'apport :
Teneur N total (kg/t) :
Teneur N orga (kg/t) :

Apport organique réalisé ou prévu (deuxième)
Type :
Quantité :
Date d'apport :
Teneur N total (kg/t) :
Teneur N orga (kg/t) :

Historique culturel
Devenir des résidus :
Fréquence organique :
Type apports organiques :

Précédent
Précédent : **BETTERAVES**
Rdt précédent :
Résidus précédent :
Fumure N précédente :

Cipan
Type : **Aucun CIPAN**
Date destruction :
Dév. végétal :

Ancienne prairie
Type :
Age :
Date de retournement :
Mode d'exploitation :

Les informations reportées ci-dessus correspondent aux renseignements portés sur le questionnaire. En cas d'information erronée ou incomplète, il est recommandé de consulter votre technicien afin d'actualiser si nécessaire le calcul de dose conseillée.

4. COMMENTAIRES

PARCELLE : 3 - C

N° laboratoire : 25959943 Surface : 5 ha Prof. pel. : 20 cm Commune : HONNECOURT SUR ESCAUT

LATITUDE : 6992482.11531 LONGITUDE : 714724.57154

TECHNICIEN : **Samuel ROUSSEAU**

Prélevé le : 07/07/2020 Arrivée labo : 09/07/2020 Sortie labo : 29/07/2020

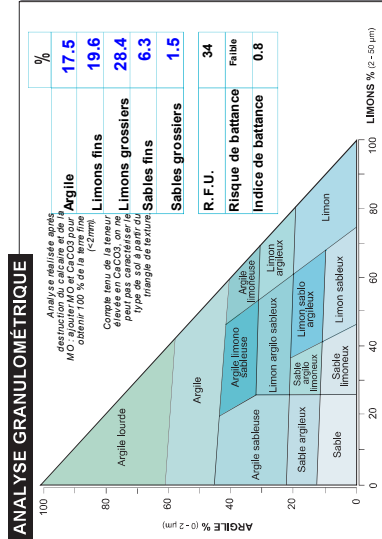
CEC ET ÉQUILIBRE CHIMIQUE

CEC (meq / 100g) Capacité d'échange cationique	Très faible	Faible	Satisfaisant	Élevé	Très élevé
Ca / CEC (%)					
K / CEC (%)					
Na / CEC (%)					
H / CEC (%)					
Température du sol (°C)					

TYPE DE SOL

LIMON SABLEUX CALCAIRE

Terre Fine : 26007ha, Profondeur : 30 cm, Sol non caillouteux (<10%)



1ère CULTURE (*) COLZAD'HIVER 50 Qx Résidus : Enfous

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes T renforcement	60	300		
Normes T impasse	100	450		
Exportations (kg/ha) (1)	65	45	20	
Coefficient multiplicateur (2)	3.3	1.6		
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	215	70	15	---
7 t de "autres apports organiques"	15	45	10	
Apport minéral complémentaire	190	25	15	

EXIGENCE CULTURE	Zn	Mn	Cu	Fe	B	Mo
Normes T renforcement						
Normes T impasse						
Exportations (kg/ha) (1)						
Coefficient multiplicateur (2)						
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)						
7 t de "autres apports organiques"						
Apport minéral complémentaire						

Guide d'apport oligo-éléments

■ faible ■■ moyenne ■■■ élevée

ANALYSE CHIMIQUE

Résultats	Normes
MO %	2.20
Carbone %	1.79
Azote Total N %	0.18
C/N	10
K2 %	1.0%
Bilan Humique provisionnel (selon apport organique) (kg humus / ha an)	-100

ANALYSE CHIMIQUE

EXCESSIF	TRÈS ÉLEVÉ	ÉLEVÉ	SATISFAISANT	UN PEU FAIBLE	FAIBLE	TRÈS FAIBLE	RÉSULTATS	P ₂ O ₅	K ₂ O	MgO	NaO	Zn	Mn	Cu	Fe	B
							25	263	113							

Ph-CaO. Sol très basique. Conditions assez défavorables à une bonne assimilabilité des éléments et à l'équilibre chimique. Risque d'insolubilisation et de blocage des phosphates et des oligo-éléments.

2ème CULTURE (*) BLE 100 Qx Résidus : Enfous

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes T renforcement	30	150		
Normes T impasse	80	300		
Exportations (kg/ha) (1)	65	50	10	
Coefficient multiplicateur (2)	1.3	1		
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	85	50	15	---
Apport minéral complémentaire				

EXIGENCE CULTURE	Zn	Mn	Cu	Fe	B	Mo
Normes T renforcement						
Normes T impasse						
Exportations (kg/ha) (1)						
Coefficient multiplicateur (2)						
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)						
Apport minéral complémentaire						

3ème CULTURE (*) METEIL FOURRAGE 10 T Résidus : Enfous

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes T renforcement	30	150		
Normes T impasse	80	300		
Exportations (kg/ha) (1)	100	200	20	
Coefficient multiplicateur (2)	1.3	1		
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	130	200	15	---
Apport minéral complémentaire				

EXIGENCE CULTURE	Zn	Mn	Cu	Fe	B	Mo
Normes T renforcement						
Normes T impasse						
Exportations (kg/ha) (1)						
Coefficient multiplicateur (2)						
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)						
Apport minéral complémentaire						

Matière organique, C/N et Bilan Humique

Moins de 1000 kg humus/ha

Mo	Carbone	Azote	C/N	K2	Bilan Humique provisionnel
3.1	1.79	0.18	10	1.0%	-100

ÉLÉMENTS TRACES MÉTALLIQUES

Éléments	Mo	Carbone	Azote	C/N	K2	Bilan Humique provisionnel
Mo	2.20	1.79	0.18	10	1.0%	-100

MOYENNE SUR LA ROTATION

MOYENNE SUR LA ROTATION	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
SOMME DES EXPORTATIONS (1)	230	295	50	35
COEF MULTIPLICATEUR MOYEN (2)	1.8	1.1	0.9	-
CONSEILS DE FUMURE (3) = (1) x (2)	420	320	45	-
RENFORT (4) / DESTOCKAGE (5)	+190	+25	-5	-
CONSEIL MOYEN ANNUEL	140	107	15	0

Autres éléments

Autres éléments	Al échangeable	Al total	Se total	Arsenic total	Ca Actif	No total	Fe total	Mn total	Bore total	N NH4
Résultats										

Autres éléments

Autres éléments	Al échangeable	Al total	Se total	Arsenic total	Ca Actif	No total	Fe total	Mn total	Bore total	N NH4
Résultats										

Méthode d'analyse : Analyse granulométrique (normalisation P 31.07), CEC Méson (NF X 31.120), Matière organique (méthode organique x 1.72, NF ISO 14235), N TOtal, mibiose DUMAS (NF ISO 3293), pH eau - correction eau, "pH" corrigé, Cu, Mn, Fe, et Zn extraits au sulfate EDTA (NF X 31.120), Bore soluble à l'eau bouillante (NF X 31.123), Eléments Traces Métaux (NF ISO 11835). AUREA est agréé pour l'analyse de terre par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les programmes T1 (granulométrie), T2 (granulométrie + T1), T3 (oligo-éléments + T1), T4 (éléments traces + T1), T5 (oligo-éléments), T6 (oligo-éléments + T1), T7 (oligo-éléments + T1), T8 (oligo-éléments + T1), T9 (oligo-éléments + T1), T10 (oligo-éléments + T1), T11 (oligo-éléments + T1), T12 (oligo-éléments + T1), T13 (oligo-éléments + T1), T14 (éléments traces + T1), T15 (oligo-éléments).

ANALYSE DE RELIQUAT AZOTÉ

ORGANISME RELAIS - OPÉRATION
IMPACT ET ENVIRONNEMENT
2 RUE AMEDEO AVOGADRO
48070 BEAU/COUZE

ANALYSE RÉALISÉE POUR :
EARL DE LA CROISSETTE
12 ROUTE NATIONALE
02420 GOUY

N° AFFAIRE :
OPÉRATION SPÉCIFIQUE :
TECHNICIEN : **Samuel ROUSSEAU**

PARCELLE : **4 - D ETANG SAINT PIERRE**
N° D'ÉCHANTILLON : **26074740**
CODE POSTAL : **02420**
SURFACE : **8**
COMMUNE : **LE CATELET**

PRELEVEUR : **Benoit MILLE (AUREA)**
LONGITUDE : **E 3°14'43.42"**
TYPE PRELEVEMENT : **N**
LATITUDE : **N 49°59'58.02"**
PROFONDEUR DE PRELEVEMENT : **NR**
Exemplaire prélevé le : **07/07/2020**
Exemplaire reçu le : **09/07/2020**
Rapport expédié le : **21/07/2020**

AVERTISSEMENT
La dose conseillée ne constitue pas une garantie de rendement. Elle doit être modulée en fonction des événements climatiques de l'année et du potentiel avéré de la culture.

1. RESULTATS DES ANALYSES D'AZOTE MINERAL

Horizons	N° de labo	Humidité % sur sec	Azote ammoniacal N NH4		Azote nitrique N NO3		Total Azote minéral mesure N NH4 + NO3		Total Azote minéral mesure disponible	
			mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha
0/20 cm	26074740	62	2.7	7.1	12.5	32.7	15.2	40		
TOTAL			2.7	7.1	12.5	32.7	15.2	40		

La traduction des résultats en kg / ha est basée sur la quantité de terre fine par hectare, calculée en fonction de l'épaisseur des horizons, la densité apparente et la pierrosité.
H1 : 2622 t/ha (20 cm, densité = 1.38, 5 % cailloux)

Pour un conseil dose optimal, le reliquat azoté doit être mesuré sur la profondeur potentielle d'enracinement. Le reliquat a été mesuré sur un seul niveau : si la profondeur potentielle d'enracinement est supérieure, la dose conseillée pourrait être surévaluée. Le reliquat azoté accessible est de 40 kg N / ha. Il correspond à la proportion du reliquat mesuré accessible par la culture en fonction de son potentiel de développement racinaire et de la profondeur du sol. La profondeur prise en compte est 20 cm pour le N-NO3 et 20 cm pour N-NH4

2. METHODE DU BILAN PREVISIONNEL

Besoins	Fractionnement	
	Premier apport	Deuxième apport
Total besoins		
Fournitures		
Total fournitures		
Dose conseillée globale (Minéral (X) + Organique (Xs))		
Dose conseillée minérale (X)		

Interprétation non demandée.

AGRICULTEUR : EARL DE LA CROISSETTE

PARCELLE 4 - D ETANG SAINT PIERRE

3. ELEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DU BILAN AZOTE

N° d'échantillon : **26074740**

Système de culture : **Prairie**
Contexte pédoclimatique : **Naturel**

Sol
Type de sol : **Limons argileux (13)**
% MO : **<10%**
% cailloux : **<10%**
Profondeur : **90 cm**

Irrigation
Type : **Aucun apport**
Quantité :
Date d'apport :
Teneur N total (kg/t) :
Teneur N orga (kg/t) :

Historique culturel
Type : **Ancienne prairie**
Age :
Date de retour :
Mode d'exploitation :

Apport organique réalisé ou prévu (premier)
Type : **Aucun apport**
Quantité :
Date d'apport :
Teneur N total (kg/t) :
Teneur N orga (kg/t) :

Apport organique réalisé ou prévu (deuxième)
Type : **Aucun CIPAN**
Quantité :
Date d'apport :
Teneur N total (kg/t) :
Teneur N orga (kg/t) :

Précédent
Précédent : **PRAIRIE NATUREL, PATUREE**
Rdt précédent :
Résidus précédent :
Fumure N précédente :

4. COMMENTAIRES

Les informations reportées ci-dessus correspondent aux renseignements portés sur le questionnaire. En cas d'information erronée ou incomplète, il est recommandé de consulter votre technicien afin d'actualiser si nécessaire le calcul de dose conseillée.

Analyse de terre

ANALYSE RÉALISÉE POUR :

EARL DE LA CROISSETTE

12 ROUTE NATIONALE
02420 GOUY

ORGANISME INTERMÉDIAIRE :

IMPACT ET ENVIRONNEMENT

2 RUE AMEDED AVOGADRO
49070 BEAUCOUZE

TECHNICIEN : **Samuel ROUSSEAU**
ZONE :

Prélevé le : 07/07/2020 Arrivée labo : 09/07/2020 Sortie labo : 29/07/2020

PARCELLE : 4-D ETANG SAINT PIERRE Prof : 20 cm Commune : LE CATLET
N° laboratoire : 25959947 Surface: 8 ha pel: Prof: 6980032.31374 LONGITUDE: 717623.81779

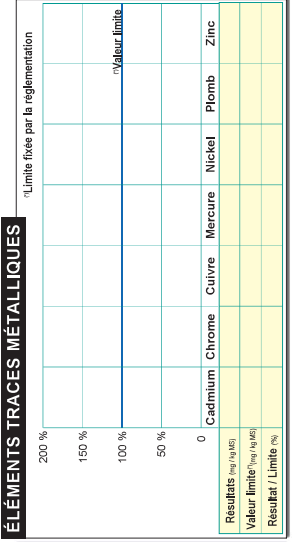
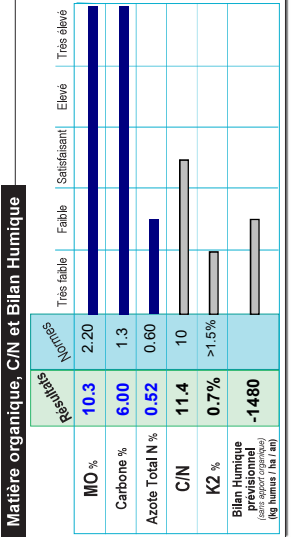
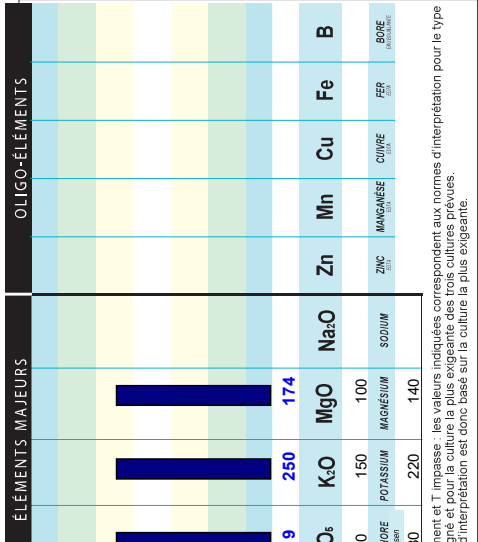
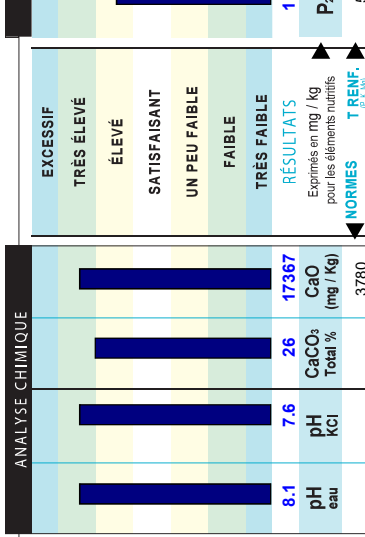
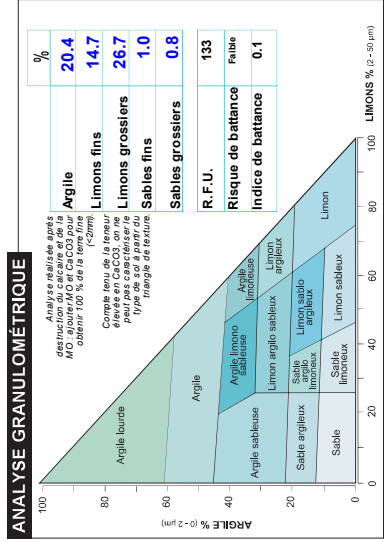
CEC ET EQUILIBRE CHIMIQUE

CEC (meq / 100g) Capacité d'échange cationique	Très faible	Faible	Satisfaisant	Elevé	Très élevé
Ca / CEC (%)					
K / CEC (%)					
Mg / CEC (%)					
Na / CEC (%)					
H / CEC (%)					
Théorie (à partir de la saturation)					

TYPE DE SOL

ARGILO CALCAIRE PROFOND

Terre Fine : 2600Tha, Profondeur : 90 cm, Sol non gaulloiteux (<10%)



PARCELLE : 4-D ETANG SAINT PIERRE (8 ha)

Bon de Commande : NR

HISTORIQUE DE FERTILISATION

CULTURE	Rct	Résidus		Apport Minéral		Apport Organique	
		P ₂ O ₅	K ₂ O	P	K	2	2
PRARRIE NATUR. PATUREE	8	Enfouis	NON	NON	NON	NON	NON
PRARRIE NATUR. PATUREE	8	Enfouis	NON	NON	NON	NON	NON

Nombre d'années sans apport depuis la dernière fertilisation : P 2 K 2

PLAN PRÉVISIONNEL DE FERTILISATION (COMIFER)

Classe d'exigence (pour P₂O₅, K₂O, MgO) ou de sensibilités des cultures à la carence en oligo-éléments : ■ faible ■■ moyenne ■■■ élevée

1ère CULTURE (*) PRAIRIE NATUR. PATUREE 8 T Résidus : Ramassés

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes T renforcement	50	150	■	■
Normes T impasse	80	220	■	■
Exportations (kg / ha) (1)	40	160	20	70
Coefficient multiplicateur (2)	1	0.8	---	---
Conseil de fumure (kg / ha) (1) x (2)	40	130	---	---

2ème CULTURE (*) PRAIRIE NATUR. PATUREE 8 T Résidus : Enfouis

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes T renforcement	50	150	■	■
Normes T impasse	80	220	■	■
Exportations (kg / ha) (1)	40	160	20	70
Coefficient multiplicateur (2)	0	0	---	---
Conseil de fumure (kg / ha) (1) x (2)	---	---	---	---

3ème CULTURE (*) PRAIRIE NATUR. PATUREE 8 T Résidus : Enfouis

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes T renforcement	50	150	■	■
Normes T impasse	80	220	■	■
Exportations (kg / ha) (1)	40	160	20	70
Coefficient multiplicateur (2)	0.8	0.6	---	---
Conseil de fumure (kg / ha) (1) x (2)	30	95	---	---

MOYENNE SUR LA ROTATION

Unités / ha

PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
120	480	60	210
0.6	0.5	0.0	-
70	225	-	-
- 50	- 255	- 60	0
23	75	0	0

AGRÈMENT

AUREA, agréé pour l'analyse de terre par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les programmes T1, T2, T3, T4 et T5.

INTERPRÉTATION ET CONSEILS DE FUMURE PK

Interprétation et conseils de fumure PK réalisés par AUREA selon le référentiel COMIFER (tableau de recommandations version 2007) et grille de calcul de fumure version 2009) :

- Les normes d'interprétation PK sont établies par type de sol et par classe d'exigence des cultures.
- Les coefficients multiplicateurs des exportations sont obtenus en fonction de la richesse du sol, du nombre d'années sans apport (de P ou de K), de la classe d'exigence de la culture et de la destination des résidus pour K.

Guide d'apport oligo-éléments

■ faible ■■ moyenne ■■■ élevée

EXIGENCE CULTURE	Zn	Mn	Cu	Fe	B	Mo
ELEVÉE	■	■	■	■	■	■
MOYENNE	■	■	■	■	■	■
FAIBLE	■	■	■	■	■	■
APPORT CONSEILLÉ						
QUANTITÉ Kg / ha						

EXIGENCE CULTURE	Zn	Mn	Cu	Fe	B	Mo
ELEVÉE	■	■	■	■	■	■
MOYENNE	■	■	■	■	■	■
FAIBLE	■	■	■	■	■	■
APPORT CONSEILLÉ						
QUANTITÉ Kg / ha						

EXIGENCE CULTURE	Zn	Mn	Cu	Fe	B	Mo
ELEVÉE	■	■	■	■	■	■
MOYENNE	■	■	■	■	■	■
FAIBLE	■	■	■	■	■	■
APPORT CONSEILLÉ						
QUANTITÉ Kg / ha						

Les doses P, K sont calculées dans l'hypothèse où les apports conseillés sont remplacés par une impasse. Le coefficient multiplicateur attribué à la culture suivante doit être majoré. Dans le cas de passage des pailles, sur une culture N, on compense les unités PK exportées sur les pailles sur la culture N+1, à condition que le teneur du sol soit inférieure à T impasse.

Pour les oligo-éléments, les quantités conseillées sont exprimées en kg d'éléments purs apportés au sol. Pour tout apport en foliaire, se référer aux préconisations du fabricant.

COMIFER - Comités Français d'étude et de développement de la Fertilisation Raisonnée.

Normes de fertilisation : Analyse granulométrique (détermination PA 31.07), CEC (Maison NF X 31.120), Matière organique (Maison organique x 1.72, NF ISO 14235), N TOTAL (Méthode du nitrate nitrosé colorimétrique (NF X 31.113), Méthode Orléan (NF X 31.122), Eléments Traceurs Métaux (NF X 31.123), Oligos (Cu, Mn, Fe, et Zn) (Méthode colorimétrique DTA (NF X 31.120), Bore soluble à l'eau (Méthode NF X 31.122), Eléments Traceurs Métaux (NF X 31.123), AUREA - 470 Avenir de la Prairie de l'Avion Rd. 45169 Avion Tl. 03.44.37.40.40 - Fax. 03.44.37.40.41

Méthode de fertilisation : Analyse granulométrique (détermination PA 31.07), CEC (Maison NF X 31.120), Matière organique (Maison organique x 1.72, NF ISO 14235), N TOTAL (Méthode du nitrate nitrosé colorimétrique (NF X 31.113), Méthode Orléan (NF X 31.122), Eléments Traceurs Métaux (NF X 31.123), Oligos (Cu, Mn, Fe, et Zn) (Méthode colorimétrique DTA (NF X 31.120), Bore soluble à l'eau (Méthode NF X 31.122), Eléments Traceurs Métaux (NF X 31.123), AUREA - 470 Avenir de la Prairie de l'Avion Rd. 45169 Avion Tl. 03.44.37.40.40 - Fax. 03.44.37.40.41

ANALYSE DE RELIQUAT AZOTÉ

ORGANISME RELAIS - OPÉRATION
IMPACT ET ENVIRONNEMENT
2 RUE AMEDEO AVOGADRO
48070 BEAU/COUZE

ANALYSE RÉALISÉE POUR :
EARL DE LA CROISSETTE
12 ROUTE NATIONALE
02420 GOUY

N° AFFAIRE :
OPÉRATION SPÉCIFIQUE :
TECHNICIEN : **Samuel ROUSSEAU**

PARCELLE : **5 - E CHAMP DE CHALON**
N° D'ÉCHANTILLON : **26074742** CODE POSTAL : **02420**
SURFACE : **17.5** COMMUNE : **GOUY**

PRELEVEUR : **Benoît MILLE (AUREA)** LONGITUDE : **E 3°16'5.1"** Échantillon prélevé le : **07/07/2020**
TYPE PRÉLEVEMENT : **N 50 "10.98"** LATITUDE : **N 50°10'98"** Échantillon reçu le : **09/07/2020**
PROFONDEUR DE PRÉLEVEMENT : **NR** N° COMMANDE : **NR** Rapport expédié le : **21/07/2020**

AVERTISSEMENT
La dose conseillée ne constitue pas une garantie de rendement. Elle doit être modulée en fonction des événements climatiques de l'année et du potentiel avéré de la culture.

1. RESULTATS DES ANALYSES D'AZOTE MINÉRAL

Horizons	N° de labo	Azote ammoniacal N NH4		Azote nitrique N NO3		Total Azote minéral mesure N NH4 + NO3	Total Azote minéral mesure disponible
		mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha		
0/20 cm	26074742	15	1.0	41.1	106.9	41.5	108
TOTAL			0.4	1.0	106.9	41.5	108

La traduction des résultats en kg / ha est basée sur la quantité de terre fine par hectare, calculée en fonction de l'épaisseur des horizons, la densité apparente et la pierrosité.

H1 : 2603 t/ha (20 cm, densité = 1.37, 5 % cailloux)
Pour un conseil dose optimal, le reliquat azoté doit être mesuré sur la profondeur potentielle d'enracinement. Le reliquat a été mesuré sur un seul niveau : si la profondeur potentielle d'enracinement est supérieure, la dose conseillée pourrait être surévaluée. Le reliquat azoté accessible est de 108 kg N / ha. Il correspond à la proportion du reliquat mesuré accessible par la culture en fonction de son potentiel de développement racinaire et de la profondeur du sol. La profondeur prise en compte est 20 cm pour le N-NO3 et 20 cm pour N-NH4

2. METHODE DU BILAN PREVISIONNEL

Besoins	Fractionnement	
	Premier apport	Deuxième apport
Total besoins		
Fournitures		
Total fournitures		
Dose conseillée globale (Minérale (X) + Organique (X))		
Dose conseillée minérale (X)		

Interprétation non demandée.

AGRICULTEUR : EARL DE LA CROISSETTE

PARCELLE 5 - E CHAMP DE CHALON

3. ELEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DU BILAN AZOTE

N° d'échantillon : **26074742**

Système de culture : **Craneilles grasses (295)**
contexte pédoclimatique

Sol
Type de sol :
% MO :
% cailloux : **<10%**
Profondeur : **60 cm**

Irrigation
Culture irriguée :
Hauteur d'eau :
Teneur en NO3 (mg/l) :

Culture prévue ou en place
Type : **BETTERAVES**
Variété :
Objectif de rendement :
Stade :
Pesée colza :
Date de plantation :
Date défanage :

Apport organique réalisé ou prévu (premier)
Type : **Aucun apport**
Quantité :
Date d'apport :
Teneur N total (kg/t) :
Teneur N orga (kg/t) :

Apport organique réalisé ou prévu (deuxième)
Type :
Quantité :
Date d'apport :
Teneur N total (kg/t) :
Teneur N orga (kg/t) :

Historique culturel
Devenir des résidus :
Fréquence organique :
Type apports organiques :

Précédent
Précédent : **BLE**
Rdt précédent :
Résidus précédent :
Fumure N précédente :

Cippan
Type : **Aucun CIPAN**
Age :
Date de retournement :
Mode d'exploitation :

Ancienne prairie
Type :
Age :
Date de retournement :
Mode d'exploitation :

Les informations reportées ci-dessus correspondent aux renseignements portés sur le questionnaire. En cas d'information erronée ou incomplète, il est recommandé de consulter votre technicien afin d'actualiser si nécessaire le calcul de dose conseillée.

4. COMMENTAIRES

Analyse de terre
ANALYSE RÉALISÉE POUR :
EARL DE LA CROISSETTE
12 ROUTE NATIONALE
02420 GOUY

ORGANISME INTERMÉDIAIRE :
IMPACT ET ENVIRONNEMENT
2 RUE AMEDEO AVOGADRO
49070 BEAUCOUZE

AGREMENT
AUREA, agréé pour l'analyse de terre par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les programmes T1, T2, T3, T4 et T5.

Bon de Commande : NR

HISTORIQUE DE FERTILISATION

CULTURE	Rdt	Résidus		Apport Minéral		Apport Organique	
		P ₂ O ₅	K ₂ O	P ₂ O ₅	K ₂ O	NON	NON
Antéprécédent	BLE	90	Enfouis	NON	NON	NON	NON
Précédent	BETTERAVES	90	Enfouis	NON	NON	NON	OUI
Nombre d'années sans apport depuis la dernière fertilisation : P 0 K 0							

TECHNICIEN : Sam uel ROUSSEAU
ZONE :

Prélevé le : 07/07/2020
Arrivée labo : 09/07/2020
Sortie labo : 29/07/2020

PARCELLE : 5 - ECAMP DE CHALON
N° laboratoire : 25959949 Surface : 17,5 ha Prof : 20 cm Commune : GOUY

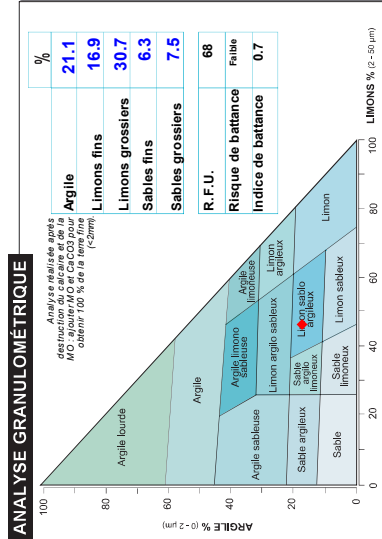
LATITUDE : 6990974,77374
LONGITUDE : 719233,98692

CEC ET EQUILIBRE CHIMIQUE

CEC (meq / 100g) Capacité d'échange cationique	Très faible	Faible	Satisfaisant	Elevé	Très élevé
Ca / CEC (%)					
K / CEC (%)					
Mg / CEC (%)					
Na / CEC (%)					
H / CEC (%)					
Teneur en sulfates (%)					

TYPE DE SOL

LIMON SABLEUX CALCAIRE
Terre Fine : 26007ha, Profondeur : 60 cm, Sol non caillouteux (<10%)



ANALYSE CHIMIQUE

8.3	7.8	14.6	16356
pH eau	pH KCl	CaCO ₃ Total %	Total %
		3785	

ÉLÉMENTS MAJEURS

EXCESSIF	TRÈS ÉLEVÉ	ÉLEVÉ	SATISFAISANT	UN PEU FAIBLE	FAIBLE	TRÈS FAIBLE
44	296	121	60	350	100	450
P ₂ O ₅	K ₂ O	MgO	NaO	Zn	Mn	Cu
60	350	100	450	100	100	140
PHOSPHORE Olsen	POTASSIUM	MAGNÉSIE	SODIUM	ZINC	MANGANÈSE	COBRE
100	450	140				

Matière organique, C/N et Bilan Humique

2.9	2.20
MO %	Carbone %
1.70	1.3
0.21	0.17
8.0	10
1.0%	>1.5%
-160	
Bilan Humique provisionnel (en rapport organique) (kg humus / ha an)	

ÉLÉMENTS TRACES MÉTALLIQUES

Résultats (mg/kg MS)	Valeur limite (mg/kg MS)	Résultat / Limite (%)				
Cadmium	Chrom	Cuivre	Mercur	Nickel	Plomb	Zinc

1ère CULTURE (*) BLE 90 Qx résidus : Enfouis

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes T renforcement	30	150		
Normes T impasse	80	300		
Exportations (kg/ha) (1)	60	45	10	5
Coefficient multiplicateur (2)	1	1		
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	60	45	15	---
Apport minéral complémentaire				

2ème CULTURE (*) PDT CONSO 50 T Résidus : Enfouis

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes T renforcement	60	350		
Normes T impasse	100	450		
Exportations (kg/ha) (1)	50	195	15	20
Coefficient multiplicateur (2)	2.2	1.7		
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	110	330	30	---
Exportations (kg/ha) (1)	45	125	55	395
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	60	205	30	---
Apport minéral complémentaire				

3ème CULTURE (*) BLE 90 Qx Résidus : Enfouis

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes T renforcement	30	150		
Normes T impasse	80	300		
Exportations (kg/ha) (1)	60	45	10	5
Coefficient multiplicateur (2)	1	1		
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	60	45	15	---
Apport minéral complémentaire				

MOYENNE SUR LA ROTATION

(unités / ha)	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
SOMME DES EXPORTATIONS (1)	170	285	35	30
COEF MULTIPLICATEUR MOYEN (2)	1.3	1.5	1.7	-
CONSEILS DE FUMURE (3) = (1) x (2)	225	420	60	-
RENFORCEMENT (4) / DESTOCKAGE (4)	+55	+135	+25	
CONSEIL MOYEN ANNUEL	75	140	20	0

Les doses P, K sont calculées dans l'hypothèse où les apports conseillés sont remplacés par une impasse, le coefficient multiplicateur attribué à la culture suivante doit être majoré. Dans le cas de passage des pailles, sur une culture N, on compense les unités Pk exportées sur les pailles sur la culture N+1, à condition que le teneur du sol soit inférieure à T impasse.

Pour les oligo-éléments, les quantités conseillées sont exprimées en kg d'éléments purs apportés au sol. Pour tout apport en foliaire, se référer aux préconisations du fabricant.

COMIFER - Comités Français d'étude et de développement de la Fertilisation Raisonnée.

DEFINITIONS : (1) Exportations : éléments exportés par la récolte. EXIGENCE CULTURE : classification établie par le COMIFER

Méthode de référence : NF X 31-107, CEC Métron (NF X 31-120), Matières organiques : méthode organique x 172 (NF ISO 14828), N TOTAL : méthode Kjeldahl (NF X 31-113), méthode Orléan (NF X 31-115), méthode Orléan (NF X 31-122), Eléments Traces Métalliques : NF ISO 11845. OUIRES : Cu, Mn, Fe, et Zn extraits au sulfate EDTA (NF X 31-120). Bore soluble à l'eau bouillante (NF X 31-122). AUREA - 210 Alier de la Pomme de Pin, 45160 Aconin 76, 01 44 37 40 40 - Fax : 01 44 37 40 41

ANALYSE DE RELIQUAT AZOTÉ

ORGANISME RELAIS - OPÉRATION
IMPACT ET ENVIRONNEMENT
2 RUE AMÉDÉE AVOGADRO
48070 BEAU/COUZE

ANALYSE RÉALISÉE POUR :
EARL DES 3 CERISIERS
10 HAMEAU DU GRAND PRIEL
02490 PONTRU

N° AFFAIRE :
OPÉRATION SPÉCIFIQUE :
TECHNICIEN : **SAMUEL ROUSSEAU**

PRELEVEUR : **BENOÎT MILLE (AUREA)** LONGITUDE : E 3°11'16.18"
TYPE PRÉLEVEMENT : N° D'ÉCHANTILLON : **26074744** CODE POSTAL : **02490** Échantillon prélevé le : 07/07/2020
SURFACE : **6.02** COMMUNE : **PONTRU** LATITUDE : N 49°56'29.54" Échantillon reçu le : 09/07/2020
PROFONDEUR DE PRÉLEVEMENT : N° COMMANDE : **NR** Rapport expédié le : 20/07/2020

AVERTISSEMENT
La dose conseillée ne constitue pas une garantie de rendement. Elle doit être modulée en fonction des événements climatiques de l'année et du potentiel avéré de la culture.

1. RESULTATS DES ANALYSES D'AZOTE MINÉRAL

Horizons	N° de labo	Azote ammoniacal		Azote nitrique		Total Azote minéral mesure N-NH4 + NO3	Total Azote minéral mesure N-NH4 + NO3 / kg / ha
		N NH4	N NO3	mg / kg TS	kg / ha		
HORIZON 1 0/20 cm	26074744	Humidité % sur sec	8	<0.4	1.0	15.7	16.1
HORIZON 2							
HORIZON 3							
TOTAL				0.4	1.0	15.7	16.1
				41.0	41.0		42
							42

La traduction des résultats en kg / ha est basée sur la quantité de terre fine par hectare, calculée en fonction de l'épaisseur des horizons, la densité apparente et la pierrosité.

H1 : 2603 t/ha (20 cm, densité = 1.37, 5 % cailloux)
Pour un conseil dose optimal, le reliquat azoté doit être mesuré sur la profondeur potentielle d'enracinement. Le reliquat a été mesuré sur un seul niveau : si la profondeur potentielle d'enracinement est supérieure, la dose conseillée pourrait être surévaluée. Le reliquat azoté accessible est de 42 kg N / ha. Il correspond à la proportion du reliquat mesuré accessible par la culture en fonction de son potentiel de développement racinaire et de la profondeur du sol. La profondeur prise en compte est 20 cm pour le N-NH4 et 20 cm pour N-NO3

2. METHODE DU BILAN PREVISIONNEL

Interprétation non demandée.

Besoins	Fractionnement
	Premier apport
	Deuxième apport
	Troisième apport
	Quatrième apport
	Total conseillé

Total besoins

Fournitures

Total fournitures

Dose conseillée globale (Minéral (X) + Organique (X))

Dose conseillée minérale (X)

Agriculteur : **EARL DES 3 CERISIERS**

PARCELLE
6 - F LA PORTE LAMBERT

3. ELEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DU BILAN AZOTE

N° d'échantillon : **26074744**

Système de culture
contexte pédoclimatique

Culture prévue ou en place

Type : BLE

Variété :

Objectif de rendement :

Stade :

Pesée colza :

Date de plantation :

Date défanage :

Type de sol :

Craneilles grasses
(295)

% MO :

% cailloux : <10%

Profondeur : 60 cm

Irrigation

Culture irriguée :

Hauteur d'eau :

Teneur en NO3 (mg/l) :

Apport organique réalisé ou prévu (premier)

Type : Aucun apport

Quantité :

Date d'apport :

Teneur N total (kg/t) :

Teneur N orga (kg/t) :

Apport organique réalisé ou prévu (deuxième)

Type :

Quantité :

Date d'apport :

Teneur N total (kg/t) :

Teneur N orga (kg/t) :

Historique culturel

Devenir des résidus :

Fréquence organique :

Type apports organiques :

Précédent

Précédent : BETTERAVES

Rdt précédent :

Résidus précédent :

Fumure N précédente :

Cippan

Type : Aucun CIPAN

Age :

Date de retournement :

Mode d'exploitation :

Ancienne prairie

Type :

Age :

Date de retournement :

Mode d'exploitation :

Les informations reportées ci-dessus correspondent aux renseignements portés sur le questionnaire. En cas d'information erronée ou incomplète, il est recommandé de consulter votre technicien afin d'actualiser si nécessaire le calcul de dose conseillée.

4. COMMENTAIRES

ANALYSE DE RELIQUAT AZOTÉ

ORGANISME RELAIS - OPÉRATION
IMPACT ET ENVIRONNEMENT
2 RUE AMEEDO AVOGADRO
48070 BEAU/COUZE

ANALYSE RÉALISÉE POUR :
EARL DES 3 CERISIERS
10 HAMEAU DU GRAND PRIEL
02490 PONTRU

N° AFFAIRE :
OPERATION SPECIFIQUE :
TECHNICIEN : **SAMUEL ROUSSEAU**

PRELEVEUR : **BENOIT MILLE (AUREA)**
TYPE PRELEVEMENT :
PROFONDEUR DE PRELEVEMENT :
LONGITUDE : E 3°12'2.19"
LATITUDE : N 49°55'52.43"
N° COMMANDE : **NR**
Exemplaire prélevé le : 07/07/2020
Exemplaire reçu le : 09/07/2020
Rapport expédié le : 20/07/2020

PARCELLE : **7 - G TALUS D EPINE**
N° D'ÉCHANTILLON : **26074746**
CODE POSTAL : **02490**
SURFACE : **8.35**
COMMUNE : **PONTRU**

AVERTISSEMENT
La dose conseillée ne constitue pas une garantie de rendement. Elle doit être modulée en fonction des événements climatiques de l'année et du potentiel avéré de la culture.

1. RESULTATS DES ANALYSES D'AZOTE MINERAL

Horizons	N° de labo	Humidité % sur sec	Azote ammoniacal N NH4		Azote nitrique N NO3		Total Azote minéral mesure N NH4 + NO3		Total Azote minéral mesure disponible	
			mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha
0/20 cm	26074746	9	5.7	14.3	23.1	58.0	28.8	66	66	
TOTAL			5.7	14.3	23.1	58.0	28.8	66	66	

La traduction des résultats en kg / ha est basée sur la quantité de terre fine par hectare, calculée en fonction de l'épaisseur des horizons, la densité apparente et la pierrosité.
H1 : 2508 t/ha (20 cm, densité = 1.32, 5 % cailloux)
Pour un conseil dose optimal, le reliquat azoté doit être mesuré sur la profondeur potentielle d'enracinement. Le reliquat a été mesuré sur un seul niveau : si la profondeur potentielle d'enracinement est supérieure, la dose conseillée pourrait être surévaluée. Le reliquat azoté accessible est de 66 kg N / ha. Il correspond à la proportion du reliquat mesuré accessible par la culture en fonction de son potentiel de développement racinaire et de la profondeur du sol. La profondeur prise en compte est 20 cm pour le N-NO3 et 20 cm pour N-NH4 H1 : La part d'azote ammoniacal dans le reliquat accessible a été limitée à 7.50 kg/ha.

2. METHODE DU BILAN PREVISIONNEL

Besoins	Interprétation non demandée.
Total besoins	
Fournitures	

Total fournitures	Dose conseillée globale (Minéral (X) + Organique (X))	Dose conseillée minérale (X)

CONSEIL D'APPORT

Fractionnement
Premier apport
Deuxième apport
Troisième apport
Quatrième apport
Total conseillé

PARCELLE 7 - G TALUS D EPINE

Agriculteur : **EARL DES 3 CERISIERS**
N° d'échantillon : **26074746**
Culture prévue ou en place
Type : **BLE**

Système de culture
contexte pédoclimatique

Type de sol :
Argilo-calcaires (23)

Irrigation

Culture irriguée :
Hauteur d'eau :
Teneur en NO3 (mg/l) :

% MO :
% cailloux : <10%
Profondeur : 60 cm

Historique culturel

Devenir des résidus :
Fréquence organique :
Type apports organiques :

Apport organique réalisé ou prévu (premier)

Type : Aucun apport
Quantité :
Date d'apport :
Teneur N total (kg/t) :
Teneur N orga (kg/t) :

Apport organique réalisé ou prévu (deuxième)

Type :
Quantité :
Date d'apport :
Teneur N total (kg/t) :
Teneur N orga (kg/t) :

Précédent

Précédent : **BETTERAVES**
Rdt précédent :
Résidus précédent :
Fumure N précédente :

Ancienne prairie

Type :
Age :
Date de retournement :
Mode d'exploitation :

Les informations reportées ci-dessus correspondent aux renseignements portés sur le questionnaire. En cas d'information erronée ou incomplète, il est recommandé de consulter votre technicien afin d'actualiser si nécessaire le calcul de dose conseillée.

4. COMMENTAIRES

Commentaires :

ANALYSE RÉALISÉE POUR :
EARL DES 3 CERISIERS
10 HAMEAU DU GRAND PRIEL
02490 PONTRU

ORGANISME INTERMÉDIAIRE :
IMPACT ET ENVIRONNEMENT
2 RUE AMEDEO AVOGADRO
43070 BEAUCOUZE

TECHNICIEN : **Samuel ROUSSEAU**
ZONE :

PARCELLE : 7 - G TALUS D EPINE Prof. : 8,35 ha **Prof. : 20 cm** Commune : PONTRU
N° laboratoire : 259599535 Adresse : 8,35 ha **Prof. : 20 cm** Commune : PONTRU

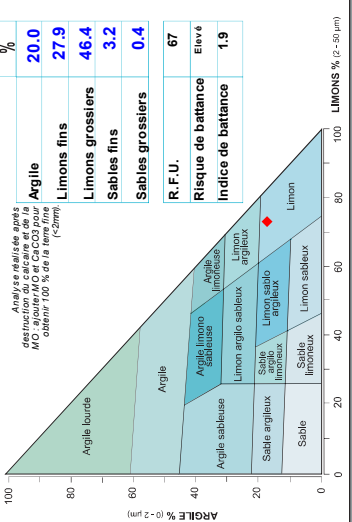
LATITUDE : 6981417,28961
LONGITUDE : 714415,59957

Prélevé le : 07/07/2020
Arrivée labo : 09/07/2020
Sortie labo : 29/07/2020

CEC ET ÉQUILIBRE CHIMIQUE

CEC (meq / 100g)	Ca / CEC (%)	K / CEC (%)	Mg / CEC (%)	Na / CEC (%)	H / CEC (%)	Teneur en sels minéraux (%)
35655	<0.1	3744	6.9	6.4	3744	<10%

ANALYSE GRANULOMÉTRIQUE



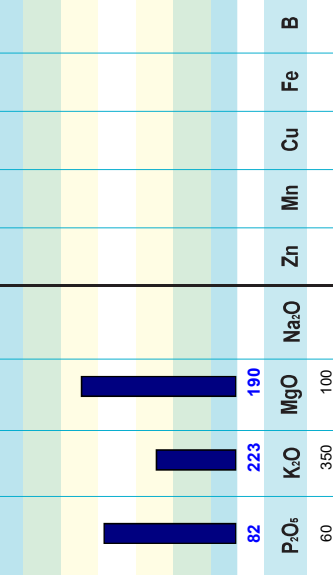
TYPE DE SOL

LIMON ARGILEUX
Terre Fine : 26007ha, Profondeur : 80 cm, Sol non caillouteux (<10%)

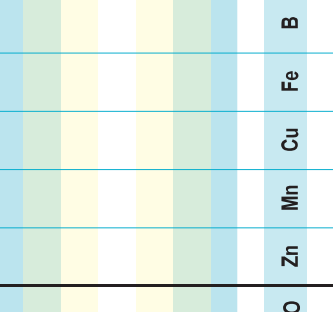
ANALYSE CHIMIQUE

Mo	Mn	Cu	Fe	B
35655	<0.1	3744	6.9	6.4

ÉLÉMENTS MAJEURS



OLIGO-ÉLÉMENTS



ÉLÉMENTS TRACES MÉTALLIQUES

Co	Cd	Cr	Cu	Mn	Fe	B
82	223	190	350	100	450	100

AGRÈMENT
AUREA, agréé pour l'analyse de terre par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les programmes N1, T2, R3, T4 et T5.

INTERPRÉTATION ET CONSEILS DE FUMURE PK
Interprétation et conseils de fumure PK réalisés par AUREA selon le référentiel COMIFER (révisions 2014, 2017, 2019) et grille de calcul de fumure version 2009 :

- Les normes d'interprétation PK sont établies par type de sol et par classe d'exigence des cultures.
- Les coefficients multiplicateurs des exportations sont obtenus en fonction de la richesse du sol, du nombre d'années sans apport (de P ou de K), de la classe d'exigence de la culture et de la destination des résidus pour K.

Guide d'apport oligo-éléments

■ faible ■ moyenne ■■ élevée

PLAN PRÉVISIONNEL DE FERTILISATION (COMIFER)

Classe d'exigence (pour P₂O₅, K₂O, MgO) ou de sensibilité des cultures à la carence en oligo-éléments : ■ faible ■■ moyenne ■■ élevée

1ère CULTURE (*) MAIS ENSILAGE 16 T Résidus : Enfouis

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes T renforcement	60	300	■	■
Normes T impasse	90	450	■	■
Exportations (kg/ha) (1)	65	190	30	50
Coefficient multiplicateur (2)	1	1.1	---	---
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	65	200	---	400

Apport minéral complémentaire

2ème CULTURE (*) BLE 90 Qx Résidus : Enfouis

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes T renforcement	30	150	■	■
Normes T impasse	80	300	■	■
Exportations (kg/ha) (1)	60	45	10	5
Coefficient multiplicateur (2)	0	1	---	---
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	---	45	---	400

Apport minéral complémentaire

3ème CULTURE (*) BETTERAVES 90 T Résidus : Enfouis

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes T renforcement	60	350	■	■
Normes T impasse	100	450	■	■
Exportations (kg/ha) (1)	45	160	30	55
Coefficient multiplicateur (2)	2	1.7	---	---
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	90	275	---	400

Apport minéral complémentaire

PARCELLE : 7 - G TALUS D EPINE (8.35 ha)

Bon de Commande : NR

HISTORIQUE DE FERTILISATION

CULTURE	Rdt	Résidus	Apport Minéral P ₂ O ₅	K ₂ O	Apport Organique
Antécédent	BETTERAVES	75	OUI	OUI	OUI
Précédent	BLE	90	OUI	NON	NON

Nombre d'années sans apport depuis la dernière fertilisation : P 1 K 1

MOYENNE SUR LA ROTATION

Unités / ha

PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
170	395	70	110
0.9	1.3	0.0	0.0
155	530	-	1200
-15	+135	-70	---
52	177	0	400

AGRÈMENT
AUREA, agréé pour l'analyse de terre par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les programmes N1, T2, R3, T4 et T5.

INTERPRÉTATION ET CONSEILS DE FUMURE PK
Interprétation et conseils de fumure PK réalisés par AUREA selon le référentiel COMIFER (révisions 2014, 2017, 2019) et grille de calcul de fumure version 2009 :

- Les normes d'interprétation PK sont établies par type de sol et par classe d'exigence des cultures.
- Les coefficients multiplicateurs des exportations sont obtenus en fonction de la richesse du sol, du nombre d'années sans apport (de P ou de K), de la classe d'exigence de la culture et de la destination des résidus pour K.

Guide d'apport oligo-éléments

■ faible ■ moyenne ■■ élevée

1ère CULTURE (*) MAIS ENSILAGE 16 T Résidus : Enfouis

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes T renforcement	60	300	■	■
Normes T impasse	90	450	■	■
Exportations (kg/ha) (1)	65	190	30	50
Coefficient multiplicateur (2)	1	1.1	---	---
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	65	200	---	400

Apport minéral complémentaire

2ème CULTURE (*) BLE 90 Qx Résidus : Enfouis

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes T renforcement	30	150	■	■
Normes T impasse	80	300	■	■
Exportations (kg/ha) (1)	60	45	10	5
Coefficient multiplicateur (2)	0	1	---	---
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	---	45	---	400

Apport minéral complémentaire

3ème CULTURE (*) BETTERAVES 90 T Résidus : Enfouis

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes T renforcement	60	350	■	■
Normes T impasse	100	450	■	■
Exportations (kg/ha) (1)	45	160	30	55
Coefficient multiplicateur (2)	2	1.7	---	---
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	90	275	---	400

Apport minéral complémentaire

AGRÈMENT
AUREA, agréé pour l'analyse de terre par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les programmes N1, T2, R3, T4 et T5.

INTERPRÉTATION ET CONSEILS DE FUMURE PK
Interprétation et conseils de fumure PK réalisés par AUREA selon le référentiel COMIFER (révisions 2014, 2017, 2019) et grille de calcul de fumure version 2009 :

- Les normes d'interprétation PK sont établies par type de sol et par classe d'exigence des cultures.
- Les coefficients multiplicateurs des exportations sont obtenus en fonction de la richesse du sol, du nombre d'années sans apport (de P ou de K), de la classe d'exigence de la culture et de la destination des résidus pour K.

Guide d'apport oligo-éléments

■ faible ■ moyenne ■■ élevée

1ère CULTURE (*) MAIS ENSILAGE 16 T Résidus : Enfouis

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes T renforcement	60	300	■	■
Normes T impasse	90	450	■	■
Exportations (kg/ha) (1)	65	190	30	50
Coefficient multiplicateur (2)	1	1.1	---	---
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	65	200	---	400

Apport minéral complémentaire

2ème CULTURE (*) BLE 90 Qx Résidus : Enfouis

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes T renforcement	30	150	■	■
Normes T impasse	80	300	■	■
Exportations (kg/ha) (1)	60	45	10	5
Coefficient multiplicateur (2)	0	1	---	---
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	---	45	---	400

Apport minéral complémentaire

3ème CULTURE (*) BETTERAVES 90 T Résidus : Enfouis

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes T renforcement	60	350	■	■
Normes T impasse	100	450	■	■
Exportations (kg/ha) (1)	45	160	30	55
Coefficient multiplicateur (2)	2	1.7	---	---
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	90	275	---	400

Apport minéral complémentaire

MOYENNE SUR LA ROTATION

Unités / ha

PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
170	395	70	110
0.9	1.3	0.0	0.0
155	530	-	1200
-15	+135	-70	---
52	177	0	400

Les doses P, K sont calculées dans l'hypothèse où les apports complémentaires sont réalisés par l'apport multiplicateur attribué à la culture suivante (soit être majeure). Dans le cas de passages des pailles, sur une culture N, on compense les unités PK exportées sur les pailles sur la culture N+1, à condition que le teneur du sol soit inférieure à T impasse.

Pour les oligo-éléments, les quantités conseillées sont exprimées en kg d'éléments purs apportés au sol. Pour tout apport en foliaire, se référer aux préconisations du fabricant.

COMIFER - Comité Français d'étude et de développement de la Fertilisation Raisonnée.

AGRÈMENT
AUREA, agréé pour l'analyse de terre par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les programmes N1, T2, R3, T4 et T5.

INTERPRÉTATION ET CONSEILS DE FUMURE PK
Interprétation et conseils de fumure PK réalisés par AUREA selon le référentiel COMIFER (révisions 2014, 2017, 2019) et grille de calcul de fumure version 2009 :

- Les normes d'interprétation PK sont établies par type de sol et par classe d'exigence des cultures.
- Les coefficients multiplicateurs des exportations sont obtenus en fonction de la richesse du sol, du nombre d'années sans apport (de P ou de K), de la classe d'exigence de la culture et de la destination des résidus pour K.

Guide d'apport oligo-éléments

■ faible ■ moyenne ■■ élevée

1ère CULTURE (*) MAIS ENSILAGE 16 T Résidus : Enfouis

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes T renforcement	60	300	■	■
Normes T impasse	90	450	■	■
Exportations (kg/ha) (1)	65	190	30	50
Coefficient multiplicateur (2)	1	1.1	---	---
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	65	200	---	400

Apport minéral complémentaire

2ème CULTURE (*) BLE 90 Qx Résidus : Enfouis

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes T renforcement	30	150	■	■
Normes T impasse	80	300	■	■
Exportations (kg/ha) (1)	60	45	10	5
Coefficient multiplicateur (2)	0	1	---	---
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	---	45	---	400

Apport minéral complémentaire

3ème CULTURE (*) BETTERAVES 90 T Résidus : Enfouis

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes T renforcement	60	350	■	■
Normes T impasse	100	450	■	■
Exportations (kg/ha) (1)	45	160	30	55
Coefficient multiplicateur (2)	2	1.7	---	---
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	90	275	---	400

Apport minéral complémentaire

MOYENNE SUR LA ROTATION

Unités / ha

PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
170	395	70	110
0.9	1.3	0.0	0.0
155	530	-	1200
-15	+135	-70	---
52	177	0	400

Les doses P, K sont calculées dans l'hypothèse où les apports complémentaires sont réalisés par l'apport multiplicateur attribué à la culture suivante (soit être majeure). Dans le cas de passages des pailles, sur une culture N, on compense les unités PK exportées sur les pailles sur la culture N+1, à condition que le teneur du sol soit inférieure à T impasse.

Pour les oligo-éléments, les quantités conseillées sont exprimées en kg d'éléments purs apportés au sol. Pour tout apport en foliaire, se référer aux préconisations du fabricant.

COMIFER - Comité Français d'étude et de développement de la Fertilisation Raisonnée.

AGRÈMENT
AUREA, agréé pour l'analyse de terre par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les programmes N1, T2, R3, T4 et T5.

INTERPRÉTATION ET CONSEILS DE FUMURE PK
Interprétation et conseils de fumure PK réalisés par AUREA selon le référentiel COMIFER (révisions 2014, 2017, 2019) et grille de calcul de fumure version 2009 :

- Les normes d'interprétation PK sont établies par type de sol et par classe d'exigence des cultures.
- Les coefficients multiplicateurs des exportations sont obtenus en fonction de la richesse du sol, du nombre d'années sans apport (de P ou de K), de la classe d'exigence de la culture et de la destination des résidus pour K.

Guide d'apport oligo-éléments

■ faible ■ moyenne ■■ élevée

1ère CULTURE (*) MAIS ENSILAGE 16 T Résidus : Enfouis

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes T renforcement	60	300	■	■
Normes T impasse	90	450	■	■
Exportations (kg/ha) (1)	65	190	30	50
Coefficient multiplicateur (2)	1	1.1	---	---
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	65	200	---	400

Apport minéral complémentaire

2ème CULTURE (*) BLE 90 Qx Résidus : Enfouis

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes T renforcement	30	150	■	■
Normes T impasse	80	300	■	■
Exportations (kg/ha) (1)	60	45	10	5
Coefficient multiplicateur (2)	0	1	---	---
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	---	45	---	400

Apport minéral complémentaire

3ème CULTURE (*) BETTERAVES 90 T Résidus : Enfouis

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes T renforcement	60	350	■	■
Normes T impasse	100	450	■	■
Exportations (kg/ha) (1)	45	160	30	55
Coefficient multiplicateur (2)	2	1.7	---	---
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	90	275	---	400

Apport minéral complémentaire

MOYENNE SUR LA ROTATION

Unités / ha

PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
170	395	70	110
0.9	1.3	0.0	0.0
155	530	-	1200
-15	+135	-70	---
52	177	0	400

Les doses P, K sont calculées dans

ANALYSE DE RELIQUAT AZOTÉ

ORGANISME RELAIS - OPÉRATION
IMPACT ET ENVIRONNEMENT
2 RUE AMEEDO AVOGADRO
48070 BEAU/COUZE

ANALYSE RÉALISÉE POUR :
EARL DU MOULIN
1 RUE DE L EGLISE
59266 HONNECOURT SUR ESCAUT

N° AFFAIRE :
OPÉRATION SPÉCIFIQUE :
TECHNICIEN : **SAMUEL ROUSSEAU**

PARCELLE : **11 - K FORENVILLE** CODE POSTAL : **59400**
N° D'ÉCHANTILLON : **26074738** SURFACE : **20.34** COMMUNE : **SERANVILLERS**

PRELEVEUR : **BENOIT MILLE (AUREA)** LONGITUDE : **E 3°17'2.05"** Examen prélevé le : **07/07/2020**
TYPE PRELEVEMENT : **NR** LATITUDE : **N 50°8'5.24"** Echantillon reçu le : **09/07/2020**
PROFONDEUR DE PRELEVEMENT : **NR** Rapport expédié le : **20/07/2020**

AVERTISSEMENT
La dose conseillée ne constitue pas une garantie de rendement. Elle doit être modulée en fonction des événements climatiques de l'année et du potentiel avéré de la culture.

1. RESULTATS DES ANALYSES D'AZOTE MINERAL

Horizons	N° de labo	Azote ammoniacal N NH4		Azote nitrique N NO3		Total Azote minéral mesure N NH4 + NO3		Total Azote minéral mesure disponible	
		mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha
0/20 cm	26074738	9	<0.4	1.0	9.5	25.1	9.9	26	
TOTAL			0.4	1.0	9.5	25.1	9.9	26	

La traduction des résultats en kg / ha est basée sur la quantité de terre fine par hectare, calculée en fonction de l'épaisseur des horizons, la densité apparente et la pierrosité.
H1 : 2641 t/ha (20 cm, densité = 1.39, 5 % cailloux)
Pour un conseil dose optimal, le reliquat azoté doit être mesuré sur la profondeur potentielle d'enracinement. Le reliquat a été mesuré sur un seul niveau : si la profondeur potentielle d'enracinement est supérieure, la dose conseillée pourrait être surévaluée. Le reliquat azoté accessible est de 26 kg N / ha. Il correspond à la proportion du reliquat mesuré accessible par la culture en fonction de son potentiel de développement racinaire et de la profondeur du sol. La profondeur prise en compte est 20 cm pour le N-NO3 et 20 cm pour N-NH4

2. METHODE DU BILAN PREVISIONNEL

Besoins	Fractionnement	
	Premier apport	Deuxième apport
Total besoins		
Fournitures		
Total fournitures		
Dose conseillée globale (Minérale (X) + Organique (X))		
Dose conseillée minérale (X)		

Interprétation non demandée.

3. ELEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DU BILAN AZOTE

N° d'échantillon : **26074738** Culture prévue ou en place Type : **BETTERAVES**

Système de culture : **Limons (288)** Contexte pédoclimatique : **Irrigation**

Type de sol : **% MO : <10%** **% cailloux : <10%** **Profondeur : 60 cm**

Objectif de rendement : **Stade : Pesée colza : Date de plantation : Date défanage :**

Historique culturel : **Devenir des résidus : Fréquence organique : Type apports organiques :**

Apport organique réalisé ou prévu (premier) : **Type : Aucun apport** **Quantité : Date d'apport : Teneur N total (kg/t) : Teneur N orga (kg/t) :**

Apport organique réalisé ou prévu (deuxième) : **Type : Aucun apport** **Quantité : Date d'apport : Teneur N total (kg/t) : Teneur N orga (kg/t) :**

Précédent : **Précédent : BLE** **Rdt précédent : Résidus précédent : Fumure N précédente :**

Ancienne prairie : **Type : Age : Date de retournement : Mode d'exploitation :**

Cipan : **Type : Aucun CIPAN** **Date destruction : Dév. végétal :**

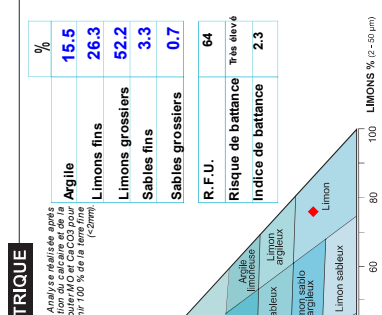
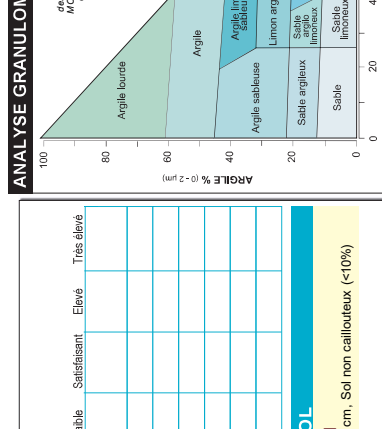
Les informations reportées ci-dessus correspondent aux renseignements portés sur le questionnaire. En cas d'information erronée ou incomplète, il est recommandé de consulter votre technicien afin d'actualiser si nécessaire le calcul de dose conseillée.

4. COMMENTAIRES

CEC ET ÉQUILIBRE CHIMIQUE

CEC (meq / 100g) Capacité d'échange cationique	Residus	NORMES
Cat / CEC (%)	Très faible	Faible
K / CEC (%)	Satisfaisant	Elevé
Na / CEC (%)	Très élevé	
H / CEC (%)		
Taux de saturation		

Terre Fine : 26007ha, Profondeur : 60 cm, Sol non caillouteux (<10%)

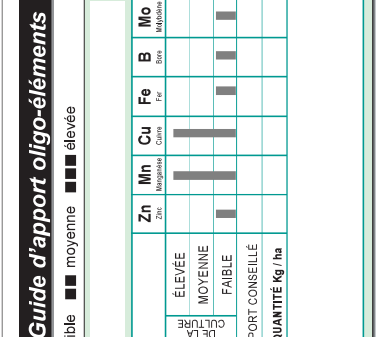


Guide d'apport oligo-éléments

Classe d'exigence (pour P₂O₅, K₂O, MgO) ou de sensibilité des cultures à la carence en oligo-éléments : ■ faible ■■ moyenne ■■■ élevée

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅		POTASSE K ₂ O		MAGNÉSIE MgO		CALCIUM CaO	
	Normes	T. renforcement	70	80	20	80	10	5
Exportations (kg / ha) (1)	65	50	0	0	10	10	5	5
Coefficient multiplicateur (2)	1.5	1	---	---	---	---	400	400

Apport minéral complémentaire



2ème CULTURE (*) COLZAD'HIVER 50 Qx Résidus : Entouls

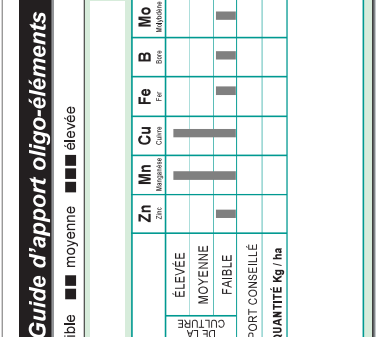
EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅		POTASSE K ₂ O		MAGNÉSIE MgO		CALCIUM CaO	
	Normes	T. renforcement	70	80	20	80	10	5
Exportations (kg / ha) (1)	65	50	0	0	10	10	5	5
Coefficient multiplicateur (2)	1.5	1	---	---	---	---	400	400

Apport minéral complémentaire

3ème CULTURE (*) BLE 100 Qx Résidus : Entouls

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅		POTASSE K ₂ O		MAGNÉSIE MgO		CALCIUM CaO	
	Normes	T. renforcement	70	80	20	80	10	5
Exportations (kg / ha) (1)	65	50	0	0	10	10	5	5
Coefficient multiplicateur (2)	1.5	1	---	---	---	---	400	400

Apport minéral complémentaire

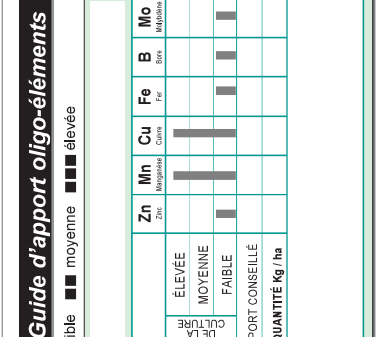
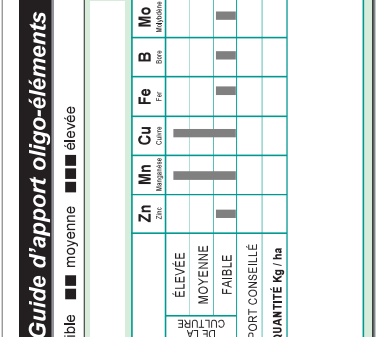


MOYENNE SUR LA ROTATION

(unités / ha)	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
SOMME DES EXPORTATIONS (1)	195	145	40	40
COEF MULTIPLICATEUR MOYEN (2)	0.5	0.3	0.0	1200
CONSEILS DE FUMURE (2) = (1) x (2)	95	45	-	5
RENFORT (4) / DESTOCKAGE (2)	-100	-100	-40	400
CONSEIL MOYEN ANNUEL	32	15	0	400

EXTRAIT CHIMIQUE

Résultats	NORMES		Résultats	NORMES	
	MO %	Carbone %		Azote Total N %	C/N
2.10	1.2	0.11	10	>1.5%	
1.09	0.13	8.6	1.4%	220	
0.13	0.11	8.6	1.4%	220	
0.11	8.6	1.4%	220		
10	>1.5%	220			



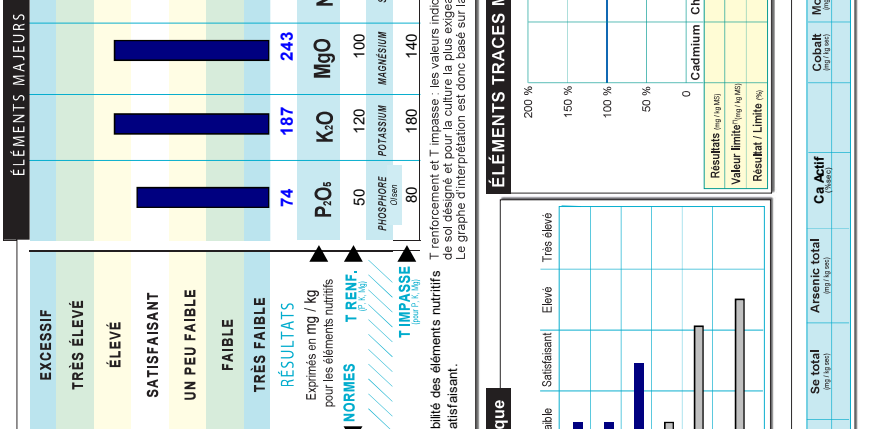
AUTRES ÉLÉMENTS

Ai échangeable (ppm)	AI total (ppm)	Se total (ppm)	Arsenic total (ppm)	Ca Actif (ppm)	No total (ppm)	Fe total (ppm)	Mn total (ppm)	Bore total (ppm)	N NH ₄ (ppm)
2.10	1.09	0.13	8.6	1.4%	220				

Méthode analytique : Analyse granulométrique (normalisation F3 31107), CEC (Maison NF X 31120), Matière organique (méthode organique x 172 NF ISO 14293), m, teneur en eau - correction eau - 30,1, m, teneur en cations échangeables (NF X 31131), m, teneur en cations échangeables (NF X 31132), m, teneur en cations échangeables (NF X 31133), m, teneur en cations échangeables (NF X 31134), m, teneur en cations échangeables (NF X 31135), m, teneur en cations échangeables (NF X 31136), m, teneur en cations échangeables (NF X 31137), m, teneur en cations échangeables (NF X 31138), m, teneur en cations échangeables (NF X 31139), m, teneur en cations échangeables (NF X 31140), m, teneur en cations échangeables (NF X 31141), m, teneur en cations échangeables (NF X 31142), m, teneur en cations échangeables (NF X 31143), m, teneur en cations échangeables (NF X 31144), m, teneur en cations échangeables (NF X 31145), m, teneur en cations échangeables (NF X 31146), m, teneur en cations échangeables (NF X 31147), m, teneur en cations échangeables (NF X 31148), m, teneur en cations échangeables (NF X 31149), m, teneur en cations échangeables (NF X 31150), m, teneur en cations échangeables (NF X 31151), m, teneur en cations échangeables (NF X 31152), m, teneur en cations échangeables (NF X 31153), m, teneur en cations échangeables (NF X 31154), m, teneur en cations échangeables (NF X 31155), m, teneur en cations échangeables (NF X 31156), m, teneur en cations échangeables (NF X 31157), m, teneur en cations échangeables (NF X 31158), m, teneur en cations échangeables (NF X 31159), m, teneur en cations échangeables (NF X 31160), m, teneur en cations échangeables (NF X 31161), m, teneur en cations échangeables (NF X 31162), m, teneur en cations échangeables (NF X 31163), m, teneur en cations échangeables (NF X 31164), m, teneur en cations échangeables (NF X 31165), m, teneur en cations échangeables (NF X 31166), m, teneur en cations échangeables (NF X 31167), m, teneur en cations échangeables (NF X 31168), m, teneur en cations échangeables (NF X 31169), m, teneur en cations échangeables (NF X 31170), m, teneur en cations échangeables (NF X 31171), m, teneur en cations échangeables (NF X 31172), m, teneur en cations échangeables (NF X 31173), m, teneur en cations échangeables (NF X 31174), m, teneur en cations échangeables (NF X 31175), m, teneur en cations échangeables (NF X 31176), m, teneur en cations échangeables (NF X 31177), m, teneur en cations échangeables (NF X 31178), m, teneur en cations échangeables (NF X 31179), m, teneur en cations échangeables (NF X 31180), m, teneur en cations échangeables (NF X 31181), m, teneur en cations échangeables (NF X 31182), m, teneur en cations échangeables (NF X 31183).

EXTRAIT CHIMIQUE

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅		POTASSE K ₂ O		MAGNÉSIE MgO		CALCIUM CaO	
Normes	T. renforcement	70	80	20	80	10	5	
Exportations (kg / ha) (1)	65	50	0	0	10	10	5	
Coefficient multiplicateur (2)	1.5	1	---	---	---	---	400	



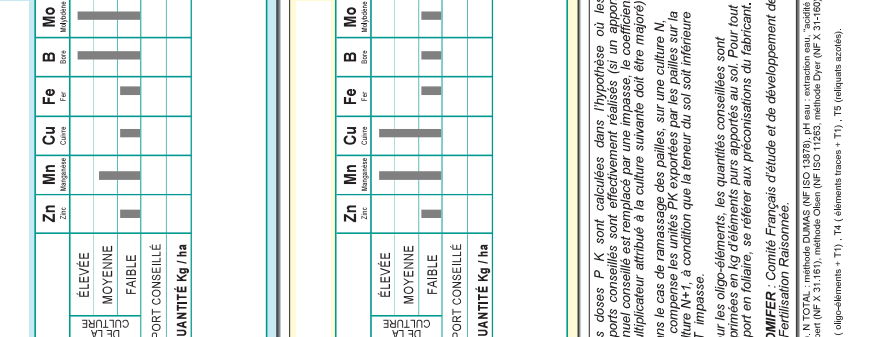
MOYENNE SUR LA ROTATION

(unités / ha)	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
SOMME DES EXPORTATIONS (1)	195	145	40	40
COEF MULTIPLICATEUR MOYEN (2)	0.5	0.3	0.0	1200
CONSEILS DE FUMURE (2) = (1) x (2)	95	45	-	5
RENFORT (4) / DESTOCKAGE (2)	-100	-100	-40	400
CONSEIL MOYEN ANNUEL	32	15	0	400

Méthode analytique : Analyse granulométrique (normalisation F3 31107), CEC (Maison NF X 31120), Matière organique (méthode organique x 172 NF ISO 14293), m, teneur en eau - correction eau - 30,1, m, teneur en cations échangeables (NF X 31131), m, teneur en cations échangeables (NF X 31132), m, teneur en cations échangeables (NF X 31133), m, teneur en cations échangeables (NF X 31134), m, teneur en cations échangeables (NF X 31135), m, teneur en cations échangeables (NF X 31136), m, teneur en cations échangeables (NF X 31137), m, teneur en cations échangeables (NF X 31138), m, teneur en cations échangeables (NF X 31139), m, teneur en cations échangeables (NF X 31140), m, teneur en cations échangeables (NF X 31141), m, teneur en cations échangeables (NF X 31142), m, teneur en cations échangeables (NF X 31143), m, teneur en cations échangeables (NF X 31144), m, teneur en cations échangeables (NF X 31145), m, teneur en cations échangeables (NF X 31146), m, teneur en cations échangeables (NF X 31147), m, teneur en cations échangeables (NF X 31148), m, teneur en cations échangeables (NF X 31149), m, teneur en cations échangeables (NF X 31150), m, teneur en cations échangeables (NF X 31151), m, teneur en cations échangeables (NF X 31152), m, teneur en cations échangeables (NF X 31153), m, teneur en cations échangeables (NF X 31154), m, teneur en cations échangeables (NF X 31155), m, teneur en cations échangeables (NF X 31156), m, teneur en cations échangeables (NF X 31157), m, teneur en cations échangeables (NF X 31158), m, teneur en cations échangeables (NF X 31159), m, teneur en cations échangeables (NF X 31160), m, teneur en cations échangeables (NF X 31161), m, teneur en cations échangeables (NF X 31162), m, teneur en cations échangeables (NF X 31163), m, teneur en cations échangeables (NF X 31164), m, teneur en cations échangeables (NF X 31165), m, teneur en cations échangeables (NF X 31166), m, teneur en cations échangeables (NF X 31167), m, teneur en cations échangeables (NF X 31168), m, teneur en cations échangeables (NF X 31169), m, teneur en cations échangeables (NF X 31170), m, teneur en cations échangeables (NF X 31171), m, teneur en cations échangeables (NF X 31172), m, teneur en cations échangeables (NF X 31173), m, teneur en cations échangeables (NF X 31174), m, teneur en cations échangeables (NF X 31175), m, teneur en cations échangeables (NF X 31176), m, teneur en cations échangeables (NF X 31177), m, teneur en cations échangeables (NF X 31178), m, teneur en cations échangeables (NF X 31179), m, teneur en cations échangeables (NF X 31180), m, teneur en cations échangeables (NF X 31181), m, teneur en cations échangeables (NF X 31182), m, teneur en cations échangeables (NF X 31183).

EXTRAIT CHIMIQUE

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅		POTASSE K ₂ O		MAGNÉSIE MgO		CALCIUM CaO	
Normes	T. renforcement	70	80	20	80	10	5	
Exportations (kg / ha) (1)	65	50	0	0	10	10	5	
Coefficient multiplicateur (2)	1.5	1	---	---	---	---	400	



MOYENNE SUR LA ROTATION

(unités / ha)	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
SOMME DES EXPORTATIONS (1)	195	145	40	40
COEF MULTIPLICATEUR MOYEN (2)	0.5	0.3	0.0	1200
CONSEILS DE FUMURE (2) = (1) x (2)	95	45	-	5
RENFORT (4) / DESTOCKAGE (2)	-100	-100	-40	400
CONSEIL MOYEN ANNUEL	32	15	0	400

Méthode analytique : Analyse granulométrique (normalisation F3 31107), CEC (Maison NF X 31120), Matière organique (méthode organique x 172 NF ISO 14293), m, teneur en eau - correction eau - 30,1, m, teneur en cations échangeables (NF X 31131), m, teneur en cations échangeables (NF X 31132), m, teneur en cations échangeables (NF X 31133), m, teneur en cations échangeables (NF X 31134), m, teneur en cations échangeables (NF X 31135), m, teneur en cations échangeables (NF X 31136), m, teneur en cations échangeables (NF X 31137), m, teneur en cations échangeables (NF X 31138), m, teneur en cations échangeables (NF X 31139), m, teneur en cations échangeables (NF X 31140), m, teneur en cations échangeables (NF X 31141), m, teneur en cations échangeables (NF X 31142), m, teneur en cations échangeables (NF X 31143), m, teneur en cations échangeables (NF X 31144), m, teneur en cations échangeables (NF X 31145), m, teneur en cations échangeables (NF X 31146), m, teneur en cations échangeables (NF X 31147), m, teneur en cations échangeables (NF X 31148), m, teneur en cations échangeables (NF X 31149), m, teneur en cations échangeables (NF X 31150), m, teneur en cations échangeables (NF X 31151), m, teneur en cations échangeables (NF X 31152), m, teneur en cations échangeables (NF X 31153), m, teneur en cations échangeables (NF X 31154), m, teneur en cations échangeables (NF X 31155), m, teneur en cations échangeables (NF X 31156), m, teneur en cations échangeables (NF X 31157), m, teneur en cations échangeables (NF X 31158), m, teneur en cations échangeables (NF X 31159), m, teneur en cations échangeables (NF X 31160), m, teneur en cations échangeables (NF X 31161), m, teneur en cations échangeables (NF X 31162), m, teneur en cations échangeables (NF X 31163), m, teneur en cations échangeables (NF X 31164), m, teneur en cations échangeables (NF X 31165), m, teneur en cations échangeables (NF X 31166), m, teneur en cations échangeables (NF X 31167), m, teneur en cations échangeables (NF X 31168), m, teneur en cations échangeables (NF X 31169), m, teneur en cations échangeables (NF X 31170), m, teneur en cations échangeables (NF X 31171), m, teneur en cations échangeables (NF X 31172), m, teneur en cations échangeables (NF X 31173), m, teneur en cations échangeables (NF X 31174), m, teneur en cations échangeables (NF X 31175), m, teneur en cations échangeables (NF X 31176), m, teneur en cations échangeables (NF X 31177), m, teneur en cations échangeables (NF X 31178), m, teneur en cations échangeables (NF X 31179), m, teneur en cations échangeables (NF X 31180), m, teneur en cations échangeables (NF X 31181), m, teneur en cations échangeables (NF X 31182), m, teneur en cations échangeables (NF X 31183).

ANALYSE DE RELIQUAT AZOTÉ

ORGANISME RELAIS - OPÉRATION
IMPACT ET ENVIRONNEMENT
2 RUE AMEEDO AVOGADRO

49070 BEAU/COUZE

N° AFFAIRE :
OPÉRATION SPÉCIFIQUE :
TECHNICIEN : **SAMUEL ROUSSEAU**

ANALYSE RÉALISÉE POUR :
EARL FERME DU BOSQUET
18 RUE D OSSU

59266 HONNECOURT SUR ESCAUT

PARCELLE : **8 - H POINTE 18** CODE POSTAL : **59266**
N° D'ÉCHANTILLON : **26074748** COMMUNE : **HONNECOURT**
SURFACE : **3.22**

PRELEVEUR : **BENOIT MILLE (AUREA)** LONGITUDE : **E 3°11'11.1"** Échantillon prélevé le : **07/07/2020**
TYPE PRÉLEVEMENT : **N 50 "123.02"** LATITUDE : **N 50°1'23.02"** Échantillon reçu le : **09/07/2020**
PROFONDEUR DE PRÉLEVEMENT : **NR** N° COMMANDE : **NR** Rapport expédié le : **20/07/2020**

AVERTISSEMENT
La dose conseillée ne constitue pas une garantie de rendement. Elle doit être modulée en fonction des événements climatiques de l'année et du potentiel avéré de la culture.

1. RESULTATS DES ANALYSES D'AZOTE MINERAL

Horizons	N° de labo	Azote ammoniacal N NH4		Azote nitrique N NO3		Humidité % sur sec	Total Azote minéral mesure N NH4 + NO3 mg / kg TS	Total Azote minéral mesure disponible kg / ha
		mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha			
0/20 cm	26074748	<0.4	1.0	11.8	31.0	11	12.2	32
TOTAL		0.4	1.0	11.8	31.0		12.2	32

La traduction des résultats en kg / ha est basée sur la quantité de terre fine par hectare, calculée en fonction de l'épaisseur des horizons, la densité apparente et la pierrosité.
H1 : 2622 t/ha (20 cm, densité = 1.38, 5 % cailloux)
Pour un conseil dose optimal, le reliquat azoté doit être mesuré sur la profondeur potentielle d'enracinement. Le reliquat a été mesuré sur un seul niveau : si la profondeur potentielle d'enracinement est supérieure, la dose conseillée pourrait être surévaluée. Le reliquat azoté accessible est de 32 kg N / ha. Il correspond à la proportion du reliquat mesuré accessible par la culture en fonction de son potentiel de développement racinaire et de la profondeur du sol. La profondeur prise en compte est 20 cm pour le N-NO3 et 20 cm pour N-NH4

2. METHODE DU BILAN PREVISIONNEL

Besoins	Fractionnement	
	Premier apport	Deuxième apport
Total besoins		
Fournitures		
Total fournitures		
Dose conseillée globale (Minérale (X) + Organique (X))		
Dose conseillée minérale (X)		

CONSEIL D'APPORT

Fractionnement	
Premier apport	
Deuxième apport	
Troisième apport	
Quatrième apport	
Total conseillé	

Interprétation non demandée.

3. ELEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DU BILAN AZOTE

N° d'échantillon : **26074748**

Culture prévue ou en place
Type : **COLZA D'HIVER**

Système de culture
contexte pédoclimatique

Type de sol :
Limons argileux (13)

Irrigation

Culture irriguée :
Hauteur d'eau :
Teneur en NO3 (mg/l) :

% MO :
% cailloux : **<10%**
Profondeur : **60 cm**

Historique culturel

Devenir des résidus :
Fréquence organique :
Type apports organiques :

Apport organique réalisé ou prévu (deuxième)

Type : **Aucun apport**
Quantité :
Date d'apport :
Teneur N total (kg/t) :
Teneur N orga (kg/t) :

Apport organique réalisé ou prévu (premier)

Type : **Aucun apport**
Quantité :
Date d'apport :
Teneur N total (kg/t) :
Teneur N orga (kg/t) :

Ancienne prairie

Type :
Age :
Date de retournement :
Mode d'exploitation :

Cippan

Type : **Aucun CIPAN**
Date destruction :
Dév. végétal :

Précédent

Précédent : **BLE**
Rdt précédent :
Résidus précédent :
Fumure N précédente :

Les informations reportées ci-dessus correspondent aux renseignements portés sur le questionnaire. En cas d'information erronée ou incomplète, il est recommandé de consulter votre technicien afin d'actualiser si nécessaire le calcul de dose conseillée.

4. COMMENTAIRES

Zone réservée pour les commentaires.

ANALYSE DE RELIQUAT AZOTÉ

ORGANISME RELAIS - OPÉRATION
IMPACT ET ENVIRONNEMENT
2 RUE AMÉDEO AVOGADRO
48070 BEAU/COUZE

ANALYSE RÉALISÉE POUR :
SCEA DE M ORTHO
FERME DE MONTECOUVEZ
59258 CREVECOEUR SUR L ESCAUT

N° AFFAIRE : 9 - I CHAMP LEMAIRE
CODE POSTAL : 59142
N° D'ÉCHANTILLON : 26074750
SURFACE : 11,23
COMMUNE : VILLERS

TECHNICIEN : Samuel ROUSSEAU

PRELEVEUR : Benoit MILLE (AUREA)
LONGITUDE : E 3°16'56.15"
LATITUDE : N 50°2'49.16"
TYPE PRÉLEVEMENT : N° COMMANDE : NR
PROFONDEUR DE PRÉLEVEMENT : Rapport expédié le : 20/07/2020

AVERTISSEMENT
La dose conseillée ne constitue pas une garantie de rendement. Elle doit être modulée en fonction des événements climatiques de l'année et du potentiel avéré de la culture.

1. RESULTATS DES ANALYSES D'AZOTE MINÉRAL

Horizons	N° de labo	Azote ammoniacal N NH4		Azote nitrique N NO3		Humidité % sur sec	Total Azote minéral mesure N NH4 + NO3	Total Azote minéral mesure disponible
		mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha			
0/20 cm	26074750	<0.5	1.2	43.3	113.6	8	43.8	115
TOTAL		0.5	1.2	43.3	113.6		43.8	115

La traduction des résultats en kg / ha est basée sur la quantité de terre fine par hectare, calculée en fonction de l'épaisseur des horizons, la densité apparente et la pierrosité.
H1 : 2622 t/ha (20 cm, densité = 1,38, 5 % cailloux)

Pour un conseil dose optimal, le reliquat azoté doit être mesuré sur la profondeur potentielle d'enracinement. Le reliquat a été mesuré sur un seul niveau : si la profondeur potentielle d'enracinement est supérieure, la dose conseillée pourrait être surévaluée. Le reliquat azoté accessible est de 115 kg N / ha. Il correspond à la proportion du reliquat mesuré accessible par la culture en fonction de son potentiel de développement racinaire et de la profondeur du sol. La profondeur prise en compte est 20 cm pour le N-NO3 et 20 cm pour N-NH4

2. METHODE DU BILAN PREVISIONNEL

Interprétation non demandée.

Besoins		Fractionnement	
		Premier apport	
		Deuxième apport	
		Troisième apport	
		Quatrième apport	
		Total conseillé	

Total besoins

Fournitures

Total fournitures

Dose conseillée globale (Minérale (X) + Organique (X))

Dose conseillée minérale (X)

Agriculteur : SCEA DE M ORTHO

3. ELEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DU BILAN AZOTE

Système de culture : **Limons argileux (13)**

Contexte : **contexte pédoclimatique**

% MO : **<10%**

% cailloux : **<10%**

Profondeur : **60 cm**

Irrigation :

Culture irriguée :

Hauteur d'eau :

Teneur en NO3 (mg/l) :

Apport organique réalisé ou prévu (premier) :

Type : **Aucun apport**

Quantité :

Date d'apport :

Teneur N total (kg/t) :

Teneur N orga (kg/t) :

Apport organique réalisé ou prévu (deuxième) :

Type :

Quantité :

Date d'apport :

Teneur N total (kg/t) :

Teneur N orga (kg/t) :

Précédent :

Précédent : **BLE**

Rdt précédent :

Résidus précédent :

Fumure N précédente :

Cippan :

Type : **Aucun CIPAN**

Date destruction :

Dév. végétal :

Culture prévue ou en place : **BLE**

N° d'échantillon : **26074750**

Historique culturel :

Devenir des résidus :

Fréquence organique :

Type apports organiques :

Ancienne prairie :

Type :

Age :

Date de retournement :

Mode d'exploitation :

4. COMMENTAIRES

Les informations reportées ci-dessus correspondent aux renseignements portés sur le questionnaire. En cas d'information erronée ou incomplète, il est recommandé de consulter votre technicien afin d'actualiser si nécessaire le calcul de dose conseillée.

Analyse de terre
 ANALYSE RÉALISÉE POUR :
SCEA DE WORTHO
 FERME DE MONTECOUVEZ
 59258 CREVECOEUR SUR L'ESCAUT

ORGANISME INTERMÉDIAIRE :
IMPACT ET ENVIRONNEMENT
 2 RUE AMEDEO AVOGADRO
 43070 BEAUCOUZE
 TECHNICIEN : **Samuel ROUSSEAU**
 ZONE :

PARCELLE : 9 - ICHAMP LEMAIRE (11.23 ha)
 Bon de Commande : NR
HISTORIQUE DE FERTILISATION

CULTURE	Rct	Résidus		Apport Minéral		Apport Organique
		P ₂ O ₅	K ₂ O	P	K	
Antéprécédent	BLE	103	Enfouis	NON	NON	NON
Précédent	BLE	90	Enfouis	NON	NON	NON
Nombre d'années sans apport depuis la dernière fertilisation : P 2 K 2						

PARCELLE : 9 - ICHAMP LEMAIRE
 N° laboratoire : 25959957 Surface: 11.23 ha Prof. 20 cm Commune : CREVECOEUR SUR L'ESCAUT
 LATITUDE : 6994322.86845
 LONGITUDE : 720237.91733

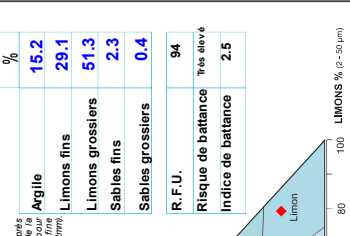
ORGANISME INTERMÉDIAIRE :
IMPACT ET ENVIRONNEMENT
 2 RUE AMEDEO AVOGADRO
 43070 BEAUCOUZE
 TECHNICIEN : **Samuel ROUSSEAU**
 ZONE :

ORGANISME INTERMÉDIAIRE :
IMPACT ET ENVIRONNEMENT
 2 RUE AMEDEO AVOGADRO
 43070 BEAUCOUZE
 TECHNICIEN : **Samuel ROUSSEAU**
 ZONE :

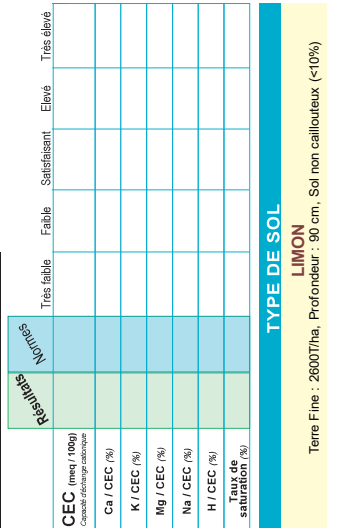
CEC ET EQUILIBRE CHIMIQUE

Résultats	Normes
CEC (meq / 100g) Capacité d'échange cationique	Très faible / Faible / Satisfaisant / Elevé / Très élevé
Ca / CEC (%)	
K / CEC (%)	
Mg / CEC (%)	
Na / CEC (%)	
H / CEC (%)	
Température du sol à 5 cm	
Température du sol à 10 cm	

ANALYSE GRANULOMÉTRIQUE



TYPE DE SOL



PLAN PRÉVISIONNEL DE FERTILISATION (COMIFER)

Classe d'exigence (pour P₂O₅, K₂O, MgO) ou de sensibilités des cultures à la carence en oligo-éléments : ■ faible ■■ moyenne ■■■ élevée

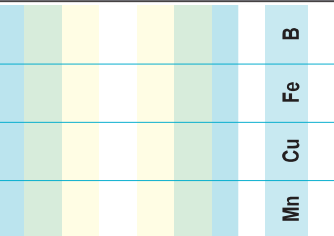
1ère CULTURE (*)	LIN A FIBRE	7 T	Résidus : Enfouis
EXIGENCE CULTURE	■	■	■
Normes T renforcement	50	150	
Normes T impasse	80	220	
Exportations (kg/ha) (1)	15	50	10
Coefficient multiplicateur (2)	1.7	1.2	
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	25	60	---
Apport minéral complémentaire			

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes T renforcement	50	150		
Normes T impasse	80	220		
Exportations (kg/ha) (1)	15	50	10	10
Coefficient multiplicateur (2)	1.7	1.2		
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	25	60	---	---
Apport minéral complémentaire				

ANALYSE CHIMIQUE

pH eau	7.5	7.0
pH sol	<0.1	3281
CaCO ₃ Total %		2725
P ₂ O ₅	53	239
K ₂ O	200	100
MgO	100	140
Mn	ZINC	MANGANESE
Cu	COBRE	FER
Zn		

ÉLÉMENTS MAJEURS



2ème CULTURE (*) BLE 100 Qx Résidus : Enfouis

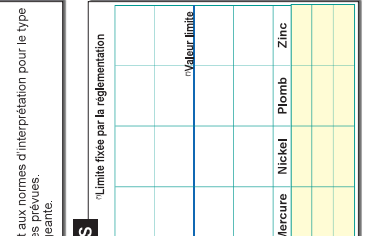
EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes T renforcement	20	100		
Normes T impasse	70	150		
Exportations (kg/ha) (1)	65	50	10	5
Coefficient multiplicateur (2)	1	0		
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	65	---	---	---
Apport minéral complémentaire				

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes T renforcement	20	100		
Normes T impasse	70	150		
Exportations (kg/ha) (1)	65	50	10	5
Coefficient multiplicateur (2)	1	0		
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	65	---	---	---
Apport minéral complémentaire				

Matière organique, C/N et Bilan Humique

Matière organique	2.10
Carbone %	0.92
Azote Total N %	0.12
C/N	7.6
K2 %	1.4%
Bilan Humique prévisionnel	-140

ÉLÉMENTS TRACES MÉTALLIQUES



3ème CULTURE (*) BETTERAVES 90 T Résidus : Enfouis

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes T renforcement	50	200		
Normes T impasse	80	400		
Exportations (kg/ha) (1)	45	160	30	55
Coefficient multiplicateur (2)	1.5	1.4		
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	70	225	---	---
Apport minéral complémentaire				

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes T renforcement	50	200		
Normes T impasse	80	400		
Exportations (kg/ha) (1)	45	160	30	55
Coefficient multiplicateur (2)	1.5	1.4		
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	70	225	---	---
Apport minéral complémentaire				

AUTRES ÉLÉMENTS

Autres éléments	AI échangeable	AI total	Se total	Arsenic total	Coalt	No total	Fe total	Mn total	Bore total	N NH ₄
Résultats										

MOYENNE SUR LA ROTATION

(unités / ha)	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
SOMME DES EXPORTATIONS (1)	125	260	50	70
COEF MULTIPLICATEUR MOYEN (2)	1.3	1.1	0.0	-
CONSEILS DE FUMURE (3) = (1) x (2)	160	285	-	-
RENFORCEMENT (4) / DESTOCKAGE (2)	+35	+25	-50	
CONSEIL MOYEN ANNUEL	53	95	0	0

Les doses P, K sont calculées dans l'hypothèse où les apports conseillés sont réalisés par une impasse. Le coefficient multiplicateur attribué à la culture suivante doit être majoré. Dans le cas de passage des pailles, sur une culture N, on compense les unités Pk exportées par les pailles sur la culture N+1, à condition que le teneur du sol soit inférieure à T impasse. Pour les oligo-éléments, les quantités conseillées sont exprimées en kg d'éléments purs apportés au sol. Pour tout apport en foliaire, se référer aux préconisations du fabricant. **COMIFER** - Comités Français d'étude et de développement de la Fertilisation Raisonnée.

Méthode d'analyse: Analyse granulométrique (normalisation NF X 31-07), CEC (Maison NF X 31-120), Matières organiques (cristro organique x 172 NF ISO 14835), N TO TAL, mibombes BUDAMS (NF ISO 13574), pH eau - correction eau, "pH" en solution, Cu, Mn, Fe, et Zn (extraits au chélateur EDTA (NF X 31-120), Bore soluble à l'eau bouillante (NF X 31-122), Eléments Traces Métaux (NF ISO 11835), Oligos - Cu, Mn, Fe, et Zn (extraits au chélateur EDTA (NF X 31-120), Bore soluble à l'eau bouillante (NF X 31-122), Eléments Traces Métaux (NF ISO 11835).
 AUREA - 210 Alier de la Pomme de Pin, 45160 Aulon 76, 01.46.37.40.40 - Fax: 01.46.37.40.41

ANALYSE DE RELIQUAT AZOTÉ

ORGANISME RELAIS - OPÉRATION
IMPACT ET ENVIRONNEMENT
2 RUE AMÉDEO AVOGADRO
48070 BEAU/COUZE

ANALYSE RÉALISÉE POUR :
SCEA DE MORTHO
FERME DE MONTECOUVEZ
59258 CREVECOEUR SUR L'ESCAUT

N° AFFAIRE :
OPÉRATION SPÉCIFIQUE :
TECHNICIEN : **Samuel ROUSSEAU**

PRELEVEUR : Benoit MILLE (AUREA) LONGITUDE : E 3°16'35.22"
TYPE PRELEVEMENT : LATITUDE : N 50°21'19.54"
PROFONDEUR DE PRELEVEMENT : N° COMMANDE : NR Rapport expédié le : 20/07/2020

PARCELLE : 10 - J CHAMP CARRE CODE POSTAL : 59258
N° D'ÉCHANTILLON : 26074752 COMMUNE : CREVECOEUR
SURFACE : 6

AVERTISSEMENT
La dose conseillée ne constitue pas une garantie de rendement. Elle doit être modulée en fonction des événements climatiques de l'année et du potentiel avéré de la culture.

1. RESULTATS DES ANALYSES D'AZOTE MINERAL

Horizons	N° de labo	Azote ammoniacal N NH4		Azote nitrique N NO3		Humidité % sur sec	Total Azote minéral mesure N NH4 + NO3 mg / kg TS	Total Azote minéral mesure disponible kg / ha
		mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha			
HORIZON 1 0/20 cm	26074752	0.4	1.1	14.7	40.5	9	15.1	42
HORIZON 2								
HORIZON 3								
TOTAL		0.4	1.1	14.7	40.5		15.1	42

La traduction des résultats en kg / ha est basée sur la quantité de terre fine par hectare, calculée en fonction de l'épaisseur des horizons, la densité apparente et la pierrosité.
H1 : 2760 t/ha (20 cm, densité = 1,38, 0 % cailloux)
Pour un conseil dose optimal, le reliquat azoté doit être mesuré sur la profondeur potentielle d'enracinement. Le reliquat a été mesuré sur un seul niveau : si la profondeur potentielle d'enracinement est supérieure, la dose conseillée pourrait être surévaluée. Le reliquat azoté accessible est de 42 kg N / ha. Il correspond à la proportion du reliquat mesuré accessible par la culture en fonction de son potentiel de développement racinaire et de la profondeur du sol. La profondeur prise en compte est 20 cm pour le N-NO3 et 20 cm pour N-NH4

2. METHODE DU BILAN PREVISIONNEL

Besoins	Interprétation non demandée.
Total besoins	
Fournitures	
Total fournitures	
Dose conseillée globale (Minérale (X) + Organique (X))	
Dose conseillée minérale (X)	

CONSEIL D'APPORT

Fractionnement
Premier apport
Deuxième apport
Troisième apport
Quatrième apport
Total conseillé

3. ELEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DU BILAN AZOTE

Système de culture
contexte pédoclimatique

Sol
Type de sol :
Limons argileux (13)

Irrigation

Culture irriguée :
Hauteur d'eau :
Teneur en NO3 (mg/l) :

% MO :
% cailloux : 0%
Profondeur : 60 cm

Apport organique réalisé ou prévu (premier)

Type : Aucun apport
Quantité :
Date d'apport :
Teneur N total (kg/t) :
Teneur N orga (kg/t) :

Apport organique réalisé ou prévu (deuxième)

Type :
Quantité :
Date d'apport :
Teneur N total (kg/t) :
Teneur N orga (kg/t) :

Apport organique réalisé ou prévu (troisième)

Type :
Quantité :
Date d'apport :
Teneur N total (kg/t) :
Teneur N orga (kg/t) :

Apport organique réalisé ou prévu (quatrième)

Type :
Quantité :
Date d'apport :
Teneur N total (kg/t) :
Teneur N orga (kg/t) :

Historique culturel

Devenir des résidus :
Fréquence organique :
Type apports organiques :

Ancienne prairie

Type :
Age :
Date de retournement :
Mode d'exploitation :

N° d'échantillon : 26074752

Culture prévue ou en place

Type : BETTERAVES

Variété :

Objectif de rendement :

Stade :

Pesée colza :

Date de plantation :

Date défanage :

4. COMMENTAIRES

Les informations reportées ci-dessus correspondent aux renseignements portés sur le questionnaire. En cas d'information erronée ou incomplète, il est recommandé de consulter votre technicien afin d'actualiser si nécessaire le calcul de dose conseillée.

ANALYSE DE RELIQUAT AZOTÉ

ORGANISME RELAIS - OPÉRATION
IMPACT ET ENVIRONNEMENT
2 RUE AMÉDÉE AVOGADRO
48070 BEAU/COUZE

N° AFFAIRE : 48070 BEAU/COUZE

OPÉRATION SPÉCIFIQUE : TECHNICIEN : Samuel ROUSSEAU

ANALYSE RÉALISÉE POUR : SCEA LE TRIANGLE
FERME DE MONTECOUVEZ
59258 CREVECOEUR SUR L'ESCAUT

PARCELLE : 12 - L. PETIT VILLERS
N° D'ÉCHANTILLON : 26074754 CODE POSTAL : 59142
SURFACE : 16 COMMUNE : VILLERS

PRELEVEUR : Benoit MILLE (AUREA)
TYPE PRÉLEVEMENT : LONGITUDE : E 3°16'48"
LATITUDE : N 50°148.4"
N° COMMANDE : NR Examen prélevé le : 07/07/2020
Rapport expédié le : 24/07/2020

AVERTISSEMENT
La dose conseillée ne constitue pas une garantie de rendement. Elle doit être modulée en fonction des événements climatiques de l'année et du potentiel avéré de la culture.

1. RESULTATS DES ANALYSES D'AZOTE MINÉRAL

Horizons	N° de labo	Humidité % sur sec	Azote ammoniacal N NH4		Azote nitrique N NO3		Total Azote minéral mesuré N NH4 + NO3		Total Azote minéral disponible kg / ha
			mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha	
HORIZON 1 0/20 cm	26074754	10	0.4	1.2	58.0	160.1	58.5	161	
HORIZON 2									
HORIZON 3									
TOTAL			0.4	1.2	58.0	160.1	58.5	161	

Les résultats de l'échantillon 26074754 ont été vérifiés et confirmés.
La traduction des résultats en kg / ha est basée sur la quantité de terre fine par hectare, calculée en fonction de l'épaisseur des horizons, la densité apparente et la porosité.
H1 : 2760 t/ha (20 cm, densité = 1.38, 0 % cailloux)
Pour un conseil de dose optimal, le reliquat azoté doit être mesuré sur la profondeur potentielle d'enracinement. Le reliquat a été mesuré sur un seul niveau : si la profondeur potentielle d'enracinement est supérieure, la dose conseillée pourrait être surestimée. Le reliquat azoté accessible est de 161 kg N/ha. Il correspond à la proportion du reliquat mesuré accessible par la culture en fonction de son potentiel de développement racinaire et de la profondeur du sol. La profondeur prise en compte est 20 cm pour le N-NO3 et 20 cm pour N-NH4

2. METHODE DU BILAN PREVISIONNEL

Interprétation non demandée.

Besoins

CONSEIL D'APPORT		Fractionnement	
		Premier apport	
		Deuxième apport	
		Troisième apport	
		Quatrième apport	
		Total conseillé	
Total fournitures			
Dose conseillée globale (Minérale (X) + Organique (Xs))			
Dose conseillée minérale (X)			

PARCELLE

12 - L. PETIT VILLERS

Agriculteur : SCEA LE TRIANGLE

3. ELEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DU BILAN AZOTE

N° d'échantillon : 26074754

Système de culture
contexte pédoclimatique

Culture prévue ou en place
Type : PDT CONSO
Variété :
Objectif de rendement :
Stade :
Pesée colza :
Date de plantation :
Date défanage :

Sol
Type de sol :
Limons argileux (13)
% MO :
% cailloux : 0%
Profondeur : 60 cm

Irrigation

Culture irriguée :
Hauteur d'eau :
Teneur en NO3 (mg/l) :

Apport organique réalisé ou prévu (premier)

Type : Aucun apport
Quantité :
Date d'apport :
Teneur N total (kg/t) :
Teneur N orga (kg/t) :

Apport organique réalisé ou prévu (deuxième)

Type :
Quantité :
Date d'apport :
Teneur N total (kg/t) :
Teneur N orga (kg/t) :

Historique culturel

Devenir des résidus :
Fréquence organique :
Type apports organiques :

Précédent

Précédent : BLE
Rdt précédent :
Résidus précédent :
Fumure N précédente :

Cipan

Type : Aucun CIPAN
Date destruction :
Dév. végétal :

Ancienne prairie

Type :
Age :
Date de retournement :
Mode d'exploitation :

Les informations reportées ci-dessus correspondent aux renseignements portés sur le questionnaire. En cas d'information erronée ou incomplète, il est recommandé de consulter votre technicien afin d'actualiser si nécessaire le calcul de dose conseillée.

4. COMMENTAIRES

Analyse réalisée par **AUREA** agréé par le Ministère de l'Agriculture.
Interprétation réalisée selon le référentiel GREN Hauts de France.

ANALYSE DE RELIQUAT AZOTÉ

ORGANISME RELAIS - OPÉRATION
IMPACT ET ENVIRONNEMENT
2 RUE AMEDEO AVOGADRO
48070 BEAU/COUZE

ANALYSE RÉALISÉE POUR :
SCEA PIERRE JACQUET
10 PLACE FOCH
59127 MALINCOURT

N° AFFAIRE : 48070 BEAU/COUZE
OPÉRATION SPÉCIFIQUE :
TECHNICIEN : **SAMUEL ROUSSEAU**

PARCELLE : 13 - M
N° D'ÉCHANTILLON : 26074756
CODE POSTAL : 02420
SURFACE : 12.05
COMMUNE : **SEQUEHART**

PRELEVEUR : Benoit MILLE (AUREA)
TYPE PRÉLEVEMENT :
PROFONDEUR DE PRÉLEVEMENT :
LONGITUDE : E 3°19'46.05"
LATITUDE : N 49°56'16.22"
N° COMMANDE : NR
Exemplaire prélevé le : 07/07/2020
Exemplaire reçu le : 09/07/2020
Rapport expédié le : 20/07/2020

AVERTISSEMENT
La dose conseillée ne constitue pas une garantie de rendement. Elle doit être modulée en fonction des événements climatiques de l'année et du potentiel avéré de la culture.

1. RESULTATS DES ANALYSES D'AZOTE MINERAL

Horizons	N° de labo	Azote ammoniacal N NH4		Azote nitrique N NO3		Humidité % sur sec	Total Azote minéral mesure N NH4 + NO3 mg / kg TS	Total Azote minéral mesure disponible kg / ha
		mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha			
0/20 cm	26074756	1.1	3.0	16.4	43.1	10	17.6	46
TOTAL		1.1	3.0	16.4	43.1		17.6	46

La traduction des résultats en kg / ha est basée sur la quantité de terre fine par hectare, calculée en fonction de l'épaisseur des horizons, la densité apparente et la pierrosité.
H1 : 2622 t/ha (20 cm, densité = 1.38, 5 % cailloux)
Pour un conseil dose optimal, le reliquat azoté doit être mesuré sur la profondeur potentielle d'enracinement. Le reliquat a été mesuré sur un seul niveau : si la profondeur potentielle d'enracinement est supérieure, la dose conseillée pourrait être surévaluée. Le reliquat azoté accessible est de 46 kg N / ha. Il correspond à la proportion du reliquat mesuré accessible par la culture en fonction de son potentiel de développement racinaire et de la profondeur du sol. La profondeur prise en compte est 20 cm pour le N-NO3 et 20 cm pour N-NH4

2. METHODE DU BILAN PREVISIONNEL

Besoins	Interprétation non demandée.
Total besoins	
Fournitures	

3. ELEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DU BILAN AZOTE

Système de culture contexte pédoclimatique	
Type de sol : Limons argileux (13)	
% MO :	
% cailloux : <10%	
Profondeur : 60 cm	
Irrigation	
Culture irriguée :	
Hauteur d'eau :	
Teneur en NO3 (mg/l) :	
Apport organique réalisé ou prévu (premier)	
Type : Aucun apport	
Quantité :	
Date d'apport :	
Teneur N total (kg/t) :	
Teneur N orga (kg/t) :	
Précédent	
Précédent : MAIS GRAIN	
Rdt précédent :	
Résidus précédent :	
Fumure N précédente :	
Cippan	
Type : Aucun CIPAN	
Date destruction :	
Dév. végétal :	

4. COMMENTAIRES

Les informations reportées ci-dessus correspondent aux renseignements portés sur le questionnaire. En cas d'information erronée ou incomplète, il est recommandé de consulter votre technicien afin d'actualiser si nécessaire le calcul de dose conseillée.

N° d'échantillon : 26074756
Culture prévue ou en place
Type : BLE
Variété :
Objectif de rendement :
Stade :
Pesée colza :
Date de plantation :
Date défanage :
Système de culture contexte pédoclimatique

Apport organique réalisé ou prévu (deuxième)
Type :
Quantité :
Date d'apport :
Teneur N total (kg/t) :
Teneur N orga (kg/t) :
Historique cultural
Devenir des résidus :
Fréquence organique :
Type apports organiques :
Ancienne prairie
Type :
Age :
Date de retournement :
Mode d'exploitation :

Précédent : MAIS GRAIN
Rdt précédent :
Résidus précédent :
Fumure N précédente :
Cippan
Type : Aucun CIPAN
Date destruction :
Dév. végétal :

Les informations reportées ci-dessus correspondent aux renseignements portés sur le questionnaire. En cas d'information erronée ou incomplète, il est recommandé de consulter votre technicien afin d'actualiser si nécessaire le calcul de dose conseillée.

Analyse de terre

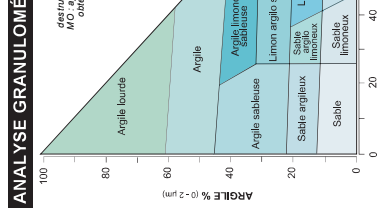
ANALYSE RÉALISÉE POUR :
SCEA PIERRE JACQUET
 10 PLACE FOCH
 59127 MALINCOURT
 N° lot : 34

ORGANISME INTERMÉDIAIRE :
IMPACT ET ENVIRONNEMENT
 2 RUE AMEDEO AVOGADRO
 49070 BEAUCOUZE
 TECHNICIEN : **Samuel ROUSSEAU**
 ZONE :

PARCELLE : **13 - M MARIUS** (12.05 ha)
 N° laboratoire : **2595993** (Inflexa) - 12.05 ha (ref. 20 cm) - Commune : **SEQUEHART**
 LATTITUDE : **6981876.96532**
 LONGITUDE : **723674.37938**
 Prélèvé le : **07/07/2020**
 Arrivée labo : **09/07/2020**
 Sortie labo : **29/07/2020**

CEC ET ÉQUILIBRE CHIMIQUE

CEC (meq / 100g) Capacité d'échange cationique	2.1	2.00	Très faible	Faible	Satisfaisant	Élevé	Très élevé
Ca / CEC (%)	120						
K / CEC (%)	0.13						
Na / CEC (%)	9.3						
H / CEC (%)	1.3						
Temps de saturation (heures)	-30						

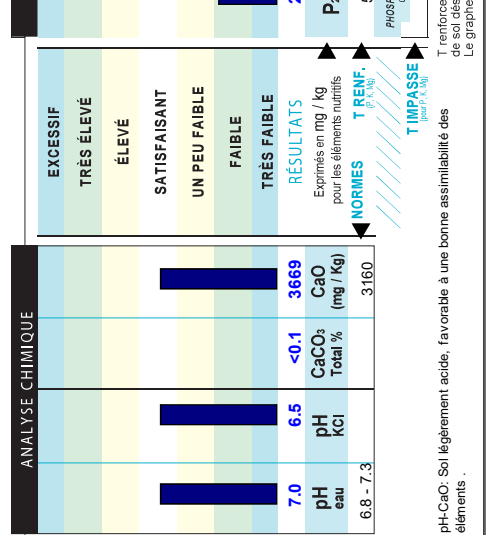


TYPE DE SOL

LIMON
 Terre Fine : 2600Tha, Profondeur : 60 cm, Sol non caillouteux (<10%)

ANALYSE CHIMIQUE

Mo	400
Mn	15
Cu	1
Zn	45
P	110
K	5
N	1



ANALYSE MINÉRALE

Ca	200	150	100	50	0
P	100	50	25	12.5	6.25
K	100	50	25	12.5	6.25
Mg	100	50	25	12.5	6.25
Na	100	50	25	12.5	6.25
S	100	50	25	12.5	6.25
Zn	100	50	25	12.5	6.25
Cu	100	50	25	12.5	6.25
Fe	100	50	25	12.5	6.25
Mn	100	50	25	12.5	6.25
B	100	50	25	12.5	6.25

ÉLÉMENTS OLIGO

Ca	200	150	100	50	0
P	100	50	25	12.5	6.25
K	100	50	25	12.5	6.25
Mg	100	50	25	12.5	6.25
Na	100	50	25	12.5	6.25
S	100	50	25	12.5	6.25
Zn	100	50	25	12.5	6.25
Cu	100	50	25	12.5	6.25
Fe	100	50	25	12.5	6.25
Mn	100	50	25	12.5	6.25
B	100	50	25	12.5	6.25

PARCELLE : 13 - M MARIUS (12.05 ha)

Bon de Commande : NR

HISTORIQUE DE FERTILISATION

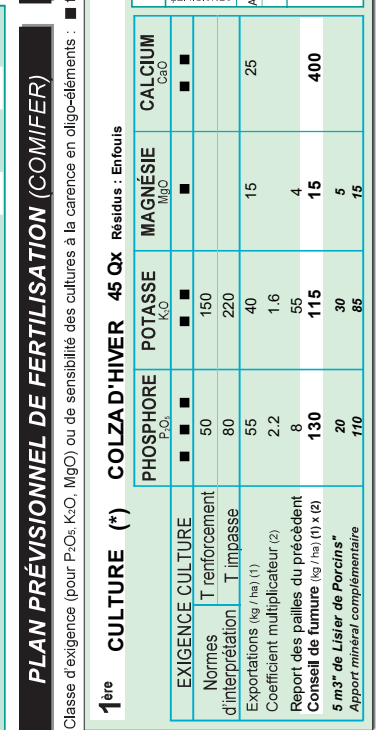
Antéprécédent	MAIS GRAIN	90	Enfouis	OUI	POTASSE	MAGNÉSIE	CALCIUM
Précédent	BLE	90	Ramassés	OUI	4	15	25

Nombre d'années sans apport depuis la dernière fertilisation : **P 0 K 0**

PLAN PRÉVISIONNEL DE FERTILISATION (COMIFER)

Classe d'exigence (pour P₂O₅, K₂O, MgO) ou de sensibilités des cultures à la carence en oligo-éléments :

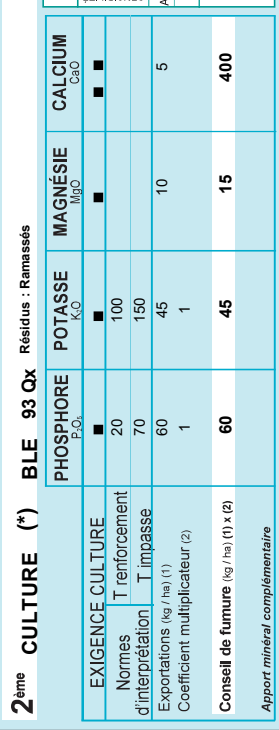
1ère CULTURE (*)	COLZAD'HIVER	45 Qx	Résidus : Enfouis
EXIGENCE CULTURE	50	150	
Normes	80	220	
Exportations (kg/ha) (1)	55	40	15
Coefficient multiplicateur (2)	2.2	1.6	4
Repart des pailles du précédent	8	55	15
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	130	115	400
5 m ³ de Lisier de Porcins*	20	30	5
Apport minéral complémentaire	110	85	15



2ème CULTURE (*)

BLE 93 Qx Résidus : Ramassés

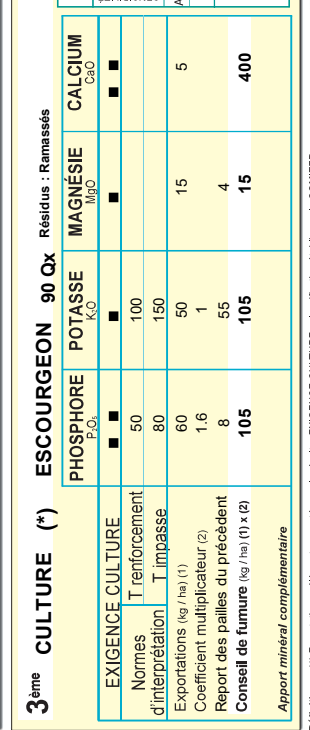
EXIGENCE CULTURE	20	100	
Normes	70	150	
Exportations (kg/ha) (1)	60	45	10
Coefficient multiplicateur (2)	1	1	5
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	60	45	15
Apport minéral complémentaire			400



3ème CULTURE (*)

ESCOURGEON 90 Qx Résidus : Ramassés

EXIGENCE CULTURE	50	100	
Normes	80	150	
Exportations (kg/ha) (1)	60	50	15
Coefficient multiplicateur (2)	1.6	1	5
Repart des pailles du précédent	8	55	4
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	105	105	15
Apport minéral complémentaire			400



MOYENNE SUR LA ROTATION

Phosphore P ₂ O ₅	175	135	40	35
POTASSE K ₂ O	1.7	2.0	1.1	1200
MAGNÉSIE MgO	290	265	45	1200
REINFORCEMENT (+) / DESTOCKAGE (-)	+115	+130	+5	
CONSEIL MOYEN ANNUEL	93	52	15	400

AGROSCIENTIF
 2 RUE AMEDEO AVOGADRO
 49070 BEAUCOUZE
 SAMUEL ROUSSEAU
 02 41 68 40 49
 www.impact-et-environnement.com



AUREA, agréé pour l'analyse de terre par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les programmes 11,12,13,14 et 15.

Les normes d'interprétation PK sont établies par type de sol et par classe d'exigence des cultures.

Les coefficients multiplicateurs des exportations sont obtenus en fonction de la richesse du sol, du nombre d'années sans apport (de P ou de K), de la classe d'exigence de la culture et de la destination des résidus pour K.

Les doses P, K sont calculées dans l'hypothèse où les apports cumulés sont remplacés par une impasse. Le coefficient multiplicateur attribué à la culture suivante doit être majoré. Dans le cas de ramassage des pailles, sur une culture N, on compense les unités PK exportées sur les pailles sur la culture N+1, à condition que le teneur du sol soit inférieure à T. impasse.

Pour les oligo-éléments, les quantités conseillées sont exprimées en kg d'éléments purs apportés au sol. Pour tout apport en foliaire, se référer aux préconisations du fabricant.

COMIFER - Comités Français d'étude et de développement de la Fertilisation Raisonnable.

Méthode d'analyse : Analyse granulométrique (dilatation N° 31.07) - CEC Métron (NF X 31.13) - Matières organiques (volume organique x 1,72 NF ISO 14235) - N TOTAL : méthode BUMAS (NF ISO 13679), pH eau - extraction eau - unités d'écoulement (NF X 31.122) - Matières organiques (NF X 31.123) - Méthode colorimétrique (NF X 31.123) - Eléments Traces Métaux : NF ISO 11885. AUREA est agréé pour l'analyse de terre par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les programmes T1 (gyroscopique), T2 (granulométrique), T3 (oligo-éléments + T1), T4 (éléments traces + T1), T5 (éléments traces).

AUREA - 210 Avenir de la Prairie de l'Agro - Fax : 02 41 68 40 47

EXCESSIF
 TRÈS ÉLEVÉ
 ÉLEVÉ
 SATISFAISANT
 UN PEU FAIBLE
 FAIBLE
 TRÈS FAIBLE

RÉSULTATS
 Exprimés en mg / kg pour les éléments nutritifs

NORMES (p.p.m)
 T RENF. (p.p.m)
 T IMPASSE (p.p.m)

pH-CaO. Sol légèrement acide, favorable à une bonne assimilabilité des éléments.

Matériau organique, C/N et Bilan Humique

MO %	2.1	2.00	Très faible	Faible	Satisfaisant	Élevé	Très élevé
Carbone %	1.20						
Azote Total N %	0.13						
C/N	9.3						
K2 %	1.3						
Bilan Humique provisionnel (selon apport organique) (kg humus / ha an)	-30						

Autres éléments : Al échangeable, Se total, Arsenic total, Ca actif, Mn total, Fer total, No total, Bore total, N NH₄, Cobalt, Cu, Ni, Zn

ANALYSE DE RELIQUAT AZOTÉ

ORGANISME RELAIS - OPÉRATION
IMPACT ET ENVIRONNEMENT
2 RUE AMEDEO AVOGADRO
48070 BEAU/COUZE

ANALYSE RÉALISÉE POUR :
SCEA PIERRE JACQUET
10 PLACE FOCH
59127 MALINCOURT

N° AFFAIRE :
OPÉRATION SPÉCIFIQUE :
TECHNICIEN : **Samuel ROUSSEAU**

PARCELLE : 14 - N SORVAL
CODE POSTAL : 59127
N° D'ÉCHANTILLON : 26074758
SURFACE : 7,8
COMMUNE : **MALINCOURT**

PRELEVEUR : Benoit MILLE (AUREA)
TYPE PRÉLEVEMENT :
PROFONDEUR DE PRÉLEVEMENT :
LONGITUDE : E 3°21'32.09"
LATITUDE : N 50°3'37.37"
N° COMMANDE : **NR**
Exemplaire prélevé le : 07/07/2020
Exemplaire reçu le : 09/07/2020
Rapport expédié le : 20/07/2020

AVERTISSEMENT
La dose conseillée ne constitue pas une garantie de rendement. Elle doit être modulée en fonction des événements climatiques de l'année et du potentiel avéré de la culture.

1. RESULTATS DES ANALYSES D'AZOTE MINERAL

Horizons	N° de labo	Azote ammoniacal N NH4		Azote nitrique N NO3		Humidité % sur sec	Total Azote minéral mesure N NH4 + NO3	Total Azote minéral mesure disponible
		mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha			
0/20 cm	26074758	<0.5	1.2	42.3	111.7	17	42.8	113
TOTAL		0.5	1.2	42.3	111.7		42.8	113

La traduction des résultats en kg / ha est basée sur la quantité de terre fine par hectare, calculée en fonction de l'épaisseur des horizons, la densité apparente et la pierrosité.
H1 : 2641 t/ha (20 cm, densité = 1.39, 5 % cailloux)
Pour un conseil dose optimal, le reliquat azoté doit être mesuré sur la profondeur potentielle d'enracinement. Le reliquat a été mesuré sur un seul niveau : si la profondeur potentielle d'enracinement est supérieure, la dose conseillée pourrait être surévaluée. Le reliquat azoté accessible est de 113 kg N / ha. Il correspond à la proportion du reliquat mesuré accessible par la culture en fonction de son potentiel de développement racinaire et de la profondeur du sol. La profondeur prise en compte est 20 cm pour le N-NO3 et 20 cm pour N-NH4

2. METHODE DU BILAN PREVISIONNEL

Besoins	Interprétation non demandée.
Total besoins	
Fournitures	

CONSEIL D'APPORT

Fractionnement
Premier apport
Deuxième apport
Troisième apport
Quatrième apport
Total conseillé

Total fournitures

Dose conseillée globale (Minérale (X) + Organique (X))

Dose conseillée minérale (X)

PARCELLE 14 - N SORVAL

Agriculteur : **SCEA PIERRE JACQUET**

3. ELEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DU BILAN AZOTE

N° d'échantillon : **26074758**

Système de culture
contexte pédoclimatique

Sol
Type de sol :
Limons (288)

Irrigation
Culture irriguée :
Hauteur d'eau :
Teneur en NO3 (mg/l) :

% MO :
% cailloux : <10%
Profondeur : 90 cm

Culture prévue ou en place
Type : **POIS DE CONSERVE**
Variété :
Objectif de rendement :
Stade :
Pesée colza :
Date de plantation :
Date défanage :

Apport organique réalisé ou prévu (premier)

Type : Aucun apport
Quantité :
Date d'apport :
Teneur N total (kg/t) :
Teneur N orga (kg/t) :

Apport organique réalisé ou prévu (deuxième)

Type :
Quantité :
Date d'apport :
Teneur N total (kg/t) :
Teneur N orga (kg/t) :

Historique culturel
Devenir des résidus :
Fréquence organique :
Type apports organiques :

Précédent

Précédent : **ESCOURGEON**
Rdt précédent :
Résidus précédent :
Fumure N précédente :

Cippan
Type : Aucun CIPAN
Age :
Date de retournement :
Mode d'exploitation :

Ancienne prairie
Type :
Age :
Date de retournement :
Mode d'exploitation :

Les informations reportées ci-dessus correspondent aux renseignements portés sur le questionnaire. En cas d'information erronée ou incomplète, il est recommandé de consulter votre technicien afin d'actualiser si nécessaire le calcul de dose conseillée.

4. COMMENTAIRES

ANALYSE DE RELIQUAT AZOTÉ

ORGANISME RELAIS - OPÉRATION
IMPACT ET ENVIRONNEMENT
 2 RUE AMEDEC AVOGADRO
 49070 BEAU/COUZE

ANALYSE RÉALISÉE POUR :
SCEA PIERRE JACQUET
 10 PLACE FOCH
 59127 MALINCOURT

N° AFFAIRE : 48070 BEAU/COUZE
 OPÉRATION SPÉCIFIQUE :
 TECHNICIEN : **SAMUEL ROUSSEAU**

PARCELLE : 15 - O
 CODE POSTAL : 59127
 N° d'échantillon : 26074760
 SURFACE : 3.6
 COMMUNE : MALINCOURT

PRELEVEUR : Benoit MILLE (AUREA)
 LONGITUDE : E 3°18'37.88"
 TYPE PRÉLEVEMENT : N 50'2'52.98"
 PROFONDEUR DE PRÉLEVEMENT : N° COMMANDE : NR
 Rapport expédié le : 20/07/2020
 Examen prélevé le : 07/07/2020
 Examen reçu le : 09/07/2020

AVERTISSEMENT
 La dose conseillée ne constitue pas une garantie de rendement. Elle doit être modulée en fonction des évènements climatiques de l'année et du potentiel avéré de la culture.

1. RESULTATS DES ANALYSES D'AZOTE MINÉRAL



Horizons	N° de labo	Azote ammoniacal N NH4		Azote nitrique N NO3		Humidité % sur sec	Total Azote minéral mesure N NH4 + NO3	Total Azote minéral mesure disponible / kg / ha
		mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha			
0/20 cm	26074760	<0.4	1.1	14.1	37.1	9	14.5	38
TOTAL		0.4	1.1	14.1	37.1		14.5	38

La traduction des résultats en kg / ha est basée sur la quantité de terre fine par hectare, calculée en fonction de l'épaisseur des horizons, la densité apparente et la pierrosité.

H1 : 2641 t/ha (20 cm, densité = 1.39, 5 % cailloux)
 Pour un conseil dose optimal, le reliquat azoté doit être mesuré sur la profondeur potentielle d'enracinement. Le reliquat a été mesuré sur un seul niveau : si la profondeur potentielle d'enracinement est supérieure, la dose conseillée pourrait être surévaluée. Le reliquat azoté accessible est de 38 kg N / ha. Il correspond à la proportion du reliquat mesuré accessible par la culture en fonction de son potentiel de développement racinaire et de la profondeur du sol. La profondeur prise en compte est 20 cm pour le N-NO3 et 20 cm pour N-NH4

2. METHODE DU BILAN PREVISIONNEL

Interprétation non demandée.

	CONSEIL D'APPORT		Fractionnement	
	Besoins	Fournitures	Premier apport	Deuxième apport
Total besoins			Troisième apport	Quatrième apport
Fournitures			Total conseillé	

3. ELEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DU BILAN AZOTE

N° d'échantillon : 26074760

Système de culture : Contexte pédoclimatique

Sol
 Type de sol : Lixons (288)
 % MO : <10%
 % cailloux : <10%
 Profondeur : 90 cm

Irrigation
 Type : Aucun apport
 Quantité :
 Date d'apport :
 Teneur N total (kg/ha) :
 Teneur N orga (kg/ha) :

Apport organique réalisé ou prévu (premier)
 Type : Aucun apport
 Quantité :
 Date d'apport :
 Teneur N total (kg/ha) :
 Teneur N orga (kg/ha) :

Apport organique réalisé ou prévu (deuxième)
 Type : Aucun apport
 Quantité :
 Date d'apport :
 Teneur N total (kg/ha) :
 Teneur N orga (kg/ha) :

Précédent
 Type : MAIS ENSILAGE
 Rdt précédent :
 Résidus précédent :
 Fumure N précédente :

Cipran
 Type : Aucun CIPAN
 Date destruction :
 Dév. végétal :

Ancienne prairie
 Type :
 Age :
 Date de retournement :
 Mode d'exploitation :

Historique cultural
 Devenir des résidus :
 Fréquence organique :
 Type apports organiques :

Culture prévue ou en place
 Type : BLE
 Variété :
 Objectif de rendement :
 Stade :
 Pesée colza :
 Date de plantation :
 Date défanage :

4. COMMENTAIRES

Les informations reportées ci-dessus correspondent aux renseignements portés sur le questionnaire. En cas d'information erronée ou incomplète, il est recommandé de consulter votre technicien afin d'actualiser si nécessaire le calcul de dose conseillée.

PARCELLE : 15 - O (3.6 ha)
Bon de Commande : NR

HISTORIQUE DE FERTILISATION

CULTURE	Rdt	Résidus		Apport Minéral		Apport Organique
		P ₂ O ₅	K ₂ O	P ₂ O ₅	K ₂ O	
Antéprécédent	MAIS ENSILAGE	18		NON	NON	NON
Précédent	BLE	93		NON	NON	NON

Nombre d'années sans apport depuis la dernière fertilisation : **P 2 K 2**

PARCELLE : 15 - O
N° laboratoire : 25959967
Surface : 3.6 ha
Prof. pel. : 20 cm
Commune : MALINCOURT

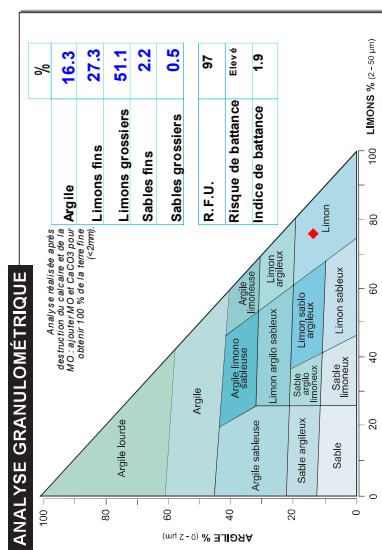
LATITUDE : 6994449.81634
LONGITUDE : 722266.08436

Sortie labo : 29/07/2020
Arrivée labo : 09/07/2020

CEC ET ÉQUILIBRE CHIMIQUE

Résultats	Normes
CEC (meq / 100g) Capacité d'échange cationique	Très faible Faible Satisfaisant Elevé Très élevé
Ca / CEC (%)	
K / CEC (%)	
Mg / CEC (%)	
Na / CEC (%)	
H / CEC (%)	
Teneur en sulfates (%)	

TYPE DE SOL
LIMON
Terre Fine : 2600T/ha, Profondeur : 90 cm, Sol non caillouteux (<10%)



ANALYSE CHIMIQUE

pH eau	8.0	7.5
pH	0.5	6148
CaCO ₂	0.5	6148
Total %	54	134
82	82	82

Expérimentés en mg / kg pour les éléments nutritifs

ÉLÉMENTS MAJEURS

OLIGO-ÉLÉMENTS				
P ₂ O ₅	50	120	100	140
K ₂ O	80	100	100	140
MgO	80	100	100	140
Zn	5	10	10	30
Mn	1	1	1	30
Cu	1	1	1	30
Fe	1	1	1	30
B	1	1	1	30

Matière organique, C/N et Bilan Humique

Résultats	Normes	
MO %	2.1	2.20
Carbone %	1.21	1.3
Azote Total N %	0.15	0.12
C/N	8.2	10
K2 %	1.3%	>1.5%
Bilan Humique provisionnel (selon apport organique) (kg fumure / ha an)	-40	

ÉLÉMENTS TRACES MÉTALLIQUES

Éléments	Résultats (mg/kg)	Valeur limite (mg/kg)	Résultat / Limite (%)
Cadmium			
Chrom			
Chrome			
Cuivre			
Mercure			
Nickel			
Plomb			
Zinc			

Numéro d'analyse	Commune	Coordonnées GPS	Nom exploitation	Nom exploitant
1	Masnières	3°13'25"E 50°6'47"N	EARL GAUTIER ETIENNE	Gautier Etienne
2	Honnecourt-sur-Escaut	3°11'19"E 50°2'43"N		
3	Gouy	3°14'37"E 50°0'26"N	EARL DES BARBAQUENNES	Passet Alexandre
4	Les Rues-des-Vignes	3°15'4"E 50°1'50"N		
5	Gonnelieu	3°10'27"E 50°3'50"N	SCEA DE LA GAITE	Roquigny Charles
6	Crèvecœur-sur-l'Escaut	3°15'19"E 50°3'38"N		
7	Lesdain	3°17'3"E 50°6'20"N	DELTOUR ANTOINE	Deltour Antoine
8	Marcoing	3°12'37"E 50°8'23"N		
9	Rumilly-en-Cambrésis	3°12'49"E 50°7'56"N	EARL DELABRE PHILIPPE	Delabre Philippe
10	Crèvecœur-sur-l'Escaut	3°17'46"E 50°3'8"N		
11	Epehy	3°8'17"E 50°1'19"N	EARL THIERRY	Coquart Vincent
12	Marcoing	3°10'4"E 50°6'52"N		
13	Fontaine-Notre-Dame	3°9'23"E 50°9'33"N	SCEA DU RIOT MELOT	Coquart Vincent
14	Bourlon	3°7'46"E 50°11'6"N		
15	Noyelles-sur-Escaut	3°9'41"E 50°7'53"N	SCEA RUBIN	Coquart Vincent
16	Caintaing-sur-Escaut	3°8'23"E 50°8'20"N	EARL AGRIPAM	Coquart Vincent
17	Sains-lès-Marquion	3°5'33"E 50°10'54"N		
18	Bantouzelle	3°13'25"E 50°3'20"N	SCEA DE BANTOUZELLE	Defranqueville Cédric
19	Villers-Guislain	3°9'20"E 50°2'57"N		

ANALYSE DE RELIQUAT AZOTÉ

ORGANISME RELAIS - OPÉRATION
SYNERGIS ENV/IRONNEMENT
2 RUE AMEDEO AVOGADRO
49070 BEAU/COUZE

N° AFFAIRE : 49070 BEAU/COUZE

OPÉRATION SPÉCIFIQUE : TECHNICIEN : Samuel ROUSSEAU

PARCELLE : 1 CODE POSTAL : 95440
N° D'ÉCHANTILLON : 26442815 COMMUNE : ECOUEN

PRELEVEUR : Pierre-Gilles BOURGOIS Examen prélevé le : 19/03/2021
TYPE PRÉLEVEMENT : LONGITUDE : E 3°13'17.41" Examen reçu le : 24/03/2021
PROFONDEUR DE PRÉLEVEMENT : LATITUDE : N 50°6'43.27" Rapport expédié le : 08/04/2021
N° COMMANDE : NR

AVERTISSEMENT
La dose conseillée ne constitue pas une garantie de rendement. Elle doit être modulée en fonction des événements climatiques de l'année et du potentiel avéré de la culture.

1. RESULTATS DES ANALYSES D'AZOTE MINERAL

Horizons	N° de labo	Humidité % sur sec	Azote ammoniacal N NH4		Azote nitrrique N NO3		Total Azote minéral mesure N NH4 + NO3		Total Azote minéral mesure disponible / kg / ha
			mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha	
0/30 cm	26442815	24	<0.5	2.0	15.8	62.2	16.3	64	
TOTAL			0.5	2.0	15.8	62.2	16.3	64	

La traduction des résultats en kg / ha est basée sur la quantité de terre fine par hectare, calculée en fonction de l'épaisseur des horizons, la densité apparente et la pierrosité.
H1 : 3930 t/ha (30 cm, densité = 1,31, 0 % cailloux)
Pour un conseil de dose optimal, le reliquat azoté doit être mesuré sur la profondeur potentielle d'enracinement. Le reliquat a été mesuré sur un seul niveau : si la profondeur potentielle d'enracinement est supérieure, la dose conseillée pourrait être surestimée. Le reliquat azoté accessible est de 64 kg N / ha. Il correspond à la proportion du reliquat mesuré accessible par la culture en fonction de son potentiel de développement racinaire et de la profondeur du sol. La profondeur prise en compte est 30 cm pour le N-NO3 et 30 cm pour N-NH4

2. METHODE DU BILAN PREVISIONNEL

Besoins	Interprétation non demandée.
Total besoins	
Fournitures	
Total fournitures	
Dose conseillée globale (Minérale (X) + Organique (X))	
Dose conseillée minérale (X)	

CONSEIL D'APPORT

Fractonnement
Premier apport
Deuxième apport
Troisième apport
Quatrième apport
Total conseillé

GUIDE D'APPORT DU SOUFRE

Exigence de la culture	Moyenne
Risque de carence	Moyen
Dose recommandée	30

Pour cette culture d'exigence moyenne en soufre, la dose recommandée est déterminée à partir du risque de carence expliqué par quatre critères :

- Le pédoclimat : risque de carence faible
- La culture :
- L'historique d'apports organiques : risque de carence élevé
- Le précédent (BLE) : risque de carence élevé

3. ELEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DU BILAN AZOTE

N° d'échantillon : 26442815

Culture prévue ou en place
Type : BLE

Système de culture
contexte pédoclimatique

Type de sol : Argile (ou argile limoneuse) (330)

Irrigation

Culture irriguée :
Hauteur d'eau :
Teneur en NO3 (mg/l) :

% MO :
% cailloux : 0%
Profondeur : 30 cm

Apport organique réalisé ou prévu (premier)

Type : Aucun apport
Quantité :
Date d'apport :
Teneur N total (kg/t) :
Teneur N orga (kg/t) :

Apport organique réalisé ou prévu (deuxième)

Type :
Quantité :
Date d'apport :
Teneur N total (kg/t) :
Teneur N orga (kg/t) :

Historique cultural

Devenir des résidus :
Fréquence organique :
Type apports organiques :

Ancienne prairie

Type :
Age :
Date de retournement :
Mode d'exploitation :

Précédent

Précédent : BLE
Rdt précédent :
Résidus précédent :
Fumure N précédente :

Cippan

Type : Aucun CIPAN
Date destruction :
Dév. végétal :

Les informations reportées ci-dessus correspondent aux renseignements portés sur le questionnaire. En cas d'information erronée ou incomplète, il est recommandé de consulter votre technicien afin d'actualiser si nécessaire le calcul de dose conseillée.

4. COMMENTAIRES

Zone pour les commentaires.

ANALYSE RÉALISÉE POUR :

EARL GAUTIER ETIENNE

22 CHEMIN DU MESNIL
95440 ECOUEN

ORGANISME INTERMÉDIAIRE :

SYNERGIS ENVIRONNEMENT

2 RUE AMEDED AVOGADRO

43070 BEAUCOUZE

TECHNICIEN : **Samuel ROUSSEAU**

ZONE :

Prélevé le : 19/03/2021

Arrivée labo : 26/03/2021

Sortie labo : 23/04/2021

LATITUDE : 7001626.85181

LONGITUDE : 715919.35156

PARCELLE : 1

N° laboratoire : 26442813 Surface : Prof. pel : 22 cm Commune : ECOUEN

CEC ET EQUILIBRE CHIMIQUE

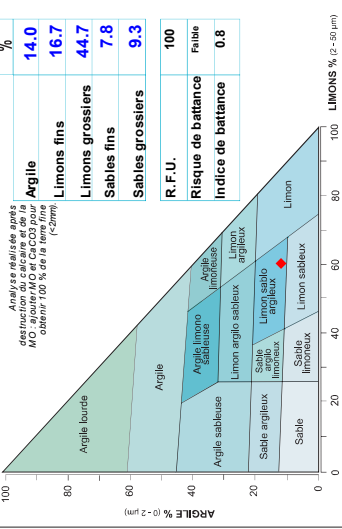
CEC (mes / 100g)	Notions
Ca / CEC (%)	Très faible
K / CEC (%)	Faible
Na / CEC (%)	Satisfaisant
H / CEC (%)	Élevé
Th / CEC (%)	Très élevé
Taux de saturation	

TYPE DE SOL

LIMON ARGILEUX SABLEUX (<10%)

Terre Fine : 2800/Tha, Profondeur : 90 cm, Sol non caillouteux (<10%)

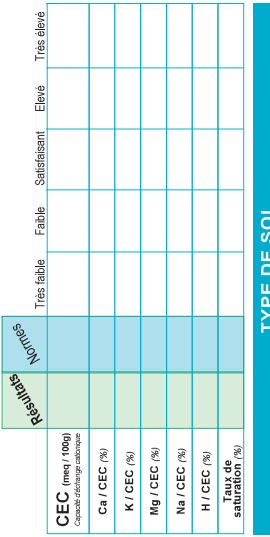
ANALYSE GRANULOMÉTRIQUE



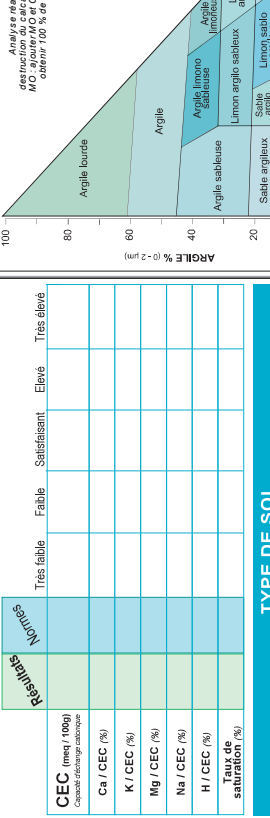
Analyse réalisée après réduction du carbonate de calcium obtenu 100 % de la terre fine (2-20µm)

	Argile	%
Argile	14.0	14.0
Limons fins	16.7	16.7
Limons grossiers	44.7	44.7
Sables fins	7.8	7.8
Sables grossiers	9.3	9.3
R.F.U.	100	100
Risque de battance	Faible	
Indice de battance	0.8	

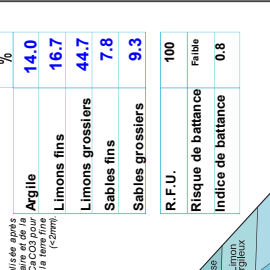
ANALYSE CHIMIQUE



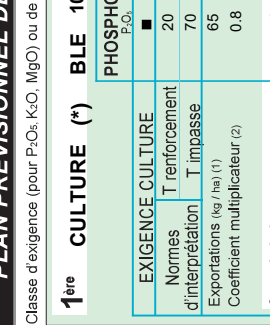
ANALYSE CHIMIQUE



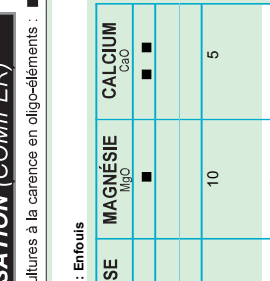
ÉLÉMENTS MAJEURS



ÉLÉMENTS MAJEURS



ÉLÉMENTS MAJEURS



PARCELLE 1

Bon de Commande : NR

HISTORIQUE DE FERTILISATION

CULTURE	Rct	Apport Minéral		Apport Organique
		P ₂ O ₅	K ₂ O	
Antécédent	BLE	100	Enfouls	NON
Précédent	BLE	100	Enfouls	NON
Nombre d'années sans apport depuis la dernière fertilisation :	P	2	K	2

PLAN PRÉVISIONNEL DE FERTILISATION (COMIFER)

Classe d'exigence (pour P₂O₅, K₂O, MgO) ou de sensibilités des cultures à la carence en oligo-éléments :

1ère CULTURE (*) BLE 100 Qx Résidus : Enfouls

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes T renforcement	20	150	10	5
d'interprétation	70	200	10	5
Exportations (kg / ha) (1)	65	50	10	5
Coefficient multiplicateur (2)	0.8	1	15	---
Conseil de fumure (kg / ha) (1) x (2)	50	50	15	---
Apport minéral complémentaire				

ÉLÉMENTS MAJEURS

Classe d'exigence (pour P₂O₅, K₂O, MgO) ou de sensibilités des cultures à la carence en oligo-éléments :

2ème CULTURE (*) BLE 100 Qx Résidus : Enfouls

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes T renforcement	20	150	10	5
d'interprétation	70	200	10	5
Exportations (kg / ha) (1)	65	50	10	5
Coefficient multiplicateur (2)	0	0	15	---
Conseil de fumure (kg / ha) (1) x (2)	---	---	15	---
Apport minéral complémentaire				

ÉLÉMENTS MAJEURS

Classe d'exigence (pour P₂O₅, K₂O, MgO) ou de sensibilités des cultures à la carence en oligo-éléments :

3ème CULTURE (*) BLE 100 Qx Résidus : Enfouls

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes T renforcement	20	150	10	5
d'interprétation	70	200	10	5
Exportations (kg / ha) (1)	65	50	10	5
Coefficient multiplicateur (2)	0	0	15	---
Conseil de fumure (kg / ha) (1) x (2)	---	---	15	---
Apport minéral complémentaire				

AGRÉMENT

AUREA, agréé pour l'analyse de terre par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les programmes T1, T2, T3, T4 et T5.

Interprétation et conseils de fumure PK réalisés par AUREA selon le décret COMIFER (arrêté du 15/05/2009) :

• Les normes d'interprétation PK sont établies par type de sol et par classe d'exigence des cultures.

• Les coefficients multiplicateurs des exportations sont obtenus en fonction de la richesse du sol, du nombre d'années sans apport (de P ou de K), de la classe d'exigence de la culture et de la destination des résidus pour K.

AGRÉMENT

AUREA, agréé pour l'analyse de terre par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les programmes T1, T2, T3, T4 et T5.

Interprétation et conseils de fumure PK réalisés par AUREA selon le décret COMIFER (arrêté du 15/05/2009) :

• Les normes d'interprétation PK sont établies par type de sol et par classe d'exigence des cultures.

• Les coefficients multiplicateurs des exportations sont obtenus en fonction de la richesse du sol, du nombre d'années sans apport (de P ou de K), de la classe d'exigence de la culture et de la destination des résidus pour K.

AGRÉMENT

AUREA, agréé pour l'analyse de terre par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les programmes T1, T2, T3, T4 et T5.

Interprétation et conseils de fumure PK réalisés par AUREA selon le décret COMIFER (arrêté du 15/05/2009) :

• Les normes d'interprétation PK sont établies par type de sol et par classe d'exigence des cultures.

• Les coefficients multiplicateurs des exportations sont obtenus en fonction de la richesse du sol, du nombre d'années sans apport (de P ou de K), de la classe d'exigence de la culture et de la destination des résidus pour K.

AGRÉMENT

AUREA, agréé pour l'analyse de terre par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les programmes T1, T2, T3, T4 et T5.

Interprétation et conseils de fumure PK réalisés par AUREA selon le décret COMIFER (arrêté du 15/05/2009) :

• Les normes d'interprétation PK sont établies par type de sol et par classe d'exigence des cultures.

• Les coefficients multiplicateurs des exportations sont obtenus en fonction de la richesse du sol, du nombre d'années sans apport (de P ou de K), de la classe d'exigence de la culture et de la destination des résidus pour K.

AGRÉMENT

AUREA, agréé pour l'analyse de terre par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les programmes T1, T2, T3, T4 et T5.

Interprétation et conseils de fumure PK réalisés par AUREA selon le décret COMIFER (arrêté du 15/05/2009) :

• Les normes d'interprétation PK sont établies par type de sol et par classe d'exigence des cultures.

• Les coefficients multiplicateurs des exportations sont obtenus en fonction de la richesse du sol, du nombre d'années sans apport (de P ou de K), de la classe d'exigence de la culture et de la destination des résidus pour K.

AGRÉMENT

AUREA, agréé pour l'analyse de terre par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les programmes T1, T2, T3, T4 et T5.

Interprétation et conseils de fumure PK réalisés par AUREA selon le décret COMIFER (arrêté du 15/05/2009) :

• Les normes d'interprétation PK sont établies par type de sol et par classe d'exigence des cultures.

• Les coefficients multiplicateurs des exportations sont obtenus en fonction de la richesse du sol, du nombre d'années sans apport (de P ou de K), de la classe d'exigence de la culture et de la destination des résidus pour K.

AGRÉMENT

AUREA, agréé pour l'analyse de terre par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les programmes T1, T2, T3, T4 et T5.

Interprétation et conseils de fumure PK réalisés par AUREA selon le décret COMIFER (arrêté du 15/05/2009) :

• Les normes d'interprétation PK sont établies par type de sol et par classe d'exigence des cultures.

• Les coefficients multiplicateurs des exportations sont obtenus en fonction de la richesse du sol, du nombre d'années sans apport (de P ou de K), de la classe d'exigence de la culture et de la destination des résidus pour K.

AGRÉMENT

AUREA, agréé pour l'analyse de terre par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les programmes T1, T2, T3, T4 et T5.

Interprétation et conseils de fumure PK réalisés par AUREA selon le décret COMIFER (arrêté du 15/05/2009) :

• Les normes d'interprétation PK sont établies par type de sol et par classe d'exigence des cultures.

• Les coefficients multiplicateurs des exportations sont obtenus en fonction de la richesse du sol, du nombre d'années sans apport (de P ou de K), de la classe d'exigence de la culture et de la destination des résidus pour K.

AGRÉMENT

AUREA, agréé pour l'analyse de terre par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les programmes T1, T2, T3, T4 et T5.

Interprétation et conseils de fumure PK réalisés par AUREA selon le décret COMIFER (arrêté du 15/05/2009) :

• Les normes d'interprétation PK sont établies par type de sol et par classe d'exigence des cultures.

• Les coefficients multiplicateurs des exportations sont obtenus en fonction de la richesse du sol, du nombre d'années sans apport (de P ou de K), de la classe d'exigence de la culture et de la destination des résidus pour K.

AGRÉMENT

AUREA, agréé pour l'analyse de terre par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les programmes T1, T2, T3, T4 et T5.

Interprétation et conseils de fumure PK réalisés par AUREA selon le décret COMIFER (arrêté du 15/05/2009) :

• Les normes d'interprétation PK sont établies par type de sol et par classe d'exigence des cultures.

• Les coefficients multiplicateurs des exportations sont obtenus en fonction de la richesse du sol, du nombre d'années sans apport (de P ou de K), de la classe d'exigence de la culture et de la destination des résidus pour K.

AGRÉMENT

AUREA, agréé pour l'analyse de terre par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les programmes T1, T2, T3, T4 et T5.

Interprétation et conseils de fumure PK réalisés par AUREA selon le décret COMIFER (arrêté du 15/05/2009) :

• Les normes d'interprétation PK sont établies par type de sol et par classe d'exigence des cultures.

• Les coefficients multiplicateurs des exportations sont obtenus en fonction de la richesse du sol, du nombre d'années sans apport (de P ou de K), de la classe d'exigence de la culture et de la destination des résidus pour K.

AGRÉMENT

AUREA, agréé pour l'analyse de terre par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les programmes T1, T2, T3, T4 et T5.

Interprétation et conseils de fumure PK réalisés par AUREA selon le décret COMIFER (arrêté du 15/05/2009) :

• Les normes d'interprétation PK sont établies par type de sol et par classe d'exigence des cultures.

• Les coefficients multiplicateurs des exportations sont obtenus en fonction de la richesse du sol, du nombre d'années sans apport (de P ou de K), de la classe d'exigence de la culture et de la destination des résidus pour K.

AGRÉMENT

AUREA, agréé pour l'analyse de terre par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les programmes T1, T2, T3, T4 et T5.

Interprétation et conseils de fumure PK réalisés par AUREA selon le décret COMIFER (arrêté du 15/05/2009) :

• Les normes d'interprétation PK sont établies par type de sol et par classe d'exigence des cultures.

• Les coefficients multiplicateurs des exportations sont obtenus en fonction de la richesse du sol, du nombre d'années sans apport (de P ou de K), de la classe d'exigence de la culture et de la destination des résidus pour K.

AGRÉMENT

AUREA, agréé pour l'analyse de terre par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les programmes T1, T2, T3, T4 et T5.

Interprétation et conseils de fumure PK réalisés par AUREA selon le décret COMIFER (arrêté du 15/05/2009) :

• Les normes d'interprétation PK sont établies par type de sol et par classe d'exigence des cultures.

• Les coefficients multiplicateurs des exportations sont obtenus en fonction de la richesse du sol, du nombre d'années sans apport (de P ou de K), de la classe d'exigence de la culture et de la destination des résidus pour K.

AGRÉMENT

AUREA, agréé pour l'analyse de terre par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les programmes T1, T2, T3, T4 et T5.

Interprétation et conseils de fumure PK réalisés par AUREA selon le décret COMIFER (arrêté du 15/05/2009) :

• Les normes d'interprétation PK sont établies par type de sol et par classe d'exigence des cultures.

• Les coefficients multiplicateurs des exportations sont obtenus en fonction de la richesse du sol, du nombre d'années sans apport (de P ou de K), de la classe d'exigence de la culture et de la destination des résidus pour K.

AGRÉMENT

AUREA, agréé pour l'analyse de terre par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les programmes T1, T2, T3, T4 et T5.

Interprétation et conseils de fumure PK réalisés par AUREA selon le décret COMIFER (arrêté du 15/05/2009) :

• Les normes d'interprétation PK sont établies par type de sol et par classe d'exigence des cultures.

• Les coefficients multiplicateurs des exportations sont obtenus en fonction de la richesse du sol, du nombre d'années sans apport (de P ou de K), de la classe d'exigence de la culture et de la destination des résidus pour K.

AGRÉMENT

AUREA, agréé pour l'analyse de terre par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les programmes T1, T2, T3, T4 et T5.

Interprétation et conseils de fumure PK réalisés par AUREA selon le décret COMIFER (arrêté du 15/05/2009) :

• Les normes d'interprétation PK sont établies par type de sol et par classe d'exigence des cultures.

• Les coefficients multiplicateurs des exportations sont obtenus en fonction de la richesse du sol, du nombre d'années sans apport (de P ou de K), de la classe d'exigence de la culture et de la destination des résidus pour K.

AGRÉMENT

AUREA, agréé pour l'analyse de terre par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les programmes T1, T2, T3, T4 et T5.

Interprétation et conseils de fumure PK réalisés par AUREA selon le décret COMIFER (arrêté du 15/05/2009) :

• Les normes d'interprétation PK sont établies par type de sol et par classe d'exigence des cultures.

• Les coefficients multiplicateurs des exportations sont obtenus en fonction de la richesse du sol, du nombre d'années sans apport (de P ou de K), de la classe d'exigence de la culture et de la destination des résidus pour K.

AGRÉMENT

AUREA, agréé pour l'analyse de terre par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les programmes T1, T2, T3, T4 et T5.

Interprétation et conseils de fumure PK réalisés par AUREA selon le décret COMIFER (arrêté du 15/05/2009) :

• Les normes d'interprétation PK sont établies par type de sol et par classe d'exigence des cultures.

• Les coefficients multiplicateurs des exportations sont obtenus en fonction de la richesse du sol, du nombre d'années sans apport (de P ou de K), de la classe d'exigence de la culture et de la destination des résidus pour K.

AGRÉMENT

AUREA, agréé pour l'analyse de terre par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les programmes T1, T2, T3, T4 et T5.

Interprétation et conseils de fumure PK réalisés par AUREA selon le décret COMIFER (arrêté du 15/05/2009) :

• Les normes d'interprétation PK sont établies par type de sol et par classe d'exigence des cultures.

• Les coefficients multiplicateurs des exportations sont obtenus en fonction de la richesse du sol, du nombre d'années sans apport (de P ou de K), de la classe d'exigence de la culture et de la destination des résidus pour K.

AGRÉMENT

AUREA, agréé pour l'analyse de terre par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les programmes T1, T2, T3, T4 et T5.

Interprétation et conseils de fumure PK réalisés par AUREA selon le décret COMIFER (arrêté du 15/05/2009) :

• Les normes d'interprétation PK sont établies par type de sol et par classe d'exigence des cultures.

• Les coefficients multiplicateurs des exportations sont obtenus en fonction de la richesse du sol, du nombre d'années sans apport (de P ou de K), de la classe d'exigence de la culture et de la destination des résidus pour K.

AGRÉMENT

AUREA, agréé pour l'analyse de terre par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les programmes T1, T2, T3, T4 et T5.

Interprétation et conseils de fumure PK réalisés par AUREA selon le décret COMIFER (arrêté du 15/

ANALYSE DE RELIQUAT AZOTÉ

ORGANISME RELAIS - OPÉRATION
SYNERGIS ENV/IRONNEMENT
2 RUE AMEDEO AVOGADRO
48070 BEAU/COUZE

N° AFFAIRE : 95440 ECOUEN

OPERATION SPECIFIQUE : TECHNICIEN **Samuel ROUSSEAU**

PRELEVEUR : Pierre-Gilles BOURGOIS
LONGITUDE : E 3°11'10.53"
LATITUDE : N 50°2'39.16"

TYPE PRELEVEMENT : N° COMMANDE : NR
PROFONDEUR DE PRELEVEMENT : Numéro de série : 11783 / 11

Exemplaire prélevé le : 17/03/2021
Exemplaire reçu le : 19/03/2021
Rapport expédié le : 31/03/2021

AVERTISSEMENT
La dose conseillée ne constitue pas une garantie de rendement. Elle doit être modulée en fonction des événements climatiques de l'année et du potentiel avéré de la culture.

1. RESULTATS DES ANALYSES D'AZOTE MINERAL

Horizons	N° de labo	Azote ammoniacal N NH4		Azote nitrique N NO3		Total Azote minéral mesure N NH4 + NO3		Total Azote minéral mesure disponible	
		mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha
0/30 cm	26081266	<0.5	2.0	37.1	145.9	37.6	148		
TOTAL		0.5	2.0	37.1	145.9	37.6	148		

Les résultats de l'échantillon 26081266 ont été vérifiés et confirmés.
La traduction des résultats en kg / ha est basée sur la quantité de terre fine par hectare, calculée en fonction de l'épaisseur des horizons, la densité apparente et la pierrosité.
H1 : 3930 t/ha (30 cm, densité = 1.31, 0 % cailloux)
Pour un conseil de dose optimal, le reliquat azoté doit être mesuré sur la profondeur potentielle d'enracinement. Le reliquat azoté accessible est de 148 kg N / ha. Il correspond à la proportion du reliquat mesuré accessible par la culture en fonction de son potentiel de développement racinaire et de la profondeur du sol. La profondeur prise en compte est 30 cm pour le N-NO3 et 30 cm pour N-NH4

2. METHODE DU BILAN PREVISIONNEL

Interprétation non demandée.

Besoins	Fractionnement
	Premier apport
	Deuxième apport
	Troisième apport
	Quatrième apport
	Total conseillé

GUIDE D'APPORT DU SOUFRE

Exigence de la culture	Moyenne
Risque de carence	Moyen
Dose recommandée	30

Pour cette culture d'exigence moyenne en soufre, la dose recommandée est déterminée à partir du risque de carence expliqué par quatre critères :

- Le pédoclimat : risque de carence faible
- La culture :
- L'historique d'apports organiques : risque de carence élevé
- Le précédent (BLE) : risque de carence élevé

Total fournitures

Dose conseillée globale (Minéral (X) + Organique (X))

Dose conseillée minérale (X)

3. ELEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DU BILAN AZOTE

N° d'échantillon : 26081266

Système de culture : **Argile (ou argile limoneuse) (330)**

Contexte pédoclimatique : **Argile (ou argile limoneuse) (330)**

Type de sol : **Argile (ou argile limoneuse) (330)**

Culture prévue ou en place : **BLE**

Variété : **BLE**

Objectif de rendement : **BLE**

Stade : **BLE**

Pesée colza : **BLE**

Date de plantation : **BLE**

Date défanage : **BLE**

Apport organique réalisé ou prévu (premier) : **Aucun apport**

Type : **Aucun apport**

Quantité : **Aucun apport**

Date d'apport : **Aucun apport**

Teneur N total (kg/t) : **Aucun apport**

Teneur N orga (kg/t) : **Aucun apport**

Apport organique réalisé ou prévu (deuxième) : **Aucun apport**

Type : **Aucun apport**

Quantité : **Aucun apport**

Date d'apport : **Aucun apport**

Teneur N total (kg/t) : **Aucun apport**

Teneur N orga (kg/t) : **Aucun apport**

Historique cultural : **Aucun apport**

Devenir des résidus : **Aucun apport**

Fréquence organique : **Aucun apport**

Type apports organiques : **Aucun apport**

Précédent : **BLE**

Rdt précédent : **BLE**

Résidus précédent : **BLE**

Fumure N précédente : **BLE**

Cippan : **Aucun CIPAN**

Type : **Aucun CIPAN**

Age : **Aucun CIPAN**

Date de retour : **Aucun CIPAN**

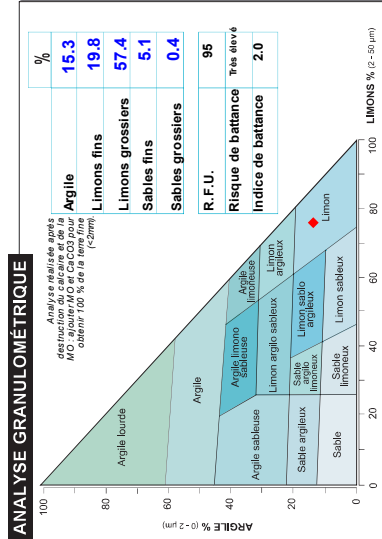
Mode d'exploitation : **Aucun CIPAN**

Les informations reportées ci-dessus correspondent aux renseignements portés sur le questionnaire. En cas d'information erronée ou incomplète, il est recommandé de consulter votre technicien afin d'actualiser si nécessaire le calcul de dose conseillée.

4. COMMENTAIRES

CEC ET EQUILIBRE CHIMIQUE

CEC (meq / 100g) Capacité d'échange cationique	Résultats	Normes
Ca / CEC (%)		Très faible
K / CEC (%)		Faible
Mg / CEC (%)		Satisfaisant
Na / CEC (%)		Elevé
H / CEC (%)		Très élevé
THS (meq / 100g) Teneur en sels solubles		



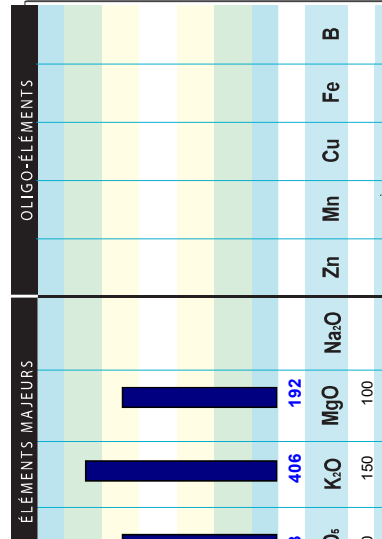
PLAN PRÉVISIONNEL DE FERTILISATION (COMIFER)

Classe d'exigence (pour P₂O₅, K₂O, MgO) ou de sensibilités des cultures à la carence en oligo-éléments : ■ faible ■■ moyenne ■■■ élevée

1 ^{ère} CULTURE (*)	BLE 100 Qx Résidus : Entouls			
	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
EXIGENCE CULTURE	■	■	■	■
Normes T renforcement	20	150		
d'interprétation T impasse	70	200		
Exportations (kg/ha) (1)	65	50	10	5
Coefficient multiplicateur (2)	1	0		
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	65	---	---	---

ANALYSE CHIMIQUE

pH eau	7.6	
pH eau	7.1	
CaCO ₂ Total %	0.1	
CaO (mg / Kg)	3756	
Total %	2770	



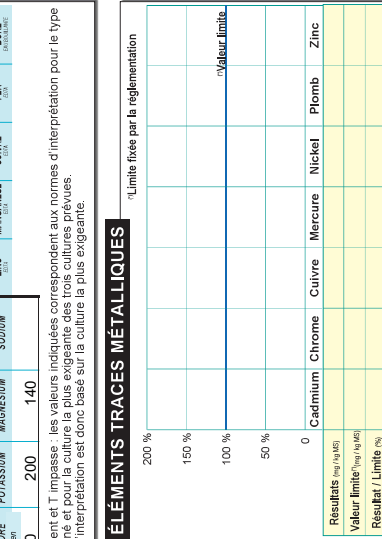
2^{ème} CULTURE (*)

BLE 100 Qx Résidus : Entouls

EXIGENCE CULTURE	BLE 100 Qx Résidus : Entouls			
	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
EXIGENCE CULTURE	■	■	■	■
Normes T renforcement	20	150		
d'interprétation T impasse	70	200		
Exportations (kg/ha) (1)	65	50	10	5
Coefficient multiplicateur (2)	0	0		
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	---	---	---	---

Matière organique, C/N et Bilan Humique

MO %	1.9	Très faible
Carbone %	1.09	Faible
Azote Total N %	1.2	Satisfaisant
C/N	1.4%	Elevé
K ₂ %	>1.5%	Très élevé
Bilan Humique provisionnel (en kg/ha) (1) x (2)	40	



3^{ème} CULTURE (*)

BLE 100 Qx Résidus : Entouls

EXIGENCE CULTURE	BLE 100 Qx Résidus : Entouls			
	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
EXIGENCE CULTURE	■	■	■	■
Normes T renforcement	20	150		
d'interprétation T impasse	70	200		
Exportations (kg/ha) (1)	65	50	10	5
Coefficient multiplicateur (2)	0	0		
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	---	---	---	---

AUTRES ÉLÉMENTS

Autres éléments	A1 échangeable (mg/kg)	Al total (mg/kg)	Se total (mg/kg)	Arsenic total (mg/kg)	Ca Actif (mg/kg)	No total (mg/kg)	Fe total (mg/kg)	Mn total (mg/kg)	Bore total (mg/kg)	N H ₂ (mg/kg)
Résultats										

MOYENNE SUR LA ROTATION

(unités / ha)	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
SOMME DES EXPORTATIONS (1)	195	150	30	15
COEF MULTIPLICATEUR MOYEN (2)	0.3	0.0	0.0	-
CONSEILS DE FUMURE (1) x (2)	65	-	-	-
REINFORCEMENT (4) / DESTOCKAGE (4)	-130	-150	-30	0
CONSEIL MOYEN ANNUEL	22	0	0	0

ANALYSE DE RELIQUAT AZOTÉ

ORGANISME RELAIS - OPÉRATION
SYNERGIS ENVIRONNEMENT
2 RUE AMÉDEO AVOGADRO
49070 BEAU/COUZE

N° AFFAIRE : 49070 BEAU/COUZE

OPÉRATION SPÉCIFIQUE : TECHNICIEN **Samuel ROUSSEAU**

ANALYSE RÉALISÉE POUR :
EARL DES BARBAQUENNES
7 RUE PRINCIPALE
02420 AUBENCHEUL AUX BOIS

PARCELLE : 3
N° D'ÉCHANTILLON : **26442769**
CODE POSTAL : 02420
COMMUNE : **AUBENCHEUL AUX BOIS**

PRELÈVEUR : Pierre-Gilles BOURGOIS
LONGITUDE : E 3°14'37.95"
TYPE PRELÈVEMENT : N 50°20'06.66"
PROFONDEUR DE PRÉLÈVEMENT : N° COMMANDE : NR
Rapport expédié le : 29/03/2021

AVERTISSEMENT
La dose conseillée ne constitue pas une garantie de rendement. Elle doit être modulée en fonction des événements climatiques de l'année et du potentiel avéré de la culture.

1. RESULTATS DES ANALYSES D'AZOTE MINÉRAL

Horizons	N° de labo	Humidité % sur sec	Azote ammoniacal N NH4		Azote nitrrique N NO3		Total Azote minéral mesure N NH4 + NO3	Total Azote minéral mesure disponible
			mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha		
HORIZON 1 0/30 cm	26442769	29	<0.5	2.2	10.9	44.5	11.4	47
HORIZON 2								
HORIZON 3								
TOTAL			0.5	2.2	10.9	44.5	11.4	47

La traduction des résultats en kg / ha est basée sur la quantité de terre fine par hectare, calculée en fonction de l'épaisseur des horizons, la densité apparente et la pierrosité.
H1 : 4080 t/ha (30 cm, densité = 1.36, 0 % cailloux)
Pour un conseil de dose optimal, le reliquat azoté doit être mesuré sur la profondeur potentielle d'enracinement. Le reliquat a été mesuré sur un seul niveau : si la profondeur potentielle d'enracinement est supérieure, la dose conseillée pourrait être surestimée. Le reliquat azoté accessible est de 47 kg N / ha. Il correspond à la proportion du reliquat mesuré accessible par la culture en fonction de son potentiel de développement racinaire et de la profondeur du sol. La profondeur prise en compte est 30 cm pour le N-NO3 et 30 cm pour N-NH4

2. METHODE DU BILAN PREVISIONNEL

Besoins	Interprétation non demandée.
Total besoins	
Fournitures	

CONSEIL D'APPORT

Fractionnement
Premier apport
Deuxième apport
Troisième apport
Quatrième apport
Total conseillé

GUIDE D'APPORT DU SOUFRE

Exigence de la culture	Moyenne
Risque de carence	Très élevé
Dose recommandée	50

Pour cette culture d'exigence moyenne en soufre, la dose recommandée est déterminée à partir du risque de carence expliqué par quatre critères :

- Le pédoclimat : risque de carence très élevé
- La culture :
- L'historique d'apports organiques : risque de carence élevé
- Le précédent (BLE) : risque de carence élevé

Total fournitures
Dose conseillée globale (Minérale (X) + Organique (X))
Dose conseillée minérale (X)

3. ELEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DU BILAN AZOTE

N° d'échantillon : **26442769**
Culture prévue ou en place
Type : BLE

Système de culture
contexte pédoclimatique

Type de sol :
Argiles (293)

Irrigation

Culture irriguée :
Hauteur d'eau :
Teneur en NO3 (mg/l) :

% MO :
% cailloux : 0%
Profondeur : 90 cm

Historique culturel

Devenir des résidus :
Fréquence organique :
Type apports organiques :

Apport organique réalisé ou prévu (deuxième)

Type :
Quantité :
Date d'apport :
Teneur N total (kg/t) :
Teneur N orga (kg/t) :

Apport organique réalisé ou prévu (premier)

Type : Aucun apport
Quantité :
Date d'apport :
Teneur N total (kg/t) :
Teneur N orga (kg/t) :

Précédent

Précédent : BLE
Rdt précédent :
Résidus précédent :
Fumure N précédente :

Cippan

Type : Aucun CIPAN
Date destruction :
Dév. végétal :

Ancienne prairie

Type :
Age :
Date de retournement :
Mode d'exploitation :

Les informations reportées ci-dessus correspondent aux renseignements portés sur le questionnaire. En cas d'information erronée ou incomplète, il est recommandé de consulter votre technicien afin d'actualiser si nécessaire le calcul de dose conseillée.

4. COMMENTAIRES

Zone pour les commentaires.

ANALYSE DE RELIQUAT AZOTÉ

ORGANISME RELAIS - OPÉRATION
SYNERGIS ENV/IRONNEMENT
2 RUE AMEDEO AVOGADRO
49070 BEAU/COUZE

N° AFFAIRE : 49070 BEAU/COUZE

OPÉRATION SPÉCIFIQUE : TECHNICIEN **SAMUEL ROUSSEAU**

PRELEVEUR : Pierre-Gilles BOURGOIS
LONGITUDE : E 3°14'56.58"
TYPE PRELEVEMENT : N° D'ÉCHANTILLON : 02420
LATITUDE : N 50°14'49.26"
PROFONDEUR DE PRELEVEMENT : N° COMMANDE : NR
Rapport expédié le : 29/03/2021

PARCELLE : 4
N° D'ÉCHANTILLON : 26442789
CODE POSTAL : 02420
COMMUNE : AUBENCHEUL AUX BOIS

AVERTISSEMENT
La dose conseillée ne constitue pas une garantie de rendement. Elle doit être modulée en fonction des événements climatiques de l'année et du potentiel avéré de la culture.

1. RESULTATS DES ANALYSES D'AZOTE MINERAL

Horizons	N° de labo	Humidité % sur sec	Azote ammoniacal N NH4		Azote nitrrique N NO3		Total Azote minéral mesure N NH4 + NO3	Total Azote minéral mesure disponible
			mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha		
HORIZON 1 0/30 cm	26442789	30	1.4	5.5	22.9	7.0	28	
HORIZON 2								
HORIZON 3								
TOTAL			1.4	5.5	22.9	7.0	28	

La traduction des résultats en kg / ha est basée sur la quantité de terre fine par hectare, calculée en fonction de l'épaisseur des horizons, la densité apparente et la pierrosité.
H1 : 4080 t/ha (30 cm, densité = 1.36, 0 % cailloux)

Pour un conseil de dose optimal, le reliquat azoté doit être mesuré sur la profondeur potentielle d'enracinement. Le reliquat a été mesuré sur un seul niveau : si la profondeur potentielle d'enracinement est supérieure, la dose conseillée pourrait être surestimée. Le reliquat azoté accessible est de 28 kg N / ha. Il correspond à la proportion du reliquat mesuré accessible par la culture en fonction de son potentiel de développement racinaire et de la profondeur du sol. La profondeur prise en compte est 30 cm pour le N-NO3 et 30 cm pour N-NH4

2. METHODE DU BILAN PREVISIONNEL

Besoins	Interprétation non demandée.
Total besoins	
Fournitures	

CONSEIL D'APPORT

Fractionnement
Premier apport
Deuxième apport
Troisième apport
Quatrième apport
Total conseillé

GUIDE D'APPORT DU SOUFRE

Exigence de la culture	Moyenne
Risque de carence	Très élevé
Dose recommandée	50

Pour cette culture d'exigence moyenne en soufre, la dose recommandée est déterminée à partir du risque de carence expliqué par quatre critères :

- Le pédoclimat : risque de carence très élevé
- La culture :
- L'historique d'apports organiques : risque de carence élevé
- Le précédent (BLE) : risque de carence élevé

Total fournitures
Dose conseillée globale (Minérale (X) + Organique (X))
Dose conseillée minérale (X)

3. ELEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DU BILAN AZOTE

N° d'échantillon : 26442789
Culture prévue ou en place

Système de culture : **BLE**
contexte pédoclimatique

Sol
Type de sol :
Argiles (293)
% MO :
% cailloux : 0%
Profondeur : 90 cm

Irrigation
Culture irriguée :
Hauteur d'eau :
Teneur en NO3 (mg/l) :

Apport organique réalisé ou prévu (premier)
Type : Aucun apport
Quantité :
Date d'apport :
Teneur N total (kg/t) :
Teneur N orga (kg/t) :

Apport organique réalisé ou prévu (deuxième)
Type :
Quantité :
Date d'apport :
Teneur N total (kg/t) :
Teneur N orga (kg/t) :

Historique culturel
Devenir des résidus :
Fréquence organique :
Type apports organiques :

Ancienne prairie
Type :
Age :
Date de retournement :
Mode d'exploitation :

Précédent
Précédent : BLE
Rdt précédent :
Résidus précédent :
Fumure N précédente :

Cippan
Type : Aucun CIPAN
Date destruction :
Dév. végétal :

Les informations reportées ci-dessus correspondent aux renseignements portés sur le questionnaire. En cas d'information erronée ou incomplète, il est recommandé de consulter votre technicien afin d'actualiser si nécessaire le calcul de dose conseillée.

4. COMMENTAIRES

Zone pour les commentaires.

Analyse de terre

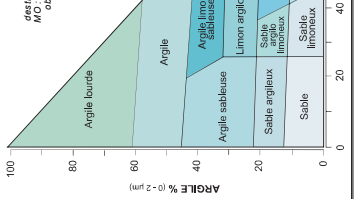


ANALYSE RÉALISÉE POUR :
EARL DES BARBAQUIENNES
 02420 AUBENGHEUL AUX BOIS

ORGANISME INTERMÉDIAIRE :
 SYNERGIS ENVIRONNEMENT
 2 RUE AMEDED AVOGADRO
 43070 BEAUCOUZE
 TECHNICIEN : **Samuel ROUSSEAU**
 ZONE :

PARCELLE : 4	N° laboratoire : 2644278	Prof. prof. : 22 cm	Commune : AUBENGHEUL AUX BOIS	LATITUDE : 6992458.85003	Sortie labo : 19/04/2021
				LONGITUDE : 717860.73915	Arrivée labo : 19/03/2021
					Prélevé le : 17/03/2021

ANALYSE GRANULOMÉTRIQUE



Résultats	Normes	Très faible	Faible	Satisfaisant	Élevé	Très élevé
CEC (mes. / 100g) (sans échangeur organique)						
Ca / CEC (%)						
K / CEC (%)						
Mg / CEC (%)						
Na / CEC (%)						
H / CEC (%)						
Teneur en sable (%)						
Teneur en limon (%)						
Teneur en argile (%)						

TYPE DE SOL

Types de sols	Résultats
LIMON	
Terre Fine : 29007ha, Profondeur : 90 cm, Sol non caillouteux (<math><math> <math> <td></td>	

PARCELLE : 4

Bon de Commande : NR
HISTORIQUE DE FERTILISATION
 Antécédent : BLE
 Précédent : BLE
 Nombre d'années sans apport depuis la dernière fertilisation : P 2 K 2

EXIGENCE CULTURE	BLE 100 Qx Résidus : Entouls		
	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO
Normes T renforcement	20	100	30
Normes T impasse	70	150	30
Exportations (kg/ha) (1)	65	50	10
Coefficient multiplicateur (2)	0.8	1	5
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	50	50	30
Apport minéral complémentaire			

EXIGENCE CULTURE	BLE 100 Qx Résidus : Entouls		
	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO
Normes T renforcement	20	100	30
Normes T impasse	70	150	30
Exportations (kg/ha) (1)	65	50	10
Coefficient multiplicateur (2)	0.8	1	5
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	50	50	30
Apport minéral complémentaire			

EXIGENCE CULTURE	BLE 100 Qx Résidus : Entouls		
	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO
Normes T renforcement	20	100	30
Normes T impasse	70	150	30
Exportations (kg/ha) (1)	65	50	10
Coefficient multiplicateur (2)	0.8	1	5
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	50	50	30
Apport minéral complémentaire			

EXIGENCE CULTURE		BLE 100 Qx Résidus : Entouls	
PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes T renforcement	20	100	30
Normes T impasse	70	150	30
Exportations (kg/ha) (1)	65	50	10
Coefficient multiplicateur (2)	0.8	1	5
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	50	50	30
Apport minéral complémentaire			

EXIGENCE CULTURE	BLE 100 Qx Résidus : Entouls		
	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO
Normes T renforcement	20	100	30
Normes T impasse	70	150	30
Exportations (kg/ha) (1)	65	50	10
Coefficient multiplicateur (2)	0.8	1	5
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	50	50	30
Apport minéral complémentaire			

EXIGENCE CULTURE		BLE 100 Qx Résidus : Entouls	
PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes T renforcement	20	100	30
Normes T impasse	70	150	30
Exportations (kg/ha) (1)	65	50	10
Coefficient multiplicateur (2)	0.8	1	5
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	50	50	30
Apport minéral complémentaire			

EXIGENCE CULTURE		BLE 100 Qx Résidus : Entouls	
PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes T renforcement	20	100	30
Normes T impasse	70	150	30
Exportations (kg/ha) (1)	65	50	10
Coefficient multiplicateur (2)	0.8	1	5
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	50	50	30
Apport minéral complémentaire			

EXIGENCE CULTURE		BLE 100 Qx Résidus : Entouls	
PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes T renforcement	20	100	30
Normes T impasse	70	150	30
Exportations (kg/ha) (1)	65	50	10
Coefficient multiplicateur (2)	0.8	1	5
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	50	50	30
Apport minéral complémentaire			

EXIGENCE CULTURE		BLE 100 Qx Résidus : Entouls	
PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes T renforcement	20	100	30
Normes T impasse	70	150	30
Exportations (kg/ha) (1)	65	50	10
Coefficient multiplicateur (2)	0.8	1	5
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	50	50	30
Apport minéral complémentaire			

AGREMENT
AUREA, agréé pour l'analyse de terre par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les programmes T1, T2, T3, T4 et T5.
INTERPRÉTATION ET CONSEILS DE FUMURE PK
 Interprétation et conseils de fumure PK réalisés par **AUREA** selon le décret n°2019-1167 (CMIFER) (éditions 2019) version 2007 et grille de calcul de fumure version 2009) :

- Les normes d'interprétation PK sont établies par type de sol et par classe d'exigence des cultures.
- Les coefficients multiplicateurs des exportations sont obtenus en fonction de la richesse du sol, du nombre d'années sans apport (de P ou de K), de la classe d'exigence de la culture et de la destination des résidus pour K.

AGREMENT
AUREA, agréé pour l'analyse de terre par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les programmes T1, T2, T3, T4 et T5.
INTERPRÉTATION ET CONSEILS DE FUMURE PK
 Interprétation et conseils de fumure PK réalisés par **AUREA** selon le décret n°2019-1167 (CMIFER) (éditions 2019) version 2007 et grille de calcul de fumure version 2009) :

- Les normes d'interprétation PK sont établies par type de sol et par classe d'exigence des cultures.
- Les coefficients multiplicateurs des exportations sont obtenus en fonction de la richesse du sol, du nombre d'années sans apport (de P ou de K), de la classe d'exigence de la culture et de la destination des résidus pour K.

AGREMENT
AUREA, agréé pour l'analyse de terre par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les programmes T1, T2, T3, T4 et T5.
INTERPRÉTATION ET CONSEILS DE FUMURE PK
 Interprétation et conseils de fumure PK réalisés par **AUREA** selon le décret n°2019-1167 (CMIFER) (éditions 2019) version 2007 et grille de calcul de fumure version 2009) :

- Les normes d'interprétation PK sont établies par type de sol et par classe d'exigence des cultures.
- Les coefficients multiplicateurs des exportations sont obtenus en fonction de la richesse du sol, du nombre d'années sans apport (de P ou de K), de la classe d'exigence de la culture et de la destination des résidus pour K.

AGREMENT
AUREA, agréé pour l'analyse de terre par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les programmes T1, T2, T3, T4 et T5.
INTERPRÉTATION ET CONSEILS DE FUMURE PK
 Interprétation et conseils de fumure PK réalisés par **AUREA** selon le décret n°2019-1167 (CMIFER) (éditions 2019) version 2007 et grille de calcul de fumure version 2009) :

- Les normes d'interprétation PK sont établies par type de sol et par classe d'exigence des cultures.
- Les coefficients multiplicateurs des exportations sont obtenus en fonction de la richesse du sol, du nombre d'années sans apport (de P ou de K), de la classe d'exigence de la culture et de la destination des résidus pour K.

Matière organique, C/N et Bilan Humique
EXCESSIF TRÈS ÉLEVÉ
ÉLEVÉ
SATISFAISANT
UN PEU FAIBLE
FAIBLE
TRÈS FAIBLE

RESULTATS
 Exprimés en mg / kg pour les éléments nutritifs

NORMES (P / N) (1)
T RENF.
T IMPASSE (pour P, N) (2)

pH-CaO. Sol basique créant des conditions peu favorables à une bonne assimilabilité des éléments et à l'équilibre chimique. Risque d'insolubilisation et de blocage des phosphates et des oligo-éléments.

T renforcement et T impasse - les valeurs indiquées correspondent aux normes d'interprétation pour le type de sol désigné et pour la culture la plus exigeante des trois cultures prévues. Le graphique d'interprétation est donc basé sur la culture la plus exigeante.

Autres éléments	AI échangeable (mg/kg pes)	AI total (mg/kg pes)	Se total (mg/kg pes)	Arsenic total (mg/kg pes)	Ca Actif (mg/kg pes)	Ca total (mg/kg pes)	Fe total (mg/kg pes)	Mn total (mg/kg pes)	Mo total (mg/kg pes)	N Hum. (mg/kg pes)	N total (mg/kg pes)	Pb total (mg/kg pes)	Zinc (mg/kg pes)
Résultats	1.6	2.10	Très faible	0.90	0.14	0.09	6.7	1.5%	130	1.2	10	1.5%	130

EXIGENCE CULTURE		BLE 100 Qx Résidus : Entouls	
PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes T renforcement	20	100	30
Normes T impasse	70	150	30
Exportations (kg/ha) (1)	65	50	10
Coefficient multiplicateur (2)	0.8	1	5
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	50	50	30
Apport minéral complémentaire			

Moyenne sur la rotation
 Moyenne sur la rotation (unités / ha)
 SOMME DES EXPORTATIONS (1)
 COEF MULTIPLICATEUR MOYEN (2)
 CONSEILS DE FUMURE (3) = (1) x (2)
 RENFORCEMENT (4) / DESTOCKAGE (4)
 CONSEIL MOYEN ANNUEL

MOYENNE SUR LA ROTATION
 Moyenne sur la rotation (unités / ha)
 SOMME DES EXPORTATIONS (1)
 COEF MULTIPLICATEUR MOYEN (2)
 CONSEILS DE FUMURE (3) = (1) x (2)
 RENFORCEMENT (4) / DESTOCKAGE (4)
 CONSEIL MOYEN ANNUEL

Moyenne sur la rotation
 Moyenne sur la rotation (unités / ha)
 SOMME DES EXPORTATIONS (1)
 COEF MULTIPLICATEUR MOYEN (2)
 CONSEILS DE FUMURE (3) = (1) x (2)
 RENFORCEMENT (4) / DESTOCKAGE (4)
 CONSEIL MOYEN ANNUEL

Moyenne sur la rotation
 Moyenne sur la rotation (unités / ha)
 SOMME DES EXPORTATIONS (1)
 COEF MULTIPLICATEUR MOYEN (2)
 CONSEILS DE FUMURE (3) = (1) x (2)
 RENFORCEMENT (4) / DESTOCKAGE (4)
 CONSEIL MOYEN ANNUEL

Moyenne sur la rotation
 Moyenne sur la rotation (unités / ha)
 SOMME DES EXPORTATIONS (1)
 COEF MULTIPLICATEUR MOYEN (2)
 CONSEILS DE FUMURE (3) = (1) x (2)
 RENFORCEMENT (4) / DESTOCKAGE (4)
 CONSEIL MOYEN ANNUEL

Moyenne sur la rotation
 Moyenne sur la rotation (unités / ha)
 SOMME DES EXPORTATIONS (1)
 COEF MULTIPLICATEUR MOYEN (2)
 CONSEILS DE FUMURE (3) = (1) x (2)
 RENFORCEMENT (4) / DESTOCKAGE (4)
 CONSEIL MOYEN ANNUEL

Moyenne sur la rotation
 Moyenne sur la rotation (unités / ha)
 SOMME DES EXPORTATIONS (1)
 COEF MULTIPLICATEUR MOYEN (2)
 CONSEILS DE FUMURE (3) = (1) x (2)
 RENFORCEMENT (4) / DESTOCKAGE (4)
 CONSEIL MOYEN ANNUEL

Moyenne sur la rotation
 Moyenne sur la rotation (unités / ha)
 SOMME DES EXPORTATIONS (1)
 COEF MULTIPLICATEUR MOYEN (2)
 CONSEILS DE FUMURE (3) = (1) x (2)
 RENFORCEMENT (4) / DESTOCKAGE (4)
 CONSEIL MOYEN ANNUEL

Moyenne sur la rotation
 Moyenne sur la rotation (unités / ha)
 SOMME DES EXPORTATIONS (1)
 COEF MULTIPLICATEUR MOYEN (2)
 CONSEILS DE FUMURE (3) = (1) x (2)
 RENFORCEMENT (4) / DESTOCKAGE (4)
 CONSEIL MOYEN ANNUEL

Moyenne sur la rotation
 Moyenne sur la rotation (unités / ha)
 SOMME DES EXPORTATIONS (1)
 COEF MULTIPLICATEUR MOYEN (2)
 CONSEILS DE FUMURE (3) = (1) x (2)
 RENFORCEMENT (4) / DESTOCKAGE (4)
 CONSEIL MOYEN ANNUEL

Moyenne sur la rotation
 Moyenne sur la rotation (unités / ha)
 SOMME DES EXPORTATIONS (1)
 COEF MULTIPLICATEUR MOYEN (2)
 CONSEILS DE FUMURE (3) = (1) x (2)
 RENFORCEMENT (4) / DESTOCKAGE (4)
 CONSEIL MOYEN ANNUEL

Moyenne sur la rotation
 Moyenne sur la rotation (unités / ha)
 SOMME DES EXPORTATIONS (1)
 COEF MULTIPLICATEUR MOYEN (2)
 CONSEILS DE FUMURE (3) = (1) x (2)
 RENFORCEMENT (4) / DESTOCKAGE (4)
 CONSEIL MOYEN ANNUEL

Moyenne sur la rotation
 Moyenne sur la rotation (unités / ha)
 SOMME DES EXPORTATIONS (1)
 COEF MULTIPLICATEUR MOYEN (2)
 CONSEILS DE FUMURE (3) = (1) x (2)
 RENFORCEMENT (4) / DESTOCKAGE (4)
 CONSEIL MOYEN ANNUEL

Moyenne sur la rotation
 Moyenne sur la rotation (unités / ha)
 SOMME DES EXPORTATIONS (1)
 COEF MULTIPLICATEUR MOYEN (2)
 CONSEILS DE FUMURE (3) = (1) x (2)
 RENFORCEMENT (4) / DESTOCKAGE (4)
 CONSEIL MOYEN ANNUEL

Moyenne sur la rotation
 Moyenne sur la rotation (unités / ha)
 SOMME DES EXPORTATIONS (1)
 COEF MULTIPLICATEUR MOYEN (2)
 CONSEILS DE FUMURE (3) = (1) x (2)
 RENFORCEMENT (4) / DESTOCKAGE (4)
 CONSEIL MOYEN ANNUEL

Moyenne sur la rotation
 Moyenne sur la rotation (unités / ha)
 SOMME DES EXPORTATIONS (1)
 COEF MULTIPLICATEUR MOYEN (2)
 CONSEILS DE FUMURE (3) = (1) x (2)
 RENFORCEMENT (4) / DESTOCKAGE (4)
 CONSEIL MOYEN ANNUEL

Moyenne sur la rotation
 Moyenne sur la rotation (unités / ha)
 SOMME DES EXPORTATIONS (1)
 COEF MULTIPLICATEUR MOYEN (2)
 CONSEILS DE FUMURE (3) = (1) x (2)
 RENFORCEMENT (4) / DESTOCKAGE (4)
 CONSEIL MOYEN ANNUEL

Moyenne sur la rotation
 Moyenne sur la rotation (unités / ha)
 SOMME DES EXPORTATIONS (1)
 COEF MULTIPLICATEUR MOYEN (2)
 CONSEILS DE FUMURE (3) = (1) x (2)
 RENFORCEMENT (4) / DESTOCKAGE (4)
 CONSEIL MOYEN ANNUEL

Moyenne sur la rotation
 Moyenne sur la rotation (unités / ha)
 SOMME DES EXPORTATIONS (1)
 COEF MULTIPLICATEUR MOYEN (2)
 CONSEILS DE FUMURE (3) = (1) x (2)
 RENFORCEMENT (4) / DESTOCKAGE (4)
 CONSEIL MOYEN ANNUEL

Moyenne sur la rotation
 Moyenne sur la rotation (unités / ha)
 SOMME DES EXPORTATIONS (1)
 COEF MULTIPLICATEUR MOYEN (2)
 CONSEILS DE FUMURE (3) = (1) x (2)
 RENFORCEMENT (4) / DESTOCKAGE (4)
 CONSEIL MOYEN ANNUEL

Moyenne sur la rotation
 Moyenne sur la rotation (unités / ha)
 SOMME DES EXPORTATIONS (1)
 COEF MULTIPLICATEUR MOYEN (2)
 CONSEILS DE FUMURE (3) = (1) x (2)
 RENFORCEMENT (4) / DESTOCKAGE (4)
 CONSEIL MOYEN ANNUEL

Moyenne sur la rotation
 Moyenne sur la rotation (unités / ha)
 SOMME DES EXPORTATIONS (1)
 COEF MULTIPLICATEUR MOYEN (2)
 CONSEILS DE FUMURE (3) = (1) x (2)
 RENFORCEMENT (4) / DESTOCKAGE (4)
 CONSEIL MOYEN ANNUEL

Moyenne sur la rotation
 Moyenne sur la rotation (unités / ha)
 SOMME DES EXPORTATIONS (1)
 COEF MULTIPLICATEUR MOYEN (2)
 CONSEILS DE FUMURE (3) = (1) x (2)
 RENFORCEMENT (4) / DESTOCKAGE (4)
 CONSEIL MOYEN ANNUEL

Moyenne sur la rotation
 Moyenne sur la rotation (unités / ha)
 SOMME DES EXPORTATIONS (1)
 COEF MULTIPLICATEUR MOYEN (2)
 CONSEILS DE FUMURE (3) = (1) x (2)
 RENFORCEMENT (4) / DESTOCKAGE (4)
 CONSEIL MOYEN ANNUEL

Moyenne sur la rotation
 Moyenne sur la rotation (unités / ha)
 SOMME DES EXPORTATIONS (1)
 COEF MULTIPLICATEUR MOYEN (2)
 CONSEILS DE FUMURE (3) = (1) x (2)
 RENFORCEMENT (4) / DESTOCKAGE (4)
 CONSEIL MOYEN ANNUEL

Moyenne sur la rotation
 Moyenne sur la rotation (unités / ha)
 SOMME DES EXPORTATIONS (1)
 COEF MULTIPLICATEUR MOYEN (2)
 CONSEILS DE FUMURE (3) = (1) x (2)
 RENFORCEMENT (4) / DESTOCKAGE (4)
 CONSEIL MOYEN ANNUEL

Moyenne sur la rotation
 Moyenne sur la rotation (unités / ha)
 SOMME DES EXPORTATIONS (1)
 COEF MULTIPLICATEUR MOYEN (2)
 CONSEILS DE FUMURE (3) = (1) x (2)
 RENFORCEMENT (4) / DESTOCKAGE (4)
 CONSEIL MOYEN ANNUEL

Moyenne sur la rotation
 Moyenne sur la rotation (unités / ha)
 SOMME DES EXPORTATIONS (1)
 COEF MULTIPLICATEUR MOYEN (2)
 CONSEILS DE FUMURE (3) = (1) x (2)
 RENFORCEMENT (4) / DESTOCKAGE (4)
 CONSEIL MOYEN ANNUEL

Moyenne sur la rotation
 Moyenne sur la rotation (unités / ha)
 SOMME DES EXPORTATIONS (1)
 COEF MULTIPLICATEUR MOYEN (2)
 CONSEILS DE FUMURE (3) = (1) x (2)
 RENFORCEMENT (4) / DESTOCKAGE (4)
 CONSEIL MOYEN ANNUEL

Moyenne sur la rotation
 Moyenne sur la rotation (unités / ha)
 SOMME DES EXPORTATIONS (1)
 COEF MULTIPLICATEUR MOYEN (2)
 CONSEILS DE FUMURE (3) = (1) x (2)
 RENFORCEMENT (4) / DESTOCKAGE (4)
 CONSEIL MOYEN ANNUEL

Moyenne sur la rotation
 Moyenne sur la rotation (unités / ha)
 SOMME DES EXPORTATIONS (1)
 COEF MULTIPLICATEUR MOYEN (2)
 CONSEILS DE FUMURE (3) = (1) x (2)
 RENFORCEMENT (4) / DESTOCKAGE (4)
 CONSEIL MOYEN ANNUEL

Moyenne sur la rotation
 Moyenne sur la rotation (unités / ha)
 SOMME DES EXPORTATIONS (1)
 COEF MULTIPLICATEUR MOYEN (2)
 CONSEILS DE FUMURE (3) = (1) x (2)
 RENFORCEMENT (4) / DESTOCKAGE (4)
 CONSEIL MOYEN ANNUEL

Moyenne sur la rotation
 Moyenne sur la rotation (unités / ha)
 SOMME DES EXPORTATIONS (1)
 COEF MULTIPLICATEUR MOYEN (2)
 CONSEILS DE FUMURE (3) = (1) x (2)
 RENFORCEMENT (4) / DEST

ANALYSE DE RELIQUAT AZOTÉ

ORGANISME RELAIS - OPÉRATION
SYNERGIS ENV/IRONNEMENT
2 RUE AMEDEO AVOGADRO
48070 BEAU/COUZE

ANALYSE RÉALISÉE POUR :
SCEA DE LA GAITE
RUE VERTÉ
59231 GONNELIEU

N° AFFAIRE :
OPERATION SPECIFIQUE :
TECHNICIEN : **Samuel ROUSSEAU**

PARCELLE : 5
N° D'ÉCHANTILLON : **26100249**
CODE POSTAL : **59231**
COMMUNE : **GONNELIEU**

PRELEVEUR : Pierre-Gilles BOURGOIS
LONGITUDE : E 3°10'24.42"
TYPE PRELEVEMENT : N° COMMANDE : **NR**
PROFONDEUR DE PRELEVEMENT : N° COMMANDÉ : **NR**
Exemplaire prélevé le : 17/03/2021
Exemplaire reçu le : 19/03/2021
Rapport expédié le : 29/03/2021

AVERTISSEMENT
La dose conseillée ne constitue pas une garantie de rendement. Elle doit être modulée en fonction des événements climatiques de l'année et du potentiel avéré de la culture.

1. RESULTATS DES ANALYSES D'AZOTE MINERAL

Horizons	N° de labo	Humidité % sur sec	Azote ammoniacal N NH4		Azote nitrrique N NO3		Total Azote minéral mesure N NH4 + NO3	Total Azote minéral mesure disponible
			mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha		
HORIZON 1	0/30 cm	27	0.8	3.1	16.4	67.9	17.1	71
HORIZON 2								
HORIZON 3								
TOTAL			0.8	3.1	16.4	67.9	17.1	71

La traduction des résultats en kg / ha est basée sur la quantité de terre fine par hectare, calculée en fonction de l'épaisseur des horizons, la densité apparente et la pierrosité.
H1 : 4140 t/ha (30 cm, densité = 1.38, 0 % cailloux)
Pour un conseil de dose optimal, le reliquat azoté doit être mesuré sur la profondeur potentielle d'enracinement. Le reliquat a été mesuré sur un seul niveau : si la profondeur potentielle d'enracinement est supérieure, la dose conseillée pourrait être surestimée. Le reliquat azoté accessible est de 71 kg N / ha. Il correspond à la proportion du reliquat mesuré accessible par la culture en fonction de son potentiel de développement racinaire et de la profondeur du sol. La profondeur prise en compte est 30 cm pour le N-NO3 et 30 cm pour N-NH4

2. METHODE DU BILAN PREVISIONNEL

Besoins	Interprétation non demandée.
Total besoins	
Fournitures	

CONSEIL D'APPORT

Fractonnement
Premier apport
Deuxième apport
Troisième apport
Quatrième apport
Total conseillé

GUIDE D'APPORT DU SOUFRE

Exigence de la culture	Moyenne
Risque de carence	Moyen
Dose recommandée	30

Pour cette culture d'exigence moyenne en soufre, la dose recommandée est déterminée à partir du risque de carence expliqué par quatre critères :

- Le pédoclimat : risque de carence faible
- La culture :
- L'historique d'apports organiques : risque de carence élevé
- Le précédent (BLE) : risque de carence élevé

Total fournitures
Dose conseillée globale (Minérale (X) + Organique (X))
Dose conseillée minérale (X)

3. ELEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DU BILAN AZOTE

N° d'échantillon : **26100249**
Culture prévue ou en place

Système de culture : **BLE**
Contexte pédoclimatique

Sol
Type de sol :
Limons argileux (13)
% MO :
% cailloux : **0%**
Profondeur : **90 cm**

Irrigation
Culture irriguée :
Hauteur d'eau :
Teneur en NO3 (mg/l) :

Apport organique réalisé ou prévu (premier)
Type : **Aucun apport**
Quantité :
Date d'apport :
Teneur N total (kg/t) :
Teneur N orga (kg/t) :

Apport organique réalisé ou prévu (deuxième)
Type :
Quantité :
Date d'apport :
Teneur N total (kg/t) :
Teneur N orga (kg/t) :

Historique culturel
Devenir des résidus :
Fréquence organique :
Type apports organiques :

Précédent
Type : **Aucun CIPAN**
Rdt précédent :
Résidus précédent :
Fumure N précédente :

Ancienne prairie
Type :
Age :
Date de retournement :
Mode d'exploitation :

Les informations reportées ci-dessus correspondent aux renseignements portés sur le questionnaire. En cas d'information erronée ou incomplète, il est recommandé de consulter votre technicien afin d'actualiser si nécessaire le calcul de dose conseillée.

4. COMMENTAIRES

Zone pour les commentaires.

ANALYSE DE RELIQUAT AZOTÉ

ORGANISME RELAIS - OPÉRATION
SYNERGIS ENVIRONNEMENT
2 RUE AMEEDO AVOCADRO
48070 BEAU/COUZE

ANALYSE RÉALISÉE POUR :
DELTOUR ANTOINE
BONNE ENFANCE

59258 CREVECOEUR SUR L ESCAUT
PARCELLE : 6
N° d'échantillon : 26100247
CODE POSTAL : 59258
COMMUNE : CREVECOEUR

N° AFFAIRE :
OPERATION SPECIFIQUE :
TECHNICIEN : Samuel ROUSSEAU

PRELEVEUR : Pierre-Gilles BOURGOIS
LONGITUDE : E 3°15'14.03"
TYPE PRELEVEMENT : N 50°34'1.18"
PROFONDEUR DE PRELEVEMENT : N° COMMANDE : NR
Rapport expédié le : 29/03/2021

AVERTISSEMENT
La dose conseillée ne constitue pas une garantie de rendement. Elle doit être modulée en fonction des événements climatiques de l'année et du potentiel avéré de la culture.

1. RESULTATS DES ANALYSES D'AZOTE MINERAL

Horizons	N° de labo	Humidité % sur sec	Azote ammoniacal N NH4		Azote nitrrique N NO3		Total Azote minéral mesure N NH4 + NO3		Total Azote minéral mesure disponible	
			mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha
0/30 cm	26100247	25	1.8	7.4	5.1	20.7	6.9	28		
TOTAL			1.8	7.4	5.1	20.7	6.9	28		

La traduction des résultats en kg / ha est basée sur la quantité de terre fine par hectare, calculée en fonction de l'épaisseur des horizons, la densité apparente et la pierrosité.
H1 : 4080 t/ha (30 cm, densité = 1.36, 0 % cailloux)
Pour un conseil de dose optimal, le reliquat azoté doit être mesuré sur la profondeur potentielle d'enracinement. Le reliquat a été mesuré sur un seul niveau : si la profondeur potentielle d'enracinement est supérieure, la dose conseillée pourrait être surestimée. Le reliquat azoté accessible est de 28 kg N / ha. Il correspond à la proportion du reliquat mesuré accessible par la culture en fonction de son potentiel de développement racinaire et de la profondeur du sol. La profondeur prise en compte est 30 cm pour le N-NO3 et 30 cm pour N-NH4

2. METHODE DU BILAN PREVISIONNEL

Besoins	Interprétation non demandée.
Total besoins	
Fournitures	

CONSEIL D'APPORT

Fractionnement
Premier apport
Deuxième apport
Troisième apport
Quatrième apport
Total conseillé

GUIDE D'APPORT DU SOUFRE

Exigence de la culture	Moyenne
Risque de carence	Très élevé
Dose recommandée	50

Pour cette culture d'exigence moyenne en soufre, la dose recommandée est déterminée à partir du risque de carence expliqué par quatre critères :

- Le pédoclimat : risque de carence très élevé
- La culture :
- L'historique d'apports organiques : risque de carence élevé
- Le précédent (BLE) : risque de carence élevé

Total fournitures	
Dose conseillée globale (Minérale (X) + Organique (X))	
Dose conseillée minérale (X)	

3. ELEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DU BILAN AZOTE

N° d'échantillon : 26100247
Culture prévue ou en place

Système de culture : Agiles (293)
Contexte pédoclimatique

Culture : BLE
Variété :
Objectif de rendement :
Stade :
Pesée colza :
Date de plantation :
Date défanage :

Irrigation :
Culture irriguée :
Hauteur d'eau :
Teneur en NO3 (mg/l) :

Apport organique réalisé ou prévu (premier) :
Type : Aucun apport
Quantité :
Date d'apport :
Teneur N total (kg/t) :
Teneur N orga (kg/t) :

Apport organique réalisé ou prévu (deuxième) :
Type :
Quantité :
Date d'apport :
Teneur N total (kg/t) :
Teneur N orga (kg/t) :

Historique culturel :
Devenir des résidus :
Fréquence organique :
Type apports organiques :

Ancienne prairie :
Type :
Age :
Date de retournement :
Mode d'exploitation :

Précédent : BLE
Précédent :
Rdt précédent :
Résidus précédent :
Fumure N précédente :

Cippan :
Type : Aucun CIPAN
Date destruction :
Dév. végétal :

Les informations reportées ci-dessus correspondent aux renseignements portés sur le questionnaire. En cas d'information erronée ou incomplète, il est recommandé de consulter votre technicien afin d'actualiser si nécessaire le calcul de dose conseillée.

4. COMMENTAIRES

PARCELLE : 6

Bon de Commande : **NR**

HISTORIQUE DE FERTILISATION

CULTURE	Rdt	Résidus	Apport Minéral	Apport Organique
Antéprécédent	BLE	100	Enfouils	NON
Précédent	BLE	100	Enfouils	NON
Nombre d'années sans apport depuis la dernière fertilisation :				P : 2 K : 2

PLAN PRÉVISIONNEL DE FERTILISATION (COMIFER)

Classe d'exigence (pour P₂O₅, K₂O, MgO) ou de sensibilité des cultures à la carence en oligo-éléments : ■ faible ■■ moyenne ■■■ élevée

1ère CULTURE (*) BLE 100 Qx Résidus : Enfouils

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes	20	150	■	■
Interprétation	70	200	■■■	■■■
Exportations (kg/ha) (1)	65	50	10	5
Coefficient multiplicateur (2)	0.8	1		
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)				
				50 15 15 400
Apport minéral complémentaire				

2ème CULTURE (*) BLE 100 Qx Résidus : Enfouils

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes	20	150	■	■
Interprétation	70	200	■■■	■■■
Exportations (kg/ha) (1)	65	50	10	5
Coefficient multiplicateur (2)	0	0		
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)				
				--- --- 15 400
Apport minéral complémentaire				

3ème CULTURE (*) BLE 100 Qx Résidus : Enfouils

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes	20	150	■	■
Interprétation	70	200	■■■	■■■
Exportations (kg/ha) (1)	65	50	10	5
Coefficient multiplicateur (2)	0	0		
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)				
				--- --- 15 400
Apport minéral complémentaire				

ANALYSE GRANULOMÉTRIQUE

Analyse réalisée après réduction du carbonate de calcium. Les valeurs indiquées correspondent à 100% de la terre fine (≤2mm).

Argile	17.0
Argile lourde	30.8
Limons fins	46.6
Limons grossiers	3.6
Sables fins	0.8
Sables grossiers	0.8
R.F.U.	94
Risque de battance	Très élevé
Indice de battance	2.8

TYPE DE SOL

LIMON

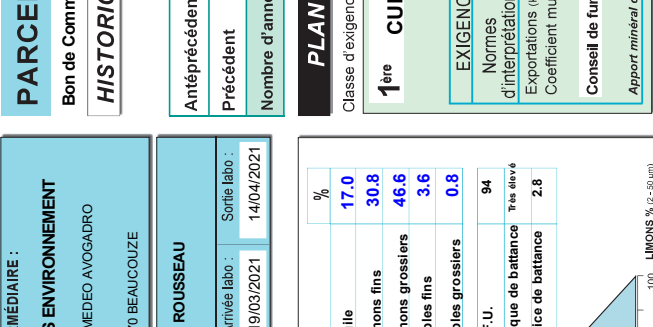
Terre Fine : 29007ha, Profondeur : 90 cm, Sol non caillouteux (<10%)

CEC ET EQUILIBRE CHIMIQUE

CEC (meq / 100g)	Nombres	Résultats
Ca / CEC (%)	Très faible	2.10
K / CEC (%)	Faible	0.65
NH ₄ / CEC (%)	Satisfaisant	0.12
Na / CEC (%)	Elève	10
H / CEC (%)	Très élevée	1.4%
Titre de saturation		340

RESULTATS

pH eau	7.4	pH	6.9	pH	<0.1	CaCO₃	3345	Total %	3100
pH eau	7.0 - 7.5	pH	6.9	pH	<0.1	CaCO₃	3345	Total %	3100
pH eau	7.0 - 7.5	pH	6.9	pH	<0.1	CaCO₃	3345	Total %	3100



OLIGO-ÉLÉMENTS

OLIGO-ÉLÉMENTS	EXCESSIF	TRÈS ÉLEVÉ	ÉLEVÉ	SATISFAISANT	UN PEU FAIBLE	FAIBLE	TRÈS FAIBLE	RÉSULTATS	EXPRIMÉS EN	UNITÉS
Zn								70	mg / kg	140
Mn								100	mg / kg	140
Cu								150	mg / kg	140
Fe								200	mg / kg	140
B								140	mg / kg	140

MOYENNE SUR LA ROTATION

DEFINITIONS : (1) Exportations, éléments exportés par la récolte. EXIGENCE CULTURE - classification diable par le COMIFER

MOYENNE SUR LA ROTATION	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
SOMME DES EXPORTATIONS (1)	195	150	30	15
COEF MULTIPLICATEUR MOYEN (2)	0.3	0.3	1.5	1200
CONSEILS DE FUMURE (3) = (1) x (2)	50	45	45	1200
RENFORCEMENT (4) / DESTOCKAGE (5)	- 145	- 100	+ 15	400
CONSEIL MOYEN ANNUEL	17	17	15	400

AUTRES ÉLÉMENTS

Autres éléments	Al échangeable	Al total	Se total	Arsenic total	Ca Actif	No total	Fe total	Mn total	Bore total	NH ₄
Résultats	1.1	2.10	2.10	0.65	0.12	10	1.4%	340	5.6	1.4%

ANALYSE GRANULOMÉTRIQUE : Méthode gravimétrique après décarbonatation (NF X 31-07), CEC (Meq/100g) : Méthode organique, cationique organique x 172 (NF ISO 14252), mésochlore (NF X 31-13), méthode cationique (NF X 31-13), méthode anionique (NF X 31-13), méthode pour l'azote (NF X 31-122), méthode pour le bore (NF X 31-183), méthode pour le manganèse (NF X 31-122), méthode pour le fer (NF X 31-122), méthode pour le cobalt (NF X 31-122), méthode pour le nickel (NF X 31-122), méthode pour le cuivre (NF X 31-122), méthode pour le cadmium (NF X 31-122), méthode pour le mercure (NF X 31-122), méthode pour le plomb (NF X 31-122), méthode pour le zinc (NF X 31-122). AUREA est agréé pour l'analyse de terre par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les programmes T1 (granulométrie), T2 (granulométrie), T3 (oligo-éléments + T1), T4 (éléments traces + T1), T5 (oligo-éléments + T1), T6 (oligo-éléments + T1), T7 (oligo-éléments + T1), T8 (oligo-éléments + T1), T9 (oligo-éléments + T1), T10 (oligo-éléments + T1), T11 (oligo-éléments + T1), T12 (oligo-éléments + T1), T13 (oligo-éléments + T1), T14 (éléments traces + T1), T15 (oligo-éléments + T1).

ANALYSE DE RELIQUAT AZOTÉ

ORGANISME RELAIS - OPÉRATION
SYNERGIS ENVIRONNEMENT
2 RUE AMEEDO AVOCADRO
48070 BEAU/COUZE

ANALYSE RÉALISÉE POUR :
DELTOUR ANTOINE
BONNE ENFANCE

59258 CREVECOEUR SUR L'ESCAUT

PARCELLE : 7
N° D'ÉCHANTILLON : 26081256
SURFACE :
COMMUNE : CREVECOEUR

N° AFFAIRE :
OPÉRATION SPÉCIFIQUE :
TECHNICIEN : Samuel ROUSSEAU

PRELEVEUR : Pierre-Gilles BOURGOIS
LONGITUDE : E 3°17'3.47"
TYPE PRELEVEMENT : N 50°6'17.17"
PROFONDEUR DE PRELEVEMENT :
N° COMMANDE : NR
Rapport expédié le : 08/04/2021

AVERTISSEMENT
La dose conseillée ne constitue pas une garantie de rendement. Elle doit être modulée en fonction des événements climatiques de l'année et du potentiel avéré de la culture.

1. RESULTATS DES ANALYSES D'AZOTE MINERAL

Horizons	N° de labo	Humidité % sur sec	Azote ammoniacal N NH4		Azote nitrique N NO3		Total Azote minéral mesure N NH4 + NO3		Total Azote minéral mesure disponible kg / ha
			mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha	
0/30 cm	26081256	27	1.8	7.3	2.9	11.8	4.7	19	
TOTAL			1.8	7.3	2.9	11.8	4.7	19	

La traduction des résultats en kg / ha est basée sur la quantité de terre fine par hectare, calculée en fonction de l'épaisseur des horizons, la densité apparente et la pierrosité.
H1 : 4080 t/ha (30 cm, densité = 1,36, 0 % cailloux)
Pour un conseil de dose optimal, le reliquat azoté doit être mesuré sur la profondeur potentielle d'enracinement. Le reliquat a été mesuré sur un seul niveau : si la profondeur potentielle d'enracinement est supérieure, la dose conseillée pourrait être surestimée. Le reliquat azoté accessible est de 19 kg N / ha. Il correspond à la proportion du reliquat mesuré accessible par la culture en fonction de son potentiel de développement racinaire et de la profondeur du sol. La profondeur prise en compte est 30 cm pour le N-NO3 et 30 cm pour N-NH4

2. METHODE DU BILAN PREVISIONNEL

Besoins	Interprétation non demandée.
Total besoins	
Fournitures	

CONSEIL D'APPORT

Fractionnement
Premier apport
Deuxième apport
Troisième apport
Quatrième apport
Total conseillé

GUIDE D'APPORT DU SOUFRE

Exigence de la culture	Moyenne
Risque de carence	Très élevé
Dose recommandée	50

Pour cette culture d'exigence moyenne en soufre, la dose recommandée est déterminée à partir du risque de carence expliqué par quatre critères :

- Le pédoclimat : risque de carence très élevé
- La culture :
- L'historique d'apports organiques : risque de carence élevé
- Le précédent (BLE) : risque de carence élevé

Total fournitures
Dose conseillée globale (Minérale (X) + Organique (X))
Dose conseillée minérale (X)

3. ELEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DU BILAN AZOTE

N° d'échantillon : 26081256

Culture prévue ou en place
Type : BLE

Système de culture
contexte pédoclimatique

Type de sol :
Argiles (293)

Irrigation

Culture irriguée :
Hauteur d'eau :
Teneur en NO3 (mg/l) :

% MO :
% cailloux : 0%
Profondeur : 90 cm

Historique culturel

Devenir des résidus :
Fréquence organique :
Type apports organiques :

Apport organique réalisé ou prévu (deuxième)

Type :
Quantité :
Date d'apport :
Teneur N total (kg/t) :
Teneur N orga (kg/t) :

Apport organique réalisé ou prévu (premier)

Type : Aucun apport
Quantité :
Date d'apport :
Teneur N total (kg/t) :
Teneur N orga (kg/t) :

Précédent

Précédent : BLE
Rdt précédent :
Résidus précédent :
Fumure N précédente :

Cippan

Type : Aucun CIPAN
Date destruction :
Dév. végétal :

Ancienne prairie

Type :
Age :
Date de retournement :
Mode d'exploitation :

Les informations reportées ci-dessus correspondent aux renseignements portés sur le questionnaire. En cas d'information erronée ou incomplète, il est recommandé de consulter votre technicien afin d'actualiser si nécessaire le calcul de dose conseillée.

4. COMMENTAIRES

ANALYSE DE RELIQUAT AZOTÉ

ORGANISME RELAIS - OPÉRATION
SYNERGIS ENVIRONNEMENT
2 RUE AMEEDO AVOCADRO
48070 BEAU/COUZE

ANALYSE RÉALISÉE POUR :
DELTOUR ANTOINE
BONNE ENFANCE

59258 CREVECOEUR SUR L ESCAUT
PARCELLE : 8
N° d'échantillon : **26366958**
CODE POSTAL : 59258
COMMUNE : CREVECOEUR

N° AFFAIRE :
OPÉRATION SPÉCIFIQUE :
TECHNICIEN : **SAMUEL ROUSSEAU**

PRELEVEUR : Pierre-Gilles BOURGOIS
LONGITUDE : E 3°12'31.08"
TYPE PRELEVEMENT : N 50°8'27.85"
PROFONDEUR DE PRELEVEMENT : N° COMMANDE : NR
Rapport expédié le : 08/04/2021

AVERTISSEMENT
La dose conseillée ne constitue pas une garantie de rendement. Elle doit être modulée en fonction des événements climatiques de l'année et du potentiel avéré de la culture.

1. RESULTATS DES ANALYSES D'AZOTE MINERAL

Horizons	Azote ammoniacal N NH4		Azote nitrique N NO3		Total Azote minéral mesure N NH4 + NO3	Total Azote minéral mesure disponible
	mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha		
0/30 cm	2.1	8.7	2.2	9.0	4.3	18
TOTAL	2.1	8.7	2.2	9.0	4.3	18

La traduction des résultats en kg / ha est basée sur la quantité de terre fine par hectare, calculée en fonction de l'épaisseur des horizons, la densité apparente et la pierrosité.
H1 : 4080 t/ha (30 cm, densité = 1.36, 0 % cailloux)
Pour un conseil de dose optimal, le reliquat azoté doit être mesuré sur la profondeur potentielle d'enracinement. Le reliquat a été mesuré sur un seul niveau : si la profondeur potentielle d'enracinement est supérieure, la dose conseillée pourrait être surestimée. Le reliquat azoté accessible est de 18 kg N / ha. Il correspond à la proportion du reliquat mesuré accessible par la culture en fonction de son potentiel de développement racinaire et de la profondeur du sol. La profondeur prise en compte est 30 cm pour le N-NO3 et 30 cm pour N-NH4

2. METHODE DU BILAN PREVISIONNEL

Besoins	Interprétation non demandée.
Total besoins	
Fournitures	

CONSEIL D'APPORT

Fractionnement
Premier apport
Deuxième apport
Troisième apport
Quatrième apport
Total conseillé

GUIDE D'APPORT DU SOUFRE

Exigence de la culture	Moyenne
Risque de carence	Très élevé
Dose recommandée	50

Pour cette culture d'exigence moyenne en soufre, la dose recommandée est déterminée à partir du risque de carence expliqué par quatre critères :

- Le pédoclimat : risque de carence très élevé
- La culture :
- L'historique d'apports organiques : risque de carence élevé
- Le précédent (BLE) : risque de carence élevé

Total fournitures
Dose conseillée globale (Minérale (X) + Organique (X))
Dose conseillée minérale (X)

3. ELEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DU BILAN AZOTE

N° d'échantillon : **26366958**
Culture prévue ou en place

Système de culture : **BLE**
contexte pédoclimatique

Sol
Type de sol :
Argiles (293)
Irrigation :
Culture irriguée :
Hauteur d'eau :
Teneur en NO3 (mg/l) :
% MO :
% cailloux : 0%
Profondeur : 90 cm

Historique culturel
Devenir des résidus :
Fréquence organique :
Type apports organiques :

Apport organique réalisé ou prévu (premier)
Type : Aucun apport
Quantité :
Date d'apport :
Teneur N total (kg/t) :
Teneur N orga (kg/t) :

Apport organique réalisé ou prévu (deuxième)
Type :
Quantité :
Date d'apport :
Teneur N total (kg/t) :
Teneur N orga (kg/t) :

Précédent
Précédent : BLE
Rdt précédent :
Résidus précédent :
Fumure N précédente :

Ancienne prairie
Type :
Age :
Date de retournement :
Mode d'exploitation :

Les informations reportées ci-dessus correspondent aux renseignements portés sur le questionnaire. En cas d'information erronée ou incomplète, il est recommandé de consulter votre technicien afin d'actualiser si nécessaire le calcul de dose conseillée.

4. COMMENTAIRES

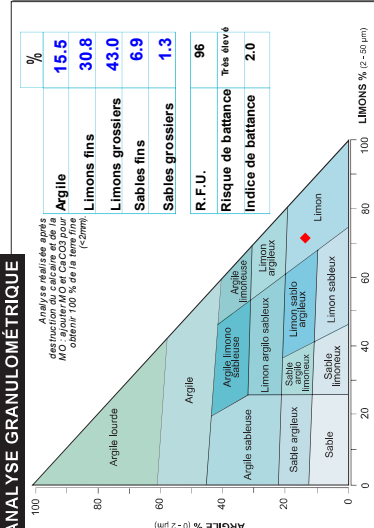
PARCELLE : 8
N° laboratoire : 2644281 | Adresse : Prof. préf. 22 cm, Commune : CREVECOEUR SUR L'ESCAUT | LONGITUDE : 715018.52044 | LATITUDE : 7004664.0803 | Sortie labo : 23/04/2021 | Arrivée labo : 26/03/2021

CEC ET ÉQUILIBRE CHIMIQUE

CEC (meq / 100g) Capacité d'échange cationique	Notées	Résultats
Ca / CEC (%)	Très faible	
K / CEC (%)	Faible	
Mg / CEC (%)	Satisfaisant	
Na / CEC (%)	Élevé	
H / CEC (%)	Très élevé	
Température de saturation		

TYPE DE SOL

LIMON
Terre Fine : 29007ha, Profondeur : 90 cm, Sol non caillouteux (<10%)



PLAN PRÉVISIONNEL DE FERTILISATION (COMIFER)

Classe d'exigence (pour P₂O₅, K₂O, MgO) ou de sensibilités des cultures à la carence en oligo-éléments : ■ faible ■■ moyenne ■■■ élevée

1ère CULTURE (*) BLE 100 Qx Résidus : Enfouls

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes T renforcement	20	150	■	■
Interprétation T impasse	70	200	■	■
Exportations (kg/ha) (1)	65	50	10	5
Coefficient multiplicateur (2)	0.8	1	---	---
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	50	50	---	---

2ème CULTURE (*) BLE 100 Qx Résidus : Enfouls

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes T renforcement	20	150	■	■
Interprétation T impasse	70	200	■	■
Exportations (kg/ha) (1)	65	50	10	5
Coefficient multiplicateur (2)	0	1	---	---
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	---	50	---	---

3ème CULTURE (*) BLE 100 Qx Résidus : Enfouls

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes T renforcement	20	150	■	■
Interprétation T impasse	70	200	■	■
Exportations (kg/ha) (1)	65	50	10	5
Coefficient multiplicateur (2)	0	1	---	---
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	---	50	---	---

ANALYSE CHIMIQUE

Notées	Résultats
MO %	2.2
Carbone %	1.29
Azote Total N %	0.13
C/N	10.2
K2 %	1.5%
Bilan Humique provisionnel (selon apport organique) (kg fumure / ha an)	-170

EXCESSIF TRÈS ÉLEVÉ
ÉLEVÉ
SATISFAISANT
UN PEU FAIBLE
FAIBLE
TRÈS FAIBLE

RÉSULTATS
Expriés en mg / kg pour les éléments nutritifs

NORMES (P, K, Mg)
T RENF. (P, K, Mg)
T IMPASSE (pour P, K, Mg)

pH-CaO pH neutre très favorable à une bonne solubilité des éléments nutritifs et à l'activité des micro-organismes. Etat calcique satisfaisant.

ÉLÉMENTS MAJEURS

OLIGO-ÉLÉMENTS	Notées	Résultats
P ₂ O ₅	112	190
K ₂ O	150	100
MgO	200	140
Zn	70	200
Mn	100	100
Cu	100	100
Fe	100	100
B	100	100

EXCESSIF TRÈS ÉLEVÉ
ÉLEVÉ
SATISFAISANT
UN PEU FAIBLE
FAIBLE
TRÈS FAIBLE

RÉSULTATS
Expriés en mg / kg pour les éléments nutritifs

NORMES (P, K, Mg)
T RENF. (P, K, Mg)
T IMPASSE (pour P, K, Mg)

pH-CaO pH neutre très favorable à une bonne solubilité des éléments nutritifs et à l'activité des micro-organismes. Etat calcique satisfaisant.

ANALYSE GRANULOMÉTRIQUE

Analyse réalisée après réduction du carbonate de calcium obtenu 100 % de la terre fine (<2mm)

Argile	Limons fins	Limons grossiers
15.5	30.8	43.0

R.F.U. : 96
Risque de battance : Très élevé
Indice de battance : 2.0

Matière organique, C/N et Bilan Humique

Notées	Résultats
MO %	2.2
Carbone %	1.29
Azote Total N %	0.13
C/N	10.2
K2 %	1.5%
Bilan Humique provisionnel (selon apport organique) (kg fumure / ha an)	-170

EXCESSIF TRÈS ÉLEVÉ
ÉLEVÉ
SATISFAISANT
UN PEU FAIBLE
FAIBLE
TRÈS FAIBLE

RÉSULTATS
Expriés en mg / kg pour les éléments nutritifs

NORMES (P, K, Mg)
T RENF. (P, K, Mg)
T IMPASSE (pour P, K, Mg)

pH-CaO pH neutre très favorable à une bonne solubilité des éléments nutritifs et à l'activité des micro-organismes. Etat calcique satisfaisant.

ÉLÉMENTS TRACES MÉTALLIQUES

Notées	Résultats
Cobalt	0.01
Arсенic total	0.01
Se total	0.01
Al échangeable	0.01
Ai échangeable	0.01

EXCESSIF TRÈS ÉLEVÉ
ÉLEVÉ
SATISFAISANT
UN PEU FAIBLE
FAIBLE
TRÈS FAIBLE

RÉSULTATS
Expriés en mg / kg pour les éléments nutritifs

NORMES (P, K, Mg)
T RENF. (P, K, Mg)
T IMPASSE (pour P, K, Mg)

pH-CaO pH neutre très favorable à une bonne solubilité des éléments nutritifs et à l'activité des micro-organismes. Etat calcique satisfaisant.

MOYENNE SUR LA ROTATION

Exportations : (1) Exportations, éléments exportés par la récolte. EXIGENCE CULTURE : classification établie par le COMIFER

(unités / ha)	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
SOMME DES EXPORTATIONS (1)	195	150	30	15
COEF MULTIPLICATEUR MOYEN (2)	0.3	1.0	0.0	-
CONSEILS DE FUMURE (3) = (1) x (2)	50	150	-	-
RENFORCEMENT (4) / DESTOCKAGE (4)	-145	-	-30	0
CONSEIL MOYEN ANNUEL	17	50	0	0

EXCESSIF TRÈS ÉLEVÉ
ÉLEVÉ
SATISFAISANT
UN PEU FAIBLE
FAIBLE
TRÈS FAIBLE

RÉSULTATS
Expriés en mg / kg pour les éléments nutritifs

NORMES (P, K, Mg)
T RENF. (P, K, Mg)
T IMPASSE (pour P, K, Mg)

pH-CaO pH neutre très favorable à une bonne solubilité des éléments nutritifs et à l'activité des micro-organismes. Etat calcique satisfaisant.

Méthode d'analyse : Analyse granulométrique (normalisation P 31 (07), CEC Meunier (NF X 31 120), Matière organique, cationique organique x 172 (NF ISO 14235), N TOTAL, mimbos DUMAS (NF ISO 13674), pH eau - correction eau, "pH" corrigé, Cu, Mn, Fe, et Zn extraits au sulfate EDTA (NF X 31 120), Bore soluble à l'eau bouillante (NF X 31 123), Eléments Traces Métaux, NF ISO 11835. AUREA est agréé pour l'analyse de terre par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les programmes T1 (granulométrie), T2 (granulométrie + T1), T3 (oligo-éléments + T1), T4 (éléments traces + T1), T5 (oligo-éléments). AUREA - 210 Avenir de la Prairie de Pih, 45160 Arcen 76, 01 44 37 40 40 - Fax : 01 44 37 40 47

ANALYSE DE RELIQUAT AZOTÉ

ORGANISME RELAIS - OPÉRATION
SYNERGIS ENV/IRONNEMENT
2 RUE AMEDEO AVOGADRO
48070 BEAU/COUZE

N° AFFAIRE : 48070 BEAU/COUZE

OPÉRATION SPÉCIFIQUE :
TECHNICIEN : **SAMUEL ROUSSEAU**

EXAMINON PRÉLEVÉ : 19/03/2021
EXAMINON REÇU : 24/03/2021
RAPPORT EXPÉDIE LE : 08/04/2021

PARCELE : 9
N° D'ÉCHANTILLON : **26442807**
CODE POSTAL : 59281
COMMUNE : **RUMILLY EN CAMBRESIS**

PRELEVEUR : Pierre-Gilles BOURGOIS
LONGITUDE : E 3°12'52.73"
LATITUDE : N 50°7'54.41"
TYPE PRELEVEMENT :
PROFONDEUR DE PRELEVEMENT :
N° COMMANDE : **NR**

AVERTISSEMENT
La dose conseillée ne constitue pas une garantie de rendement. Elle doit être modulée en fonction des événements climatiques de l'année et du potentiel avéré de la culture.

1. RESULTATS DES ANALYSES D'AZOTE MINERAL

Horizons	N° de labo	Humidité % sur sec	Azote ammoniacal N NH4		Azote nitrrique N NO3		Total Azote minéral mesure N NH4 + NO3		Total Azote minéral mesure disponible	
			mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha
HORIZON 1	0/30 cm	26442807	27	4.5	18.4	22.9	93.3	27.4	105	
HORIZON 2										
HORIZON 3										
TOTAL				4.5	18.4	22.9	93.3	27.4	105	

La traduction des résultats en kg / ha est basée sur la quantité de terre fine par hectare, calculée en fonction de l'épaisseur des horizons, la densité apparente et la pierrosité.
H1 : 4080 t/ha (30 cm, densité = 1.36, 0 % cailloux)
Pour un conseil de dose optimal, le reliquat azoté doit être mesuré sur la profondeur potentielle d'enracinement. Le reliquat a été mesuré sur un seul niveau : si la profondeur potentielle d'enracinement est supérieure, la dose conseillée pourrait être surestimée. Le reliquat azoté accessible est de 105 kg N / ha. Il correspond à la proportion du reliquat mesuré accessible par la culture en fonction de son potentiel de développement racinaire et de la profondeur du sol. La profondeur prise en compte est 30 cm pour le N-NO3 et 30 cm pour N-NH4 H1 : La part d'azote ammoniacal dans le reliquat accessible a été limitée à 11,25 kg/ha.

2. METHODE DU BILAN PREVISIONNEL

Interprétation non demandée.

Besoins	Fractionnement
Premier apport	
Deuxième apport	
Troisième apport	
Quatrième apport	
Total conseillé	

GUIDE D'APPORT DU SOUFRE

Exigence de la culture	Moyenne
Risque de carence	Très élevé
Dose recommandée	50

Pour cette culture d'exigence moyenne en soufre, la dose recommandée est déterminée à partir du risque de carence expliqué par quatre critères :

- Le pédoclimat : risque de carence très élevé
- La culture :
- L'historique d'apports organiques : risque de carence élevé
- Le précédent (BLE) : risque de carence élevé

Total fournitures

Dose conseillée globale (Minérale (X) + Organique (X))

Dose conseillée minérale (X)

3. ELEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DU BILAN AZOTE

Système de culture : **Argiles (293)**
contexte pédoclimatique

N° d'échantillon : **26442807**
Culture prévue ou en place : **BLE**

Type de sol : **BLE**
Variété :
Objectif de rendement :
Stade :
Pesée colza :
Date de plantation :
Date défanage :

Irrigation :
Culture irriguée :
Hauteur d'eau :
Teneur en NO3 (mg/l) :

Apport organique réalisé ou prévu (premier) :
Type : **Aucun apport**
Quantité :
Date d'apport :
Teneur N total (kg/t) :
Teneur N orga (kg/t) :

Apport organique réalisé ou prévu (deuxième) :
Type :
Quantité :
Date d'apport :
Teneur N total (kg/t) :
Teneur N orga (kg/t) :

Historique culturel :
Devenir des résidus :
Fréquence organique :
Type apports organiques :

Précédent : **BLE**
Précédent : **BLE**
Rdt précédent :
Résidus précédent :
Fumure N précédente :

Cippan :
Type : **Aucun CIPAN**
Age :
Date de retournement :
Mode d'exploitation :

Ancienne prairie :
Type :
Age :
Date de retournement :
Mode d'exploitation :

Les informations reportées ci-dessus correspondent aux renseignements portés sur le questionnaire. En cas d'information erronée ou incomplète, il est recommandé de consulter votre technicien afin d'actualiser si nécessaire le calcul de dose conseillée.

4. COMMENTAIRES

ANALYSE DE RELIQUAT AZOTÉ

ORGANISME RELAIS - OPÉRATION
SYNERGIS ENV/IRONNEMENT
2 RUE AMEDEO AVOGADRO
48070 BEAU/COUZE

N° AFFAIRE : 48070 BEAU/COUZE

OPERATION SPECIFIQUE : TECHNICIEN **SAMUEL ROUSSEAU**

PARCELLE : 10 CODE POSTAL : 59281
N° D'ÉCHANTILLON : 26081284 COMMUNE : RUMILLY EN CAMBRESIS

PRELEVEUR : Pierre-Gilles BOURGOIS LONGITUDE : E 3°17'39.54" Échantillon prélevé le : 17/03/2021
TYPE PRELEVEMENT : N LATITUDE : N 50°3'9.36" Échantillon reçu le : 23/03/2021
PROFONDEUR DE PRELEVEMENT : N° COMMANDE : NR Rapport expédié le : 29/03/2021

AVERTISSEMENT
La dose conseillée ne constitue pas une garantie de rendement. Elle doit être modulée en fonction des événements climatiques de l'année et du potentiel avéré de la culture.

1. RESULTATS DES ANALYSES D'AZOTE MINERAL

Horizons	N° de labo	Azote ammoniacal N NH4		Azote nitrrique N NO3		Total Azote minéral mesure N NH4 + NO3		Total Azote minéral mesure disponible / kg / ha
		mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha	
HORIZON 1 0/30 cm	26081284	0.9	3.5	6.8	27.9	7.7	31	
HORIZON 2								
HORIZON 3								
TOTAL		0.9	3.5	6.8	27.9	7.7	31	

La traduction des résultats en kg / ha est basée sur la quantité de terre fine par hectare, calculée en fonction de l'épaisseur des horizons, la densité apparente et la pierrosité.

H1 : 4080 l/ha (30 cm, densité = 1.36, 0 % cailloux)
Pour un conseil de dose optimal, le reliquat azoté doit être mesuré sur la profondeur potentielle d'enracinement. Le reliquat a été mesuré sur un seul niveau : si la profondeur potentielle d'enracinement est supérieure, la dose conseillée pourrait être surestimée. Le reliquat azoté accessible est de 31 kg N / ha. Il correspond à la proportion du reliquat mesuré accessible par la culture en fonction de son potentiel de développement racinaire et de la profondeur du sol. La profondeur prise en compte est 30 cm pour le N-NO3 et 30 cm pour N-NH4

2. METHODE DU BILAN PREVISIONNEL

Besoins	Interprétation non demandée.
Total besoins	
Fournitures	
Total fournitures	

CONSEIL D'APPORT

Exigence de la culture	Moyenne
Risque de carence	Très élevé
Dose recommandée	50

Pour cette culture d'exigence moyenne en soufre, la dose recommandée est déterminée à partir du risque de carence expliqué par quatre critères :

- Le pédoclimat : risque de carence très élevé
- La culture :
- L'historique d'apports organiques : risque de carence élevé
- Le précédent (BLE) : risque de carence élevé

Dose conseillée globale (Minérale (X) + Organique (X))

Dose conseillée minérale (X)

3. ELEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DU BILAN AZOTE

N° d'échantillon : 26081284

Culture prévue ou en place
Type : BLE

Système de culture
contexte pédoclimatique

Type de sol : Argiles (293)

Irrigation

Culture irriguée :
Hauteur d'eau :
Teneur en NO3 (mg/l) :

% MO : 0%
% cailloux : 0%
Profondeur : 90 cm

Historique culturel

Devenir des résidus :
Fréquence organique :
Type apports organiques :

Apport organique réalisé ou prévu (deuxième)

Type : Aucun apport
Quantité :
Date d'apport :
Teneur N total (kg/t) :
Teneur N orga (kg/t) :

Apport organique réalisé ou prévu (premier)

Type : Aucun apport
Quantité :
Date d'apport :
Teneur N total (kg/t) :
Teneur N orga (kg/t) :

Ancienne prairie

Type :
Age :
Date de retournement :
Mode d'exploitation :

Précédent

Précédent : BLE
Rdt précédent :
Résidus précédent :
Fumure N précédente :

Cipan

Type : Aucun CIPAN
Date destruction :
Dév. végétal :

Les informations reportées ci-dessus correspondent aux renseignements portés sur le questionnaire. En cas d'information erronée ou incomplète, il est recommandé de consulter votre technicien afin d'actualiser si nécessaire le calcul de dose conseillée.

4. COMMENTAIRES

PARCELLE : 11
N° laboratoire : 26442799
Prof. préf. : 22 cm
Commune : MARCOING

LATITUDE : 6991644.33932
LONGITUDE : 7098869.03621

ARRIVÉE LABO : 19/03/2021
SORTIE LABO : 19/04/2021

Prélevé le : 17/03/2021

CEC ET ÉQUILIBRE CHIMIQUE

CEC (meq / 100g) Capacité d'échange cationique	Ca / CEC (%)	K / CEC (%)	Mg / CEC (%)	Na / CEC (%)	H / CEC (%)	Teneur en substances organiques (%)
22.2	21.6	45.0	4.4	0.6	104	1.1

Terre Fine : 29007ha, Profondeur : 90 cm, Sol non caillouteux (<10%)

ANALYSE GRANULOMÉTRIQUE

Analyse réalisée après réduction du carbonate de calcium et de la matière organique à 100 °C pendant 1 heure.

Fraction	Argile (%)	Argile fine (%)	Argile grossière (%)	Sables fins (%)	Sables grossiers (%)	R.F.U.	Risque de battance	Indice de battance
Argile	22.2	21.6	45.0	4.4	0.6	104	1.1	1.1

TYPE DE SOL

LIMON ARGILEUX

Terre Fine : 29007ha, Profondeur : 90 cm, Sol non caillouteux (<10%)

Résultats	Normes
MO %	2.6
Carbone %	1.54
Azote Total N %	0.15
C/N	9.9
K2 %	1.1%
Bilan Humique provisionnel (en rapport organique) (kg fumure / ha an)	-40

1ère CULTURE (*) BLE 100 Qx Résidus : Enfouils

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes	20	150	■	■
T. renforcement	70	200	■	■
Exportations (kg/ha) (1)	65	50	10	5
Coefficient multiplicateur (2)	0.8	1	---	---
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	50	50	---	---

2ème CULTURE (*) BLE 100 Qx Résidus : Enfouils

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes	20	150	■	■
T. renforcement	70	200	■	■
Exportations (kg/ha) (1)	65	50	10	5
Coefficient multiplicateur (2)	0	0	---	---
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	---	---	---	---

ANALYSE CHIMIQUE

Résultats	Normes
pH eau	8.4
pH	7.9
CaCO ₂	3.6
CaO (mg / Kg)	14239
Total %	4.115

ANALYSE CHIMIQUE

EXCESSIF	TRÈS ÉLEVÉ	ÉLEVÉ	SATISFAISANT	UN PEU FAIBLE	FAIBLE	TRÈS FAIBLE	RÉSULTATS	Normes
							117	333
							20	150
							70	200
							100	100
							140	140

3ème CULTURE (*) BLE 100 Qx Résidus : Enfouils

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes	20	150	■	■
T. renforcement	70	200	■	■
Exportations (kg/ha) (1)	65	50	10	5
Coefficient multiplicateur (2)	0	0	---	---
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	---	---	---	---

MOYENNE SUR LA ROTATION

(unités / ha)	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
SOMME DES EXPORTATIONS (1)	195	150	30	15
COEF MULTIPLICATEUR MOYEN (2)	0.3	0.3	0.0	-
CONSEILS DE FUMURE (3) = (1) x (2)	50	50	-	-
RENFORCEMENT (4) / DESTOCKAGE (4)	-145	-100	-30	0
CONSEIL MOYEN ANNUEL	17	17	0	0

ÉLÉMENTS TRACES MÉTALLIQUES

Résultats (mg/kg)	Normes (mg/kg)
MO %	2.6
Carbone %	1.54
Azote Total N %	0.15
C/N	9.9
K2 %	1.1%
Bilan Humique provisionnel (en rapport organique) (kg fumure / ha an)	-40

EXIGENCES CULTURE

EXIGENCE CULTURE : éléments exportés par la récolte. EXIGENCE CULTURE : classification établie par le COMIFER

DEFINITIONS : (1) Exportations, éléments exportés par la récolte. (2) Normes organiques, catione organique x 1.72 (NF ISO 14235). (3) Normes minérales, catione minérale x 0.85 (NF ISO 14235). (4) Normes organiques, catione organique x 1.72 (NF ISO 14235). (5) Normes minérales, catione minérale x 0.85 (NF ISO 14235). (6) Normes organiques, catione organique x 1.72 (NF ISO 14235). (7) Normes minérales, catione minérale x 0.85 (NF ISO 14235). (8) Normes organiques, catione organique x 1.72 (NF ISO 14235). (9) Normes minérales, catione minérale x 0.85 (NF ISO 14235). (10) Normes organiques, catione organique x 1.72 (NF ISO 14235). (11) Normes minérales, catione minérale x 0.85 (NF ISO 14235). (12) Normes organiques, catione organique x 1.72 (NF ISO 14235). (13) Normes minérales, catione minérale x 0.85 (NF ISO 14235). (14) Normes organiques, catione organique x 1.72 (NF ISO 14235). (15) Normes minérales, catione minérale x 0.85 (NF ISO 14235).

ÉLÉMENTS MAJEURS

EXCESSIF	TRÈS ÉLEVÉ	ÉLEVÉ	SATISFAISANT	UN PEU FAIBLE	FAIBLE	TRÈS FAIBLE	RÉSULTATS	Normes
							117	333
							20	150
							70	200
							100	100
							140	140

AUTRES ÉLÉMENTS

Autres éléments	AI échangeable (mg/kg)	AI total (mg/kg)	Se total (mg/kg)	Arsenic total (mg/kg)	Coalt (mg/kg)	No total (mg/kg)	Fe total (mg/kg)	Mn total (mg/kg)	Bo total (mg/kg)	N NH ₄ (mg/kg)
Résultats	2.6	1.54	0.15	9.9	1.1%	-40				

ANALYSE DE RELIQUAT AZOTÉ

ORGANISME RELAIS - OPÉRATION
SYNERGIS ENV/IRONNEMENT
 2 RUE AMEDEO AVOGADRO
 48070 BEAU/COUZE

ANALYSE RÉALISÉE POUR :
EARL THIERRY
 32 RUE FRANCOIS DRON
 59159 MARCOING

PARCELLE : 12
 N° D'ÉCHANTILLON : **26442821**
 CODE POSTAL : 59169
 COMMUNE : MARCOING

TECHNICIEN : **SAMUEL ROUSSEAU**

EXAMINON PRÉLEVÉ : 19/03/2021
 EXAMINON REÇU : 24/03/2021
 RAPPORT EXPÉDIE LE : 08/04/2021

LONGITUDE : E 3°10'11.57"
 LATITUDE : N 50°6'53.68"
 N° COMMANDE : NR

AVERTISSEMENT
 La dose conseillée ne constitue pas une garantie de rendement. Elle doit être modulée en fonction des événements climatiques de l'année et du potentiel avéré de la culture.

1. RESULTATS DES ANALYSES D'AZOTE MINERAL

Horizons	N° de labo	Humidité % sur sec	Azote ammoniacal N NH4		Azote nitrique N NO3		Total Azote minéral mesure N NH4 + NO3		Total Azote minéral mesure disponible / kg / ha
			mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha	
0/30 cm	26442821	29	4.9	19.9	49.7	202.7	54.5	214	
TOTAL			4.9	19.9	49.7	202.7	54.5	214	

Les résultats de l'échantillon 26442821 ont été vérifiés et confirmés.
 La traduction des résultats en kg / ha est basée sur la quantité de terre (fine par hectare, calculée en fonction de l'épaisseur des horizons, la densité apparente et la porosité).
 H1 : 4080 t/ha (30 cm, densité = 1,36, 0 % cailloux)
 Pour un conseil de dose optimal, le reliquat azoté doit être mesuré sur la profondeur potentielle d'enracinement. Le reliquat azoté accessible est de 214 kg N / ha. Il correspond à la proportion du reliquat potentielle d'enracinement est supérieure, la dose conseillée pourrait être surestimée. Le reliquat azoté accessible est de la proportion du reliquat mesuré accessible par la culture en fonction de son potentiel de développement racinaire et de la profondeur du sol.
 La profondeur prise en compte est 30 cm pour le N-NO3 et 30 cm pour N-NH4 H1 : La part d'azote ammoniacal dans le reliquat accessible a été limitée à 11,25 kg/ha.

2. METHODE DU BILAN PREVISIONNEL

Besoins	Interprétation non demandée.	
Total besoins		
Fournitures		
Total fournitures		
Dose conseillée globale (Minéral (X) + Organique (X))		
Dose conseillée minérale (X)		

CONSEIL D'APPORT

Fractionnement
Premier apport
Deuxième apport
Troisième apport
Quatrième apport
Total conseillé

GUIDE D'APPORT DU SOUFRE

Exigence de la culture	Moyenne
Risque de carence	Très élevé
Dose recommandée	50

Pour cette culture d'exigence moyenne en soufre, la dose recommandée est déterminée à partir du risque de carence expliqué par quatre critères :

- Le pédoclimat : risque de carence très élevé
- La culture :
- L'historique d'apports organiques : risque de carence élevé
- Le précédent (BLE) : risque de carence élevé

3. ELEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DU BILAN AZOTE

Système de culture : **Culture prévue ou en place**
 N° d'échantillon : **26442821**

Sol
 Type de sol :
 Argiles (293)
 % MO :
 % cailloux : 0%
 Profondeur : 90 cm

Irrigation
 Culture irriguée :
 Hauteur d'eau :
 Teneur en NO3 (mg/l) :

Apport organique réalisé ou prévu (premier)
 Type : Aucun apport
 Quantité :
 Date d'apport :
 Teneur N total (kg/t) :
 Teneur N orga (kg/t) :

Apport organique réalisé ou prévu (deuxième)
 Type :
 Quantité :
 Date d'apport :
 Teneur N total (kg/t) :
 Teneur N orga (kg/t) :

Précédent
 Précédent : BLE
 Rdt précédent :
 Résidus précédent :
 Fumure N précédente :

Cippan
 Type : Aucun CIPAN
 Date destruction :
 Dév. végétal :

Ancienne prairie
 Type :
 Age :
 Date de retournement :
 Mode d'exploitation :

Historique culturel
 Devenir des résidus :
 Fréquence organique :
 Type apports organiques :

Culture
 Type : BLE
 Variété :
 Objectif de rendement :
 Stade :
 Pesée colza :
 Date de plantation :
 Date défanage :

4. COMMENTAIRES

Les informations reportées ci-dessus correspondent aux renseignements portés sur le questionnaire. En cas d'information erronée ou incomplète, il est recommandé de consulter votre technicien afin d'actualiser si nécessaire le calcul de dose conseillée.

ANALYSE DE RELIQUAT AZOTÉ

ORGANISME RELAIS - OPÉRATION SYNERGIS ENVIRONNEMENT 2 RUE AMEDEO AVOGADRO	48070 BEAU/COUZE
ANALYSE RÉALISÉE POUR : SCEA DU RIOT MELOT 32 RUE FRANCOIS DRON	59159 MARCOING
N° AFFAIRE : OPERATION SPECIFIQUE : TECHNICIEN : SAMUEL ROUSSEAU	N° d'échantillon : 26090510 CODE POSTAL : 59159 COMMUNE : MARCOING
LONGITUDE : E 3° 9' 17,02" LATITUDE : N 50° 9' 42,73" N° COMMANDE : NR	Exemplaire prélevé le : 26/03/2021 Exemplaire reçu le : 31/03/2021 Rapport expédié le : 15/04/2021
PRELEVEUR : Pierre-Gilles BOURGOIS TYPE PRELEVEMENT : PROFONDEUR DE PRELEVEMENT :	

AVERTISSEMENT
La dose conseillée ne constitue pas une garantie de rendement. Elle doit être modulée en fonction des événements climatiques de l'année et du potentiel avéré de la culture.

1. RESULTATS DES ANALYSES D'AZOTE MINERAL

Horizons	N° de labo	Humidité % sur sec	Azote ammoniacal N NH4		Azote nitrique N NO3		Total Azote minéral mesure N NH4 + NO3	Total Azote minéral mesure disponible kg / ha
			mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha		
0/30 cm	26090510	26	3,6	14,6	31,7	129,5	35,3	141
TOTAL			3,6	14,6	31,7	129,5	35,3	141

Les résultats de l'échantillon 26090510 ont été vérifiés et confirmés.
La traduction des résultats en kg / ha est basée sur la quantité de terre (fine par hectare, calculée en fonction de l'épaisseur des horizons, la densité apparente et la porosité).
H1 : 4080 t/ha (30 cm, densité = 1,36, 0 % cailloux)
Pour un conseil de dose optimal, le reliquat azoté doit être mesuré sur la profondeur potentielle d'enracinement. Le reliquat azoté accessible est de 141 kg N / ha. Il correspond à la proportion du reliquat potentielle d'enracinement est supérieure, la dose conseillée pourrait être surestimée. Le reliquat azoté accessible est de 141 kg N / ha. Il correspond à la proportion du reliquat mesuré accessible par la culture en fonction de son potentiel de développement racinaire et de la profondeur du sol.
La profondeur prise en compte est 30 cm pour le N-NH4 et 30 cm pour le N-NO3 et 30 cm pour N-NH4 H1 : La part d'azote ammoniacal dans le reliquat accessible a été limitée à 11,25 kg/ha.

2. METHODE DU BILAN PREVISIONNEL

Interprétation non demandée.

Besoins	
Total besoins	
Fournitures	

GUIDE D'APPORT DU SOUFRE

Exigence de la culture	Moyenne
Risque de carence	Très élevé
Dose recommandée	50

Pour cette culture d'exigence moyenne en soufre, la dose recommandée est déterminée à partir du risque de carence expliqué par quatre critères :
- Le pédoclimat : risque de carence très élevé
- La culture :
- L'historique d'apports organiques : risque de carence élevé
- Le précédent (BLE) : risque de carence élevé

Total fournitures

--

Dose conseillée globale (Minéral (X) + Organique (X))

--

Dose conseillée minérale (X)

--

3. ELEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DU BILAN AZOTE

N° d'échantillon : **26090510**

Système de culture
contexte pédoclimatique

Sol Type de sol : Argiles (293) % MO : % cailloux : 0% Profondeur : 90 cm	Culture prévue ou en place Type : BLE Variété : Objectif de rendement : Stade : Pesée colza : Date de plantation : Date défanage :
Irrigation Type : Cultures irriguées : Hauteur d'eau : Teneur en NO ₃ (mg/l) :	Historique culturel Devenir des résidus : Fréquence organique : Type apports organiques :
Apport organique réalisé ou prévu (premier) Type : Aucun apport Quantité : Date d'apport : Teneur N total (kg/t) : Teneur N orga (kg/t) :	Apport organique réalisé ou prévu (deuxième) Type : Quantité : Date d'apport : Teneur N total (kg/t) : Teneur N orga (kg/t) :
Précédent Précédent : BLE Rdt précédent : Résidus précédent : Fumure N précédente :	Ancienne prairie Type : Age : Date de retournement : Mode d'exploitation :

Les informations reportées ci-dessus correspondent aux renseignements portés sur le questionnaire. En cas d'information erronée ou incomplète, il est recommandé de consulter votre technicien afin d'actualiser si nécessaire le calcul de dose conseillée.

4. COMMENTAIRES

Analyse de terre

ANALYSE RÉALISÉE POUR :

SCEA DU RIOT MELOT
32 RUE FRANCOIS DRON
59159 MARCOING

ORGANISME INTERMÉDIAIRE :

SYNERGIS ENVIRONNEMENT
2 RUE AMEDEO AVOGADRO
49070 BEAUCOUZE

TECHNICIEN : Sam ue I ROUSSEAU

Prélevé le : 26/03/2021
Arrivée labo : 06/04/2021
Sortie labo : 03/05/2021

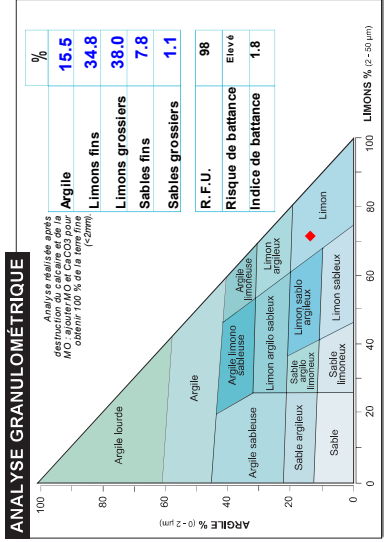
PARCELLE : 13

N° laboratoire : 26367358 Adresse : Prof. ref. : 22 cm Commune : MARCOING

LATITUDE : 7006964.68731
LONGITUDE : 711183.92967

CEC ET EQUILIBRE CHIMIQUE

CEC (meq / 100g)	Notions
Ca / CEC (%)	Très faible
K / CEC (%)	Faible
Mg / CEC (%)	Satisfaisant
Na / CEC (%)	Élevé
H / CEC (%)	Très élevé
Température de saturation	



TYPE DE SOL

LIMON

Terre Fine : 28007ha, Profondeur : 90 cm, Sol non caillouteux (<10%)

PARCELLE : 13

Bon de Commande : NR

HISTORIQUE DE FERTILISATION

CULTURE	Rct	Résidus		Apport Minéral		Apport Organique	
		P ₂ O ₅	K ₂ O	P ₂ O ₅	K ₂ O	P ₂ O ₅	K ₂ O
Antéprécédent	BLE	100	Enfouls	NON	NON	NON	NON
Précédent	BLE	100	Enfouls	NON	NON	NON	NON

Nombre d'années sans apport depuis la dernière fertilisation : **P 2 K 2**

PLAN PRÉVISIONNEL DE FERTILISATION (COMIFER)

Classe d'exigence (pour P₂O₅, K₂O, MgO) ou de sensibilités des cultures à la carence en oligo-éléments : ■ faible ■■ moyenne ■■■ élevée

1ère CULTURE (*) BLE 100 Qx Résidus : Enfouls

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes	20	150	■	■
T. renforcement	70	200	■	■
d'interprétation	20	200	■	■
Exportations (kg/ha) (1)	65	50	10	5
Coefficient multiplicateur (2)	0	1	---	---
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	---	50	---	---

Apport minéral complémentaire

AGREMENT

AUREA, agréé pour l'analyse de terre par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les programmes N°1,2,13,14 et 15.

INTERPRÉTATION ET CONSEILS DE FUMURE PK

Interprétation et conseils de fumure PK réalisés par AUREA selon le décre COMIFER (tableau de recommandations version 2007) et grille de calcul de fumure version 2009 :

- Les normes d'interprétation PK sont établies par type de sol et par classe d'exigence des cultures.
- Les coefficients multiplicateurs des exportations sont obtenus en fonction de la richesse du sol, du nombre d'années sans apport (de P ou de K), de la classe d'exigence de la culture et de la destination des résidus pour K.

Guide d'apport oligo-éléments

■ faible ■■ moyenne ■■■ élevée

EXIGENCE CULTURE	Zn	Mn	Cu	Fe	B	Mo
Normes	■	■	■	■	■	■
T. renforcement	■	■	■	■	■	■
d'interprétation	■	■	■	■	■	■
Exportations (kg/ha) (1)	---	---	---	---	---	---
Coefficient multiplicateur (2)	---	---	---	---	---	---
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	---	---	---	---	---	---

Apport minéral complémentaire

2ème CULTURE (*) BLE 100 Qx Résidus : Enfouls

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes	20	150	■	■
T. renforcement	70	200	■	■
d'interprétation	20	200	■	■
Exportations (kg/ha) (1)	65	50	10	5
Coefficient multiplicateur (2)	0	0	---	---
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	---	---	---	---

Apport minéral complémentaire

EXIGENCE CULTURE	Zn	Mn	Cu	Fe	B	Mo
Normes	■	■	■	■	■	■
T. renforcement	■	■	■	■	■	■
d'interprétation	■	■	■	■	■	■
Exportations (kg/ha) (1)	---	---	---	---	---	---
Coefficient multiplicateur (2)	---	---	---	---	---	---
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	---	---	---	---	---	---

Apport minéral complémentaire

3ème CULTURE (*) BLE 100 Qx Résidus : Enfouls

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes	20	150	■	■
T. renforcement	70	200	■	■
d'interprétation	20	200	■	■
Exportations (kg/ha) (1)	65	50	10	5
Coefficient multiplicateur (2)	0	0	---	---
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	---	---	---	---

Apport minéral complémentaire

EXIGENCE CULTURE	Zn	Mn	Cu	Fe	B	Mo
Normes	■	■	■	■	■	■
T. renforcement	■	■	■	■	■	■
d'interprétation	■	■	■	■	■	■
Exportations (kg/ha) (1)	---	---	---	---	---	---
Coefficient multiplicateur (2)	---	---	---	---	---	---
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	---	---	---	---	---	---

Apport minéral complémentaire

Les doses P, K sont calculées dans l'hypothèse où les apports conseillés est remplacé par une impasse. Le coefficient multiplicateur attribué à la culture suivante doit être majoré.

Dans le cas de passage des pailles, sur une culture N, on compense les unités Pk exportées sur les pailles sur la culture N+1, à condition que le teneur du sol soit inférieure à T. impasse.

Pour les oligo-éléments, les quantités conseillées sont exprimées en kg d'éléments purs apportés au sol. Pour tout apport en foliaire, se référer aux préconisations du fabricant.

COMIFER - Comités Français d'étude et de développement de la Fertilisation Raisonnable.

MOYENNE SUR LA ROTATION

(unités / ha)	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
SOMME DES EXPORTATIONS (1)	195	150	30	15
COEF MULTIPLICATEUR MOYEN (2)	0.0	0.3	0.0	-
CONSEILS DE FUMURE (3) = (1) x (2)	-	50	-	-
RENFORCEMENT (4) / DESTOCKAGE (2)	-195	-100	-30	0
CONSEIL MOYEN ANNUEL	0	17	0	0

Méthode d'analyse : Analyse granulométrique (normalisation P, S, 1, 07), CEC (Maison (NF X 31 120), Matière organique (cristère organique x 1.72 (NF ISO 14235), N TOC), miboules (NF ISO 10371), miboules azotées (NF X 31 121), miboules Odeur (NF X 31 122), miboules couleur (NF X 31 123), miboules odeur (NF X 31 124), miboules couleur (NF X 31 125), miboules couleur (NF X 31 126), miboules couleur (NF X 31 127), miboules couleur (NF X 31 128), miboules couleur (NF X 31 129), miboules couleur (NF X 31 130), miboules couleur (NF X 31 131), miboules couleur (NF X 31 132), miboules couleur (NF X 31 133), miboules couleur (NF X 31 134), miboules couleur (NF X 31 135), miboules couleur (NF X 31 136), miboules couleur (NF X 31 137), miboules couleur (NF X 31 138), miboules couleur (NF X 31 139), miboules couleur (NF X 31 140), miboules couleur (NF X 31 141), miboules couleur (NF X 31 142), miboules couleur (NF X 31 143), miboules couleur (NF X 31 144), miboules couleur (NF X 31 145), miboules couleur (NF X 31 146), miboules couleur (NF X 31 147), miboules couleur (NF X 31 148), miboules couleur (NF X 31 149), miboules couleur (NF X 31 150), miboules couleur (NF X 31 151), miboules couleur (NF X 31 152), miboules couleur (NF X 31 153), miboules couleur (NF X 31 154), miboules couleur (NF X 31 155), miboules couleur (NF X 31 156), miboules couleur (NF X 31 157), miboules couleur (NF X 31 158), miboules couleur (NF X 31 159), miboules couleur (NF X 31 160), miboules couleur (NF X 31 161), miboules couleur (NF X 31 162), miboules couleur (NF X 31 163), miboules couleur (NF X 31 164), miboules couleur (NF X 31 165), miboules couleur (NF X 31 166), miboules couleur (NF X 31 167), miboules couleur (NF X 31 168), miboules couleur (NF X 31 169), miboules couleur (NF X 31 170), miboules couleur (NF X 31 171), miboules couleur (NF X 31 172), miboules couleur (NF X 31 173), miboules couleur (NF X 31 174), miboules couleur (NF X 31 175), miboules couleur (NF X 31 176), miboules couleur (NF X 31 177), miboules couleur (NF X 31 178), miboules couleur (NF X 31 179), miboules couleur (NF X 31 180), miboules couleur (NF X 31 181), miboules couleur (NF X 31 182), miboules couleur (NF X 31 183), miboules couleur (NF X 31 184), miboules couleur (NF X 31 185), miboules couleur (NF X 31 186), miboules couleur (NF X 31 187), miboules couleur (NF X 31 188), miboules couleur (NF X 31 189), miboules couleur (NF X 31 190), miboules couleur (NF X 31 191), miboules couleur (NF X 31 192), miboules couleur (NF X 31 193), miboules couleur (NF X 31 194), miboules couleur (NF X 31 195), miboules couleur (NF X 31 196), miboules couleur (NF X 31 197), miboules couleur (NF X 31 198), miboules couleur (NF X 31 199), miboules couleur (NF X 31 200), miboules couleur (NF X 31 201), miboules couleur (NF X 31 202), miboules couleur (NF X 31 203), miboules couleur (NF X 31 204), miboules couleur (NF X 31 205), miboules couleur (NF X 31 206), miboules couleur (NF X 31 207), miboules couleur (NF X 31 208), miboules couleur (NF X 31 209), miboules couleur (NF X 31 210), miboules couleur (NF X 31 211), miboules couleur (NF X 31 212), miboules couleur (NF X 31 213), miboules couleur (NF X 31 214), miboules couleur (NF X 31 215), miboules couleur (NF X 31 216), miboules couleur (NF X 31 217), miboules couleur (NF X 31 218), miboules couleur (NF X 31 219), miboules couleur (NF X 31 220), miboules couleur (NF X 31 221), miboules couleur (NF X 31 222), miboules couleur (NF X 31 223), miboules couleur (NF X 31 224), miboules couleur (NF X 31 225), miboules couleur (NF X 31 226), miboules couleur (NF X 31 227), miboules couleur (NF X 31 228), miboules couleur (NF X 31 229), miboules couleur (NF X 31 230), miboules couleur (NF X 31 231), miboules couleur (NF X 31 232), miboules couleur (NF X 31 233), miboules couleur (NF X 31 234), miboules couleur (NF X 31 235), miboules couleur (NF X 31 236), miboules couleur (NF X 31 237), miboules couleur (NF X 31 238), miboules couleur (NF X 31 239), miboules couleur (NF X 31 240), miboules couleur (NF X 31 241), miboules couleur (NF X 31 242), miboules couleur (NF X 31 243), miboules couleur (NF X 31 244), miboules couleur (NF X 31 245), miboules couleur (NF X 31 246), miboules couleur (NF X 31 247), miboules couleur (NF X 31 248), miboules couleur (NF X 31 249), miboules couleur (NF X 31 250), miboules couleur (NF X 31 251), miboules couleur (NF X 31 252), miboules couleur (NF X 31 253), miboules couleur (NF X 31 254), miboules couleur (NF X 31 255), miboules couleur (NF X 31 256), miboules couleur (NF X 31 257), miboules couleur (NF X 31 258), miboules couleur (NF X 31 259), miboules couleur (NF X 31 260), miboules couleur (NF X 31 261), miboules couleur (NF X 31 262), miboules couleur (NF X 31 263), miboules couleur (NF X 31 264), miboules couleur (NF X 31 265), miboules couleur (NF X 31 266), miboules couleur (NF X 31 267), miboules couleur (NF X 31 268), miboules couleur (NF X 31 269), miboules couleur (NF X 31 270), miboules couleur (NF X 31 271), miboules couleur (NF X 31 272), miboules couleur (NF X 31 273), miboules couleur (NF X 31 274), miboules couleur (NF X 31 275), miboules couleur (NF X 31 276), miboules couleur (NF X 31 277), miboules couleur (NF X 31 278), miboules couleur (NF X 31 279), miboules couleur (NF X 31 280), miboules couleur (NF X 31 281), miboules couleur (NF X 31 282), miboules couleur (NF X 31 283), miboules couleur (NF X 31 284), miboules couleur (NF X 31 285), miboules couleur (NF X 31 286), miboules couleur (NF X 31 287), miboules couleur (NF X 31 288), miboules couleur (NF X 31 289), miboules couleur (NF X 31 290), miboules couleur (NF X 31 291), miboules couleur (NF X 31 292), miboules couleur (NF X 31 293), miboules couleur (NF X 31 294), miboules couleur (NF X 31 295), miboules couleur (NF X 31 296), miboules couleur (NF X 31 297), miboules couleur (NF X 31 298), miboules couleur (NF X 31 299), miboules couleur (NF X 31 300), miboules couleur (NF X 31 301), miboules couleur (NF X 31 302), miboules couleur (NF X 31 303), miboules couleur (NF X 31 304), miboules couleur (NF X 31 305), miboules couleur (NF X 31 306), miboules couleur (NF X 31 307), miboules couleur (NF X 31 308), miboules couleur (NF X 31 309), miboules couleur (NF X 31 310), miboules couleur (NF X 31 311), miboules couleur (NF X 31 312), miboules couleur (NF X 31 313), miboules couleur (NF X 31 314), miboules couleur (NF X 31 315), miboules couleur (NF X 31 316), miboules couleur (NF X 31 317), miboules couleur (NF X 31 318), miboules couleur (NF X 31 319), miboules couleur (NF X 31 320), miboules couleur (NF X 31 321), miboules couleur (NF X 31 322), miboules couleur (NF X 31 323), miboules couleur (NF X 31 324), miboules couleur (NF X 31 325), miboules couleur (NF X 31 326), miboules couleur (NF X 31 327), miboules couleur (NF X 31 328), miboules couleur (NF X 31 329), miboules couleur (NF X 31 330), miboules couleur (NF X 31 331), miboules couleur (NF X 31 332), miboules couleur (NF X 31 333), miboules couleur (NF X 31 334), miboules couleur (NF X 31 335), miboules couleur (NF X 31 336), miboules couleur (NF X 31 337), miboules couleur (NF X 31 338), miboules couleur (NF X 31 339), miboules couleur (NF X 31 340), miboules couleur (NF X 31 341), miboules couleur (NF X 31 342), miboules couleur (NF X 31 343), miboules couleur (NF X 31 344), miboules couleur (NF X 31 345), miboules couleur (NF X 31 346), miboules couleur (NF X 31 347), miboules couleur (NF X 31 348), miboules couleur (NF X 31 349), miboules couleur (NF X 31 350), miboules couleur (NF X 31 351), miboules couleur (NF X 31 352), miboules couleur (NF X 31 353), miboules couleur (NF X 31 354), miboules couleur (NF X 31 355), miboules couleur (NF X 31 356), miboules couleur (NF X 31 357), miboules couleur (NF X 31 358), miboules couleur (NF X 31 359), miboules couleur (NF X 31 360), miboules couleur (NF X 31 361), miboules couleur (NF X 31 362), miboules couleur (NF X 31 363), miboules couleur (NF X 31 364), miboules couleur (NF X 31 365), miboules couleur (NF X 31 366), miboules couleur (NF X 31 367), miboules couleur (NF X 31 368), miboules couleur (NF X 31 369), miboules couleur (NF X 31 370), miboules couleur (NF X 31 371), miboules couleur (NF X 31 372), miboules couleur (NF X 31 373), miboules couleur (NF X 31 374), miboules couleur (NF X 31 375), miboules couleur (NF X 31 376), miboules couleur (NF X 31 377), miboules couleur (NF X 31 378), miboules couleur (NF X 31 379), miboules couleur (NF X 31 380), miboules couleur (NF X 31 381), miboules couleur (NF X 31 382), miboules couleur (NF X 31 383), miboules couleur (NF X 31 384), miboules couleur (NF X 31 385), miboules couleur (NF X 31 386), miboules couleur (NF X 31 387), miboules couleur (NF X 31 388), miboules couleur (NF X 31 389), miboules couleur (NF X 31 390), miboules couleur (NF X 31 391), miboules couleur (NF X 31 392), miboules couleur (NF X 31 393), miboules couleur (NF X 31 394), miboules couleur (NF X 31 395), miboules couleur (NF X 31 396), miboules couleur (NF X 31 397), miboules couleur (NF X 31 398), miboules couleur (NF X 31 399), miboules couleur (NF X 31 400), miboules couleur (NF X 31 401), miboules couleur (NF X 31 402), miboules couleur (NF X 31 403), miboules couleur (NF X 31 404), miboules couleur (NF X 31 405), miboules couleur (NF X 31 406), miboules couleur (NF X 31 407), miboules couleur (NF X 31 408), miboules couleur (NF X 31 409), miboules couleur (NF X 31 410), miboules couleur (NF X 31 411), miboules couleur (NF X 31 412), miboules couleur (NF X 31 413), miboules couleur (NF X 31 414), miboules couleur (NF X 31 415), miboules couleur (NF X 31 416), miboules couleur (NF X 31 417), miboules couleur (NF X 31 418), miboules couleur (NF X 31 419), miboules couleur (NF X 31 420), miboules couleur (NF X 31 421), miboules couleur (NF X 31 422), miboules couleur (NF X 31 423), miboules couleur (NF X 31 424), miboules couleur (NF X 31 425), miboules couleur (NF X 31 426), miboules couleur (NF X 31 427), miboules couleur (NF X 31 428), miboules couleur (NF X 31 429), miboules couleur (NF X 31 430), miboules couleur (NF X 31 431), miboules couleur (NF X 31 432), miboules couleur (NF X 31 433), miboules couleur (NF X 31 434), miboules couleur (NF X 31 435), miboules couleur (NF X 31 436), miboules couleur (NF X 31 437), miboules couleur (NF X 31 438), miboules couleur (NF X 31 439), miboules couleur (NF X 31 440), miboules couleur (NF X 31 441), miboules couleur (NF X 31 442), miboules couleur (NF X 31 443), miboules couleur (NF X 31 444), miboules couleur (NF X 31 445), miboules couleur (NF X 31 446), miboules couleur (NF X 31 447), miboules couleur (NF X 31 448), miboules couleur (NF X 31 449), miboules couleur (NF X 31 450), miboules couleur (NF X 31 451), miboules couleur (NF X 31 452), miboules couleur (NF X 31 453), miboules couleur (NF X 31 454), miboules couleur (NF X 31 455), miboules couleur (NF X 31 456), miboules couleur (NF X 31 457), miboules couleur (NF X 31 458), miboules couleur (NF X 31 459), miboules couleur (NF X 31 460), miboules couleur (NF X 31 461), miboules couleur (NF X 31 462), miboules couleur (NF X 31 463), miboules couleur (NF X 31 464), miboules couleur (NF X 31 465), miboules couleur (NF X 31 466), miboules couleur (NF X 31 467), miboules couleur (NF X 31 468), miboules couleur (NF X 31 469), miboules couleur (NF X 31 470), miboules couleur (NF X 31 471), miboules couleur (NF X 31 472), miboules couleur (NF X 31 473), miboules couleur (NF X 31 474), miboules couleur (NF X 31 475), miboules couleur (NF X 31 476), miboules couleur (NF X 31 477), miboules couleur (NF X 31 478), miboules couleur (NF X 31 479), miboules couleur (NF X 31 480), miboules couleur (NF X 31 481), miboules couleur (NF X 31 482), miboules couleur (NF X 31 483), miboules couleur (NF X 31 484), miboules couleur (NF X 31 485), miboules couleur (NF X 31 486), miboules couleur (NF X 31 487), miboules couleur (NF X 31 488), miboules couleur (NF X 31 489), miboules couleur (NF X 31 490), miboules couleur (NF X 31 491), miboules couleur (NF X 31 492), miboules couleur (NF X 31 493), miboules couleur (NF X 31 494), miboules couleur (NF X 31 495), miboules couleur (NF X 31 496), miboules couleur (NF X 31 497), miboules couleur (NF X 31 498), miboules couleur (NF X 31 499), miboules couleur (NF X 31 500), miboules couleur (NF X 31 501), miboules couleur (NF X 31 502), miboules couleur (NF X 31 503), miboules couleur (NF X 31 504), miboules couleur (NF X 31 505), miboules couleur (NF X 31 506), miboules couleur (NF X 31 507), miboules couleur (NF X 31 508), miboules couleur (NF X 31 509), miboules couleur (NF X 31 510), miboules couleur (NF X 31 511), miboules couleur (NF X 31 512), miboules couleur (NF X 31 513), miboules couleur (NF X 31 514), miboules couleur (NF X 31 515), miboules couleur (NF X 31 516), miboules couleur (NF X 31 517), miboules couleur (NF X 31 518), miboules couleur (NF X 31 519), miboules couleur (NF X 31 520), miboules couleur (NF X 31 521), miboules couleur (NF X 31 522), miboules couleur (NF X 31 523), miboules couleur (NF X 31 524), miboules couleur (NF X 31 525), miboules couleur (NF X 31 526), miboules couleur (NF X 31 527), miboules couleur (NF X 31 528), miboules couleur (NF X 31 529), miboules couleur (NF X 31 530), miboules couleur (NF X 31 531), miboules couleur (NF X 31 532), miboules couleur (NF X 31 533), miboules couleur (NF X 31 534), miboules couleur (NF X 31 535), miboules couleur (NF X 31 536), miboules couleur (NF X 31 537), miboules couleur (NF X 31 538), miboules couleur (NF X 31 539), miboules couleur (NF X 31 540), miboules couleur (NF X 31 541), miboules couleur (NF X 31 542), mibou

ANALYSE DE RELIQUAT AZOTÉ

ORGANISME RELAIS - OPÉRATION
SYNERGIS ENV/IRONNEMENT
2 RUE AMEEDO AVOGADRO
48070 BEAU/COUZE

ANALYSE RÉALISÉE POUR :
SCEA DU RIOT MELOT
32 RUE FRANCOIS DRON

PARCELLE : 14
N° D'ÉCHANTILLON : **26090508**
CODE POSTAL : 59169
COMMUNE : MARCOING

N° AFFAIRE :
OPÉRATION SPÉCIFIQUE :
TECHNICIEN : **SAMUEL ROUSSEAU**

PRELEVEUR : Pierre-Gilles BOURGOIS
LONGITUDE : E 3° 7' 39.87"
Echantillon prélevé le : 26/03/2021

TYPE PRELEVEMENT :
LATITUDE : N 50° 11' 17.91"
Echantillon reçu le : 31/03/2021

PROFONDEUR DE PRELEVEMENT :
N° COMMANDE : NR
Rapport expédié le : 12/04/2021

AVERTISSEMENT
La dose conseillée ne constitue pas une garantie de rendement. Elle doit être modulée en fonction des événements climatiques de l'année et du potentiel avéré de la culture.

1. RESULTATS DES ANALYSES D'AZOTE MINERAL

Horizons	N° de labo	Humidité % sur sec	Azote ammoniacal N NH4		Azote nitrrique N NO3		Total Azote minéral mesure N NH4 + NO3	Total Azote minéral mesure disponible
			mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha		
HORIZON 1	0/30 cm	23	0.5	2.2	10.9	44.6	11.5	47
HORIZON 2								
HORIZON 3								
TOTAL			0.5	2.2	10.9	44.6	11.5	47

La traduction des résultats en kg / ha est basée sur la quantité de terre fine par hectare, calculée en fonction de l'épaisseur des horizons, la densité apparente et la pierrosité.
H1 : 4080 t/ha (30 cm, densité = 1.36, 0 % cailloux)
Pour un conseil de dose optimal, le reliquat azoté doit être mesuré sur la profondeur potentielle d'enracinement. Le reliquat a été mesuré sur un seul niveau : si la profondeur potentielle d'enracinement est supérieure, la dose conseillée pourrait être surestimée. Le reliquat azoté accessible est de 47 kg N / ha. Il correspond à la proportion du reliquat mesuré accessible par la culture en fonction de son potentiel de développement racinaire et de la profondeur du sol. La profondeur prise en compte est 30 cm pour le N-NO3 et 30 cm pour N-NH4

2. METHODE DU BILAN PREVISIONNEL

Besoins	Interprétation non demandée.
Total besoins	
Fournitures	

CONSEIL D'APPORT

Fractionnement
Premier apport
Deuxième apport
Troisième apport
Quatrième apport
Total conseillé

GUIDE D'APPORT DU SOUFRE

Exigence de la culture	Moyenne
Risque de carence	Très élevé
Dose recommandée	50

Pour cette culture d'exigence moyenne en soufre, la dose recommandée est déterminée à partir du risque de carence expliqué par quatre critères :

- Le pédoclimat : risque de carence très élevé
- La culture :
- L'historique d'apports organiques : risque de carence élevé
- Le précédent (BLE) : risque de carence élevé

Total fournitures
Dose conseillée globale (Minérale (X) + Organique (X))
Dose conseillée minérale (X)

3. ELEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DU BILAN AZOTE

N° d'échantillon : **26090508**
Culture prévue ou en place

Système de culture : **BLE**

Contexte pédoclimatique

Sol

Type de sol :
Argiles (293)

Irrigation

Culture irriguée :
Hauteur d'eau :
Teneur en NO3 (mg/l) :

% MO :
% cailloux : 0%
Profondeur : 90 cm

Apport organique réalisé ou prévu (premier)

Type : Aucun apport
Quantité :
Date d'apport :
Teneur N total (kg/t) :
Teneur N orga (kg/t) :

Apport organique réalisé ou prévu (deuxième)

Type :
Quantité :
Date d'apport :
Teneur N total (kg/t) :
Teneur N orga (kg/t) :

Précédent

Précédent : BLE
Rdt précédent :
Résidus précédent :
Fumure N précédente :

Cippan

Type : Aucun CIPAN
Date destruction :
Dév. végétal :

Historique culturel

Devenir des résidus :
Fréquence organique :
Type apports organiques :

Ancienne prairie

Type :
Age :
Date de retournement :
Mode d'exploitation :

Les informations reportées ci-dessus correspondent aux renseignements portés sur le questionnaire. En cas d'information erronée ou incomplète, il est recommandé de consulter votre technicien afin d'actualiser si nécessaire le calcul de dose conseillée.

4. COMMENTAIRES

Zone réservée pour les commentaires.

PARCELLE : 14

N° laboratoire : 26367356

Prof. préf. : 22 cm

Commune : MARCOING

LATITUDE : 7009669,4297

LONGITUDE : 7092558,75025

Arrivée labo : 06/04/2021

Sortie labo : 03/05/2021



CEC ET EQUILIBRE CHIMIQUE

CEC (meq / 100g)	Ca / CEC (%)	K / CEC (%)	Mg / CEC (%)	Na / CEC (%)	H / CEC (%)	Teneur en sels solubles (%)
2.2	0.4	7.3	0.4	44.23	2040	<10%

Terre Fine : 29007ha, Profondeur : 90 cm, Sol non caillouteux (<10%)

TYPE DE SOL

Terre Fine : 29007ha, Profondeur : 90 cm, Sol non caillouteux (<10%)

ANALYSE CHIMIQUE

Mo	Mn	Cu	Fe	B
2.2	1.27	0.12	10.7	1.7%

pH eau : 7.8
pH sol : 7.3
CaCO₂ Total % : 0.4
CaO (mg / Kg) : 4423
Total % : 2040

ÉLÉMENTS MAJEURS

P	K ₂ O	MgO	NaO	Zn	Mn	Cu	Fe	B
92	162	258	200	140	100	50	50	50

ÉLÉMENTS TRACES MÉTALLIQUES

As	Cd	Cr	Cu	Hg	Ni	Pb	Zn
<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10

MOYENNE SUR LA ROTATION

Unités / ha	Phosphore P ₂ O ₅	Potasse K ₂ O	Magnésie MgO	Calcium CaO
Somme des exportations (1)	195	150	30	15
Coef multiplicateur moyen (2)	0.3	1.1	0.0	-
Conseils de fumure (3) = (1) x (2)	50	160	-	-
Renforcement (4) / Destockage (5)	-145	+10	-30	0
Conseil moyen annuel	17	53	0	0

AUTRES ÉLÉMENTS

Al échangeable	Al total	Se total	Arsenic total	Ca actif	No total	Fer total	Mn total	Bore total	NH ₄
2.2	2.10	1.27	0.12	10.7	1.7%	>1.5%	-280		

EXIGENCE CULTURE

Normes	T. renforcement	T. impasse
20	150	200
70	200	200
65	50	10
0	1	5

Exportations (kg / ha) (1)
Coefficient multiplicateur (2)

BLE 100 Qx Résidus : Enfouls

Phosphore P ₂ O ₅	Potasse K ₂ O	Magnésie MgO	Calcium CaO
20	150	30	15
70	200	10	5
65	50	10	5
0	1	5	5

Exportations (kg / ha) (1)
Coefficient multiplicateur (2)

3ème CULTURE (*) BLE 100 Qx Résidus : Enfouls

Phosphore P ₂ O ₅	Potasse K ₂ O	Magnésie MgO	Calcium CaO
20	150	30	15
70	200	10	5
65	50	10	5
0	1	5	5

Exportations (kg / ha) (1)
Coefficient multiplicateur (2)

2ème CULTURE (*) BLE 100 Qx Résidus : Enfouls

Phosphore P ₂ O ₅	Potasse K ₂ O	Magnésie MgO	Calcium CaO
20	150	30	15
70	200	10	5
65	50	10	5
0	1	5	5

Exportations (kg / ha) (1)
Coefficient multiplicateur (2)

1ère CULTURE (*) BLE 100 Qx Résidus : Enfouls

Phosphore P ₂ O ₅	Potasse K ₂ O	Magnésie MgO	Calcium CaO
20	150	30	15
70	200	10	5
65	50	10	5
0	1	5	5

Exportations (kg / ha) (1)
Coefficient multiplicateur (2)

EXIGENCE CULTURE

Normes	T. renforcement	T. impasse
20	150	200
70	200	200
65	50	10
0	1	5

Exportations (kg / ha) (1)
Coefficient multiplicateur (2)

EXIGENCE CULTURE

Normes	T. renforcement	T. impasse
20	150	200
70	200	200
65	50	10
0	1	5

Exportations (kg / ha) (1)
Coefficient multiplicateur (2)

EXIGENCE CULTURE

Normes	T. renforcement	T. impasse
20	150	200
70	200	200
65	50	10
0	1	5

Exportations (kg / ha) (1)
Coefficient multiplicateur (2)

EXIGENCE CULTURE

Normes	T. renforcement	T. impasse
20	150	200
70	200	200
65	50	10
0	1	5

Exportations (kg / ha) (1)
Coefficient multiplicateur (2)

EXIGENCE CULTURE

Normes	T. renforcement	T. impasse
20	150	200
70	200	200
65	50	10
0	1	5

Exportations (kg / ha) (1)
Coefficient multiplicateur (2)

EXIGENCE CULTURE

Normes	T. renforcement	T. impasse
20	150	200
70	200	200
65	50	10
0	1	5

Exportations (kg / ha) (1)
Coefficient multiplicateur (2)

EXIGENCE CULTURE

Normes	T. renforcement	T. impasse
20	150	200
70	200	200
65	50	10
0	1	5

Exportations (kg / ha) (1)
Coefficient multiplicateur (2)

EXIGENCE CULTURE

Normes	T. renforcement	T. impasse
20	150	200
70	200	200
65	50	10
0	1	5

Exportations (kg / ha) (1)
Coefficient multiplicateur (2)

EXIGENCE CULTURE

Normes	T. renforcement	T. impasse
20	150	200
70	200	200
65	50	10
0	1	5

Exportations (kg / ha) (1)
Coefficient multiplicateur (2)

EXIGENCE CULTURE

Normes	T. renforcement	T. impasse
20	150	200
70	200	200
65	50	10
0	1	5

Exportations (kg / ha) (1)
Coefficient multiplicateur (2)

EXIGENCE CULTURE

Normes	T. renforcement	T. impasse
20	150	200
70	200	200
65	50	10
0	1	5

Exportations (kg / ha) (1)
Coefficient multiplicateur (2)

EXIGENCE CULTURE

Normes	T. renforcement	T. impasse
20	150	200
70	200	200
65	50	10
0	1	5

Exportations (kg / ha) (1)
Coefficient multiplicateur (2)

EXIGENCE CULTURE

Normes	T. renforcement	T. impasse
20	150	200
70	200	200
65	50	10
0	1	5

Exportations (kg / ha) (1)
Coefficient multiplicateur (2)

EXIGENCE CULTURE

Normes	T. renforcement	T. impasse
20	150	200
70	200	200
65	50	10
0	1	5

Exportations (kg / ha) (1)
Coefficient multiplicateur (2)

EXIGENCE CULTURE

Normes	T. renforcement	T. impasse
20	150	200
70	200	200
65	50	10
0	1	5

Exportations (kg / ha) (1)
Coefficient multiplicateur (2)

EXIGENCE CULTURE

Normes	T. renforcement	T. impasse
20	150	200
70	200	200
65	50	10
0	1	5

Exportations (kg / ha) (1)
Coefficient multiplicateur (2)

EXIGENCE CULTURE

Normes	T. renforcement	T. impasse
20	150	200
70	200	200
65	50	10
0	1	5

Exportations (kg / ha) (1)
Coefficient multiplicateur (2)

EXIGENCE CULTURE

Normes	T. renforcement	T. impasse
20	150	200
70	200	200
65	50	10
0	1	5

Exportations (kg / ha) (1)
Coefficient multiplicateur (2)

EXIGENCE CULTURE

Normes	T. renforcement	T. impasse
20	150	200
70	200	200
65	50	10
0	1	5

Exportations (kg / ha) (1)
Coefficient multiplicateur (2)

EXIGENCE CULTURE

Normes	T. renforcement	T. impasse
20	150	200
70	200	200
65	50	10
0	1	5

Exportations (kg / ha) (1)
Coefficient multiplicateur (2)

EXIGENCE CULTURE

Normes	T. renforcement	T. impasse
20	150	200
70	200	200
65	50	10
0	1	5

Exportations (kg / ha) (1)
Coefficient multiplicateur (2)

EXIGENCE CULTURE

Normes	T. renforcement	T. impasse
20	150	200
70	200	200
65	50	10
0	1	5

Exportations (kg / ha) (1)
Coefficient multiplicateur (2)

EXIGENCE CULTURE

Normes	T. renforcement	T. impasse
20	150	200
70	200	200
65	50	10
0	1	5

Exportations (kg / ha) (1)
Coefficient multiplicateur (2)

EXIGENCE CULTURE

Normes	T. renforcement	T. impasse
20	150	200
70	200	200
65	50	10
0	1	5

Exportations (kg / ha) (1)
Coefficient multiplicateur (2)

EXIGENCE CULTURE

Normes	T. renforcement	T. impasse
20	150	200
70	200	200
65	50	10
0	1	5

Exportations (kg / ha) (1)
Coefficient multiplicateur (2)

EXIGENCE CULTURE

Normes	T. renforcement	T. impasse
20	150	200
70	200	200
65	50	10
0	1	5

Exportations (kg / ha) (1)
Coefficient multiplicateur (2)

EXIGENCE CULTURE

Normes	T. renforcement	T. impasse
20	150	200
70	200	200
65	50	10
0	1	5

Exportations (kg / ha) (1)
Coefficient multiplicateur (2)

EXIGENCE CULTURE

Normes	T. renforcement	T. impasse
20	150	200
70	200	200
65	50	10
0	1	5

Exportations (kg / ha) (1)
Coefficient multiplicateur (2)

EXIGENCE CULTURE

Normes	T. renforcement	T. impasse
20	150	200
70	200	200
65	50	10
0	1	5

Exportations (kg / ha) (1)
Coefficient multiplicateur (2)

EXIGENCE CULTURE

Normes	T. renforcement	T. impasse
20	150	200
70	200	200
65	50	10
0	1	5

Exportations (kg / ha) (1)
Coefficient multiplicateur (2)

EXIGENCE CULTURE

Normes	T. renforcement	T. impasse
20	150	200
70	200	200
65	50	10
0	1	5

Exportations (kg / ha) (1)
Coefficient multiplicateur (2)

EXIGENCE CULTURE

Normes	T. renforcement	T. impasse
20	150	200
70	200	200
65	50	10
0	1	5

ANALYSE DE RELIQUAT AZOTÉ

ORGANISME RELAIS - OPÉRATION
SYNERGIS ENV/IRONNEMENT
2 RUE AMEEDO AVOCADRO
48070 BEAU/COUZE

ANALYSE RÉALISÉE POUR :
SCEA RUBIN
32 RUE FRANCOIS DRON
59159 MARCOING

N° D'ÉCHANTILLON : **26090532**
CODE POSTAL : **59169**
COMMUNE : **MARCOING**

PARCELLE : **15**

N° AFFAIRE :
OPÉRATION SPÉCIFIQUE :
TECHNICIEN : **SAMUEL ROUSSEAU**

PRELEVEUR : Pierre-Gilles BOURGOIS
LONGITUDE : E 3° 9' 39,19"
TYPE PRELEVEMENT : N 50 7° 57,32"
LATITUDE : N 50 7° 57,32"
PROFONDEUR DE PRELEVEMENT : N° COMMANDE : **NR**
Rapport expédié le : 12/04/2021

AVERTISSEMENT
La dose conseillée ne constitue pas une garantie de rendement. Elle doit être modulée en fonction des événements climatiques de l'année et du potentiel avéré de la culture.

1. RESULTATS DES ANALYSES D'AZOTE MINERAL

Horizons	N° de labo	Humidité % sur sec	Azote ammoniacal N NH4		Azote nitrique N NO3		Total Azote minéral mesure N NH4 + NO3	Total Azote minéral mesure disponible	
			mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha			mg / kg TS
HORIZON 1	0/30 cm	26090532	24	1.7	7.1	28.8	117.5	30.5	125
HORIZON 2									
HORIZON 3									
TOTAL				1.7	7.1	28.8	117.5	30.5	125

La traduction des résultats en kg / ha est basée sur la quantité de terre fine par hectare, calculée en fonction de l'épaisseur des horizons, la densité apparente et la pierrosité.
H1 : 4080 t/ha (30 cm, densité = 1,36, 0 % cailloux)
Pour un conseil de dose optimal, le reliquat azoté doit être mesuré sur la profondeur potentielle d'enracinement. Le reliquat a été mesuré sur un seul niveau : si la profondeur potentielle d'enracinement est supérieure, la dose conseillée pourrait être surestimée. Le reliquat azoté accessible est de 125 kg N / ha. Il correspond à la proportion du reliquat mesuré accessible par la culture en fonction de son potentiel de développement racinaire et de la profondeur du sol. La profondeur prise en compte est 30 cm pour le N-NO3 et 30 cm pour N-NH4

2. METHODE DU BILAN PREVISIONNEL

Besoins	Interprétation non demandée.
Total besoins	
Fournitures	
Total fournitures	
Dose conseillée globale (Minérale (X) + Organique (X))	
Dose conseillée minérale (X)	

CONSEIL D'APPORT

Fractonnement
Premier apport
Deuxième apport
Troisième apport
Quatrième apport
Total conseillé

GUIDE D'APPORT DU SOUFRE

Exigence de la culture	Moyenne
Risque de carence	Très élevé
Dose recommandée	50

Pour cette culture d'exigence moyenne en soufre, la dose recommandée est déterminée à partir du risque de carence expliqué par quatre critères :

- Le pédoclimat : risque de carence très élevé
- La culture :
- L'historique d'apports organiques : risque de carence élevé
- Le précédent (BLE) : risque de carence élevé

3. ELEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DU BILAN AZOTE

N° d'échantillon : **26090532**
Culture prévue ou en place

Système de culture : **BLE**
Contexte pédoclimatique

Sol
Type de sol :
Argiles (293)
% MO :
% cailloux : **0%**
Profondeur : **90 cm**

Irrigation
Culture irriguée :
Hauteur d'eau :
Teneur en NO3 (mg/l) :

Apport organique réalisé ou prévu (premier)
Type : **Aucun apport**
Quantité :
Date d'apport :
Teneur N total (kg/t) :
Teneur N orga (kg/t) :

Apport organique réalisé ou prévu (deuxième)
Type :
Quantité :
Date d'apport :
Teneur N total (kg/t) :
Teneur N orga (kg/t) :

Précédent
Précédent : **BLE**
Rdt précédent :
Résidus précédent :
Fumure N précédente :

Cippan
Type : **Aucun CIPAN**
Date destruction :
Dév. végétal :

Historique culturel
Devenir des résidus :
Fréquence organique :
Type apports organiques :

Ancienne prairie
Type :
Age :
Date de retournement :
Mode d'exploitation :

Les informations reportées ci-dessus correspondent aux renseignements portés sur le questionnaire. En cas d'information erronée ou incomplète, il est recommandé de consulter votre technicien afin d'actualiser si nécessaire le calcul de dose conseillée.

4. COMMENTAIRES

Zone réservée pour les commentaires.

Analyse réalisée par **AUREA** agréé par le Ministère de l'Agriculture.
Interprétation réalisée selon le référentiel GREN Hauts de France.

ANALYSE DE RELIQUAT AZOTÉ

ORGANISME RELAIS - OPÉRATION		SYNERGIS ENVIRONNEMENT 2 RUE AMEDEO AVOGADRO 48070 BEAU/COUZE	
ANALYSE RÉALISÉE POUR :		EARL AGRIPAM 32 RUE FRANCOIS DRON 59159 MARCOING	
N° AFFAIRE :		48070 BEAU/COUZE	
OPÉRATION SPÉCIFIQUE :		TECHNICIEN : SAMUEL ROUSSEAU	
PRELEVEUR :	Pierre-Gilles BOURGOIS	Exemplaire prélevé :	26/03/2021
TYPE PRELEVEMENT :		Exemplaire reçu le :	31/03/2021
PROFONDEUR DE PRELEVEMENT :		N° COMMANDE :	NR
Rapport expédié le :		15/04/2021	

AVERTISSEMENT
La dose conseillée ne constitue pas une garantie de rendement. Elle doit être modulée en fonction des événements climatiques de l'année et du potentiel avéré de la culture.

1. RESULTATS DES ANALYSES D'AZOTE MINERAL

Horizons	N° de labo	Humidité % sur sec	Azote ammoniacal N NH4		Azote nitrique N NO3		Total Azote minéral mesure N NH4 + NO3		Total Azote minéral mesure disponible	
			mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha
0/30 cm	26090530	24	8.4	34.3	36.6	149.2	45.0	160		
TOTAL			8.4	34.3	36.6	149.2	45.0	160		

Les résultats de l'échantillon 26090530 ont été vérifiés et confirmés.
La traduction des résultats en kg / ha est basée sur la quantité de terre (fine par hectare, calculée en fonction de l'épaisseur des horizons, la densité apparente et la porosité).
H1 : 4080 t/ha (30 cm, densité = 1,36, 0 % cailloux)
Pour un conseil de dose optimal, le reliquat azoté doit être mesuré sur la profondeur potentielle d'enracinement. Le reliquat a été mesuré sur un seul niveau : si la profondeur potentielle d'enracinement est supérieure, la dose conseillée pourrait être surestimée. Le reliquat azoté accessible est de 160 kg N / ha. Il correspond à la proportion du reliquat mesuré accessible par la culture en fonction de son potentiel de développement racinaire et de la profondeur du sol.
La profondeur prise en compte est 30 cm pour le N-NO3 et 30 cm pour N-NH4 H1 : La part d'azote ammoniacal dans le reliquat accessible a été limitée à 11,25 kg/ha.

2. METHODE DU BILAN PREVISIONNEL

Besoins	Interprétation non demandée.	
Total besoins		
Fournitures		
Total fournitures		
Dose conseillée globale (Minéral (X) + Organique (X))		
Dose conseillée minérale (X)		

CONSEIL D'APPORT

Fractionnement
Premier apport
Deuxième apport
Troisième apport
Quatrième apport
Total conseillé

GUIDE D'APPORT DU SOUFRE

Exigence de la culture	Moyenne
Risque de carence	Très élevé
Dose recommandée	50

Pour cette culture d'exigence moyenne en soufre, la dose recommandée est déterminée à partir du risque de carence expliqué par quatre critères :

- Le pédoclimat : risque de carence très élevé
- La culture :
- L'historique d'apports organiques : risque de carence élevé
- Le précédent (BLE) : risque de carence élevé

3. ELEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DU BILAN AZOTE

Système de culture contexte pédoclimatique		N° d'échantillon : 26090530	
Type de sol :		Culture prévue ou en place	Type : BLE
Argiles (293)		Variété :	
% MO :		Objectif de rendement :	
% cailloux : 0%		Stade :	
Profondeur : 90 cm		Pesée colza :	
		Date de plantation :	
		Date défanage :	

Irrigation		Historique cultural	
Culture irriguée :		Devenir des résidus :	
Hauteur d'eau :		Fréquence organique :	
Teneur en NO3 (mg/l) :		Type apports organiques :	

Apport organique réalisé ou prévu (premier)		Apport organique réalisé ou prévu (deuxième)	
Type : Aucun apport		Type :	
Quantité :		Quantité :	
Date d'apport :		Date d'apport :	
Teneur N total (kg/t) :		Teneur N total (kg/t) :	
Teneur N orga (kg/t) :		Teneur N orga (kg/t) :	

Précédent		Ancienne prairie	
Précédent : BLE		Type :	
Rdt précédent :		Age :	
Résidus précédent :		Date de retournement :	
Fumure N précédente :		Mode d'exploitation :	

Les informations reportées ci-dessus correspondent aux renseignements portés sur le questionnaire. En cas d'information erronée ou incomplète, il est recommandé de consulter votre technicien afin d'actualiser si nécessaire le calcul de dose conseillée.

4. COMMENTAIRES

ANALYSE DE RELIQUAT AZOTÉ

ORGANISME RELAIS - OPÉRATION
SYNERGIS ENVIRONNEMENT
2 RUE AMÉDEO AVOGADRO
48070 BEAU/COUZE

N° AFFAIRE : 48070 BEAU/COUZE

OPÉRATION SPÉCIFIQUE : TECHNICIEN **SAMUEL ROUSSEAU**

PARCELLE : 17 CODE POSTAL : 59169
N° D'ÉCHANTILLON : 26090506 COMMUNE : **MARCOING**

PRELEVEUR : Pierre-Gilles BOURGOIS Exantillon prélevé le : 26/03/2021
TYPE PRÉLEVEMENT : LONGITUDE : E 3°5'36.76" Exantillon reçu le : 31/03/2021
PROFONDEUR DE PRÉLEVEMENT : LATITUDE : N 50°10'58.26" Rapport expédié le : 12/04/2021
N° COMMANDE : NR

AVERTISSEMENT
La dose conseillée ne constitue pas une garantie de rendement. Elle doit être modulée en fonction des événements climatiques de l'année et du potentiel avéré de la culture.

1. RESULTATS DES ANALYSES D'AZOTE MINÉRAL

Horizons	N° de labo	Humidité % sur sec	Azote ammoniacal N NH4		Azote nitrrique N NO3		Total Azote minéral mesure N NH4 + NO3		Total Azote minéral mesure disponible	
			mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha
0/30 cm	26090506	24	3.5	14.3	18.7	76.4	22.2	88		
TOTAL			3.5	14.3	18.7	76.4	22.2	88		

La traduction des résultats en kg / ha est basée sur la quantité de terre fine par hectare, calculée en fonction de l'épaisseur des horizons, la densité apparente et la pierrosité.
H1 : 4080 t/ha (30 cm, densité = 1.36, 0 % cailloux)
Pour un conseil de dose optimal, le reliquat azoté doit être mesuré sur la profondeur potentielle d'enracinement. Le reliquat a été mesuré sur un seul niveau : si la profondeur potentielle d'enracinement est supérieure, la dose conseillée pourrait être surestimée. Le reliquat azoté accessible est de 88 kg N / ha. Il correspond à la proportion du reliquat mesuré accessible par la culture en fonction de son potentiel de développement racinaire et de la profondeur du sol. La profondeur prise en compte est 30 cm pour le N-NO3 et 30 cm pour N-NH4 H1 : La part d'azote ammoniacal dans le reliquat accessible a été limitée à 11,25 kg/ha.

2. METHODE DU BILAN PREVISIONNEL

Besoins	Interprétation non demandée.
Total besoins	
Fournitures	

CONSEIL D'APPORT

Fractionnement
Premier apport
Deuxième apport
Troisième apport
Quatrième apport
Total conseillé

GUIDE D'APPORT DU SOUFRE

Exigence de la culture	Moyenne
Risque de carence	Très élevé
Dose recommandée	50

Pour cette culture d'exigence moyenne en soufre, la dose recommandée est déterminée à partir du risque de carence expliqué par quatre critères :

- Le pédoclimat : risque de carence très élevé
- La culture :
- L'historique d'apports organiques : risque de carence élevé
- Le précédent (BLE) : risque de carence élevé

Total fournitures	
Dose conseillée globale (Minérale (X) + Organique (X))	
Dose conseillée minérale (X)	

3. ELEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DU BILAN AZOTE

N° d'échantillon : 26090506

Culture prévue ou en place
Type : BLE

Système de culture
contexte pédoclimatique

Type de sol :
Argiles (293)

Irrigation

Culture irriguée :
Hauteur d'eau :
Teneur en NO3 (mg/l) :

% MO :
% cailloux : 0%
Profondeur : 90 cm

Historique culturel

Devenir des résidus :
Fréquence organique :
Type apports organiques :

Apport organique réalisé ou prévu (deuxième)

Type :
Quantité :
Date d'apport :
Teneur N total (kg/t) :
Teneur N orga (kg/t) :

Apport organique réalisé ou prévu (premier)

Type : Aucun apport
Quantité :
Date d'apport :
Teneur N total (kg/t) :
Teneur N orga (kg/t) :

Ancienne prairie

Type :
Age :
Date de retournement :
Mode d'exploitation :

Précédent

Précédent : BLE
Rdt précédent :
Résidus précédent :
Fumure N précédente :

Cipan

Type : Aucun CIPAN
Date destruction :
Dév. végétal :

Les informations reportées ci-dessus correspondent aux renseignements portés sur le questionnaire. En cas d'information erronée ou incomplète, il est recommandé de consulter votre technicien afin d'actualiser si nécessaire le calcul de dose conseillée.

4. COMMENTAIRES

Zone pour les commentaires.

ANALYSE DE RELIQUAT AZOTÉ

ORGANISME RELAIS - OPÉRATION
SYNERGIS ENV/IRONNEMENT
2 RUE AMEDEO AVOGADRO
48070 BEAU/COUZE

N° AFFAIRE : 48070 BEAU/COUZE

OPÉRATION SPÉCIFIQUE : TECHNICIEN **SAMUEL ROUSSEAU**

PARCELLE : 18 CODE POSTAL : 59266
N° D'ÉCHANTILLON : 26081276 COMMUNE : **BANTOUZELLE**

PRELEVEUR : Pierre-Gilles BOURGOIS Examen prélevé le : 17/03/2021
TYPE PRÉLEVEMENT : LONGITUDE : E 3°13'19.4" Examen reçu le : 23/03/2021
PROFONDEUR DE PRÉLEVEMENT : LATITUDE : N 50°3'22.1" Rapport expédié le : 29/03/2021
N° COMMANDE : NR

AVERTISSEMENT
La dose conseillée ne constitue pas une garantie de rendement. Elle doit être modulée en fonction des événements climatiques de l'année et du potentiel avéré de la culture.

1. RESULTATS DES ANALYSES D'AZOTE MINERAL

Horizons	N° de labo	Humidité % sur sec	Azote ammoniacal N NH4		Azote nitrrique N NO3		Total Azote minéral mesure N NH4 + NO3	Total Azote minéral mesure disponible
			mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha		
HORIZON 1	0/30 cm	26	0.5	2.2	13.6	55.7	14.2	58
HORIZON 2								
HORIZON 3								
TOTAL			0.5	2.2	13.6	55.7	14.2	58

La traduction des résultats en kg / ha est basée sur la quantité de terre fine par hectare, calculée en fonction de l'épaisseur des horizons, la densité apparente et la pierrosité.
H1 : 4080 t/ha (30 cm, densité = 1.36, 0 % cailloux)
Pour un conseil de dose optimal, le reliquat azoté doit être mesuré sur la profondeur potentielle d'enracinement. Le reliquat a été mesuré sur un seul niveau : si la profondeur potentielle d'enracinement est supérieure, la dose conseillée pourrait être surestimée. Le reliquat azoté accessible est de 58 kg N / ha. Il correspond à la proportion du reliquat mesuré accessible par la culture en fonction de son potentiel de développement racinaire et de la profondeur du sol. La profondeur prise en compte est 30 cm pour le N-NO3 et 30 cm pour N-NH4

2. METHODE DU BILAN PREVISIONNEL

Besoins	Interprétation non demandée.
Total besoins	
Fournitures	

CONSEIL D'APPORT

Fractionnement
Premier apport
Deuxième apport
Troisième apport
Quatrième apport
Total conseillé

GUIDE D'APPORT DU SOUFRE

Exigence de la culture	Moyenne
Risque de carence	Très élevé
Dose recommandée	50

Pour cette culture d'exigence moyenne en soufre, la dose recommandée est déterminée à partir du risque de carence expliqué par quatre critères :

- Le pédoclimat : risque de carence très élevé
- La culture :
- L'historique d'apports organiques : risque de carence élevé
- Le précédent (BLE) : risque de carence élevé

Total fournitures
Dose conseillée globale (Minérale (X) + Organique (X))
Dose conseillée minérale (X)

3. ELEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DU BILAN AZOTE

N° d'échantillon : 26081276

Culture prévue ou en place
Type : BLE

Système de culture
contexte pédoclimatique

Type de sol :
Argiles (293)

Irrigation

Culture irriguée :
Hauteur d'eau :
Teneur en NO3 (mg/l) :

% MO :
% cailloux : 0%
Profondeur : 90 cm

Apport organique réalisé ou prévu (premier)

Type : Aucun apport
Quantité :
Date d'apport :
Teneur N total (kg/t) :
Teneur N orga (kg/t) :

Apport organique réalisé ou prévu (deuxième)

Type :
Quantité :
Date d'apport :
Teneur N total (kg/t) :
Teneur N orga (kg/t) :

Précédent

Précédent : BLE
Rdt précédent :
Résidus précédent :
Fumure N précédente :

Cippan

Type : Aucun CIPAN
Date destruction :
Dév. végétal :

Historique culturel

Devenir des résidus :
Fréquence organique :
Type apports organiques :

Ancienne prairie

Type :
Age :
Date de retournement :
Mode d'exploitation :

Les informations reportées ci-dessus correspondent aux renseignements portés sur le questionnaire. En cas d'information erronée ou incomplète, il est recommandé de consulter votre technicien afin d'actualiser si nécessaire le calcul de dose conseillée.

4. COMMENTAIRES

Zone pour les commentaires

PARCELLE : 18

N° laboratoire : 2644284 | Adresse : Prof. pel. 22 cm Commune BANTEUX

LATITUDE : 6995326.72634
LONGITUDE : 715917.66331

Prélevé le : 17/03/2021
Arrivée labo : 19/03/2021
Sortie labo : 16/04/2021

CEC ET EQUILIBRE CHIMIQUE

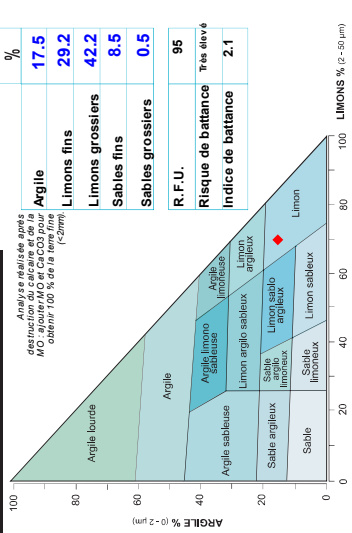
Résultats	Normes	Très faible	Faible	Satisfaisant	Elevé	Très élevé
CEC (meq / 100g) Capacité d'échange cationique						
Ca / CEC (%)						
K / CEC (%)						
Mg / CEC (%)						
Na / CEC (%)						
H / CEC (%)						
Température de saturation						

TYPE DE SOL

LIMON

Terre Fine : 29007ha, Profondeur : 90 cm, Sol non caillouteux (<10%)

ANALYSE GRANULOMÉTRIQUE



PARCELLE : 18

Bon de Commande : NR

HISTORIQUE DE FERTILISATION

CULTURE	Rdt	Résidus	Apport Minéral	Apport Organique
Antécédent	BLE	100	Enfouils	NON
Précédent	BLE	100	Enfouils	NON
Nombre d'années sans apport depuis la dernière fertilisation :	P	2	K	2

PLAN PRÉVISIONNEL DE FERTILISATION (COMIFER)

Classe d'exigence (pour P₂O₅, K₂O, MgO) ou de sensibilité des cultures à la carence en oligo-éléments : ■ faible ■■ moyenne ■■■ élevée

1 ^{ère} CULTURE (*)	BLE	100 Qx	Résidus : Enfouils	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
EXIGENCE CULTURE	■	■	■	■	■	■	■
Normes	20	150	200	20	150	10	5
d'interprétation	T. renforcement	70	200	65	50	10	5
Exportations (kg/ha) (1)				0.8	1		
Coefficient multiplicateur (2)							
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	50		50				
Apport minéral complémentaire							

2^{ème} CULTURE (*) BLE 100 Qx Résidus : Enfouils

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes	20	150		
d'interprétation	70	200		
Exportations (kg/ha) (1)	65	50	10	5
Coefficient multiplicateur (2)	0	0		
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	---	---	---	---
Apport minéral complémentaire				

3^{ème} CULTURE (*) BLE 100 Qx Résidus : Enfouils

EXIGENCE CULTURE	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
Normes	20	150		
d'interprétation	70	200		
Exportations (kg/ha) (1)	65	50	10	5
Coefficient multiplicateur (2)	0	0		
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)	---	---	---	---
Apport minéral complémentaire				

MOYENNE SUR LA ROTATION

Unités / ha

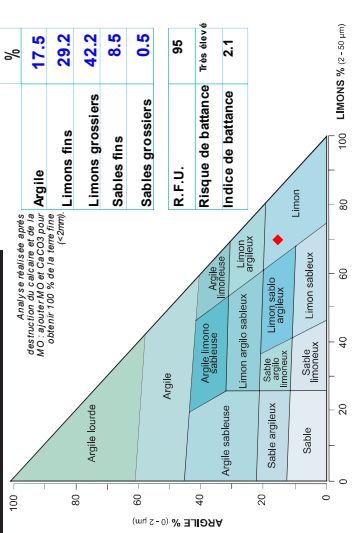
PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
195	150	30	15
0.3	0.3	0.0	-
50	50	-	-
-145	-100	-30	0
17	17	0	0

SOMME DES EXPORTATIONS (1) : 195, 150, 30, 15
COEF MULTIPLICATEUR MOYEN (2) : 0.3, 0.3, 0.0, -
CONSEILS DE FUMURE (1) x (2) : 50, 50, -, -
RENFORCEMENT (2) / DESTOCKAGE (2) : -145, -100, -30, 0
CONSEIL MOYEN ANNUEL : 17, 17, 0, 0

ANALYSE CHIMIQUE

Résultats	Normes	Très faible	Faible	Satisfaisant	Elevé	Très élevé
pH eau	7.8					
pH KCl	7.3					
CaCO₂ Total (mg / Kg)	6105					
Ca	3200					
P₂O₅ Résultats	104					
K₂O Résultats	297					
MgO Résultats	149					
POTASSIUM (meq / 100g)	150					
MAGNÉSIE (meq / 100g)	100					
SODIUM (meq / 100g)	200					
Na Résultats	140					
PHOSPHORE Olsen (meq / 100g)	70					

ÉLÉMENTS MAJEURS



ÉLÉMENTS TRACES MÉTALLIQUES

Limite fixée par la réglementation

Résultats (mg/kg)	Limite (mg/kg)
Cadmium	0.1
Chrom	10
Cuivre	100
Mercure	0.1
Nickel	10
Plomb	100
Zinc	100

ANALYSE CHIMIQUE

Résultats	Normes	Très faible	Faible	Satisfaisant	Elevé	Très élevé
MO %	1.6					
Carbone %	0.95					
Azote Total N %	0.15					
C/N	6.3					
K2 %	1.3%					
Bilan Humique provisionnel (kg humus / ha an)	180					

AUTRES ÉLÉMENTS

Résultats	Normes	Très faible	Faible	Satisfaisant	Elevé	Très élevé
AI échangeable (mg/kg)	2.10					
AI échangeable (mg/kg)	1.2					
Azote Total N %	0.09					
C/N	10					
K2 %	>1.5%					
Bilan Humique provisionnel (kg humus / ha an)	180					

ANALYSE CHIMIQUE

ExCESSIF
TRÈS ÉLEVÉ
ÉLEVÉ
SATISFAISANT
UN PEU FAIBLE
FAIBLE
TRÈS FAIBLE

ANALYSE CHIMIQUE

Résultats	Normes	Très faible	Faible	Satisfaisant	Elevé	Très élevé
pH eau	7.8					
pH KCl	7.3					
CaCO₂ Total (mg / Kg)	6105					
Ca	3200					
P₂O₅ Résultats	104					
K₂O Résultats	297					
MgO Résultats	149					
POTASSIUM (meq / 100g)	150					
MAGNÉSIE (meq / 100g)	100					
SODIUM (meq / 100g)	200					
Na Résultats	140					
PHOSPHORE Olsen (meq / 100g)	70					

ANALYSE CHIMIQUE

ExCESSIF
TRÈS ÉLEVÉ
ÉLEVÉ
SATISFAISANT
UN PEU FAIBLE
FAIBLE
TRÈS FAIBLE

ANALYSE CHIMIQUE

Résultats	Normes	Très faible	Faible	Satisfaisant	Elevé	Très élevé
MO %	1.6					
Carbone %	0.95					
Azote Total N %	0.15					
C/N	6.3					
K2 %	1.3%					
Bilan Humique provisionnel (kg humus / ha an)	180					

AUTRES ÉLÉMENTS

Résultats	Normes	Très faible	Faible	Satisfaisant	Elevé	Très élevé
AI échangeable (mg/kg)	2.10					
AI échangeable (mg/kg)	1.2					
Azote Total N %	0.09					
C/N	10					
K2 %	>1.5%					
Bilan Humique provisionnel (kg humus / ha an)	180					

ANALYSE CHIMIQUE

ExCESSIF
TRÈS ÉLEVÉ
ÉLEVÉ
SATISFAISANT
UN PEU FAIBLE
FAIBLE
TRÈS FAIBLE

ANALYSE CHIMIQUE

Résultats	Normes	Très faible	Faible	Satisfaisant	Elevé	Très élevé
MO %	1.6					
Carbone %	0.95					
Azote Total N %	0.15					
C/N	6.3					
K2 %	1.3%					
Bilan Humique provisionnel (kg humus / ha an)	180					

ANALYSE CHIMIQUE

ExCESSIF
TRÈS ÉLEVÉ
ÉLEVÉ
SATISFAISANT
UN PEU FAIBLE
FAIBLE
TRÈS FAIBLE

ANALYSE CHIMIQUE

Résultats	Normes	Très faible	Faible	Satisfaisant	Elevé	Très élevé
MO %	1.6					
Carbone %	0.95					
Azote Total N %	0.15					
C/N	6.3					
K2 %	1.3%					
Bilan Humique provisionnel (kg humus / ha an)	180					

AUTRES ÉLÉMENTS

Résultats	Normes	Très faible	Faible	Satisfaisant	Elevé	Très élevé
AI échangeable (mg/kg)	2.10					
AI échangeable (mg/kg)	1.2					
Azote Total N %	0.09					
C/N	10					
K2 %	>1.5%					
Bilan Humique provisionnel (kg humus / ha an)	180					

AGRÈMENT

AUREA, agréé pour l'analyse de terre par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les programmes T1, T2, T3, T4 et T5.

INTERPRÉTATION ET CONSEILS DE FUMURE PK

Interprétation et conseils de fumure PK réalisés par AUREA selon le décreto COMIFER (date d'expirations version 2007) et grille de calcul de fumure version 2009 :

- Les normes d'interprétation PK sont établies par type de sol et par classe d'exigence des cultures.
- Les coefficients multiplicateurs des exportations sont obtenus en fonction de la richesse du sol, du nombre d'années sans apport (de P ou de K), de la classe d'exigence de la culture et de la destination des résidus pour K.

Guide d'apport oligo-éléments

■ faible ■■ moyenne ■■■ élevée

EXIGENCE CULTURE	Zn	Mn	Cu	Fe	B	Mo
Normes						
d'interprétation						
Exportations (kg/ha) (1)						
Coefficient multiplicateur (2)						
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)						
Apport minéral complémentaire						

2^{ème} CULTURE (*) BLE 100 Qx Résidus : Enfouils

EXIGENCE CULTURE	Zn	Mn	Cu	Fe	B	Mo
Normes						
d'interprétation						
Exportations (kg/ha) (1)						
Coefficient multiplicateur (2)						
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)						
Apport minéral complémentaire						

3^{ème} CULTURE (*) BLE 100 Qx Résidus : Enfouils

EXIGENCE CULTURE	Zn	Mn	Cu	Fe	B	Mo
Normes						
d'interprétation						
Exportations (kg/ha) (1)						
Coefficient multiplicateur (2)						
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)						
Apport minéral complémentaire						

MOYENNE SUR LA ROTATION

Unités / ha

PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
195	150	30	15
0.3	0.3	0.0	-
50	50	-	-
-145	-100	-30	0
17	17	0	0

SOMME DES EXPORTATIONS (1) : 195, 150, 30, 15
COEF MULTIPLICATEUR MOYEN (2) : 0.3, 0.3, 0.0, -
CONSEILS DE FUMURE (1) x (2) : 50, 50, -, -
RENFORCEMENT (2) / DESTOCKAGE (2) : -145, -100, -30, 0
CONSEIL MOYEN ANNUEL : 17, 17, 0, 0

AGRÈMENT

AUREA, agréé pour l'analyse de terre par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les programmes T1, T2, T3, T4 et T5.

INTERPRÉTATION ET CONSEILS DE FUMURE PK

Interprétation et conseils de fumure PK réalisés par AUREA selon le décreto COMIFER (date d'expirations version 2007) et grille de calcul de fumure version 2009 :

- Les normes d'interprétation PK sont établies par type de sol et par classe d'exigence des cultures.
- Les coefficients multiplicateurs des exportations sont obtenus en fonction de la richesse du sol, du nombre d'années sans apport (de P ou de K), de la classe d'exigence de la culture et de la destination des résidus pour K.

Guide d'apport oligo-éléments

■ faible ■■ moyenne ■■■ élevée

EXIGENCE CULTURE	Zn	Mn	Cu	Fe	B	Mo
Normes						
d'interprétation						
Exportations (kg/ha) (1)						
Coefficient multiplicateur (2)						
Conseil de fumure (kg/ha) (1) x (2)						
Apport minéral complémentaire						

Analyse réalisée par AUREA agréé par le Ministère de l'Agriculture.
Interprétation réalisée selon le référentiel GREN Hauts de France.

ANALYSE DE RELIQUAT AZOTÉ

ORGANISME RELAISÉ - OPÉRATION
SYNERGIS ENVIRONNEMENT
2 RUE AMEDEO AVOGADRO
48070 BEAU/COUZE

N° AFFAIRE : 48070 BEAU/COUZE

OPÉRATION SPÉCIFIQUE : TECHNICIEN **SAMUEL ROUSSEAU**

ANALYSE RÉALISÉE POUR :
SCEA DEBANTOUZELLE
78 GRANDE RUE
59266 BANTOUZELLE

PARCELLE : 19 CODE POSTAL : 59266
N° D'ÉCHANTILLON : 26081250 COMMUNE : **BANTEUX**

PRELEVEUR : Pierre-Gilles BOURGOIS
TYPE PRELEVEMENT : LONGITUDE : E 3°19'18.8" Exantillon prélevé le : 17/03/2021
LATITUDE : N 50°25'56.9" Exantillon reçu le : 19/03/2021
PROFONDEUR DE PRELEVEMENT : N° COMMANDE : NR Rapport expédié le : 31/03/2021

AVERTISSEMENT
La dose conseillée ne constitue pas une garantie de rendement. Elle doit être modulée en fonction des événements climatiques de l'année et du potentiel avéré de la culture.

1. RESULTATS DES ANALYSES D'AZOTE MINERAL

Horizons	N° de labo	Humidité % sur sec	Azote ammoniacal N NH4		Azote nitrique N NO3		Total Azote minéral mesure N NH4 + NO3	Total Azote minéral mesure disponible
			mg / kg TS	kg / ha	mg / kg TS	kg / ha		
HORIZON 1	0/30 cm	28	4.3	17.6	57.5	234.8	61.9	246
HORIZON 2								
HORIZON 3								
TOTAL			4.3	17.6	57.5	234.8	61.9	246

Les résultats de l'échantillon 26081250 ont été vérifiés et confirmés.
La traduction des résultats en kg / ha est basée sur la quantité de terre fin par hectare, calculée en fonction de l'épaisseur des horizons, la densité apparente et la porosité.
H1 : 4080 t/ha (30 cm, densité = 1,36, 0 % cailloux)
Pour un conseil de dose optimal, le reliquat azoté doit être mesuré sur le profondeur potentielle d'enracinement. Le reliquat azoté accessible est de 246 kg N / ha. Il correspond à la proportion du reliquat potentielle d'enracinement est supérieure, la dose conseillée pourrait être surestimée. Le reliquat azoté accessible est de 246 kg N / ha. Il correspond à la proportion du reliquat mesuré accessible par la culture en fonction de son potentiel de développement racinaire et de la profondeur du sol.
La profondeur prise en compte est 30 cm pour le N-NO3 et 30 cm pour N-NH4 H1 : La part d'azote ammoniacal dans le reliquat accessible a été limitée à 11,25 kg/ha.

2. METHODE DU BILAN PREVISIONNEL

Interprétation non demandée.

Besoins	Fractionnement
	Premier apport
	Deuxième apport
	Troisième apport
	Quatrième apport
	Total conseillé

GUIDE D'APPORT DU SOUFRE

Exigence de la culture	Moyenne
Risque de carence	Très élevé
Dose recommandée	50

Pour cette culture d'exigence moyenne en soufre, la dose recommandée est déterminée à partir du risque de carence expliqué par quatre critères :

- Le pédoclimat : risque de carence très élevé
- La culture :
- L'historique d'apports organiques : risque de carence élevé
- Le précédent (BLE) : risque de carence élevé

Total fournitures

Dose conseillée globale (Minéral (X) + Organique (X))

Dose conseillée minérale (X)

3. ELEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DU BILAN AZOTE

N° d'échantillon : 26081250

Système de culture
contexte pédoclimatique

Sol

Type de sol :

Argiles (293)

% MO :

% cailloux : 0%

Profondeur : 90 cm

Irrigation

Culture irriguée :

Hauteur d'eau :

Teneur en NO3 (mg/l) :

Profondeur :

Historique culturel

Devenir des résidus :

Fréquence organique :

Type apports organiques :

Apport organique réalisé ou prévu (deuxième)

Type :

Quantité :

Date d'apport :

Teneur N total (kg/t) :

Teneur N orga (kg/t) :

Apport organique réalisé ou prévu (premier)

Type :

Quantité :

Date d'apport :

Teneur N total (kg/t) :

Teneur N orga (kg/t) :

Cippan

Type :

Précédent

Précédent : BLE

Rdt précédent :

Résidus précédent :

Fumure N précédente :

Ancienne prairie

Type :

Age :

Date de retournement :

Mode d'exploitation :

Les informations reportées ci-dessus correspondent aux renseignements portés sur le questionnaire. En cas d'information erronée ou incomplète, il est recommandé de consulter votre technicien afin d'actualiser si nécessaire le calcul de dose conseillée.

4. COMMENTAIRES

PARCELLE : 19
N° laboratoire : 2644279 / Surface : Prof. préf. : 22 cm, Commune : BANTEUX

LATITUDE : 6994537.01172
LONGITUDE : 711127.37855

CEC ET ÉQUILIBRE CHIMIQUE

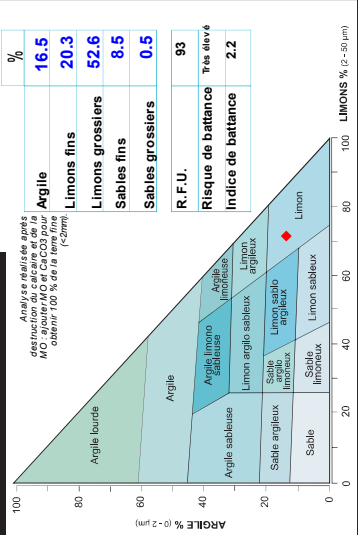
Résultats	Normes
CEC (meq / 100g) Capacité d'échange cationique	Très faible, Faible, Satisfaisant, Elevé, Très élevé
Ca / CEC (%)	
K / CEC (%)	
Mg / CEC (%)	
Na / CEC (%)	
H / CEC (%)	
Teneur en sables fins	
Indice de battance	

TYPE DE SOL

LIMON

Terre Fine : 29007ha, Profondeur : 90 cm, Sol non caillouteux (<10%)

ANALYSE GRANULOMÉTRIQUE



ANALYSE CHIMIQUE

pH eau	7.4	6.9
pH 7.0 - 7.5	0.1	4103
CaCO₂ Total %	0.1	4103
CaO (mg / Kg)	74	221
P₂O₅	20	100
MgO	100	150
Mn	100	140
Zn	100	140
Cu	100	140
Fe	100	140
B	100	140

ÉLÉMENTS MAJEURS

EXCESSIF	TRÈS ÉLEVÉ	ÉLEVÉ	SATISFAISANT	UN PEU FAIBLE	FAIBLE	TRÈS FAIBLE	RÉSULTATS	Normes
							74	221
							20	100
							100	150
							100	140
							100	140
							100	140
							100	140

OLIGO-ÉLÉMENTS

EXCESSIF	TRÈS ÉLEVÉ	ÉLEVÉ	SATISFAISANT	UN PEU FAIBLE	FAIBLE	TRÈS FAIBLE	RÉSULTATS	Normes
							74	221
							20	100
							100	150
							100	140
							100	140
							100	140
							100	140
							100	140

Matière organique, C/N et Bilan Humique

Résultats	Normes
MO %	Très faible, Faible, Satisfaisant, Elevé, Très élevé
Carbone %	
Azote Total N %	
C/N	
K2 %	
Bilan Humique provisionnel (sans apport organique) (kg fumure / ha an)	

ÉLÉMENTS TRACES MÉTALLIQUES

Résultats (mg / kg MS)	Valeur limite (mg / kg MS)	Résultat / Limite (%)
Cadmium		
Chromium		
Chrome		
Cuivre		
Mercure		
Nickel		
Plomb		
Zinc		

AUTRES ÉLÉMENTS

Autres éléments	AI échangeable	AI total	Se total	Arsenic total	Ca actif	Co, Ni, Mn, Zn	No total	Fe total	Mn total	Bore total	N, NH ₄
Résultats											

PARCELLE : 19

Bon de Commande : NR

HISTORIQUE DE FERTILISATION

CULTURE	Rct	Résidus	Apport Minéral		Apport Organique	
			P ₂ O ₅	K ₂ O		
Antéprécédent	BLE	100	Enfouils	NON	NON	
Précédent	BLE	100	Enfouils	NON	NON	
Nombre d'années sans apport depuis la dernière fertilisation :			P	2	K	2

PLAN PRÉVISIONNEL DE FERTILISATION (COMIFER)

Classe d'exigence (pour P₂O₅, K₂O, MgO) ou de sensibilités des cultures à la carence en oligo-éléments :

1 ^{ère} CULTURE (*)	BLE	100 Qx	Résidus : Enfouils			
			PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
EXIGENCE CULTURE	■	■	■	■	■	■
Normes T renforcement	20	100				
d'interprétation T impasse	70	150				
Exportations (kg / ha) (1)	65	50			10	5
Coefficient multiplicateur (2)	1	1				
Conseil de fumure (kg / ha) (1) x (2)	65	50				400
<i>Apport minéral complémentaire</i>						

2^{ème} CULTURE (*)

2 ^{ème} CULTURE (*)	BLE	100 Qx	Résidus : Enfouils			
			PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
EXIGENCE CULTURE	■	■	■	■	■	■
Normes T renforcement	20	100				
d'interprétation T impasse	70	150				
Exportations (kg / ha) (1)	65	50			10	5
Coefficient multiplicateur (2)	0	0				
Conseil de fumure (kg / ha) (1) x (2)	---	---			---	400
<i>Apport minéral complémentaire</i>						

3^{ème} CULTURE (*)

3 ^{ème} CULTURE (*)	BLE	100 Qx	Résidus : Enfouils			
			PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
EXIGENCE CULTURE	■	■	■	■	■	■
Normes T renforcement	20	100				
d'interprétation T impasse	70	150				
Exportations (kg / ha) (1)	65	50			10	5
Coefficient multiplicateur (2)	0	0				
Conseil de fumure (kg / ha) (1) x (2)	---	---			---	400
<i>Apport minéral complémentaire</i>						

DEFINITIONS : (1) Exportations : éléments exportés par la récolte. EXIGENCE CULTURE : classification établie par le COMIFER

MOYENNE SUR LA ROTATION

(unités / ha)	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO	CALCIUM CaO
SOMME DES EXPORTATIONS (1)	195	150	30	15
COEF MULTIPLICATEUR MOYEN (2)	0.3	0.3	0.0	
CONSEILS DE FUMURE (3) = (1) x (2)	65	50	-	1200
RENFORCEMENT (4) / DESTOCKAGE (5)	-130	-100	-30	
CONSEIL MOYEN ANNUEL	22	17	0	400

Methodes d'analyse : Analyse granulométrique (normalisation P < 31.07), CEC-Méson (NF X 31.120), Matière organique (méthode organique x 1.72, NF ISO 14235), N TO_TAL : méthode DUMAS (NF ISO 13679), pH eau : correction eau, "pH" corrigé, Cu, Mn, Fe, et Zn extraits au sulfate EDTA (NF X 31.120). Bore soluble à l'eau bouillante (NF X 31.123). Eléments Traces Métalliques : NF ISO 11835.

AUREA : 270. Alier de la Pomme de Pin, 45160 Aulon 76, 01.44.37.40.40 - Fax : 01.44.37.40.41

AGREMENT

AUREA, agréé pour l'analyse de terre par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les programmes T1, T2, T3, T4 et T5.

INTERPRÉTATION ET CONSEILS DE FUMURE PK

Interprétation et conseils de fumure PK réalisés par AUREA selon le décrets COMIFER (date exportations version 2007) et grille de calcul de fumure version 2009 :

- Les normes d'interprétation PK sont établies par type de sol et par classe d'exigence des cultures.
- Les coefficients multiplicateurs des exportations sont obtenus en fonction de la richesse du sol, du nombre d'années sans apport (de P ou de K), de la classe d'exigence de la culture et de la destination des résidus pour K.

Guide d'apport oligo-éléments

■ faible ■■ moyenne ■■■ élevée

EXIGENCE CULTURE	Zn	Mn	Cu	Fe	B	Mo
Normes T renforcement						
d'interprétation T impasse						
Exportations (kg / ha) (1)						
Coefficient multiplicateur (2)						
Conseil de fumure (kg / ha)						
<i>Apport minéral complémentaire</i>						

EXIGENCE CULTURE	Zn	Mn	Cu	Fe	B	Mo
Normes T renforcement						
d'interprétation T impasse						
Exportations (kg / ha) (1)						
Coefficient multiplicateur (2)						
Conseil de fumure (kg / ha)						
<i>Apport minéral complémentaire</i>						

EXIGENCE CULTURE	Zn	Mn	Cu	Fe	B	Mo
Normes T renforcement						
d'interprétation T impasse						
Exportations (kg / ha) (1)						
Coefficient multiplicateur (2)						
Conseil de fumure (kg / ha)						
<i>Apport minéral complémentaire</i>						

Les doses P, K sont calculées dans l'hypothèse où les apports minéraux sont apportés par une impasse, le coefficient multiplicateur attribué à la culture suivante doit être majoré.

Dans le cas de passages des pailles, sur une culture N, on compense les unités PK exportées par les pailles sur la culture N+1, à condition que le teneur du sol soit inférieure à T impasse.

Pour les oligo-éléments, les quantités conseillées sont exprimées en kg d'éléments purs apportés au sol. Pour tout apport en foliaire, se référer aux préconisations du fabricant.

COMIFER : Comités Français d'étude et de développement de la Fertilisation Raisonnée.

Methodes d'analyse : Analyse granulométrique (normalisation P < 31.07), CEC-Méson (NF X 31.120), Matière organique (méthode organique x 1.72, NF ISO 14235), N TO_TAL : méthode DUMAS (NF ISO 13679), pH eau : correction eau, "pH" corrigé, Cu, Mn, Fe, et Zn extraits au sulfate EDTA (NF X 31.120). Bore soluble à l'eau bouillante (NF X 31.123). Eléments Traces Métalliques : NF ISO 11835.

AUREA : 270. Alier de la Pomme de Pin, 45160 Aulon 76, 01.44.37.40.40 - Fax : 01.44.37.40.41

Annexe C – Plan d'épandage cartographique

Voir dossier relié séparément

Annexe D – Conventions fourniture/reprise digestat

CONVENTION RECIPROQUE DE RECEPTION ET DE LIVRAISON DE DIGESTAT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

SAS BIO8
60 rue du Calvaire
59241 Masnières

(Le fournisseur)

Et

EARL D3M
2 rue de l'Eglise
59266 HONNECOURT SUR ESCAUT

(Le réceptionnaire)

Article 1 : Objet

L'objet de la convention porte sur l'épandage du digestat issu de l'unité de méthanisation du fournisseur sur les parcelles énumérées en annexe (voir parcellaire joint) et exploitées par le réceptionnaire.

Au regard de son bilan, l'exploitation du réceptionnaire ne pourra pas recevoir plus de 41 100 kg de N et 14 572 kg de P₂O₅ en provenance du fournisseur sur l'ensemble du parcellaire mis à disposition.

Cependant, la quantité de digestat correspondante sera déterminée après analyse (voir article 4) de la valeur fertilisante du digestat. La livraison s'effectuera dans la limite d'éventuels aléas de production.

Article 2 : Période d'épandage

L'épandage sera réalisé aux périodes réglementaires et compatibles avec la conduite des cultures.

Article 3 : Doses d'épandage

Les doses totales apportées sont des doses agronomiques, elles sont calculées en raisonnement de l'exportation des cultures et dans le respect des valeurs réglementaires, sans surfertilisation.

Article 4 : Analyses de digestat

Le fournisseur fera procéder annuellement à des analyses de digestat pour évaluer l'apport exact en valeur N et P₂O₅.

Article 5 : Occupation des sols

Pour faciliter l'exploitation rationnelle de l'épandage, le réceptionnaire indiquera au fournisseur l'occupation culturale des parcelles et la fertilisation organique et minérale.

Article 6 : Réglementation

L'épandage se fera dans le respect des textes réglementaires, notamment par le respect des distances, des périodes et des quantités autorisées, sous peine d'engager sa responsabilité.

Chaque épandage fait l'objet de l'établissement d'un bon de livraison sur lequel sont notés, la quantité épandue, la parcelle et la surface épandue ainsi que la culture à venir. Chaque bon est signé par le producteur et le receveur.

L'établissement de ces bons est assuré par l'entrepreneur chargé de l'épandage. Chaque bon est établi en 2 exemplaires:

- L'un, destiné au fournisseur,
- L'autre pour le réceptionnaire.

Article 7 : Modifications du plan

Afin que le fournisseur détienne un plan d'épandage à jour, le réceptionnaire s'engage à faire part de toute modification (changement de nom, modification du parcellaire, évolution du cheptel, ...).

Article 8 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 15 ans.

Elle prendra fin moyennant congé adressé 6 mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception. Faute de congé, le présent contrat se renouvellera par tacite reconduction.

Article 9 : Résiliation

En dehors du cas prévu à l'article 8 chacun des contractants pourra résilier le contrat en cours à condition de prévenir l'autre par congé adressé 1 an avant, par lettre recommandée avec accusé de réception selon la raison invoquée.

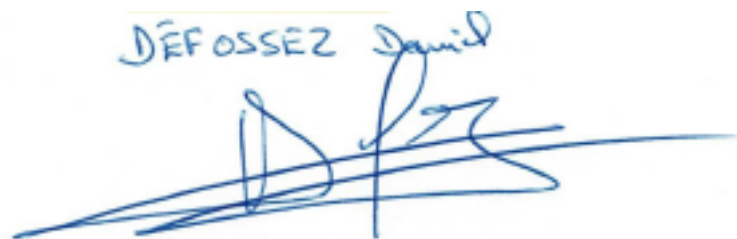
Le fournisseur s'engage à en informer le service des installations classées.

Fait à Honnecourt, le 30/04/2021

Le Fournisseur de digestat



Le réceptionnaire

DÉFOSSEZ David


CONVENTION RECIPROQUE DE RECEPTION ET DE LIVRAISON DE DIGESTAT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

SAS BIO8
60 rue du Calvaire
59241 Masnières

(Le fournisseur)

Et

EARL DE LA CROISSETTE
12 route nationale
02420 GOUY

(Le réceptionnaire)

Article 1 : Objet

L'objet de la convention porte sur l'épandage du digestat issu de l'unité de méthanisation du fournisseur sur les parcelles énumérées en annexe (voir parcellaire joint) et exploitées par le réceptionnaire.

Au regard de son bilan, l'exploitation du réceptionnaire ne pourra pas recevoir plus de 30 325 kg de N et 10 231 kg de P₂O₅ en provenance du fournisseur sur l'ensemble du parcellaire mis à disposition.

Cependant, la quantité de digestat correspondante sera déterminée après analyse (voir article 4) de la valeur fertilisante du digestat. La livraison s'effectuera dans la limite d'éventuels aléas de production.

Article 2 : Période d'épandage

L'épandage sera réalisé aux périodes réglementaires et compatibles avec la conduite des cultures.

Article 3 : Doses d'épandage

Les doses totales apportées sont des doses agronomiques, elles sont calculées en raisonnement de l'exportation des cultures et dans le respect des valeurs réglementaires, sans surfertilisation.

Article 4 : Analyses de digestat

Le fournisseur fera procéder annuellement à des analyses de digestat pour évaluer l'apport exact en valeur N et P₂O₅.

Article 5 : Occupation des sols

Pour faciliter l'exploitation rationnelle de l'épandage, le réceptionnaire indiquera au fournisseur l'occupation culturale des parcelles et la fertilisation organique et minérale.

Article 6 : Réglementation

L'épandage se fera dans le respect des textes réglementaires, notamment par le respect des distances, des périodes et des quantités autorisées, sous peine d'engager sa responsabilité.

Chaque épandage fait l'objet de l'établissement d'un bon de livraison sur lequel sont notés, la quantité épandue, la parcelle et la surface épandue ainsi que la culture à venir. Chaque bon est signé par le producteur et le receveur.

L'établissement de ces bons est assuré par l'entrepreneur chargé de l'épandage. Chaque bon est établi en 2 exemplaires:

- L'un, destiné au fournisseur,
- L'autre pour le réceptionnaire.

Article 7 : Modifications du plan

Afin que le fournisseur détienne un plan d'épandage à jour, le réceptionnaire s'engage à faire part de toute modification (changement de nom, modification du parcellaire, évolution du cheptel, ...).

Article 8 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 15 ans.

Elle prendra fin moyennant congé adressé 6 mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception. Faute de congé, le présent contrat se renouvellera par tacite reconduction.

Article 9 : Résiliation

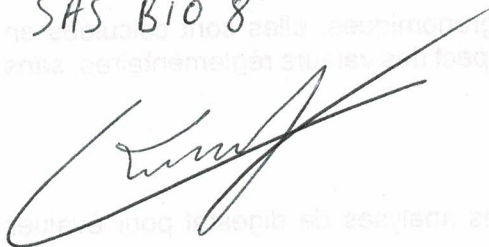
En dehors du cas prévu à l'article 8 chacun des contractants pourra résilier le contrat en cours à condition de prévenir l'autre par congé adressé 1 an avant, par lettre recommandée avec accusé de réception selon la raison invoquée.

Le fournisseur s'engage à en informer le service des installations classées.

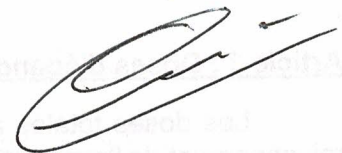
Fait à MASNIERES, le 23/07/2020

Le Fournisseur de digestat

SAS Bio 8



Le réceptionnaire



E.A.R.L. "La Croisette"
12, rue Nationale
02420 GOUY
RC D 389 532 599 00013 - APE 011 A

CONVENTION RECIPROQUE DE RECEPTION ET DE LIVRAISON DE DIGESTAT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

SAS BIO8
60 rue du Calvaire
59241 Masnières

(Le fournisseur)

Et

EARL DES 3 CERISIERS
10 Hameau du Grand Priel
02420 PONTRU

(Le réceptionnaire)

Article 1 : Objet

L'objet de la convention porte sur l'épandage du digestat issu de l'unité de méthanisation du fournisseur sur les parcelles énumérées en annexe (voir parcellaire joint) et exploitées par le réceptionnaire.

Au regard de son bilan, l'exploitation du réceptionnaire ne pourra pas recevoir plus de 29 340 kg de N et 10 097 kg de P₂O₅ en provenance du fournisseur sur l'ensemble du parcellaire mis à disposition.

Cependant, la quantité de digestat correspondante sera déterminée après analyse (voir article 4) de la valeur fertilisante du digestat. La livraison s'effectuera dans la limite d'éventuels aléas de production.

Article 2 : Période d'épandage

L'épandage sera réalisé aux périodes réglementaires et compatibles avec la conduite des cultures.

Article 3 : Doses d'épandage

Les doses totales apportées sont des doses agronomiques, elles sont calculées en raisonnement de l'exportation des cultures et dans le respect des valeurs réglementaires, sans surfertilisation.

Article 4 : Analyses de digestat

Le fournisseur fera procéder annuellement à des analyses de digestat pour évaluer l'apport exact en valeur N et P₂O₅.

Article 5 : Occupation des sols

Pour faciliter l'exploitation rationnelle de l'épandage, le réceptionnaire indiquera au fournisseur l'occupation culturelle des parcelles et la fertilisation organique et minérale.

Article 6 : Réglementation

L'épandage se fera dans le respect des textes réglementaires, notamment par le respect des distances, des périodes et des quantités autorisées, sous peine d'engager sa responsabilité.

Chaque épandage fait l'objet de l'établissement d'un bon de livraison sur lequel sont notés, la quantité épandue, la parcelle et la surface épandue ainsi que la culture à venir. Chaque bon est signé par le producteur et le receveur.

L'établissement de ces bons est assuré par l'entrepreneur chargé de l'épandage. Chaque bon est établi en 2 exemplaires:

- L'un, destiné au fournisseur,
- L'autre pour le réceptionnaire.

Article 7 : Modifications du plan

Afin que le fournisseur détienne un plan d'épandage à jour, le réceptionnaire s'engage à faire part de toute modification (changement de nom, modification du parcellaire, évolution du cheptel, ...).

Article 8 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 15 ans.

Elle prendra fin moyennant congé adressé 6 mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception. Faute de congé, le présent contrat se renouvellera par tacite reconduction.

Article 9 : Résiliation

En dehors du cas prévu à l'article 8 chacun des contractants pourra résilier le contrat en cours à condition de prévenir l'autre par congé adressé 1 an avant, par lettre recommandée avec accusé de réception selon la raison invoquée.

Le fournisseur s'engage à en informer le service des installations classées.

Fait à MASNIERES, le 23/07/2020

Le Fournisseur de digestat

Le réceptionnaire

SAS BIO 8



EARL DES 3 CERISIERS

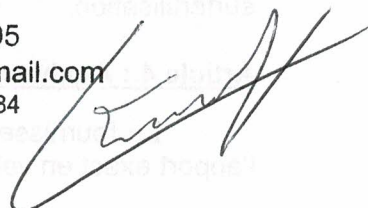
10 Hameau du Grand Priel

02490 PONTRU

Tél. : 06 86 77 98 95

Mail : louis.locquet02@gmail.com

TVA FR : 89 829 355 684



CONVENTION RECIPROQUE DE RECEPTION ET DE LIVRAISON DE DIGESTAT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

SAS BIO8
60 rue du Calvaire
59241 Masnières

(Le fournisseur)

Et

EARL FERME DU BOSQUET
18 rue d'Ossu
59266 HONNECOURT SUR ESCAUT

(Le réceptionnaire)

Article 1 : Objet

L'objet de la convention porte sur l'épandage du digestat issu de l'unité de méthanisation du fournisseur sur les parcelles énumérées en annexe (voir parcellaire joint) et exploitées par le réceptionnaire.

Au regard de son bilan, l'exploitation du réceptionnaire ne pourra pas recevoir plus de 13 383 kg de N et 4 787 kg de P₂O₅ en provenance du fournisseur sur l'ensemble du parcellaire mis à disposition.

Cependant, la quantité de digestat correspondante sera déterminée après analyse (voir article 4) de la valeur fertilisante du digestat. La livraison s'effectuera dans la limite d'éventuels aléas de production.

Article 2 : Période d'épandage

L'épandage sera réalisé aux périodes réglementaires et compatibles avec la conduite des cultures.

Article 3 : Doses d'épandage

Les doses totales apportées sont des doses agronomiques, elles sont calculées en raisonnement de l'exportation des cultures et dans le respect des valeurs réglementaires, sans surfertilisation.

Article 4 : Analyses de digestat

Le fournisseur fera procéder annuellement à des analyses de digestat pour évaluer l'apport exact en valeur N et P₂O₅.

Article 5 : Occupation des sols

Pour faciliter l'exploitation rationnelle de l'épandage, le réceptionnaire indiquera au fournisseur l'occupation culturelle des parcelles et la fertilisation organique et minérale.

Article 6 : Réglementation

L'épandage se fera dans le respect des textes réglementaires, notamment par le respect des distances, des périodes et des quantités autorisées, sous peine d'engager sa responsabilité.

Chaque épandage fait l'objet de l'établissement d'un bon de livraison sur lequel sont notés, la quantité épandue, la parcelle et la surface épandue ainsi que la culture à venir. Chaque bon est signé par le producteur et le receveur.

L'établissement de ces bons est assuré par l'entrepreneur chargé de l'épandage. Chaque bon est établi en 2 exemplaires:

- L'un, destiné au fournisseur,
- L'autre pour le réceptionnaire.

Article 7 : Modifications du plan

Afin que le fournisseur détienne un plan d'épandage à jour, le réceptionnaire s'engage à faire part de toute modification (changement de nom, modification du parcellaire, évolution du cheptel, ...).

Article 8 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 15 ans.

Elle prendra fin moyennant congé adressé 6 mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception. Faute de congé, le présent contrat se renouvellera par tacite reconduction.

Article 9 : Résiliation

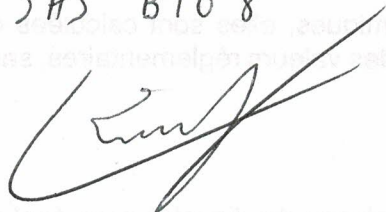
En dehors du cas prévu à l'article 8 chacun des contractants pourra résilier le contrat en cours à condition de prévenir l'autre par congé adressé 1 an avant, par lettre recommandée avec accusé de réception selon la raison invoquée.

Le fournisseur s'engage à en informer le service des installations classées.

Fait à MASNIERES, le 23/07/2020

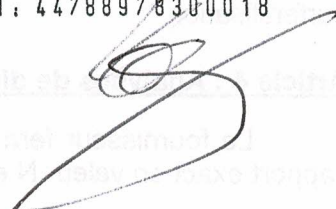
Le Fournisseur de digestat

SAS Bio 8



Le réceptionnaire

EARL FERME DU BOSQUET
18 RUE DOSSU
59266 HONNECOURT SUR ESCAUT
☎ 03 27 78 50 42
GAMBON.VIRGINIE@GMAIL.com
SIRET: 44788978300018



CONVENTION RECIPROQUE DE RECEPTION ET DE LIVRAISON DE DIGESTAT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

SAS BIO8
60 rue du Calvaire
59241 Masnières

(Le fournisseur)

Et

SCEA DE MORTHO
Ferme de Montécouvez
59258 CREVECOEUR SUR ESCAUT

(Le réceptionnaire)

Article 1 : Objet

L'objet de la convention porte sur l'épandage du digestat issu de l'unité de méthanisation du fournisseur sur les parcelles énumérées en annexe (voir parcellaire joint) et exploitées par le réceptionnaire.

Au regard de son bilan, l'exploitation du réceptionnaire ne pourra pas recevoir plus de 23 702 kg de N et 8 025 kg de P₂O₅ en provenance du fournisseur sur l'ensemble du parcellaire mis à disposition.

Cependant, la quantité de digestat correspondante sera déterminée après analyse (voir article 4) de la valeur fertilisante du digestat. La livraison s'effectuera dans la limite d'éventuels aléas de production.

Article 2 : Période d'épandage

L'épandage sera réalisé aux périodes réglementaires et compatibles avec la conduite des cultures.

Article 3 : Doses d'épandage

Les doses totales apportées sont des doses agronomiques, elles sont calculées en raisonnement de l'exportation des cultures et dans le respect des valeurs réglementaires, sans surfertilisation.

Article 4 : Analyses de digestat

Le fournisseur fera procéder annuellement à des analyses de digestat pour évaluer l'apport exact en valeur N et P₂O₅.

Article 5 : Occupation des sols

Pour faciliter l'exploitation rationnelle de l'épandage, le réceptionnaire indiquera au fournisseur l'occupation culturelle des parcelles et la fertilisation organique et minérale.

Article 6 : Réglementation

L'épandage se fera dans le respect des textes réglementaires, notamment par le respect des distances, des périodes et des quantités autorisées, sous peine d'engager sa responsabilité.

Chaque épandage fait l'objet de l'établissement d'un bon de livraison sur lequel sont notés, la quantité épandue, la parcelle et la surface épandue ainsi que la culture à venir. Chaque bon est signé par le producteur et le receveur.

L'établissement de ces bons est assuré par l'entrepreneur chargé de l'épandage. Chaque bon est établi en 2 exemplaires:

- L'un, destiné au fournisseur,
- L'autre pour le réceptionnaire.

Article 7 : Modifications du plan

Afin que le fournisseur détienne un plan d'épandage à jour, le réceptionnaire s'engage à faire part de toute modification (changement de nom, modification du parcellaire, évolution du cheptel, ...).

Article 8 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 15 ans.

Elle prendra fin moyennant congé adressé 6 mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception. Faute de congé, le présent contrat se renouvellera par tacite reconduction.

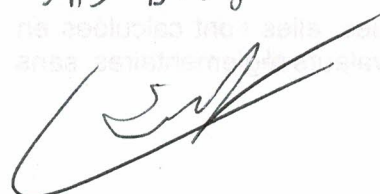
Article 9 : Résiliation

En dehors du cas prévu à l'article 8 chacun des contractants pourra résilier le contrat en cours à condition de prévenir l'autre par congé adressé 1 an avant, par lettre recommandée avec accusé de réception selon la raison invoquée.

Le fournisseur s'engage à en informer le service des installations classées.

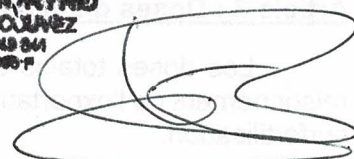
Fait à MASNIERES, le 23/07/2020

Le Fournisseur de digestat

SAS BIO8


Le réceptionnaire

SCBA DE BORTMO
98288 MONTOLANÉZ
RCS B 487 849 841
Capital 10 000 €



CONVENTION RECIPROQUE DE RECEPTION ET DE LIVRAISON DE DIGESTAT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

SAS BIO8
60 rue du Calvaire
59241 Masnières

(Le fournisseur)

Et

SCEA DU MOULIN
2 rue de l'Eglise
59 266 HONNECOURT SUR ESCAUT

(Le réceptionnaire)

Article 1 : Objet

L'objet de la convention porte sur l'épandage du digestat issu de l'unité de méthanisation du fournisseur sur les parcelles énumérées en annexe (voir parcellaire joint) et exploitées par le réceptionnaire.

Au regard de son bilan, l'exploitation du réceptionnaire ne pourra pas recevoir plus de 13 294 kg de N et 4 844 kg de P₂O₅ en provenance du fournisseur sur l'ensemble du parcellaire mis à disposition.

Cependant, la quantité de digestat correspondante sera déterminée après analyse (voir article 4) de la valeur fertilisante du digestat. La livraison s'effectuera dans la limite d'éventuels aléas de production.

Article 2 : Période d'épandage

L'épandage sera réalisé aux périodes réglementaires et compatibles avec la conduite des cultures.

Article 3 : Doses d'épandage

Les doses totales apportées sont des doses agronomiques, elles sont calculées en raisonnement de l'exportation des cultures et dans le respect des valeurs réglementaires, sans surfertilisation.

Article 4 : Analyses de digestat

Le fournisseur fera procéder annuellement à des analyses de digestat pour évaluer l'apport exact en valeur N et P₂O₅.

Article 5 : Occupation des sols

Pour faciliter l'exploitation rationnelle de l'épandage, le réceptionnaire indiquera au fournisseur l'occupation culturale des parcelles et la fertilisation organique et minérale.

Article 6 : Réglementation

L'épandage se fera dans le respect des textes réglementaires, notamment par le respect des distances, des périodes et des quantités autorisées, sous peine d'engager sa responsabilité.

Chaque épandage fait l'objet de l'établissement d'un bon de livraison sur lequel sont notés, la quantité épandue, la parcelle et la surface épandue ainsi que la culture à venir. Chaque bon est signé par le producteur et le receveur.

L'établissement de ces bons est assuré par l'entrepreneur chargé de l'épandage. Chaque bon est établi en 2 exemplaires:

- L'un, destiné au fournisseur,
- L'autre pour le réceptionnaire.

Article 7 : Modifications du plan

Afin que le fournisseur détienne un plan d'épandage à jour, le réceptionnaire s'engage à faire part de toute modification (changement de nom, modification du parcellaire, évolution du cheptel, ...).

Article 8 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 15 ans.

Elle prendra fin moyennant congé adressé 6 mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception. Faute de congé, le présent contrat se renouvellera par tacite reconduction.

Article 9 : Résiliation

En dehors du cas prévu à l'article 8 chacun des contractants pourra résilier le contrat en cours à condition de prévenir l'autre par congé adressé 1 an avant, par lettre recommandée avec accusé de réception selon la raison invoquée.

Le fournisseur s'engage à en informer le service des installations classées.

Fait à Wambaix, le 01/05/2021

Le Fournisseur de digestat



Le réceptionnaire



SCEA DU MOULIN
6 Rue du Moulin
59400 WAMBAIX
06 07 57 01 40 | 06 71 85 36 71
RC 818 783 474

CONVENTION RECIPROQUE DE RECEPTION ET DE LIVRAISON DE DIGESTAT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

SAS BIO8
60 rue du Calvaire
59241 Masnières

(Le fournisseur)

Et

SCEA LE TRIANGLE
Ferme de Montécouvez
59258 CREVECOEUR SUR ESCAUT

(Le réceptionnaire)

Article 1 : Objet

L'objet de la convention porte sur l'épandage du digestat issu de l'unité de méthanisation du fournisseur sur les parcelles énumérées en annexe (voir parcellaire joint) et exploitées par le réceptionnaire.

Au regard de son bilan, l'exploitation du réceptionnaire ne pourra pas recevoir plus de 12 909 kg de N et 4 490 kg de P₂O₅ en provenance du fournisseur sur l'ensemble du parcellaire mis à disposition.

Cependant, la quantité de digestat correspondante sera déterminée après analyse (voir article 4) de la valeur fertilisante du digestat. La livraison s'effectuera dans la limite d'éventuels aléas de production.

Article 2 : Période d'épandage

L'épandage sera réalisé aux périodes réglementaires et compatibles avec la conduite des cultures.

Article 3 : Doses d'épandage

Les doses totales apportées sont des doses agronomiques, elles sont calculées en raisonnement de l'exportation des cultures et dans le respect des valeurs réglementaires, sans surfertilisation.

Article 4 : Analyses de digestat

Le fournisseur fera procéder annuellement à des analyses de digestat pour évaluer l'apport exact en valeur N et P₂O₅.

Article 5 : Occupation des sols

Pour faciliter l'exploitation rationnelle de l'épandage, le réceptionnaire indiquera au fournisseur l'occupation culturale des parcelles et la fertilisation organique et minérale.

Article 6 : Réglementation

L'épandage se fera dans le respect des textes réglementaires, notamment par le respect des distances, des périodes et des quantités autorisées, sous peine d'engager sa responsabilité.

Chaque épandage fait l'objet de l'établissement d'un bon de livraison sur lequel sont notés, la quantité épandue, la parcelle et la surface épandue ainsi que la culture à venir. Chaque bon est signé par le producteur et le receveur.

L'établissement de ces bons est assuré par l'entrepreneur chargé de l'épandage. Chaque bon est établi en 2 exemplaires:

- L'un, destiné au fournisseur,
- L'autre pour le réceptionnaire.

Article 7 : Modifications du plan

Afin que le fournisseur détienne un plan d'épandage à jour, le réceptionnaire s'engage à faire part de toute modification (changement de nom, modification du parcellaire, évolution du cheptel, ...).

Article 8 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 15 ans.

Elle prendra fin moyennant congé adressé 6 mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception. Faute de congé, le présent contrat se renouvellera par tacite reconduction.


Article 9 : Résiliation

En dehors du cas prévu à l'article 8 chacun des contractants pourra résilier le contrat en cours à condition de prévenir l'autre par congé adressé 1 an avant, par lettre recommandée avec accusé de réception selon la raison invoquée.

Le fournisseur s'engage à en informer le service des installations classées.

Fait à Montécouvez, le 03/05/2021

Le Fournisseur de digestat



Le réceptionnaire



CONVENTION RECIPROQUE DE RECEPTION ET DE LIVRAISON DE DIGESTAT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

SAS BIO8
60 rue du Calvaire
59241 Masnières

(Le fournisseur)

Et

SCEA PIERRE JACQUET
10 Place Foch
59127 MALINCOURT

(Le réceptionnaire)

Article 1 : Objet

L'objet de la convention porte sur l'épandage du digestat issu de l'unité de méthanisation du fournisseur sur les parcelles énumérées en annexe (voir parcellaire joint) et exploitées par le réceptionnaire.

Au regard de son bilan, l'exploitation du réceptionnaire ne pourra pas recevoir plus de 32 523 kg de N et 9 287 kg de P₂O₅ en provenance du fournisseur sur l'ensemble du parcellaire mis à disposition.

Cependant, la quantité de digestat correspondante sera déterminée après analyse (voir article 4) de la valeur fertilisante du digestat. La livraison s'effectuera dans la limite d'éventuels aléas de production.

Article 2 : Période d'épandage

L'épandage sera réalisé aux périodes réglementaires et compatibles avec la conduite des cultures.

Article 3 : Doses d'épandage

Les doses totales apportées sont des doses agronomiques, elles sont calculées en raisonnement de l'exportation des cultures et dans le respect des valeurs réglementaires, sans surfertilisation.

Article 4 : Analyses de digestat

Le fournisseur fera procéder annuellement à des analyses de digestat pour évaluer l'apport exact en valeur N et P₂O₅.

Article 5 : Occupation des sols

Pour faciliter l'exploitation rationnelle de l'épandage, le réceptionnaire indiquera au fournisseur l'occupation culturale des parcelles et la fertilisation organique et minérale.

Article 6 : Réglementation

L'épandage se fera dans le respect des textes réglementaires, notamment par le respect des distances, des périodes et des quantités autorisées, sous peine d'engager sa responsabilité.

Chaque épandage fait l'objet de l'établissement d'un bon de livraison sur lequel sont notés, la quantité épandue, la parcelle et la surface épandue ainsi que la culture à venir. Chaque bon est signé par le producteur et le receveur.

L'établissement de ces bons est assuré par l'entrepreneur chargé de l'épandage. Chaque bon est établi en 2 exemplaires:

- L'un, destiné au fournisseur,
- L'autre pour le réceptionnaire.

Article 7 : Modifications du plan

Afin que le fournisseur détienne un plan d'épandage à jour, le réceptionnaire s'engage à faire part de toute modification (changement de nom, modification du parcellaire, évolution du cheptel, ...).

Article 8 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 15 ans.

Elle prendra fin moyennant congé adressé 6 mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception. Faute de congé, le présent contrat se renouvellera par tacite reconduction.

Article 9 : Résiliation

En dehors du cas prévu à l'article 8 chacun des contractants pourra résilier le contrat en cours à condition de prévenir l'autre par congé adressé 1 an avant, par lettre recommandée avec accusé de réception selon la raison invoquée.

Le fournisseur s'engage à en informer le service des installations classées.

Fait à Malincourt, le 29/04/2021

Le Fournisseur de digestat



Le réceptionnaire



CONVENTION RECIPROQUE DE RECEPTION ET DE LIVRAISON DE DIGESTAT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

SAS BIO8
60 rue du Calvaire
59241 Masnières

(Le fournisseur)

Et

EARL GAUTIER ETIENNE
22, rue chemin du Mesnil
95 440 ECOUEN

(Le réceptionnaire)

Article 1 : Objet

L'objet de la convention porte sur l'épandage du digestat issu de l'unité de méthanisation du fournisseur sur les parcelles énumérées en annexe (voir parcellaire joint) et exploitées par le réceptionnaire.

Au regard de son bilan, l'exploitation du réceptionnaire ne pourra pas recevoir plus de 8 422 kg de N et 3 169 kg de P₂O₅ en provenance du fournisseur sur l'ensemble du parcellaire mis à disposition.

Cependant, la quantité de digestat correspondante sera déterminée après analyse (voir article 4) de la valeur fertilisante du digestat. La livraison s'effectuera dans la limite d'éventuels aléas de production.

Article 2 : Période d'épandage

L'épandage sera réalisé aux périodes réglementaires et compatibles avec la conduite des cultures.

Article 3 : Doses d'épandage

Les doses totales apportées sont des doses agronomiques, elles sont calculées en raisonnement de l'exportation des cultures et dans le respect des valeurs réglementaires, sans surfertilisation.

Article 4 : Analyses de digestat

Le fournisseur fera procéder annuellement à des analyses de digestat pour évaluer l'apport exact en valeur N et P₂O₅.

Article 5 : Occupation des sols

Pour faciliter l'exploitation rationnelle de l'épandage, le réceptionnaire indiquera au fournisseur l'occupation culturale des parcelles et la fertilisation organique et minérale.

Article 6 : Réglementation

L'épandage se fera dans le respect des textes réglementaires, notamment par le respect des distances, des périodes et des quantités autorisées, sous peine d'engager sa responsabilité.

Chaque épandage fait l'objet de l'établissement d'un bon de livraison sur lequel sont notés, la quantité épandue, la parcelle et la surface épandue ainsi que la culture à venir. Chaque bon est signé par le producteur et le receveur.

L'établissement de ces bons est assuré par l'entrepreneur chargé de l'épandage. Chaque bon est établi en 2 exemplaires:

- L'un, destiné au fournisseur,
- L'autre pour le réceptionnaire.

Article 7 : Modifications du plan

Afin que le fournisseur détienne un plan d'épandage à jour, le réceptionnaire s'engage à faire part de toute modification (changement de nom, modification du parcellaire, évolution du cheptel, ...).

Article 8 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 15 ans.

Elle prendra fin moyennant congé adressé 6 mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception. Faute de congé, le présent contrat se renouvellera par tacite reconduction.

Article 9 : Résiliation

En dehors du cas prévu à l'article 8 chacun des contractants pourra résilier le contrat en cours à condition de prévenir l'autre par congé adressé 1 an avant, par lettre recommandée avec accusé de réception selon la raison invoquée.

Le fournisseur s'engage à en informer le service des installations classées.

Fait à ECOUEN, le 30/04/2021

Le Fournisseur de digestat



Le réceptionnaire



CONVENTION RECIPROQUE DE RECEPTION ET DE LIVRAISON DE DIGESTAT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

SAS BIO8
60 rue du Calvaire
59241 Masnières

(Le fournisseur)

Et

EARL DES BARBAQUENNES
7, rue principale
02 420 AUBENCHEUL-AUX-BOIS

(Le réceptionnaire)

Article 1 : Objet

L'objet de la convention porte sur l'épandage du digestat issu de l'unité de méthanisation du fournisseur sur les parcelles énumérées en annexe (voir parcellaire joint) et exploitées par le réceptionnaire.

Au regard de son bilan, l'exploitation du réceptionnaire ne pourra pas recevoir plus de 36 088 kg de N et 12 864 kg de P₂O₅ en provenance du fournisseur sur l'ensemble du parcellaire mis à disposition.

Cependant, la quantité de digestat correspondante sera déterminée après analyse (voir article 4) de la valeur fertilisante du digestat. La livraison s'effectuera dans la limite d'éventuels aléas de production.

Article 2 : Période d'épandage

L'épandage sera réalisé aux périodes réglementaires et compatibles avec la conduite des cultures.

Article 3 : Doses d'épandage

Les doses totales apportées sont des doses agronomiques, elles sont calculées en raisonnement de l'exportation des cultures et dans le respect des valeurs réglementaires, sans surfertilisation.

Article 4 : Analyses de digestat

Le fournisseur fera procéder annuellement à des analyses de digestat pour évaluer l'apport exact en valeur N et P₂O₅.

Article 5 : Occupation des sols

Pour faciliter l'exploitation rationnelle de l'épandage, le réceptionnaire indiquera au fournisseur l'occupation culturale des parcelles et la fertilisation organique et minérale.

Article 6 : Réglementation

L'épandage se fera dans le respect des textes réglementaires, notamment par le respect des distances, des périodes et des quantités autorisées, sous peine d'engager sa responsabilité.

Chaque épandage fait l'objet de l'établissement d'un bon de livraison sur lequel sont notés, la quantité épandue, la parcelle et la surface épandue ainsi que la culture à venir. Chaque bon est signé par le producteur et le receveur.

L'établissement de ces bons est assuré par l'entrepreneur chargé de l'épandage. Chaque bon est établi en 2 exemplaires:

- L'un, destiné au fournisseur,
- L'autre pour le réceptionnaire.

Article 7 : Modifications du plan

Afin que le fournisseur détienne un plan d'épandage à jour, le réceptionnaire s'engage à faire part de toute modification (changement de nom, modification du parcellaire, évolution du cheptel, ...).

Article 8 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 15 ans.

Elle prendra fin moyennant congé adressé 6 mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception. Faute de congé, le présent contrat se renouvellera par tacite reconduction.


Article 9 : Résiliation

En dehors du cas prévu à l'article 8 chacun des contractants pourra résilier le contrat en cours à condition de prévenir l'autre par congé adressé 1 an avant, par lettre recommandée avec accusé de réception selon la raison invoquée.

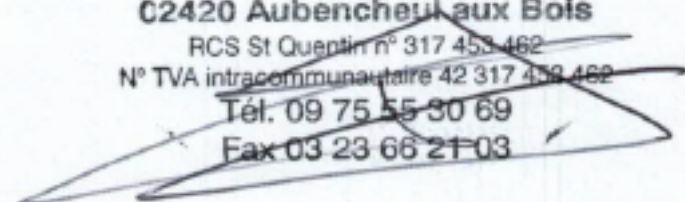
Le fournisseur s'engage à en informer le service des installations classées.

Fait à Aubancheul, le 30/04/2021

Le Fournisseur de digestat



EARL des Barbaquennes
Société civile au capital de 100000,93 €
Le réceptionnaire
7, rue Principal
02420 Aubancheul aux Bois
RCS St Quentin n° 317 453 462
N° TVA intracommunautaire 42 317 438 462
Tél. 09 75 55 30 69
Fax 03 23 66 21 03



CONVENTION RECIPROQUE DE RECEPTION ET DE LIVRAISON DE DIGESTAT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

SAS BIO8
60 rue du Calvaire
59241 Masnières

(Le fournisseur)

Et

SCEA DE LA GAITE
Rue Verte
59 231 GONNELIEU

(Le réceptionnaire)

Article 1 : Objet

L'objet de la convention porte sur l'épandage du digestat issu de l'unité de méthanisation du fournisseur sur les parcelles énumérées en annexe (voir parcellaire joint) et exploitées par le réceptionnaire.

Au regard de son bilan, l'exploitation du réceptionnaire ne pourra pas recevoir plus de 21 547 kg de N et 8 297 kg de P₂O₅ en provenance du fournisseur sur l'ensemble du parcellaire mis à disposition.

Cependant, la quantité de digestat correspondante sera déterminée après analyse (voir article 4) de la valeur fertilisante du digestat. La livraison s'effectuera dans la limite d'éventuels aléas de production.

Article 2 : Période d'épandage

L'épandage sera réalisé aux périodes réglementaires et compatibles avec la conduite des cultures.

Article 3 : Doses d'épandage

Les doses totales apportées sont des doses agronomiques, elles sont calculées en raisonnement de l'exportation des cultures et dans le respect des valeurs réglementaires, sans surfertilisation.

Article 4 : Analyses de digestat

Le fournisseur fera procéder annuellement à des analyses de digestat pour évaluer l'apport exact en valeur N et P₂O₅.

Article 5 : Occupation des sols

Pour faciliter l'exploitation rationnelle de l'épandage, le réceptionnaire indiquera au fournisseur l'occupation culturale des parcelles et la fertilisation organique et minérale.

Article 6 : Réglementation

L'épandage se fera dans le respect des textes réglementaires, notamment par le respect des distances, des périodes et des quantités autorisées, sous peine d'engager sa responsabilité.

Chaque épandage fait l'objet de l'établissement d'un bon de livraison sur lequel sont notés, la quantité épandue, la parcelle et la surface épandue ainsi que la culture à venir. Chaque bon est signé par le producteur et le receveur.

L'établissement de ces bons est assuré par l'entrepreneur chargé de l'épandage. Chaque bon est établi en 2 exemplaires:

- L'un, destiné au fournisseur,
- L'autre pour le réceptionnaire.

Article 7 : Modifications du plan

Afin que le fournisseur détienne un plan d'épandage à jour, le réceptionnaire s'engage à faire part de toute modification (changement de nom, modification du parcellaire, évolution du cheptel, ...).

Article 8 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 15 ans.

Elle prendra fin moyennant congé adressé 6 mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception. Faute de congé, le présent contrat se renouvellera par tacite reconduction.

Article 9 : Résiliation

En dehors du cas prévu à l'article 8 chacun des contractants pourra résilier le contrat en cours à condition de prévenir l'autre par congé adressé 1 an avant, par lettre recommandée avec accusé de réception selon la raison invoquée.

Le fournisseur s'engage à en informer le service des installations classées.

Fait à Gonnellieu, le 03/05/2021

Le Fournisseur de digestat



Le réceptionnaire



CONVENTION RECIPROQUE DE RECEPTION ET DE LIVRAISON DE DIGESTAT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

SAS BIO8
60 rue du Calvaire
59241 Masnières

(Le fournisseur)

Et

DELTOUR ANTOINE
Bonne Enfance
59 258 CREVECOEUR-SUR-ESCAUT

(Le réceptionnaire)

Article 1 : Objet

L'objet de la convention porte sur l'épandage du digestat issu de l'unité de méthanisation du fournisseur sur les parcelles énumérées en annexe (voir parcellaire joint) et exploitées par le réceptionnaire.

Au regard de son bilan, l'exploitation du réceptionnaire ne pourra pas recevoir plus de 9 958 kg de N et 3 216 kg de P₂O₅ en provenance du fournisseur sur l'ensemble du parcellaire mis à disposition.

Cependant, la quantité de digestat correspondante sera déterminée après analyse (voir article 4) de la valeur fertilisante du digestat. La livraison s'effectuera dans la limite d'éventuels aléas de production.

Article 2 : Période d'épandage

L'épandage sera réalisé aux périodes réglementaires et compatibles avec la conduite des cultures.

Article 3 : Doses d'épandage

Les doses totales apportées sont des doses agronomiques, elles sont calculées en raisonnement de l'exportation des cultures et dans le respect des valeurs réglementaires, sans surfertilisation.

Article 4 : Analyses de digestat

Le fournisseur fera procéder annuellement à des analyses de digestat pour évaluer l'apport exact en valeur N et P₂O₅.

Article 5 : Occupation des sols

Pour faciliter l'exploitation rationnelle de l'épandage, le réceptionnaire indiquera au fournisseur l'occupation culturale des parcelles et la fertilisation organique et minérale.

Article 6 : Réglementation

L'épandage se fera dans le respect des textes réglementaires, notamment par le respect des distances, des périodes et des quantités autorisées, sous peine d'engager sa responsabilité.

Chaque épandage fait l'objet de l'établissement d'un bon de livraison sur lequel sont notés, la quantité épandue, la parcelle et la surface épandue ainsi que la culture à venir. Chaque bon est signé par le producteur et le receveur.

L'établissement de ces bons est assuré par l'entrepreneur chargé de l'épandage. Chaque bon est établi en 2 exemplaires:

- L'un, destiné au fournisseur,
- L'autre pour le réceptionnaire.

Article 7 : Modifications du plan

Afin que le fournisseur détienne un plan d'épandage à jour, le réceptionnaire s'engage à faire part de toute modification (changement de nom, modification du parcellaire, évolution du cheptel, ...).

Article 8 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 15 ans.

Elle prendra fin moyennant congé adressé 6 mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception. Faute de congé, le présent contrat se renouvellera par tacite reconduction.

Article 9 : Résiliation

En dehors du cas prévu à l'article 8 chacun des contractants pourra résilier le contrat en cours à condition de prévenir l'autre par congé adressé 1 an avant, par lettre recommandée avec accusé de réception selon la raison invoquée.

Le fournisseur s'engage à en informer le service des installations classées.

Fait à Crevecoeur sur Escaut, le 06/04/2021

Le Fournisseur de digestat



Le réceptionnaire



CONVENTION RECIPROQUE DE RECEPTION ET DE LIVRAISON DE DIGESTAT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

SAS BIO8
60 rue du Calvaire
59241 Masnières

(Le fournisseur)

Et

EARL DELABRE PHILIPPE
313, rue Pierre Curie
59 281 RUMILLY-EN-CAMBRESIS

(Le réceptionnaire)

Article 1 : Objet

L'objet de la convention porte sur l'épandage du digestat issu de l'unité de méthanisation du fournisseur sur les parcelles énumérées en annexe (voir parcellaire joint) et exploitées par le réceptionnaire.

Au regard de son bilan, l'exploitation du réceptionnaire ne pourra pas recevoir plus de 7 610 kg de N et 3 061 kg de P₂O₅ en provenance du fournisseur sur l'ensemble du parcellaire mis à disposition.

Cependant, la quantité de digestat correspondante sera déterminée après analyse (voir article 4) de la valeur fertilisante du digestat. La livraison s'effectuera dans la limite d'éventuels aléas de production.

Article 2 : Période d'épandage

L'épandage sera réalisé aux périodes réglementaires et compatibles avec la conduite des cultures.

Article 3 : Doses d'épandage

Les doses totales apportées sont des doses agronomiques, elles sont calculées en raisonnement de l'exportation des cultures et dans le respect des valeurs réglementaires, sans surfertilisation.

Article 4 : Analyses de digestat

Le fournisseur fera procéder annuellement à des analyses de digestat pour évaluer l'apport exact en valeur N et P₂O₅.

Article 5 : Occupation des sols

Pour faciliter l'exploitation rationnelle de l'épandage, le réceptionnaire indiquera au fournisseur l'occupation culturelle des parcelles et la fertilisation organique et minérale.

Article 6 : Réglementation

L'épandage se fera dans le respect des textes réglementaires, notamment par le respect des distances, des périodes et des quantités autorisées, sous peine d'engager sa responsabilité.

Chaque épandage fait l'objet de l'établissement d'un bon de livraison sur lequel sont notés, la quantité épandue, la parcelle et la surface épandue ainsi que la culture à venir. Chaque bon est signé par le producteur et le receveur.

L'établissement de ces bons est assuré par l'entrepreneur chargé de l'épandage. Chaque bon est établi en 2 exemplaires:

- L'un, destiné au fournisseur,
- L'autre pour le réceptionnaire.

Article 7 : Modifications du plan

Afin que le fournisseur détienne un plan d'épandage à jour, le réceptionnaire s'engage à faire part de toute modification (changement de nom, modification du parcellaire, évolution du cheptel, ...).

Article 8 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 15 ans.

Elle prendra fin moyennant congé adressé 6 mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception. Faute de congé, le présent contrat se renouvellera par tacite reconduction.

Article 9 : Résiliation

En dehors du cas prévu à l'article 8 chacun des contractants pourra résilier le contrat en cours à condition de prévenir l'autre par congé adressé 1 an avant, par lettre recommandée avec accusé de réception selon la raison invoquée.

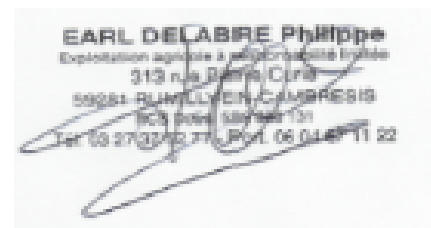
Le fournisseur s'engage à en informer le service des installations classées.

Fait à Rumilly, le 31/03/2021

Le Fournisseur de digestat



Le réceptionnaire



EARL DELABRE Philippe
Exploitation agricole à usage d'élevage
313 rue de la Cène
59261 RUMILLY CAMPRESIS
RDJ 59261
Tel 03 27 02 71 71 Fax 03 04 47 11 22

CONVENTION RECIPROQUE DE RECEPTION ET DE LIVRAISON DE DIGESTAT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

SAS BIO8
60 rue du Calvaire
59241 Masnières

(Le fournisseur)

Et

EARL THIERRY
32, rue François Dron
59 159 MARCOING

(Le réceptionnaire)

Article 1 : Objet

L'objet de la convention porte sur l'épandage du digestat issu de l'unité de méthanisation du fournisseur sur les parcelles énumérées en annexe (voir parcellaire joint) et exploitées par le réceptionnaire.

Au regard de son bilan, l'exploitation du réceptionnaire ne pourra pas recevoir plus de 27 218 kg de N et 10 036 kg de P₂O₅ en provenance du fournisseur sur l'ensemble du parcellaire mis à disposition.

Cependant, la quantité de digestat correspondante sera déterminée après analyse (voir article 4) de la valeur fertilisante du digestat. La livraison s'effectuera dans la limite d'éventuels aléas de production.

Article 2 : Période d'épandage

L'épandage sera réalisé aux périodes réglementaires et compatibles avec la conduite des cultures.

Article 3 : Doses d'épandage

Les doses totales apportées sont des doses agronomiques, elles sont calculées en raisonnement de l'exportation des cultures et dans le respect des valeurs réglementaires, sans surfertilisation.

Article 4 : Analyses de digestat

Le fournisseur fera procéder annuellement à des analyses de digestat pour évaluer l'apport exact en valeur N et P₂O₅.

Article 5 : Occupation des sols

Pour faciliter l'exploitation rationnelle de l'épandage, le réceptionnaire indiquera au fournisseur l'occupation culturelle des parcelles et la fertilisation organique et minérale.

Article 6 : Réglementation

L'épandage se fera dans le respect des textes réglementaires, notamment par le respect des distances, des périodes et des quantités autorisées, sous peine d'engager sa responsabilité.

Chaque épandage fait l'objet de l'établissement d'un bon de livraison sur lequel sont notés, la quantité épandue, la parcelle et la surface épandue ainsi que la culture à venir. Chaque bon est signé par le producteur et le receveur.

L'établissement de ces bons est assuré par l'entrepreneur chargé de l'épandage. Chaque bon est établi en 2 exemplaires:

- L'un, destiné au fournisseur,
- L'autre pour le réceptionnaire.

Article 7 : Modifications du plan

Afin que le fournisseur détienne un plan d'épandage à jour, le réceptionnaire s'engage à faire part de toute modification (changement de nom, modification du parcellaire, évolution du cheptel, ...).

Article 8 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 15 ans.

Elle prendra fin moyennant congé adressé 6 mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception. Faute de congé, le présent contrat se renouvellera par tacite reconduction.

Article 9 : Résiliation

En dehors du cas prévu à l'article 8 chacun des contractants pourra résilier le contrat en cours à condition de prévenir l'autre par congé adressé 1 an avant, par lettre recommandée avec accusé de réception selon la raison invoquée.

Le fournisseur s'engage à en informer le service des installations classées.

Fait à Marcoing, le 6/04/21

Le Fournisseur de digestat



Le réceptionnaire



EARL THIERY
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée.
Au capital de 225 600 Euros
32, rue François DRON
59159 MARCOING
Tél. 03.27.37.50.78 - Fax. 03.27.74.52.00
RCS DOUAI 410 082 410
N° TVA - FR 18410062440

CONVENTION RECIPROQUE DE RECEPTION ET DE LIVRAISON DE DIGESTAT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

SAS BIO8
60 rue du Calvaire
59241 Masnières

(Le fournisseur)

Et

SCEA DU RIOT MELOT
32 rue François Dron
59 159 MARCOING

(Le réceptionnaire)

Article 1 : Objet

L'objet de la convention porte sur l'épandage du digestat issu de l'unité de méthanisation du fournisseur sur les parcelles énumérées en annexe (voir parcellaire joint) et exploitées par le réceptionnaire.

Au regard de son bilan, l'exploitation du réceptionnaire ne pourra pas recevoir plus de 21 512 kg de N et 7 686 kg de P₂O₅ en provenance du fournisseur sur l'ensemble du parcellaire mis à disposition.

Cependant, la quantité de digestat correspondante sera déterminée après analyse (voir article 4) de la valeur fertilisante du digestat. La livraison s'effectuera dans la limite d'éventuels aléas de production.

Article 2 : Période d'épandage

L'épandage sera réalisé aux périodes réglementaires et compatibles avec la conduite des cultures.

Article 3 : Doses d'épandage

Les doses totales apportées sont des doses agronomiques, elles sont calculées en raisonnement de l'exportation des cultures et dans le respect des valeurs réglementaires, sans surfertilisation.

Article 4 : Analyses de digestat

Le fournisseur fera procéder annuellement à des analyses de digestat pour évaluer l'apport exact en valeur N et P₂O₅.

Article 5 : Occupation des sols

Pour faciliter l'exploitation rationnelle de l'épandage, le réceptionnaire indiquera au fournisseur l'occupation culturale des parcelles et la fertilisation organique et minérale.

Article 6 : Réglementation

L'épandage se fera dans le respect des textes réglementaires, notamment par le respect des distances, des périodes et des quantités autorisées, sous peine d'engager sa responsabilité.

Chaque épandage fait l'objet de l'établissement d'un bon de livraison sur lequel sont notés, la quantité épandue, la parcelle et la surface épandue ainsi que la culture à venir. Chaque bon est signé par le producteur et le receveur.

L'établissement de ces bons est assuré par l'entrepreneur chargé de l'épandage. Chaque bon est établi en 2 exemplaires:

- L'un, destiné au fournisseur,
- L'autre pour le réceptionnaire.

Article 7 : Modifications du plan

Afin que le fournisseur détienne un plan d'épandage à jour, le réceptionnaire s'engage à faire part de toute modification (changement de nom, modification du parcellaire, évolution du cheptel, ...).

Article 8 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 15 ans.

Elle prendra fin moyennant congé adressé 6 mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception. Faute de congé, le présent contrat se renouvellera par tacite reconduction.

Article 9 : Résiliation

En dehors du cas prévu à l'article 8 chacun des contractants pourra résilier le contrat en cours à condition de prévenir l'autre par congé adressé 1 an avant, par lettre recommandée avec accusé de réception selon la raison invoquée.

Le fournisseur s'engage à en informer le service des installations classées.

Fait à Bourlon, le 02/05/2021

Le Fournisseur de digestat



Le réceptionnaire



SCEA du Riot Melot
47 rue de la gare
62860 BOURLON
☎ 00 07 44 33 83
RCS ARRAS 419 415 161 00027
TVA FR04419415161
vincent_coquart@hotmail.fr

CONVENTION RECIPROQUE DE RECEPTION ET DE LIVRAISON DE DIGESTAT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

SAS BIO8
60 rue du Calvaire
59241 Masnières

(Le fournisseur)

Et

SCEA RUBIN
32 rue François Dron
59 159 MARCOING

(Le réceptionnaire)

Article 1 : Objet

L'objet de la convention porte sur l'épandage du digestat issu de l'unité de méthanisation du fournisseur sur les parcelles énumérées en annexe (voir parcellaire joint) et exploitées par le réceptionnaire.

Au regard de son bilan, l'exploitation du réceptionnaire ne pourra pas recevoir plus de 6 779 kg de N et 2 623 kg de P₂O₅ en provenance du fournisseur sur l'ensemble du parcellaire mis à disposition.

Cependant, la quantité de digestat correspondante sera déterminée après analyse (voir article 4) de la valeur fertilisante du digestat. La livraison s'effectuera dans la limite d'éventuels aléas de production.

Article 2 : Période d'épandage

L'épandage sera réalisé aux périodes réglementaires et compatibles avec la conduite des cultures.

Article 3 : Doses d'épandage

Les doses totales apportées sont des doses agronomiques, elles sont calculées en raisonnement de l'exportation des cultures et dans le respect des valeurs réglementaires, sans surfertilisation.

Article 4 : Analyses de digestat

Le fournisseur fera procéder annuellement à des analyses de digestat pour évaluer l'apport exact en valeur N et P₂O₅.

Article 5 : Occupation des sols

Pour faciliter l'exploitation rationnelle de l'épandage, le réceptionnaire indiquera au fournisseur l'occupation culturale des parcelles et la fertilisation organique et minérale.

Article 6 : Réglementation

L'épandage se fera dans le respect des textes réglementaires, notamment par le respect des distances, des périodes et des quantités autorisées, sous peine d'engager sa responsabilité.

Chaque épandage fait l'objet de l'établissement d'un bon de livraison sur lequel sont notés, la quantité épandue, la parcelle et la surface épandue ainsi que la culture à venir. Chaque bon est signé par le producteur et le receveur.

L'établissement de ces bons est assuré par l'entrepreneur chargé de l'épandage. Chaque bon est établi en 2 exemplaires:

- L'un, destiné au fournisseur,
- L'autre pour le réceptionnaire.

Article 7 : Modifications du plan

Afin que le fournisseur détienne un plan d'épandage à jour, le réceptionnaire s'engage à faire part de toute modification (changement de nom, modification du parcellaire, évolution du cheptel, ...).

Article 8 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 15 ans.

Elle prendra fin moyennant congé adressé 6 mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception. Faute de congé, le présent contrat se renouvellera par tacite reconduction.

Article 9 : Résiliation

En dehors du cas prévu à l'article 8 chacun des contractants pourra résilier le contrat en cours à condition de prévenir l'autre par congé adressé 1 an avant, par lettre recommandée avec accusé de réception selon la raison invoquée.

Le fournisseur s'engage à en informer le service des installations classées.

Fait à Marcoing, le 6/04/21

Le Fournisseur de digestat



Le réceptionnaire

SCEA RUBIN

Société Civile Exploitation Agricole

Au capital de 7 622.45 Euros

32, rue François DRON

59159 MARCOING

Tél. 03.27.37.50.78 - Fax. 03.27.74.52.00

RCS DOUAI 408 626 844

N° TVA - FR 34408626844

CONVENTION RECIPROQUE DE RECEPTION ET DE LIVRAISON DE DIGESTAT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

SAS BIO8
60 rue du Calvaire
59241 Masnières

(Le fournisseur)

Et

EARL AGRIPAM
32, rue François Dron
59 159 MARCOING

(Le réceptionnaire)

Article 1 : Objet

L'objet de la convention porte sur l'épandage du digestat issu de l'unité de méthanisation du fournisseur sur les parcelles énumérées en annexe (voir parcellaire joint) et exploitées par le réceptionnaire.

Au regard de son bilan, l'exploitation du réceptionnaire ne pourra pas recevoir plus de 16 662 kg de N et 6 162 kg de P₂O₅ en provenance du fournisseur sur l'ensemble du parcellaire mis à disposition.

Cependant, la quantité de digestat correspondante sera déterminée après analyse (voir article 4) de la valeur fertilisante du digestat. La livraison s'effectuera dans la limite d'éventuels aléas de production.

Article 2 : Période d'épandage

L'épandage sera réalisé aux périodes réglementaires et compatibles avec la conduite des cultures.

Article 3 : Doses d'épandage

Les doses totales apportées sont des doses agronomiques, elles sont calculées en raisonnement de l'exportation des cultures et dans le respect des valeurs réglementaires, sans surfertilisation.

Article 4 : Analyses de digestat

Le fournisseur fera procéder annuellement à des analyses de digestat pour évaluer l'apport exact en valeur N et P₂O₅.

Article 5 : Occupation des sols

Pour faciliter l'exploitation rationnelle de l'épandage, le réceptionnaire indiquera au fournisseur l'occupation culturale des parcelles et la fertilisation organique et minérale.

Article 6 : Réglementation

L'épandage se fera dans le respect des textes réglementaires, notamment par le respect des distances, des périodes et des quantités autorisées, sous peine d'engager sa responsabilité.

Chaque épandage fait l'objet de l'établissement d'un bon de livraison sur lequel sont notés, la quantité épandue, la parcelle et la surface épandue ainsi que la culture à venir. Chaque bon est signé par le producteur et le receveur.

L'établissement de ces bons est assuré par l'entrepreneur chargé de l'épandage. Chaque bon est établi en 2 exemplaires:

- L'un, destiné au fournisseur,
- L'autre pour le réceptionnaire.

Article 7 : Modifications du plan

Afin que le fournisseur détienne un plan d'épandage à jour, le réceptionnaire s'engage à faire part de toute modification (changement de nom, modification du parcellaire, évolution du cheptel, ...).

Article 8 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 15 ans.

Elle prendra fin moyennant congé adressé 6 mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception. Faute de congé, le présent contrat se renouvellera par tacite reconduction.

Article 9 : Résiliation

En dehors du cas prévu à l'article 8 chacun des contractants pourra résilier le contrat en cours à condition de prévenir l'autre par congé adressé 1 an avant, par lettre recommandée avec accusé de réception selon la raison invoquée.

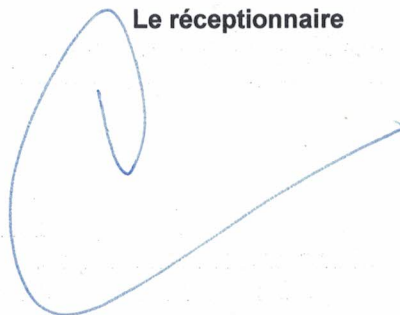
Le fournisseur s'engage à en informer le service des installations classées.

Fait à Marceing, le 05/04/21

Le Fournisseur de digestat



Le réceptionnaire



CONVENTION RECIPROQUE DE RECEPTION ET DE LIVRAISON DE DIGESTAT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

SAS BIO8
60 rue du Calvaire
59241 Masnières

(Le fournisseur)

Et

SCEA DE BANTOUZELLE
78, Grande rue
59 266 BANTOUZELLE

(Le réceptionnaire)

Article 1 : Objet

L'objet de la convention porte sur l'épandage du digestat issu de l'unité de méthanisation du fournisseur sur les parcelles énumérées en annexe (voir parcellaire joint) et exploitées par le réceptionnaire.

Au regard de son bilan, l'exploitation du réceptionnaire ne pourra pas recevoir plus de 25 942 kg de N et 9 539 kg de P₂O₅ en provenance du fournisseur sur l'ensemble du parcellaire mis à disposition.

Cependant, la quantité de digestat correspondante sera déterminée après analyse (voir article 4) de la valeur fertilisante du digestat. La livraison s'effectuera dans la limite d'éventuels aléas de production.

Article 2 : Période d'épandage

L'épandage sera réalisé aux périodes réglementaires et compatibles avec la conduite des cultures.

Article 3 : Doses d'épandage

Les doses totales apportées sont des doses agronomiques, elles sont calculées en raisonnement de l'exportation des cultures et dans le respect des valeurs réglementaires, sans surfertilisation.

Article 4 : Analyses de digestat

Le fournisseur fera procéder annuellement à des analyses de digestat pour évaluer l'apport exact en valeur N et P₂O₅.

Article 5 : Occupation des sols

Pour faciliter l'exploitation rationnelle de l'épandage, le réceptionnaire indiquera au fournisseur l'occupation culturale des parcelles et la fertilisation organique et minérale.

Article 6 : Réglementation

L'épandage se fera dans le respect des textes réglementaires, notamment par le respect des distances, des périodes et des quantités autorisées, sous peine d'engager sa responsabilité.

Chaque épandage fait l'objet de l'établissement d'un bon de livraison sur lequel sont notés, la quantité épandue, la parcelle et la surface épandue ainsi que la culture à venir. Chaque bon est signé par le producteur et le receveur.

L'établissement de ces bons est assuré par l'entrepreneur chargé de l'épandage. Chaque bon est établi en 2 exemplaires:

- L'un, destiné au fournisseur,
- L'autre pour le réceptionnaire.

Article 7 : Modifications du plan

Afin que le fournisseur détienne un plan d'épandage à jour, le réceptionnaire s'engage à faire part de toute modification (changement de nom, modification du parcellaire, évolution du cheptel, ...).

Article 8 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 15 ans.

Elle prendra fin moyennant congé adressé 6 mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception. Faute de congé, le présent contrat se renouvellera par tacite reconduction.

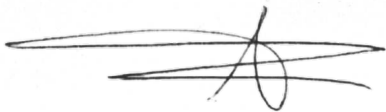
Article 9 : Résiliation

En dehors du cas prévu à l'article 8 chacun des contractants pourra résilier le contrat en cours à condition de prévenir l'autre par congé adressé 1 an avant, par lettre recommandée avec accusé de réception selon la raison invoquée.

Le fournisseur s'engage à en informer le service des installations classées.

Fait à Bantouzelle, le 12/04/2021

Le Fournisseur de digestat



Le réceptionnaire

SCEA de Bantouzelle
TVA FR 09302278965



Annexe E – Courriers de dénonciation

DELTOUR ANTOINE

Bonne Enfance

59258 CREVECOEUR SUR L'ESCAUT

SEDE

Rue Nationale

62147 GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT

Objet : Dénonciation du plan d'épandage à partir de septembre 2022

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous informe que je souhaite dénoncer la convention d'épandage que nous avons pour l'épandage PE-HOUPPIN ANCOISNE SE-HOUPPA, Boue d'épuration séchée thermiquement / Boue d'épuration déshydratée par centrifugeuse chaulée, de votre installation.

En effet, suite à mon engagement dans la reprise de digestat de méthaniseur projeté par la société SAS BIO8, je suis dans l'obligation de me retirer de votre plan d'épandage.

Cette dénonciation est applicable sous la réserve de la mise en route du projet méthanisation.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Fait à Bonne enfance,

Le 05/03/2021

Antoine DELTOUR.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Antoine Deltour', with a large, stylized flourish at the end.

EARL D3M

2 Rue de l'église

59266 HONNECOURT SUR ESCAUT

Monsieur Le Président MEL

1, Rue du Ballon

59034 LILLE Cedex

Objet : dénonciation du plan d'épandage après 1 Septembre 2022

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous informe que je souhaite dénoncer la convention d'épandage que nous avons pour l'épandage des boues urbaines de la station de Houplin Ancoisne de votre installation.

En effet, suite à mon engagement dans la reprise de digestat de méthaniseur projeté par la société Bio 8, je suis dans l'obligation de me retirer de votre plan d'épandage.

Cette dénonciation est applicable sous la réserve de la mise en route du projet méthanisation.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Fait à Honnecourt sur Escaut,

Le 05/03/2021

NOM ET SIGNATURE

DÉFOSSEZ Daniel



*EARL Delabre Philippe
313 Rue Pierre Curie
Rumilly en Cambresis 59281*

*SEDE Environnement
Agence Hauts de France
2, rue des Archers
62450. Bapaume*

*Objet : dénonciation du plan d'épandage
A partir de Septembre 2022*

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous informe que je souhaite dénoncer la convention d'épandage que nous avons pour l'épandage PE_SALOME SE-SALPA, Boue d'épuration déshydratée par centrifugeuse chaulée, de votre installation.

En effet, suite à mon engagement dans la reprise de digestat de méthaniseur projeté par la société SAS BIO8, je suis dans l'obligation de me retirer de votre plan d'épandage ;

Cette dénonciation est applicable sous la réserve de la mise en route du projet méthanisation ;

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur à l'assurance des mes sentiments les meilleurs.

*Fait à RUMILLY-EN-CAMBRESIS
Le 12/03/2021*

DELABRE Philippe

EARL DELABRE Philippe

Exploitation agricole à responsabilité limitée

313 rue Pierre Curie

59281 RUMILLY-EN-CAMBRESIS

RCS Douai 539 838 131

Tél. 03 27 37 52 77 - Port. 06 04 67 11 22

EARL DES BARBAQUENNES
7 rue principale
02 420 AUBENCHEUL AUX BOIS

SEDE ENVIRONNEMENT
2 rue des archers
62450 BAPAUME

Objet : Dénonciation du plan d'épandage à partir de septembre 2022

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous informe que je souhaite dénoncer la convention d'épandage que nous avons pour l'épandage PE-HERLIES SE-HERLI, Boue d'épuration déshydratée par centrifugeuse chauffée, de votre installation.

En effet, suite à mon engagement dans la reprise de digestat de méthaniseur projeté par la société SAS BIO8, je suis dans l'obligation de me retirer de votre plan d'épandage.

Cette dénonciation est applicable sous la réserve de la mise en route du projet méthanisation. Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Fait à Aubencheul aux Bois,

Le 11/03/2021

EARL des Barbaquennes
Alexandre P...
Société civile au capital de 197573,93 €
7, rue Principal
02420 Aubencheul aux Bois
RCS St Quentin n° 317 453 462
N° TVA Intracommunautaire 42 317 453 462
Tél. 09 75 55 30 69
Fax 03 23 66 21 03

EARL DES BARBAQUENNES
7 rue principale
02 420 AUBENCHEUL AUX BOIS

EDE ENVIRONNEMENT
2 rue des archers
62450 BAPAUME

Objet : Dénonciation du plan d'épandage à partir de septembre 2022

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous informe que je souhaite dénoncer la convention d'épandage que nous avons pour l'épandage PE-MARQUETTE SE 59-MARSE, Boue d'épuration séchée thermiquement non chaulée, de votre installation.

En effet, suite à mon engagement dans la reprise de digestat de méthaniseur projeté par la société SAS BIO8, je suis dans l'obligation de me retirer de votre plan d'épandage.

Cette dénonciation est applicable sous la réserve de la mise en route du projet méthanisation. Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

EARL des Barbaquennes
Earl Aubencheul aux Bois,
Société civile au capital de 197573,93 €
Le 11/03/2022
7, rue principale
Aubencheul aux Bois
02420
RCS St Quentin n° 317 453 462
N° TVA intracommunautaire 42 317 453 462
Tel. 09 75 55 30 69
Fax 03 23 66 21 03

EARL Ferme du Bosquet
18 Rue d Ossu
59266 HONNECOURT SUR ESCAUT

SEDE Environnement
2 rue des Archers
62453 BAPAUME

Objet : dénonciation du plan d'épandage.

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous informe que je souhaite dénoncer la convention d'épandage que nous avons pour l'épandage de boues de votre installation.

En effet, suite à mon engagement dans la reprise de digestat de méthanisateur projeté par la société BIO 8 , je suis dans l'obligation de me retirer de votre plan d'épandage à partir Du 1 er sept 2022.

Cette dénonciation est applicable sous réserve de la mise en route du projet de méthanisation.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs

Fait à Honnecourt

Le 09/03/2021

EARL FERME DU BOSQUET
18 RUE D OSSU
59266 HONNECOURT SUR ESCAUT
03 77 78 50 42
GAMBJON VIRGINIE@GMAIL.com
SIRET: 44788978300018

EARL THIERY

32 rue Francois Dron

59159 Marcoing

Cristal Union

Rte d'Arcis sur Aube

10700 Vilette sur Aube

Objet : Dénonciation du plan d'épandage à partir de septembre 2022.

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous informe que je souhaite dénoncer la convention d'épandage que nous avons pour l'épandage PE-CRISTAL UNION, eaux terreuses /eaux décantée, de votre installation.

En effet, suite à mon engagement dans la reprise de digestat de méthaniseur projeté par la société SAS BIO8, je suis dans l'obligation de me retirer de votre plan d'épandage.

Cette dénonciation est applicable sous la réserve de la mise en route du projet de méthanisation.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Fait à MARCOING,

Le 05/03/2021

Le gérant.

EARL THIERY
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital de 225 600 Euros
32 rue Francois DRON
59159 MARCOING
Tél. 03.27.37.50.78 - Fax. 03.27.74.52.00
RCS DOUAI 410 082 440
N° TVA - FR 18410082440

EARL THIERY
32 rue Francois Dron
59159 Marcoing

SEDE Environnement
11 route national
62147 Graincourt les Havrincourt

Objet : Dénonciation du plan d'épandage à partir de septembre 2022.

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous informe que je souhaite dénoncer la convention d'épandage que nous avons pour l'épandage PE-MARCOING SE, boue liquide, de votre installation.

En effet, suite à mon engagement dans la reprise de digestat de méthaniseur projeté par la société SAS BIO8, je suis dans l'obligation de me retirer de votre plan d'épandage.

Cette dénonciation est applicable sous la réserve de la mise en route du projet de méthanisation.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Fait à MARCOING,

Le 05/03/2021

Le gérant.

~~EARL THIERY
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital de 225 000 Euros
32, rue François DRON
59159 MARCOING
Tél. 03.27.37.50.78 - Fax. 03.27.74.52.00
RCS DOUAI 410 082 440
N° TVA - FR 18410082440~~

SCFA & TRIANGLE
Route Nationale
BANTOUZELLE

Station d'épuration
de MARQUETTE LES LILLES
59520

OBJET = Dénonciation du plan d'épandage

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous informe que je souhaite dénoncer la convention d'épandage que nous avons pour l'épandage des boues de la station de votre installation.

En effet, suite à mon engagement dans la reprise de la digestat de Méthaniseurs projeté par la société Bio P, je suis dans l'obligation de me retirer de votre plan d'épandage.

Cette dénonciation est explicite sous le régime de la mise en route du projet de méthanisation.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Fait à Marquette
Le 10/03/2024
Pucke French



SCEA PIERRE JACQUET
10 PLACE FOCH
59127 MALINCOURT

SEDE ENVIRONNEMENT
11 route Nationale
62147 Havrincourt

Objet : dénonciation du plan d'épandage

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous informe que je souhaite dénoncer la convention d'épandage que nous avons pour l'épandage PE-MARQUETTE SE 59 de votre installation.

En effet, suite à mon engagement dans la reprise de digestat de méthaniseur projeté par la société SAS BIO8, je suis dans l'obligation de me retirer de votre plan d'épandage.

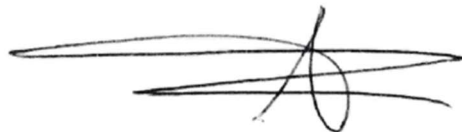
Cette dénonciation est applicable sous la réserve de la mise en route du projet méthanisation.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Fait à MALINCOURT,

Le 05/03/2021

Lenoir Julien

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping horizontal and vertical strokes, positioned below the typed name.

SCEA DU RIOT MELOT
47 rue de la gare
62 860 BOURLON

Ville de Cambrai

Objet : Dénonciation du plan d'épandage à partir de septembre 2022

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous informe que je souhaite dénoncer la convention d'épandage que nous avons pour l'épandage de la ville de CAMBRAI, Boue d'épuration, de votre installation.

En effet, suite à mon engagement dans la reprise de digestat de méthaniseur projeté par la société SAS BIO8, je suis dans l'obligation de me retirer de votre plan d'épandage.

Cette dénonciation est applicable sous la réserve de la mise en route du projet méthanisation.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Fait à MARCOING,

Le 25/04/2021

Vincent Coquart


SCEA du Riot Melot
47 rue de la gare
62860 BOURLON
☎ 06 07 44 33 83
RCS ARRAS 419 415 161 00027
TVA FR04419415161
vincent_coquart@hotmail.fr